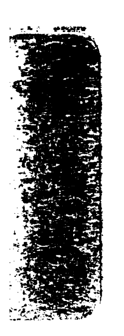
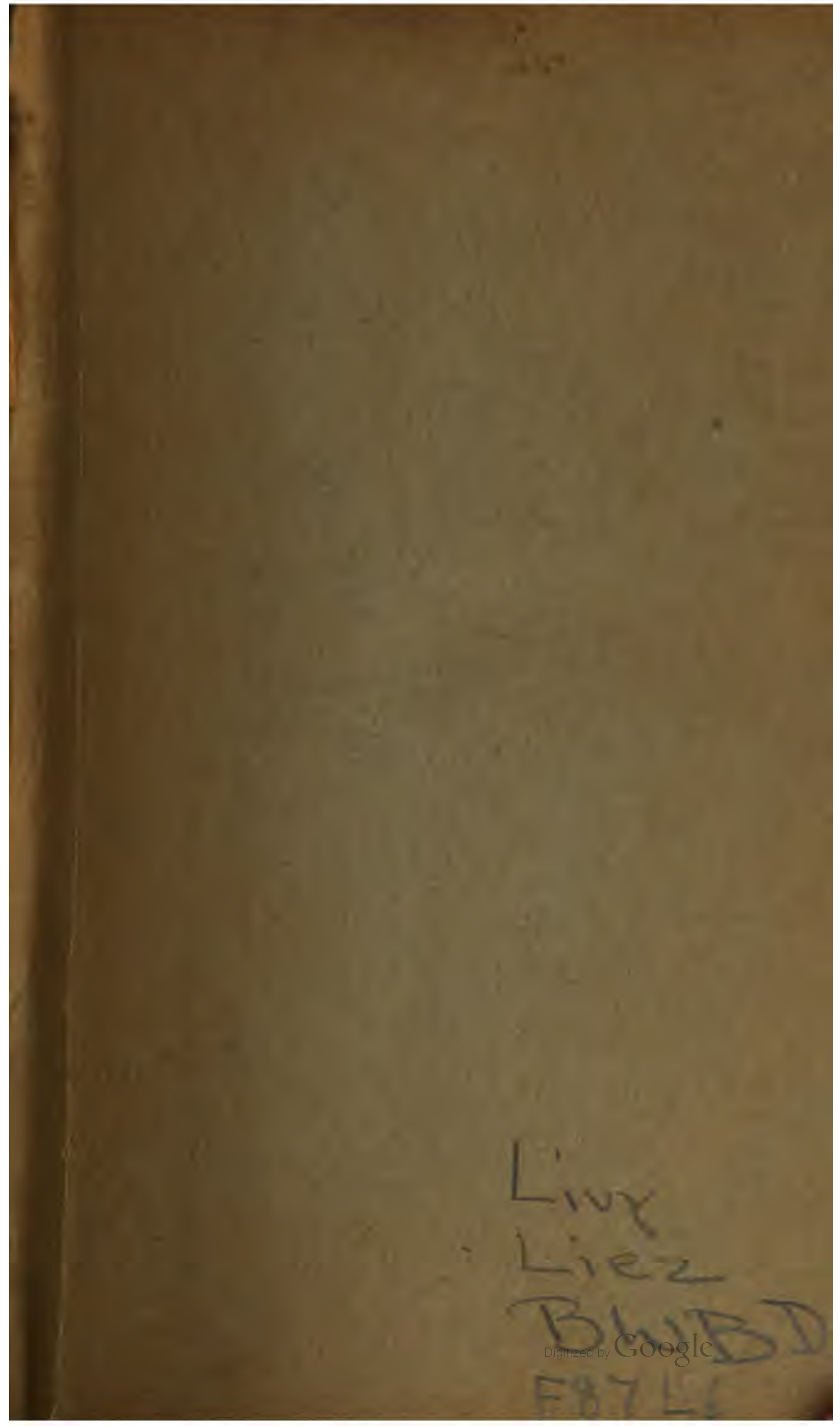

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08155487 9




Livy
Liez

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE HENRI IV

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

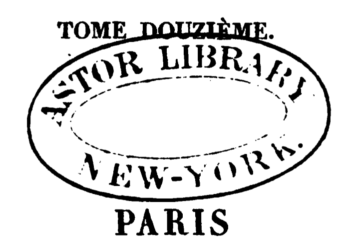
V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS

ET CORPET.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME DOUZIÈME.



PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXV.

HISTOIRE ROMAINE

DE

TITE-LIVE

LIVRES XXX — XXXII

PAR N. A. DUBOIS

PROFESSEUR.

EPITOME LIBRI XXX.

In Africa, Scipio Carthaginienses et eumdem Syphacem, Numidarum regem, Asdrubalemque pluribus prœliis vicit, adjuvante Masinissa, binaque hostium castra expugnavit, in quibus quadraginta millia hominum ferro ignique consumta sunt. Syphacem per C. Lælium et Masinissam cepit. Masinissa Sophonisbam, uxorem Syphacis, filiam Asdrubalis, captam statim adamavit, et, nuptiis factis, uxorem habuit; castigatus a Scipione, venenum ei misit : quo hausto, illa decessit. Effectumque est multis Scipionis victoriis, ut Carthaginienses, in desperationem acti, in auxilium publicæ salutis Annibalem ex Italia revocarent; isque, anno sexto decimo, Italia decedens, in Africam trajecit, tentavitque per conloquium pacem cum Scipione componere : et, quum de conditionibus pacis non convenisset, acie victus est. Pax Carthaginiensibus data est petentibus. Annibal Gisgonem, pacem dissuadentem, manu sua detraxit : excusata deinde temeritate facti, ipse pacem suasit. Mago, qui bello in agro Insubrium cum Romanis conflixerat, vulneratus, dum in Africam per legatos revocatus revertitur, ex vulnere mortuus est. Masinissæ regnum restitutum est. Reversus in Urbem Scipio, amplissimum nobilissimumque egit triumphum, quem Q. Terentius Culleo senator pileatus secutus est. Scipio Africanus (incertum militari prius favore, an populari aura ita cognominatus) primus certe hic imperator victæ a se nomine gentis nobilitatus est.

SOMMAIRE DU LIVRE XXX.

En Afrique, Scipion, avec le secours de Masinissa, défait, en plusieurs rencontres, les Carthaginois, Syphax, roi des Numides, Asdrubal, et force les deux camps ennemis : quarante mille hommes y périssent par le fer et le feu. Syphax est fait prisonnier par C. Lélius et Masinissa. Sophonisbe, femme de Syphax et fille d'Asdrubal, tombe au pouvoir de Masinissa qui éprouve aussitôt pour elle un violent amour, et l'épouse; Scipion lui en fait des reproches; Masinissa envoie du poison à Sophonisbe, qui trouve ainsi la mort. Les victoires multipliées de Scipion forcent les Carthaginois, réduits au désespoir, à rappeler Annibal au secours de sa patrie. Il sort de l'Italie, après un séjour de seize années, repasse en Afrique, et, dans une entrevue avec Scipion, essaie de l'engager à la paix; comme on n'est pas d'accord sur les conditions, il livre une bataille où il est vaincu. Les Carthaginois demandent la paix qui leur est accordée. Gisgon veut s'opposer à la paix; Annibal l'arrache de la tribune, s'excuse ensuite de cette violence, et conseille lui-même d'accepter la paix. Magon, blessé dans un combat contre les Romains sur le territoire des Insubriens, meurt de sa blessure, en retournant en Afrique où des députés le rappellent. Masinissa rentre en possession de ses états. Scipion, de retour à Rome, obtient le triomphe le plus noble et le plus mémorable. Q. Terentius Culleo, sénateur, le suit à pied, le chapeau d'affranchi sur la tête. Scipion est surnommé l'Africain par l'enthousiasme du soldat, ou peut-être par la faveur du peuple. Certes il est le premier général qui doive à une nation vaincue un surnom d'honneur et de gloire.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXX.

I. Cn. Servilius Cæpio et C. Servilius Géminus consules * (sextus decimus is annus belli punici erat) quum de republica, belloque et provinciis ad senatum retulissent, censuerunt patres, ut consules inter se compararent, sortirenturve, uter Bruttios adversus Annibalem, uter Etruriam ac Ligures provinciam haberet; cui Bruttii evenissent, exercitum a P. Sempronio acciperet; P. Sempronius (ei quoque enim proconsuli imperium in annum prorogabatur) P. Licinio succederet: is Romam reverteretur, bello quoque bonus habitus ad cetera, quibus nemo ea tempestate instructior civis habebatur, congestis omnibus humanis a natura fortunaque bonis. Nobilis idem ac dives erat: formà viribusque corporis excellebat. Facundissimus habebatur, seu caussa oranda,

* U. C. 549. — A. C. 203.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXX.

I. CN. SERVILIUS CÉPION et C. Servilius Geminus, nommés consuls, la seizième année de la seconde guerre punique, mirent en délibération dans le sénat des objets d'intérêt public, les opérations de la campagne et le partage des provinces. Les sénateurs furent d'avis que les consuls devaient se concerter ou tirer au sort qui des deux irait dans le Bruttium contre Annibal, ou commanderait en Étrurie et en Ligurie. Celui à qui le sort aurait assigné le Bruttium, y prendrait l'armée de P. Sempronius, qui, prorogé pour un an dans l'autorité proconsulaire, succèderait à P. Licinius. Ce dernier reviendrait à Rome; il avait fait preuve d'habileté dans la guerre, mérite nouveau qu'il joignait à tant d'autres, à tous les avantages dont la nature et la fortune l'avaient comblé plus qu'aucun homme de son siècle : à la fois noble et riche, il se distinguait encore par sa beauté, par sa force physique. Il passait pour très-éloquent, soit qu'il fallût plaider une cause, soutenir ou combattre un avis dans le sénat et devant le peuple : très-versé dans

seu in senatu, ad populum suadendi ac dissuadendi locus esset, juris pontificii peritissimus. Super hæc bellicæ quoque laudis consulatus compotem fecerat. Quod in Bruttiis provincia, idem in Etruria ac Liguribus decretum. M. Cornelius novo consuli tradere exercitum jussus : ipse, prorogato imperio, Galliam provinciam obtinere cum legionibus iis, quas prætor L. Scribonius, priore anno, habuisset. Sortiti deinde provincias : Cæpioni Bruttii, Servilio Gemino Etruria evenit. Tum prætorum provinciæ in sortem conjectæ. Jurisdictionem urbanam Pætus Ælius, Sardiniam P. Lentulus, Siciliam P. Villius, Ariminum cum duabus legionibus (sub Lucretio Spurio eæ fuerant) Quinctilius Varus est sortitus. Et Lucretio prorogatum imperium, ut Genuam oppidum a Magone Pœno dirutum exædificaret. P. Scipioni, non temporis, sed rei gerendæ fine, donec debellatum in Africa foret, prorogatum imperium est : decretumque, ut supplicatio fieret, quod is in Africam provinciam trajecisset, ut ea res salutaris populo romano, ipsique duci atque exercitui esset.

II. In Siciliam tria millia militum sunt scripta, et quia, quod roboris ea provincia habuerat, in Africam transvectum fuerat; et quia, ne qua classis ex Africa trajiceret, quadraginta navibus custodiri placuerat Siciliæ maritimam oram. Tredecim novas naves Villius se-

la science des pontifes, il venait de mettre le sceau à sa réputation par la gloire militaire qu'il devait à son consulat. Le décret porté pour le Bruttium fut appliqué à l'Étrurie et à la Ligurie. M. Cornelius eut ordre de remettre son armée au nouveau consul, et d'aller, en qualité de proconsul, prendre le commandement de la Gaule et des légions qui avaient servi, l'année précédente, sous le préteur L. Scribonius. Ensuite les consuls tirèrent au sort les provinces : le Bruttium échut à Cépion, et l'Étrurie à Servilius Geminus. Le même tirage eut lieu pour les préteurs, et donna la juridiction de la ville à Pétus Élius, la Sardaigne à P. Lentulus, la Sicile à P. Villius, et à Quinctilius Varus Ariminum et les deux légions qui avaient été sous les ordres de Lucretius Spurius. Lucretius fut continué dans sa charge, pour rebâtir la ville de Gênes détruite par Magon. Quant à P. Scipion, la prorogation de son commandement n'eut d'autre terme que la fin de la guerre, et l'on ordonna des prières publiques pour remercier les dieux de son passage en Afrique, et les conjurer de faire tourner cette entreprise à l'avantage du peuple, du général lui-même et de l'armée.

II. Trois mille soldats furent levés pour la Sicile; et comme l'élite des troupes qu'avait eues cette province, était passée en Afrique, et qu'on voulait s'opposer à toute descente de l'ennemi, l'on convint que les côtes de l'île seraient gardées par une flotte de quarante vaisseaux. Villius y conduisit treize bâtimens neufs, et y fit radou-

cum in Siciliam duxit; ceteræ in Sicilia veteres refectæ. Huic classi M. Pomponius, prioris anni prætor, prorogato imperio præpositus, novos milites ex Italia advectos in naves inposuit. Parem navium numerum Cn. Octavio, prætori item prioris anni, cum pari jure imperii, ad tuendam Sardiniæ oram patres decreverunt. Lentulus prætor duo millia militum dare in naves jussus. Et Italiæ ora, quia incertum erat, quo missuri classem Carthaginienses forent (videbantur autem, quidquid nudatum præsidiis esset, petituri), M. Marcio, prætori prioris anni, cum totidem navibus tuenda data est. Tria millia militum in eam classem, ex decreto patrum, consules scripserunt, et duas legiones urbanas ad incerta belli. Hispaniæ cum exercitibus imperioque veteribus imperatoribus, L. Lentulo et L. Manlio Acidino, decretæ. Viginti omnino legionibus, et centum sexaginta navibus longis res romana, eo anno, gesta. Prætores in provincias ire jussi. Consulibus imperatum, priusquam ab Urbe proficiscerentur, ludos magnos facerent, quos T. Manlius Torquatus dictator in quintum annum vovisset, si eodem statu respublica staret. Et novas religiones excitabant in animis hominum prodigia, ex pluribus locis nunciata. Aurum in Capitolio corvi non lacerasse tantum rostris crediti, sed etiam edisse. Mures Antii coronam auream adrosere. Circa Capuam, omnem agrum lo-

ber les vieux. M. Pomponius, préteur de l'année précédente, continué dans son commandement et mis à la tête de cette flotte, y embarqua ses nouvelles recrues amenées d'Italie. Pareil nombre de navires fut donné à Cn. Octavius, également ancien préteur, et avec la même autorité, à l'effet de protéger les côtes de la Sardaigne. Le préteur Lentulus eut ordre de lui fournir deux mille hommes d'embarcation. Quant à la côte de l'Italie, comme on ne savait trop sur quel point les Carthaginois dirigeraient leurs attaques, et que, suivant toute apparence, les endroits les plus dégarnis seraient les plus menacés, M. Marcius, préteur de l'année précédente, fut chargé de la défendre avec le même nombre de vaisseaux. D'après un décret du sénat, les consuls levèrent trois mille hommes pour l'armement de cette flotte, et deux légions urbaines pour parer aux coups imprévus de la guerre. Dans les Espagnes, le commandement des armées resta aux anciens généraux, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus. Ainsi vingt légions et cent soixante vaisseaux de guerre furent les forces que la république mit sur pied, cette année. Les préteurs reçurent l'ordre de partir pour leurs départemens. Les consuls, avant de quitter Rome, furent chargés de faire célébrer les grands jeux que le dictateur T. Manlius Torquatus s'était engagé, par un vœu, à donner dans cinq ans, si la république se trouvait toujours dans le même état. De nouveaux scrupules religieux agitaient les esprits, à cause des prodiges qu'on annonçait de divers côtés. Des corbeaux, disait-on, avaient déchiré à coups de bec et même avalé la dorure du Capitole; dans un temple d'Antium, des rats avaient rongé une couronne d'or; autour de Capoue, toute la campagne avait été remplie d'une mul-

custarum vis ingens, ita ut, unde advenissent, parum constaret, complevit. Equuleus Reate cum quinque pedibus natus. Anagniæ sparsi primum ignes in cœlo, dein fax ingens arsit. Frusinone arcus solem tenui linea amplexus est; circulum deinde ipsum major solis orbis extrinsecus inclusit. Arpini terra campestri agro in ingentem sinum consedit. Consulum alteri, primam hostiam inmolanti, caput jecinoris defuit. Ea prodigia majoribus hostiis procurata; editi a collegio pontificum dii, quibus sacrificaretur.

III. Iis transactis, consules prætoresque in provincias profecti; omnibus tamen, velut eam sortitis, Africæ cura erat; seu quia ibi summam rerum bellique verti cernebant; seu ut Scipioni gratificarentur, in quem tum omnis versa civitas erat. Itaque non ex Sardinia tantum (sicut ante dictum est), sed ex Sicilia quoque et Hispania vestimenta, frumentumque, et arma etiam ex Sicilia, et omne genus commeatus eo portabantur. Nec Scipio, ullo tempore hiemis, belli opera remiserat, quæ multa simul undique eum circumstabant. Uticam obsidebat; castra in conspectu Asdrubalis erant. Carthaginienses deduxerant naves; classem paratam instructamque ad commeatus intercipiendos habebant. Inter hæc, ne Syphacis quidem reconciliandi curam ex animo mise-

titude infinie de sauterelles, sans qu'on pût trop savoir d'où elles étaient venues. A Réate, il était né un poulain à cinq pieds; Anagnia avait aperçu dans le ciel des feux d'abord épars, qui, bientôt réunis, avaient formé une torche ardente d'une dimension extraordinaire. A Frusinon, un arc avait décrit une courbe autour du soleil, et, peu d'instans après, avait été enfermé dans un cercle beaucoup plus grand formé par cet astre. Dans le territoire d'Arpinum, la terre, s'affaissant au milieu d'une plaine, s'était creusée en abîme. L'un des consuls, dans la première victime qu'il avait immolée, n'avait point trouvé la tête du foie. En expiation de ces prodiges, on offrit les grandes victimes, et le collège des pontifes décida à quels dieux il fallait sacrifier.

III. Après ces cérémonies, les consuls et les préteurs partirent pour leurs destinations : tous cependant s'occupaient de l'Afrique, comme si le sort leur en eût confié le département, soit conviction que c'était là le point le plus important, le fort de la guerre; soit désir de faire leur cour à Scipion, qui attirait alors tous les regards. On y transporta donc, et de la Sardaigne, comme je l'ai dit plus haut, et de la Sicile et de l'Espagne, des vêtemens, du blé, et toutes sortes d'approvisionnemens, ainsi que des armes venues de la Sicile. De son côté, Scipion n'avait jamais, malgré l'hiver même, interrompu ses opérations militaires, qui, fort nombreuses, réclamaient à la fois tous ses soins. Il assiégeait Utique; il campait à la vue d'Asdrubal. Les Carthaginois avaient mis en mer une flotte bien équipée dans le dessein de lui couper les vivres. Au milieu de tant de préoccupations, il n'avait pas renoncé à l'espoir de regagner Syphax, si toutefois la possession et des désirs satisfaits

rat, si forte jam satias amoris in uxore ex multa copia cepisset. Ab Syphace magis pacis cum Carthaginiensibus conditiones, ut Romani Africa, Pœni Italia excederent, quam, si bellaretur, spes ulla desciturum adferebatur. Hæc per nuncios magis equidem acta crediderim (et ita pars major auctores sunt), quam ipsum Syphacem, ut Antias Valerius prodit, in castra romana ad conloquium venisse. Primo eas conditiones imperator romanus vix auribus admisit; postea, ut caussa probabilis suis commeandi foret in castra hostium, mollius eadem illa abnuere, ac spem facere, sæpius ultro citroque agitantibus rem conventuram. Hibernacula Carthaginiensium, congesta temere ex agris materia exædificata, lignea ferme tota erant. Numidæ præcipue arundine textis, storeaque pars maxima tectis, passim nullo ordine, quidam, ut sine imperio occupatis locis, extra fossam etiam vallumque habitabant. Hæc relata Scipioni spem fecerant castra hostium per occasionem incendendi.

IV. Cum legatis, quos mitteret ad Syphacem, calonum loco, primos ordines spectatæ virtutis atque prudentiæ servili habitu mittebat; qui, dum in conloquio legati essent, vagi per castra, alius alia, aditus exitusque omnes, situm formamque et universorum castrorum, et partium, qua Pœni, qua Numidæ haberent, quantum

avaient réfroidi son premier amour pour une épouse. Le Numide se portait médiateur entre les deux peuples, à condition que les Romains évacueraient l'Afrique, et les Carthaginois l'Italie; mais si la guerre continuait, il était loin de promettre d'abandonner ses alliés. Je croirais volontiers que ces négociations eurent lieu, comme la plupart des historiens le rapportent, plutôt par l'entremise d'agens secondaires, que par l'intervention de Syphax lui-même, qui, selon Valerius d'Antium, se rendit au camp de Scipion, pour en conférer avec lui. D'abord le général romain voulut à peine écouter de pareilles propositions; ensuite, pour avoir un prétexte plausible d'envoyer les siens dans le camp ennemi, il s'en défendit plus faiblement, et laissa entrevoir que la discussion, prolongée de part et d'autre, pourrait amener un rapprochement. Le camp d'hiver des Carthaginois était composé de huttes construites pour la plupart en bois, ou autres matières combustibles prises au hasard dans la campagne; celles des Numides surtout, tissu grossier de roseaux et de nattes, étaient dispersées çà et là sans aucun ordre, suivant le caprice du soldat : plusieurs même se trouvaient placées hors des fossés et des retranchemens. Scipion, informé de ces détails, en conçut l'espérance de brûler, à la première occasion, les deux camps ennemis.

IV. Avec les députés qu'il envoyait à Syphax, il faisait partir, sous l'habit d'esclaves, ses officiers les plus distingués par leur courage et leur expérience; et tandis que les ambassadeurs étaient en conférence, leurs prétendus valets erraient dans tout le camp, reconnaissaient avec soin les entrées et les issues, la situation et la forme du camp en général, et de ses diverses parties, les quar-

intervalli inter Asdrubalis ac regia castra esset, specularentur; moremque simul noscerent stationum vigiliarumque: nocte, an interdiu, opportuniores insidianti essent. Et inter crebra conloquia alii atque alii de industria, quo pluribus omnia nota essent, mittebantur. Quum sæpius agitata res certiorem spem pacis in dies et Syphaci et Carthaginiensibus per eum faceret; legati romani « vetitos se reverti ad imperatorem aiunt, nisi certum responsum detur. Proinde, seu ipsi staret jam sententia, seu consulendus Asdrubal et Carthaginienses essent, consuleret. Tempus esse, aut pacem componi, aut bellum naviter geri. » Dum consulitur Asdrubal ab Syphace, ab Asdrubale Carthaginienses; et speculatores omnia visendi, et Scipio ad comparanda ea, quæ in rem erant, tempus habuit; et ex mentione ac spe pacis neglegentia, ut fit, apud Pœnos Numidasque orta cavendi, ne quid hostile interim paterentur. Tandem relatum responsum, quibusdam (quia nimis cupere Romanus pacem videbatur) iniquis per occasionem adjectis; quæ peropportune cupienti tollere inducias Scipioni caussam præbuere; ac nuncio regis, quum relaturum se ad consilium dixisset, postero die, respondit, « Se uno frustra tendente, nulli alii pacem placuisse. Renunciaret igitur, nullam aliam spem pacis, quam, relictis Carthaginiensibus, Syphaci cum Romanis esse. » Ita tollit in-

tiers des Carthaginois et ceux des Numides, l'intervalle qui séparait le camp d'Asdrubal et celui du roi, la disposition des postes et des gardes, afin de s'assurer si la nuit ou le jour serait plus favorable à la surprise que l'on méditait. Comme les pourparlers devenaient plus fréquens, Scipion envoyait, chaque fois, de nouveaux émissaires, afin que tous les détails du camp fussent connus d'un plus grand nombre de Romains. Après des conférences prolongées, qui, de jour en jour, avaient donné à Syphax, et par suite aux Carthaginois, des espérances de paix plus positives, les députés romains déclarent au Numide, « que Scipion leur a défendu de revenir sans rapporter une réponse précise; qu'ainsi il la leur donne, si déjà il a pris son parti; ou, s'il a besoin de consulter Asdrubal et les Carthaginois, qu'il le fasse promptement. Le temps est venu, ou de conclure la paix, ou de continuer la guerre à outrance. » Pendant que Syphax consulte Asdrubal, et qu'Asdrubal renvoie à Carthage, les espions eurent le loisir de tout examiner, et Scipion celui d'achever ses préparatifs. D'ailleurs, la sécurité, l'espoir d'une paix prochaine, avaient ôté toute défiance aux Carthaginois et aux Numides, et ils étaient loin de redouter alors aucun acte hostile. Enfin la réponse arriva, et comme les Romains paraissaient désirer vivement la paix, on avait saisi cette occasion d'ajouter certaines clauses dont la rigueur fournit fort à propos à Scipion le prétexte qu'il cherchait de rompre la trève. Il dit donc à l'envoyé du roi qu'il en délibèrerait avec son conseil, et, le lendemain, il rendit cette réponse : « Malgré tous les efforts qu'il avait seul tentés, personne autre n'avait été d'avis de faire la paix. L'envoyé pouvait donc déclarer à son maître, que le seul moyen d'avoir

ducias, ut libera fide incepta exsequeretur : deductisque navibus (et jam veris principium erat) machinas tormentaque, velut a mari adgressurus Uticam, inponit. Et duo millia militum ad capiendum, quem antea tenuerat, tumulum super Uticam mittit : simul ut ab eo, quod parabat, in alterius rei curam converteret hostium animos; simul ne qua, quum ipse ad Syphacem Asdrubalemque profectus esset, eruptio ex urbe et inpetus in castra sua, relicta cum levi præsidio, fieret.

V. His præparatis, advocatoque consilio, edicere exploratoribus jussis, quæ comperta adferrent, Masinissaque, cui omnia hostium nota erant; postremo ipse, quid pararet in proximam noctem, proponit. Tribunis edicit, ut, ubi, prætorio dimisso, signa concinuissent, extemplo educerent castris legiones. Ita, ut imperaverat, signa, sub occasum solis, efferri sunt cœpta; ad primam ferme vigiliam, agmen explicaverunt : media nocte (septem enim millia itineris erant), modico gradu ad castra hostium perventum. Ibi Scipio partem copiarum Lælio, Masinissamque ac Numidas, adtribuit; et castra Syphacis invadere, ignesque conjicere jubet. Singulos deinde separatim, Lælium ac Masinissam, seductos obtestatur, « ut, quantum nox providentiæ adimat, tantum diligentia expleant curaque. Se Asdrubalem punicaque

les Romains pour alliés était d'abandonner la cause de Carthage. » Aussitôt il rompt la trève, afin de poursuivre de bonne foi l'exécution de ses desseins, remet ses navires à flot, car le printemps commençait, et embarque toutes ses machines de guerre, comme pour attaquer Utique par mer. En même temps, il détache deux mille hommes avec ordre de s'emparer de l'éminence qui domine la ville, et que déjà il avait occupée. Ces mouvemens avaient le double but de donner le change à l'ennemi sur son véritable projet, et, tandis qu'il marcherait en personne contre Syphax et Asdrubal, d'empêcher les assiégés de tenter une sortie et une attaque contre son camp où il ne laissait que peu de forces.

V. Quand il a tout préparé, il assemble son conseil, ordonne à ses explorateurs d'y rendre compte de leurs découvertes, consulte Masinissa qui connaissait à fond les habitudes, le caractère de l'ennemi, et déclare enfin lui-même le projet qu'il médite pour la nuit suivante. Il recommande aux tribuns de faire sortir du camp les légions, au premier signal donné, à l'issue du conseil : d'après cet ordre, l'armée se met en mouvement, au coucher du soleil. Vers la première veille de la nuit, elle se range en bataille, et à minuit, après une marche de sept milles, elle arrive, au petit pas, au camp des Africains. Alors Scipion donne à Lélius une partie des troupes, et le charge, ainsi que Masinissa et les Numides, d'attaquer le camp de Syphax et d'y mettre le feu. Ensuite il prend à part Lélius et Masinissa, et les conjure, chacun séparément, « de remédier à la confusion inséparable d'une expédition nocturne, par une vigilance, par un soin extrême. Il se réserve d'attaquer Asdrubal et les Carthaginois ; mais il ne commencera, que lorsqu'il aura vu en

castra adgressurum. Ceterum non ante cœpturum, quam ignem in regiis castris conspexisset. » Neque ea res morata diu est; nam, ut proximis casis injectus ignis hæsit, extemplo proxima quæque, et deinceps continua amplexus, totis se passim dissipavit castris. Et trepidatio quidem, quanta necesse erat, in nocturno effuso tam late incendio orta est: ceterum, fortuitum, non hostilem ac bellicum, ignem rati esse, sine armis ad restinguendum incendium effusi, in armatos incidere hostes, maxime Numidas, ab Masinissa, notitia regiorum castrorum, ad exitus itinerum idoneis locis dispositos. Multos in ipsis cubilibus semisomnos hausit flamma: multi in præcipiti fuga, ruentes super alios alii, in angustiis portarum obtriti sunt.

VI. Relucentem flammam primo vigiles Carthaginiensium, deinde excitati alii nocturno tumultu quum conspexissent, ab eodem errore credere et ipsi sua sponte incendium ortum; et clamor inter cædem et vulnera sublatus, an ex trepidatione nocturna esset, confusus, sensum veri adimebat. Igitur pro se quisque inermes, ut quibus nihil hostile suspectum esset, omnibus portis, qua cuique proximum erat, ea modo, quæ restinguendo igni forent, portantes, in agmen romanum ruebant. Quibus cæsis omnibus, præterquam hostili odio, etiam ne quis nuncius effugeret, extemplo Scipio neglectas, ut

feu le camp de Syphax. » Il n'attendit pas long-temps ; car la flamme, mise aux premières cabanes, gagna rapidement de proche en proche, et se communiqua bientôt dans tout le camp. Le désordre fut tel que devait le causer un incendie nocturne répandu si loin en peu d'instans. Cependant les Barbares, qui l'attribuaient au hasard plutôt qu'à une ruse de guerre, accourent sans armes pour l'éteindre, et rencontrent les ennemis bien armés, surtout les Numides, que Masinissa, instruit des localités, avait postés habilement à toutes les issues. Le feu en étouffa un grand nombre à demi endormis dans leurs lits : plusieurs, précipitant leur fuite, et tombant les uns sur les autres, furent écrasés aux passages trop étroits des portes du camp.

VI. Frappés de la lueur des flammes, les sentinelles des Carthaginois, et ceux que le bruit avait réveillés en sursaut, tombèrent dans la même erreur, et crurent eux aussi que le feu avait pris par accident ; et l'idée que les cris des soldats égorgés ou blessés provenaient d'un tumulte nocturne, empêchait entièrement de distinguer la vérité. Aussi, dans leur empressement, ils se précipitent sans défiance par toutes les issues qu'ils rencontrent, sans porter d'autres armes que celles qu'on emploie contre les incendies, et viennent heurter contre les troupes romaines. Ils sont tous massacrés, par haine nationale, et plus encore par crainte qu'un seul ennemi ne répande l'alarme en fuyant. Les portes du camp d'Asdrubal se trouvaient abandonnées, comme il arrive

in tali tumultu, portas invadit; ignibusque in proxima tecta conjectis, effusa flamma primo veluti sparsa pluribus locis reluxit, dein per continua serpens, uno repente omnia incendio hausit. Ambusti homines jumentaque fœda primum fuga, dein strage, obruerant itinera portarum. Quos non obpresserat ignis, ferro absumti, binaque castra clade una deleta. Duces tamen ambo, et ex tot millibus armatorum duo millia peditum et quingenti equites semiermes, magna pars saucii, adflatique incendio, effugerunt. Cæsa aut hausta flammis quadraginta millia hominum sunt, capta supra quinque millia: multi Carthaginiensium nobiles, undecim senatores, signa militaria centum septuaginta quatuor, equi numidici supra duo millia septingenti, elephanti sex capti; octo flamma ferroque absumti, magnaque vis armorum capta. Ea omnia imperator Vulcano sacrata incendit.

VII. Asdrubal ex fuga, cum paucis, Afrorum urbem proximam petierat: eoque omnes, qui supererant, vestigia ducis sequentes, se contulerant. Metu deinde, ne dederetur Scipioni, urbe excessit. Mox eodem patentibus portis Romani accepti: nec quidquam hostile, quia voluntate concesserant in ditionem, factum. Duæ subinde urbes captæ direptæque, ea præda, et quæ castris ex incensis et igne rapta erat, militi concessa est. Syphax,

en pareil désordre. Scipion s'en empare aussitôt, et fait mettre le feu aux premières cabanes. D'abord la flamme se disperse et brille sur quelques points; bientôt en serpentant elle devient continue, et forme un vaste embrasement qui consume le camp tout entier. Hommes et bestiaux à demi brûlés s'élancent éperdus vers les portes, y tombent pêle-mêle, s'y entassent, et ferment tous les passages. Ceux qu'épargne le feu sont moissonnés par le fer, et le même coup frappe et détruit à la fois les deux camps. Cependant les deux chefs, suivis de deux mille fantassins et de cinq cents cavaliers, débris de tant de milliers de combattans, la plupart sans armes, blessés et endommagés par les flammes, parvinrent à s'échapper. Le fer et le feu dévorèrent quarante mille hommes; on fit plus de cinq mille prisonniers, entre autres plusieurs Carthaginois de distinction et onze sénateurs; cent soixante-quatorze étendards, plus de deux mille sept cents chevaux numides et six éléphans, restèrent au pouvoir du vainqueur. Huit avaient été tués ou brûlés: on prit aussi une grande quantité d'armes que Scipion fit jeter dans les flammes comme une offrande à Vulcain.

VII. Asdrubal, avec un petit nombre de fuyards, avait gagné la ville voisine (*Anda*), où s'étaient également réfugiés ceux qui, échappés au massacre, avaient suivi les traces de leur général; mais il en sortit aussitôt, dans la crainte qu'elle ne fût livrée à Scipion. En effet, les portes furent bientôt ouvertes aux Romains qui n'y commirent aucune hostilité, parce que la soumission des habitans avait été volontaire. On prit ensuite deux autres villes, dont le pillage fut accordé aux soldats, avec le butin fait dans les camps incendiés et sauvé du milieu des flammes.

octo millium ferme inde spatio, loco communito consedit. Asdrubal Carthaginem contendit, ne quid per metum ex recenti clade mollius consuleretur: quo tantus primo terror est adlatus, ut, omissa Utica, Carthaginem crederent extemplo Scipionem obsessurum. Senatum itaque suffetes (quod velut consulare imperium apud eos erat) vocaverunt. Ibi e tribus (una de pace legatos ad Scipionem decernebat: altera Annibalem ad tuendam ab exitiabili bello patriam revocabat: tertia romanæ in adversis rebus constantiæ erat; reparandum exercitum, Syphacemque hortandum, ne bello absisteret, censebat) hæc sententia, quia Asdrubal præsens Barcinæque omnes factionis bellum malebant, vicit. Inde delectus in urbe agrisque haberi cœptus, et ad Syphacem legati missi, summa ope et ipsum reparantem bellum: quum uxor non jam, ut ante, blanditiis, satis potentibus ad animum amantis, sed precibus et misericordia valuisset, plena lacrymarum obtestans, ne patrem suum patriamque proderet, iisdemque flammis Carthaginem, quibus castra conflagrassent, absumi sineret. Spem quoque opportune oblatam adferebant legati, quatuor millia Celtiberorum circa urbem nomine Abbam, ab conquisitoribus suis conducta in Hispania, egregiæ juventutis, sibi obcurrisse; et Asdrubalem prope diem adfore cum manu haudquaquam contemnenda. Igitur non benigne

Syphax alla se retrancher à huit milles de distance. Asdrubal se rendit droit à Carthage, afin de prévenir les résolutions timides que pourrait inspirer la nouvelle d'un désastre tout récent : et d'abord, la terreur y fut si profonde, qu'on s'attendait à voir Scipion renoncer au siège d'Utique, pour attaquer Carthage. Aussi les suffètes, magistrats qui étaient, dans cette ville, ce que les consuls sont à Rome, convoquèrent le sénat. Là, trois avis furent ouverts : le premier était d'envoyer une ambassade à Scipion, pour traiter de la paix ; le second, de rappeler Annibal au secours de la patrie, dans cette guerre d'extermination ; le troisième, digne de la fermeté romaine dans l'adversité, fut de lever de nouvelles troupes, et d'exhorter Syphax à ne point cesser de combattre avec Carthage. Ce dernier sentiment, soutenu par la présence d'Asdrubal, et par les efforts de la faction Barcine, déclarée pour la guerre, prévalut dans le sénat. On commença donc à faire des recrues dans la ville et dans la campagne, et l'on envoya des députés à Syphax, qui, de son côté, se disposait avec énergie à reprendre les armes; car Sophonisbe, outre les caresses, armes déjà si puissantes sur le cœur d'un époux passionné, avait aussi employé avec succès, auprès de Syphax, les prières les plus touchantes, le conjurant tout en larmes de ne point trahir son père et sa patrie, et de ne point laisser consumer Carthage par les mêmes flammes qui avaient dévoré les deux camps. Les ambassadeurs eurent soin aussi de faire valoir un secours que la fortune leur offrait à propos : c'était un renfort de quatre mille Celtibériens, guerriers intrépides, enrôlés en Espagne par des recruteurs, et qu'ils venaient de rencontrer dans les environs de la ville d'Abba : Asdru-

modo legatis respondit, sed ostendit etiam multitudinem agrestium Numidarum, quibus, per eosdem dies, arma equosque dedisset, et omnem juventutem adfirmat exciturum ex regno. « Scire incendio, non prœlio, cladem acceptam; eum bello inferiorem esse, qui armis vincatur. » Hæc legatis responsa. Et, post dies paucos, rursus Asdrubal et Syphax copias junxerunt; is omnis exercitus fuit triginta ferme millium armatorum.

VIII. Scipionem, velut jam debellato, quod ad Syphacem Carthaginiensesque adtineret, Uticæ obpugnandæ intentum, jamque machinas admoventem muris, avertit fama redintegrati belli: modicisque præsidiis, ad speciem modo obsidionis, terra marique relictis, ipse, cum robore exercitus, ire ad hostes pergit. Primo in tumulo, quatuor ferme millia distante ab castris regiis, consedit: postero die, cum equitatu in Magnos (ita vocant) campos, subjectos ei tumulo, degressus, succedendo ad stationes hostium, lacessendoque levibus prœliis, diem absumsit: et, per insequens biduum, tumultuosis hinc atque illinc excursionibus in vicem, nihil dictu satis dignum fecerunt; quarto die, utrimque in aciem descensum est. Romanus principes post hastatorum prima signa, in subsidiis triarios constituit: equitatum italicum ab dextro cornu, ab lævo Numidas Masinissamque obposuit. Sy-

bal, ajoutaient-ils, ne tarderait pas à le joindre avec des forces assez imposantes. Aussi le roi leur fit une réponse obligeante, leur montra même une multitude de paysans numides qu'il venait d'équiper et de monter, et leur assura qu'il mettrait sur pied toute la jeunesse de son royaume. « Il savait qu'un incendie, et non pas une bataille, avait été cause de leur défaite; l'infériorité dans la guerre est pour celui que les armes ont vaincu. » Telle fut sa réponse aux députés, et, peu de jours après, Asdrubal et Syphax réunirent leurs troupes, qui formèrent une armée d'environ trente mille combattans.

VIII. Scipion, qui croyait la lutte terminée avec Syphax et ses alliés, s'occupait entièrement du siège d'Utique, dont ses machines menaçaient déjà les murailles, lorsqu'il en fut détourné par la nouvelle que la guerre recommençait. Il laisse donc quelques troupes, pour soutenir l'apparence d'un siège sur terre et sur mer, et, avec l'élite de ses guerriers, il marche en personne à l'ennemi. D'abord, il s'arrête sur une hauteur, à quatre milles du camp de Syphax. Le lendemain, il descend avec sa cavalerie dans les *Grandes-Plaines* (c'est le nom qu'on donne aux champs dominés par cette éminence), et harcèle les postes avancés de l'ennemi, qu'il vient braver jusqu'aux portes de son camp. Ce jour et les deux suivans se passent, de part et d'autre, en légères escarmouches qui n'amènent aucun résultat à citer : le quatrième, les deux armées se présentent en bataille. Scipion place les hastats au premier rang, les princes au second, et les triaires à la réserve; à l'aile droite, la cavalerie italienne; à l'aile gauche, les Numides et Masinissa. Syphax et Asdrubal opposent leurs Numides aux

phax Asdrubalque, Numidicis adversus italicum equitatum, Carthaginiensibus contra Masinissam locatis, Celtiberos in mediam aciem, in adversa signa legionum accepere; ita instructi concurrunt. Primo inpetu simul utraque cornua, et Numidæ et Carthaginienses pulsi; nam neque Numidæ, maxima pars agrestes, romanum equitatum, neque Carthaginienses, et ipse novus miles, Masinissam, recenti super cetera victoria terribilem, sustinuere. Nudata utrimque cornibus Celtiberum acies stabat: quod nec in fuga salus ulla ostendebatur locis ignotis, neque spes veniæ ab Scipione erat; quem, bene meritum de se et gente sua, mercenariis armis in Africam obpugnatum venissent. Igitur, circumfusis undique hostibus, alii super alios cadentes, obstinati moriebantur; omnibusque in eos versis, aliquantum ad fugam temporis Syphax et Asdrubal præceperunt. Fatigatos cædæ diutius, quam pugna, victores nox obpressit.

IX. Postero die, Scipio Lælium Masinissamque, cum omni romano et numidico equitatu expeditisque militum, ad persequendos Syphacem atque Asdrubalem mittit; ipse, cum robore exercitus, urbes circa, quæ omnes Carthaginiensium ditionis erant, partim spe, partim metu, partim vi subegit. Carthagini quidem erat ingens terror, et circumferentem arma Scipionem, om-

cavaliers italiens, et les Carthaginois à Masinissa. Les Celtibériens, au centre, avaient à tenir tête aux légions romaines. C'est dans cette ordonnance que le combat s'engage. Au premier choc, les deux ailes ennemies sont enfoncées; car ni les Numides, paysans pour la plupart, ne purent soutenir la charge de la cavalerie romaine, ni les Carthaginois, recrues nouvelles, ne résistèrent à Masinissa que de nombreux avantages et une victoire récente rendaient si redoutable. Mis à découvert par la déroute des deux ailes, le corps des Celtibériens tenait ferme; car la fuite ne leur offrait aucun moyen de salut dans des lieux qu'ils ne connaissaient pas, et ils n'avaient point de quartier à espérer de Scipion, qui, leur bienfaiteur et celui de leurs concitoyens, se voyait attaqué en Afrique par leurs armes mercenaires. Aussi, de toutes parts, enveloppés d'ennemis, tombant les uns sur les autres, ils moururent inébranlables à leur poste; et l'acharnement qu'on mit à les détruire, laissa prendre à Syphax et à Asdrubal assez d'avance pour assurer leur fuite. Les vainqueurs, plus las de tuer que de combattre, furent surpris par la nuit.

IX. Le lendemain, Scipion envoie Lélius et Masinissa, avec toute la cavalerie romaine et numide et les troupes légères, à la poursuite de Syphax et d'Asdrubal. Pour lui, avec le gros de l'armée, il réduit toutes les villes d'alentour qui étaient dans la dépendance des Carthaginois, celles-ci par l'espoir, celles-là par la crainte, les autres par la force. L'épouvante était grande à Carthage, et l'on pensait que Scipion, qui promenait çà et là ses armes victorieuses, après avoir soumis rapidement

nibus finitimis raptim perdomitis, ipsam Carthaginem repente adgressurum credebant. Itaque et muri reficiebantur, propugnaculisque armabantur; et pro se quisque, quæ diutinæ obsidioni tolerandæ sunt, ex agris convehit. Rara mentio est pacis, frequentior legatorum ad Annibalem arcessendum mittendorum; pars maxima classem, quæ ad commeatus excipiendos parata erat, mittere jubent ad obprimendam stationem navium ad Uticam, incaute agentem: forsitan etiam navalia castra, relicta cum levi præsidio, obpressuros. In hoc consilium maxime inclinant: legatos tamen ad Annibalem mittendos censent; quippe, classi ut felicissime gerantur res, parte aliqua levari Uticæ obsidionem: Carthaginem ipsam qui tueatur, neque imperatorem alium, quam Annibalem, neque exercitum alium, quam Annibalis superesse. Deductæ ergo, postero die, naves, simul et legati in Italiam profecti, raptimque omnia, stimulante fortuna, agebantur: et, in quo quisque cessasset, prodi ab se salutem omnium rebatur. Scipio, gravem jam spoliis multarum urbium exercitum trahens, captivis aliaque præda in vetera castra ad Uticam missis, jam in Carthaginem intentus, occupat relictum fuga custodum Tuneta: abest ab Carthagine quindecim millia ferme passuum locus, quum operibus, tum suapte natura tutus, qui et ab Carthagine conspici, et præbere ipse

toutes les cités voisines, attaquerait bientôt la capitale elle-même. Aussi l'on s'empressait de réparer les murailles, de les armer de fortifications; et chacun à l'envi transportait de la campagne les provisions nécessaires pour soutenir un long siège : on parle peu de faire la paix, beaucoup plus de rappeler Annibal. La plus grande partie veut qu'on envoie la flotte, destinée à intercepter les convois des ennemis, surprendre et couler à fond les vaisseaux laissés devant Utique, et qui ne sont point sur leurs gardes : peut-être même pourra-t-on détruire l'armement naval qui n'a pas de nombreux défenseurs. On se décide pour ce parti, sans renoncer cependant à l'envoi des députés à Annibal. En effet, le succès le plus heureux qu'obtiendrait la flotte carthaginoise, serait de faire lever en partie le siège d'Utique; mais pour défendre Carthage elle-même, il ne restait plus d'autre général qu'Annibal, d'autre armée que celle d'Annibal. Le lendemain donc, l'escadre met en mer, et les députés partent pour l'Italie : tout se fait avec la précipitation qu'ordonne la mauvaise fortune, et chaque citoyen, par la moindre négligence, croirait trahir le salut de la patrie. Scipion, qui traînait une armée chargée des dépouilles de plusieurs villes, envoie les prisonniers et le reste du butin dans son ancien camp près d'Utique, et, tournant déjà ses regards vers Carthage, s'empare de Tunis abandonné de sa garnison. Ce port, à quinze milles environ de la capitale, était très-fort par sa situation naturelle et par les ouvrages de l'art : on l'apercevait de Carthage, et il donnait lui-même la vue sur cette ville et sur la mer qui l'environne.

prospectum, quum ad urbem, tum ad circumfusum mare urbi, posset.

X. Inde, quum maxime vallum Romani jacerent, conspecta classis hostium est, Uticam Carthagine petens. Igitur, omisso opere, pronunciatum iter, signaque raptim ferri sunt cœpta, ne naves, in terram et obsidionem versæ, ac minime navali prœlio aptæ, obprimerentur. Qui enim restitissent agili et nautico instrumento aptæ et armatæ classi naves, tormenta machinasque portantes, et aut in onerariarum usum versæ, aut ita adpulsæ ad muros, ut pro aggere ac pontibus præbere adscensus possent? Itaque Scipio, contra quam in navali certamine solet, rostratis, quæ præsidio aliis esse poterant, in postremam aciem receptis prope terram, onerariarum quadruplicem ordinem pro muro adversus hostem obposuit; easque ipsas, ne in tumultu pugnæ turbari ordines possent, malis antennisque de nave in navem trajectis, ac validis funibus velut uno inter se vinculo inligatis, comprendit; tabulasque superinstravit, ut pervium ordinem faceret, et sub ipsis pontibus intervalla fecit, qua procurrere speculatoriæ naves in hostem, ac tuto recipi possent. His raptim pro tempore instructis, mille ferme delecti propugnatores onerariis inponuntur: telorum maxime missilium, ut, quamvis longo certamine, subficerent, vis ingens congeritur. Ita parati

X. Déjà les Romains s'occupaient activement de s'y retrancher, lorsqu'ils aperçurent la flotte ennemie qui voguait de Carthage vers Utique. Aussitôt les travaux sont interrompus, l'ordre est donné de se mettre en marche, et l'on enlève promptement les étendards, de peur que les vaisseaux, rangés près de terre, occupés du siège, et par là peu propres à soutenir un combat naval, ne soient subitement accablés. En effet, le moyen de résister à une flotte rapide dans ses manœuvres, bien équipée, munie de tous ses agrès, et de la repousser avec des vaisseaux chargés de machines de guerre, et tous, ou transformés en bâtimens de transport, ou rapprochés des murailles, de manière à servir de digue ou de pont pour y monter? Scipion changea donc la tactique ordinaire des batailles navales. Il plaça à l'arrière-garde et près de la terre les vaisseaux à éperon qui pouvaient servir de rempart aux autres, et, du côté de la mer, opposa à l'ennemi, en forme de mur, tous les vaisseaux de charge disposés sur quatre rangs; et pour que le tumulte du combat ne troublât point cet ordre, il fit croiser les mâts et les antennes des navires, et les attacha les uns aux autres par de gros câbles qui en formèrent un tout indissoluble; ensuite il les couvrit de planches pour rendre les communications faciles, et laissa sous ces espèces de ponts, des intervalles qui permettaient aux esquifs chargés d'observer l'ennemi, de sortir et de rentrer librement. Ces mesures prises à la hâte et comme la circonstance le permettait, environ mille hommes d'élite montent sur ces vaisseaux de charge, à bord desquels on entasse une immense quantité de traits et de

atque intenti hostium adventum opperiebantur. Carthaginienses, qui, si maturassent, omnia permixta turba trepidantium primo inpetu obpressissent, perculsi terrestribus cladibus, atque inde ne in mari quidem, ubi ipsi plus poterant, satis fidentes, die segni navigatione absumto, sub occasum solis, in portum (Ruscinona Afri vocant) classem adpulere; postero die, sub ortum solis, instruxere ab alto naves, velut ad justum prœlium navale, et tamquam exituris contra Romanis. Quum diu stetissent, postquam nihil moveri ab hostibus viderunt, tum demum onerarias adgrediuntur. Erat res minime certamini navali similis, proxime speciem muros obpugnantium navium; altitudine aliquantum onerariæ superabant; ex rostratis Pœni vana pleraque (utpote supino jactu) tela in superiorem locum mittebant: gravior ac pondere ipso libratior superne ex onerariis ictus erat. Speculatoriæ naves ac levia ipsa navigia, quæ sub constratis pontium per intervalla excurrebant, primo ipso tantum inpetu ac magnitudine rostratarum obruebantur; deinde et propugnatoribus quoque incommodæ erant, quod permixtæ cum hostium navibus inhibere sæpe tela cogebant; metu ne ambiguo ictu suis inciderent: postremo asseres ferreo unco præfixi (harpagonas vocant) ex punicis navibus injici in Romanos cœpti. Quos quum neque ipsos, neque catenas, quibus suspensi injicieban-

javelots, capable de suffire au combat le plus loug : ainsi préparés, les Romains attendent l'ennemi de pied ferme. Les Carthaginois, en se hâtant, auraient pu surprendre la flotte romaine dans un moment de confusion et d'alarme, et l'abattre du premier choc; mais, effrayés de leurs défaites sur terre, au point de se défier même de la mer où ils étaient les plus forts, ils perdirent une journée dans une lente navigation, et abordèrent, vers le coucher du soleil, au port que les Africains appellent Ruscinon. Le lendemain, au commencement du jour, ils gagnent la pleine mer, et s'y rangent en bataille, comme pour soutenir une lutte régulière, persuadés que les Romains s'avanceront à leur rencontre. Après être restés long-temps dans la même position, voyant que les ennemis ne faisaient aucun mouvement, ils attaquent enfin les bâtimens de transport. On eût dit alors, non pas un combat naval, mais bien un assaut livré par une flotte à des murailles. Comme la hauteur des vaisseaux de charge surpassait de beaucoup celle des galères africaines, les traits des Carthaginois, lancés de bas en haut, étaient presque sans portée, tandis que ceux des Romains, partant de haut, recevaient de leur direction une force nouvelle, et frappaient des coups plus sûrs. Cependant les esquifs et les barques légères, qui circulaient par les vides laissés sous les ponts, étaient renversés par le choc seul des vaisseaux à éperon, bien supérieurs en grandeur; ils devenaient même nuisibles aux soldats romains, qui, les voyant mêlés au milieu des bâtimens ennemis, retenaient leurs coups, de peur de faire tomber sur leurs compagnons les traits destinés aux Carthaginois. Enfin ceux-ci lancèrent des harpons sur la flotte ennemie; et comme les Romains ne pouvaient les cou-

tur, incidere possent; ut quæque retro inhibita rostrata onerariam hærentem unco traheret, scindi videres vincula, quibus alia aliis innexa erat, seriem aliam simul plurium navium trahi. Hoc maxime modo lacerati quidem omnes pontes, et vix transsiliendi in secundum ordinem navium spatium propugnatoribus datum est. Sex ferme onerariæ puppibus abstractæ Carthaginem sunt: major quam pro re lætitia, sed eo gratior, quod inter adsiduas clades ac lacrymas unum quantumcumque ex insperato gaudium adfulserat; cum eo, ut adpareret, haud procul exitio fuisse romanam classem, ni cessatum a præfectis suarum navium foret, et Scipio in tempore subvenisset.

XI. Per eosdem forte dies, quum Lælius et Masinissa, quinto decimo ferme die, in Numidiam pervenissent, Massyli, regnum paternum Masinissæ læti, ut ad regem diu desideratum, concessere. Syphax, pulsis inde præfectis præsidiisque suis, vetere se continebat regno, neutiquam quieturus. Stimulabant ægrum amore uxor socerque; et ita viris equisque abundabat, ut subjectæ oculis regni per multos florentis annos vires etiam minus barbaro atque inpotenti animo spiritus possent facere. Igitur omnibus, qui bello apti erant, in unum coactis equos, arma, tela dividit; equites in turmas, pedites in cohortes, sicut quondam ab romanis centurionibus didicerat,

per, non plus que les chaînes auxquelles ces mains de fer étaient suspendues, chaque galère, qui avait accroché un vaisseau de charge, l'entraînait dans son mouvement rétrograde, et, rompant tous les liens qui attachaient les bâtimens l'un à l'autre, emportait à la fois une autre ligne de plusieurs navires. Ainsi furent mis en pièces tous les madriers, et les Romains eurent à peine le temps de passer du premier rang au second. Six de leurs vaisseaux, remorqués jusqu'à Carthage, y causèrent une joie plus vive que ne le méritait ce faible succès, mais d'autant plus sensible, qu'au milieu de tant de désastres et de sujets de larmes, c'était du moins un bonheur inespéré, et qui faisait voir que la flotte romaine aurait pu être détruite, si les capitaines carthaginois eussent fait une diligence plus grande, et que Scipion ne fût pas venu à propos au secours de ses combattans.

XI. Vers la même époque, Lélius et Masinissa, après quinze jours de marche, arrivèrent en Numidie : les Massyliens, heureux de revoir un roi qu'ils avaient longtemps regretté, s'empressèrent de lui rendre le royaume de ses pères. Syphax, dont on avait chassé les lieutenans et les troupes, Syphax, resserré dans ses anciennes limites, n'était nullement d'humeur à s'y tenir en repos. Animé par son beau-père et par les instances d'une épouse qu'il adorait, il se voyait en outre à la tête d'une population nombreuse et d'un empire toujours florissant, dont les forces auraient pu inspirer de l'orgueil à un prince moins barbare et moins ambitieux. Il rassemble donc tout ce qu'il a de sujets en état de servir, leur distribue des chevaux, des armes défensives et offensives, et range la cavalerie par escadrons, et l'infanterie

distribuit. Exercitu haud minore, quam quem prius habuerat, ceterum omni prope novo atque incondito, ire ad hostes pergit. Et, castris in propinquo positis, primo pauci equites ex tuto speculantes ab stationibus progredi; inde jaculis submoti, recurrere ad suos: inde excursiones in vicem fieri, et, quum pulsos indignatio accenderet, plures subire: quod irritamentum certaminum equestrium est, quum aut vincentibus spes, aut pulsis ira adgregat suos. Ita tum a paucis prœlio accenso, omnem utrimque postremo equitatum certaminis studium effudit; ac, dum sincerum equestre prœlium erat, multitudo Masæsylorum, ingentia agmina Syphace emittente, sustineri vix poterat: deinde, ut pedes romanus repentino per turmas suas viam dantes intercursu stabilem aciem fecit, absterruitque effuse invehentem sese hostem, primo barbari segnius permittere equos; deinde stare ac prope turbari novo genere pugnæ; postremo, non pediti solum cedere, sed ne equitem quidem sustinere, peditis præsidio audentem. Jam signa quoque legionum adpropinquabant; tum vero Masæsyli non modo primum inpetum, sed ne conspectum quidem signorum atque armorum, tulerunt: tantum seu memoria priorum cladium, seu præsens terror valuit!

par cohortes, comme il l'avait appris autrefois des centurions romains. Avec cette armée, aussi nombreuse que la première, mais composée presque toute de recrues nouvelles et sans discipline, il marche à l'ennemi, et vient camper à peu de distance. D'abord quelques cavaliers s'avancent, mais avec précaution, pour faire une reconnaissance, et, lorsqu'ils sont repoussés à coups de javelots, reviennent joindre leur corps d'armée; puis les sorties ont lieu de part et d'autre, et à mesure que l'indignation s'empare de ceux qui ont eu le dessous, les escarmouches deviennent plus fréquentes : car tel est le double aiguillon qui d'ordinaire excite les combats de cavalerie, l'espérance qui grossit le parti des vainqueurs, la colère qui augmente celui des vaincus : ce fut ce qui arriva alors. Un engagement de quelques cavaliers finit par une action générale entre les deux cavaleries. Tant que les fantassins n'y prirent aucune part, les Romains avaient peine à tenir tête à cette multitude des Masésyliens, que Syphax appuyait par des renforts considérables; mais dès que l'infanterie romaine, arrivant au pas redoublé, par les intervalles des escadrons, eut donné aux cavaliers le temps de tenir ferme, les Barbares, qui chargeaient en désordre, effrayés tout à coup, ralentirent la rapidité de leurs chevaux, ensuite firent halte, et furent bientôt déconcertés par cette tactique toute nouvelle pour eux : enfin ils plièrent et devant les piétons, et même devant la cavalerie que l'appui des fantassins enhardissait. Déjà les étendards des légions approchaient aussi; mais alors les Masésyliens ne soutinrent ni le premier choc, ni même la vue des enseignes et des armes romaines : tant le souvenir de leurs

XII. Ibi Syphax, dum obequitat hostium turmis, si pudore, si periculo suo fugam sistere posset, equo graviter icto, effusus obprimitur capiturque, et vivus, lætum ante omnes Masinissæ præbiturus spectaculum, ad Lælium pertrahitur. Cirta caput regni Syphacis erat: eo se ingens hominum contulit vis. Cædes, in eo prœlio, minor, quam victoria, fuit, quia equestri tantummodo prœlio certatum fuerat; non plus quinque millia occisa, minus dimidium ejus hominum captum est, inpetu in castra facto, quo perculsa rege amisso multitudo se contulerat. Masinissa, « Sibi quidem, dicere, nihil esse in præsentia pulchrius, quam victorem, recuperatum tanto post intervallo, patrium invisere regnum : sed tam secundis, quam adversis, rebus non dari spatium ad cessandum. Si se Lælius cum equitatu vinctoque Syphace Cirtam præcedere sinat, trepida omnia metu se obpressurum: Lælium cum peditibus subsequi modicis itineribus posse. » Adsentiente Lælio, prægressus Cirtam, evocari ad conloquium principes Cirtensium jubet; sed apud ignaros regis casus, neque quæ acta essent promendo, nec minis, nec suadendo, ante valuit, quam rex vinctus in conspectum datus est. Tum ad spectaculum tam fœdum comploratio orta; et partim pavore mœnia sunt deserta, partim repentino consensu gratiam

défaites passées ou la terreur du moment présent eut d'empire sur leur esprit!

XII. Alors Syphax s'élance vers les escadrons ennemis, dans l'espoir que l'honneur, que le danger de leur roi arrêtera la fuite de ses sujets; mais son cheval grièvement blessé le renverse : accablé par le nombre, il est fait prisonnier, et traîné vivant à Lélius, spectacle agréable pour tous, mais principalement pour Masinissa. Cirta, capitale des états de Syphax, devint le refuge de la plus grande partie des vaincus. Le carnage, dans ce combat, fut moindre que la victoire, parce que la cavalerie seule avait donné. Il y eut environ cinq mille hommes tués, et un peu plus de deux mille pris à l'attaque du camp, où les Masésyliens, frappés de la perte de leur souverain, s'étaient jetés en foule. Masinissa disait « que rien, dans la circonstance présente, ne pouvait assurément être plus flatteur pour lui que de rentrer vainqueur dans le royaume paternel dont il était privé depuis si long-temps; mais la bonne comme la mauvaise fortune ne permettait pas de perdre des instans précieux. Si Lélius l'autorisait à prendre les devans avec la cavalerie et Syphax dans les fers, il entrerait à Cirta, où la confusion et l'effroi le rendraient maître de tout : Lélius, avec l'infanterie, pourrait le suivre à petites journées. » Lélius y consentit. Arrivé à Cirta, Masinissa fait demander une entrevue aux principaux habitans; mais comme ils ignoraient le malheur du roi, ni le récit des évènemens, ni les menaces, ni les promesses, rien enfin ne les ébranla : il fallut leur montrer le monarque chargé de chaînes. A cet affreux spectacle, leur désespoir éclata; et bientôt les uns, frappés de terreur, abandonnèrent les remparts; les autres, par un consentement

apud victorem quærentium patefactæ portæ. Et Masinissa, præsidio circa portas opportunaque mœnium dimisso, ne cui fugæ pateret exitus, ad regiam occupandam citato vadit equo. Intranti vestibulum in ipso limine Sophonisba, uxor Syphacis, filia Asdrubalis Pœni, obcurrit: et, quum in medio agmine armatorum Masinissam insignem, quum armis, tum cetero habitu, conspexisset, regem esse (id quod erat) rata, genibus advoluta ejus: « Omnia quidem ut posses in nobis, dii dederunt, virtusque et felicitas tua. Sed, si captivæ apud dominum vitæ necisque suæ vocem supplicem mittere licet, si genua, si victricem adtingere dextram, precor, quæsoque per majestatem regiam, in qua paullo ante nos quoque fuimus, per gentis Numidarum nomen, quod tibi cum Syphace commune fuit, per hujusce regiæ deos, qui te melioribus ominibus accipiant, quam Syphacem hinc miserunt, hanc veniam supplici des, ut ipse, quodcumque fert animus, de captiva statuas, neque me in cujusquam Romani superbum ac crudele arbitrium venire sinas. Si nihil aliud, quam Syphacis uxor, fuissem, tamen Numidæ, atque in eadem mecum Africa geniti, quam alienigenæ et externi, fidem experiri mallem. Quid Carthaginiensi ab Romano, quid filiæ Asdrubalis timendum sit, vides. Si nulla alia re potes, morte me ut vindices ab Romanorum arbitrio, oro, obtestor-

soudain, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, lui ouvrirent les portes. Masinissa, après avoir placé des gardes aux portes et dans les endroits les plus favorables, pour que personne ne pût prendre la fuite, court à toute bride s'emparer du palais du roi. Au moment où il entre dans le vestibule, sur le seuil même, Sophonisbe, épouse de Syphax, fille du Carthaginois Asdrubal, vient à sa rencontre, et, reconnaissant le prince au milieu des guerriers, à l'éclat de ses armes, à sa taille, à son extérieur, elle se jette à ses pieds, et lui dit : « Les dieux, votre vaillance et votre bonheur vous ont rendu l'arbitre suprême de notre sort : mais s'il est permis à une esclave de faire entendre une parole suppliante à celui qui est maître de sa vie et de sa mort, si elle peut embrasser ses genoux et toucher sa main victorieuse, je vous prie, je vous conjure par la majesté royale dont l'éclat nous environnait naguère, par le nom de Numide qui vous est commun avec Syphax, par les dieux de ce palais (puissent-ils vous y recevoir sous des auspices plus heureux qu'ils n'en ont laissé partir Syphax !), je vous supplie d'accorder à mon humble prière la grâce de disposer vous-même, à votre gré, de votre captive, et de ne point me laisser tomber au pouvoir tyrannique et cruel d'aucun Romain. Quand je n'aurais été que l'épouse de Syphax, j'aimerais mieux me confier à un Numide, à un prince africain comme moi, que d'éprouver la foi d'un étranger, d'un inconnu. Carthaginoise, j'ai tout à redouter d'un Romain ; fille d'Asdrubal, je n'ai pas moins à craindre, vous le savez. Si vous n'avez d'autre moyen que la mort pour me soustraire au despotisme de Rome, que la mort m'en délivre; je vous la demande, je l'implore. » Sophonisbe était dans tout l'éclat de sa beauté

que. » Forma erat insignis et florentissima ætas; itaque quum modo, dextram amplectens, in id, ne cui Romano traderetur, fidem exposceret, propiusque blanditias oratio esset, quam preces; non in misericordiam modo prolapsus est animus victoris, sed (ut est genus Numidarum in Venerem præceps) amore captivæ victor captus, data dextera in id, quod petebatur, obligandæ fidei, in regiam concedit. Instituit deinde reputare secum ipse, quemadmodum promissi fidem præstaret; quod quum expedire non posset, ab amore temerarium atque inpudens mutuatur consilium. Nuptias in eum ipsum diem repente parari jubet, ne quid relinqueret integri aut Lælio, aut ipsi Scipioni, consulendi velut in captivam, quæ Masinissæ jam nupta foret. Factis nuptiis, supervenit Lælius; et adeo non dissimulavit inprobare se factum, ut primo etiam cum Syphace et ceteris captivis detractam eam toro geniali mittere ad Scipionem conatus sit; victus deinde precibus Masinissæ orantis, ut arbitrium, utrius regum duorum fortunæ accessio Sophonisba esset, ad Scipionem rejiceret; misso Syphace et captivis, ceteras urbes Numidiæ, quæ præsidiis regiis tenebantur, adjuvante Masinissa, recipit.

XIII. Syphacem in castra adduci, quum esset nunciatum, omnis, velut ad spectaculum triumphi, multitudo effusa est. Præcedebat ipse vinctus; sequebatur grex no-

et à la fleur de l'âge; aussi, comme, en baisant la main de Masinissa, elle réclamait sa parole de ne point la livrer aux Romains, et que son langage était plus caressant encore que suppliant, le vainqueur ouvrit son âme à la compassion; et bientôt, ardent et passionné comme le sont les Numides, il se laissa subjuguer par les charmes de sa captive, lui donna sa main pour gage de la sûreté qu'elle réclamait de lui, et pénétra dans le palais. Ensuite il réfléchit aux moyens de tenir la promesse qu'il a faite, et comme il ne trouve pas d'expédient propice, il emprunte de sa passion un conseil aussi téméraire que peu conforme aux bienséances : il fait préparer ses noces pour ce jour-là même, pensant ôter à Lélius et à Scipion aussi le droit de traiter en captive une princesse devenue l'épouse de Masinissa. Le mariage était achevé, lorsque Lélius arriva. Loin d'approuver une telle union, il fut sur le point d'arracher Sophonisbe du lit nuptial, et de l'envoyer à Scipion avec Syphax et les autres prisonniers; ensuite il se laissa fléchir par les prières de Masinissa, qui le conjura de remettre à la décision de Scipion lequel des deux rois aurait Sophonisbe pour compagne de sa fortune. Ainsi, après avoir fait partir Syphax et les captifs, il soumit, avec le secours de Masinissa, les autres villes de Numidie qui étaient encore occupées par les garnisons royales.

XIII. A la nouvelle que Syphax était conduit au camp, les soldats sortirent en foule, comme pour être spectateurs d'un triomphe. Le prince marchait en tête,

bilium Numidarum. Tum, quantum quisque plurimum posset, magnitudini Syphacis, famæ gentis, victoriam suam augendo, addebat: « illum esse regem, cujus tantum majestati duo potentissimi in terris tribuerint populi, romanus carthaginiensisque, ut Scipio imperator suus ad amicitiam ejus petendam, relicta provincia Hispania exercituque, duabus quinqueremibus in Africam navigaverit: Asdrubal, Pœnorum imperator, non ipse modo ad eum in regnum venerit, sed etiam filiam ei nuptum dederit. Habuisse eum, uno tempore, in potestate duos imperatores, pœnum romanumque. Sicut ab diis inmortalibus pars utraque hostiis mactandis pacem petisset, ita ab eo utrimque pariter amicitiam petitam. Jam tantas habuisse opes, ut Masinissam regno pulsum eo redegerit, ut vita ejus fama mortis et latebris, ferarum modo in silvis rapto viventis, tegeretur. » His sermonibus circumstantium celebratus, rex in prætorium ad Scipionem est perductus. Movit et Scipionem quum fortuna pristina viri præsenti fortunæ conlata, tum recordatio hospitii dextræque datæ, et fœderis publice ac privatim juncti. Eadem hæc et Syphaci animum dederunt in adloquendo victore; nam quum Scipio, « quid sibi voluisset, quæreret, qui non societatem solum abnuisset romanam, sed ultro bellum intulisset; » tum ille, « peccasse quidem sese atque insanisse, fatebatur; sed non

chargé de fers, suivi d'une troupe de nobles Numides. Chacun alors, pour relever l'importance de la victoire à laquelle il avait participé, exagérait, autant que possible, la grandeur de Syphax et la renommée de la nation sur laquelle il avait régné. «C'était ce monarque, dont la majesté avait paru si imposante aux deux peuples les plus puissans de la terre, aux Romains et aux Carthaginois, que Scipion, général en chef de l'armée romaine, n'avait pas craint, pour solliciter son amitié, de quitter l'Espagne et ses troupes, et de passer en Afrique avec deux quinquérèmes; qu'Asdrubal, général des Carthaginois, non content de venir en personne le trouver à sa cour, lui avait encore donné sa fille en mariage. Le même jour, il avait eu en son pouvoir les deux généraux des deux nations rivales. Chacun des deux partis avait, par des victimes, sollicité la protection des dieux, et après elle, aussi, l'amitié de Syphax. Telle était sa puissance, que Masinissa, pour prolonger ses jours, avait été réduit à faire courir le bruit de sa mort, à se cacher dans les ténèbres, et, comme les bêtes fauves, à vivre de rapine dans les forêts.» Le roi, au milieu des discours de toute espèce de la foule qui l'environnait, fut conduit à Scipion qui l'attendait dans sa tente. Le général fut touché en comparant le sort naguère si brillant du prince avec sa fortune présente; il se rappela qu'il avait reçu à sa cour l'hospitalité, que sa main avait pressé celle de Syphax, qu'il avait fait avec lui alliance publique au nom du peuple romain, alliance particulière en son nom. Les mêmes souvenirs donnèrent à Syphax la force nécessaire pour répondre à son vainqueur; car, lorsque Scipion lui eut demandé quels motifs l'avaient décidé et à renoncer à l'amitié de Rome, et même à lui déclarer la guerre

tum demum, quum arma adversus populum romanum cepisset; exitum sui furoris fuisse, non principium. Tunc se insanisse, tunc hospitia privata et publica fœdera omnia ex animo ejecisse, quum carthaginiensem matronam domum acceperit. Illis nuptialibus facibus regiam conflagrasse suam : illam furiam pestemque omnibus delinimentis animum suum avertisse atque alienasse; nec conquiesse, donec ipsa manibus suis nefaria sibi arma adversus hospitem atque amicum induerit. Perdito tamen atque adflicto sibi hoc in miseriis solatii esse, quod in omnium hominum inimicissimi sibi domum ac penates eamdem pestem ac furiam transisse videat : neque prudentiorem, neque constantiorem Masinissam, quam Syphacem, esse, etiam juventa incautiorem; certe stultius illum atque intemperantius eam, quam se, duxisse. »

XIV. Hæc non hostili modo odio, sed amoris etiam stimulis, amatam apud æmulum cernens, quum dixisset; non mediocri cura Scipionis animum pepulit, et fidem criminibus raptæ prope inter arma nuptiæ, neque consulto, neque exspectato Lælio, faciebant; tamque præceps festinatio, ut, quo die captam hostem vidisset, eodem matrimonio junctam acciperet, et ad penates hostis sui nuptiale sacrum conficeret; eo fœdiora hæc videbantur Scipioni, quod ipsum in Hispania juvenem nullius forma

sans aucun grief; il avoua « qu'il avait commis une faute, un acte de démence : mais le moment où il avait pris les armes contre le peuple romain avait été la fin, et non le principe de son délire. L'égarement de son esprit, et l'oubli de tous ses engagemens publics et particuliers, dataient du jour fatal où une femme de Carthage était entrée dans sa cour. Le flambeau de cet hymen avait embrasé son palais : c'était cette furie, dont les charmes empoisonnés avaient altéré sa raison ; elle n'avait point eu de repos, qu'elle n'eût remis elle-même dans ses mains des armes sacrilèges contre un hôte et un ami. Toutefois, dans son extrême infortune, dans son affliction, dans sa misère, une consolation lui restait : il venait de voir son ennemi le plus cruel faire passer dans ses pénates, dans ses bras, la même peste, la même furie. Masinissa n'aurait ni plus de sagesse, ni plus de fermeté; sa jeunesse même le rendrait plus imprudent encore : certes, en épousant Sophonisbe, Masinissa avait montré plus de folie, plus d'emportement que Syphax. »

XIV. Ces discours, inspirés par la haine d'un ennemi, et plus encore peut-être par la fureur jalouse d'un amant qui voit au pouvoir de son rival une femme adorée, causèrent à Scipion une inquiétude assez vive. En effet, tout venait confirmer les accusations de Syphax; ce mariage brusqué, pour ainsi dire, au milieu des armes, sans consulter, sans attendre Lélius; la précipitation que Masinissa avait mise, le jour même où il avait vu Sophonisbe captive et ennemie, à l'élever au rang de son épouse, et les flambeaux de l'hymen allumés devant les dieux pénates d'un rival. Cette conduite paraissait d'autant plus

pepulerat captivæ. Hæc secum volutanti Lælius ac Masinissa supervenerunt : quos quum pariter ambo et benigno vultu excepisset, et egregiis laudibus frequenti prætorio celebrasset; abductum in secretum Masinissam sic adloquitur : « Aliqua te existimo, Masinissa, intuentem in me bona, et principio in Hispania ad jungendam mecum amicitiam venisse, et postea in Africa te ipsum spesque omnes tuas in fidem meam commisisse. Atqui nulla earum virtus est, propter quas adpetendus tibi visus sim, qua ego æque, atque temperantia et continentia libidinum, gloriatus fuerim. Hanc te quoque ad ceteras tuas eximias virtutes, Masinissa, adjecisse velim : non est, non (mihi crede) tantum ab hostibus armatis ætati nostræ periculum, quantum ab circumfusis undique voluptatibus; qui eas sua temperantia frenavit ac domuit, multo majus decus majoremque victoriam sibi peperit, quam nos Syphace victo habemus. Quæ, me absente, strenue ac fortiter fecisti, libenter et commemoravi, et memini; cetera te ipsum reputare tecum, quam, me dicente, erubescere malo. Syphax populi romani auspiciis victus captusque est. Itaque ipse, conjux, regnum, ager, oppida, homines, qui incolunt, quidquid denique Syphacis fuit, præda populi romani est : et regem conjugemque ejus, etiamsi non civis carthaginiensis esset, etiamsi non patrem ejus imperatorem

blâmable à Scipion, que lui-même, tout jeune qu'il était en Espagne, avait résisté aux charmes des plus belles prisonnières. Tandis qu'il était livré à ces réflexions, arrivent Lélius et Masinissa ; il leur fait à tous deux l'accueil le plus flatteur, et les comble d'éloges en plein conseil. Ensuite il tire à part le Numide, et lui dit : « Sans doute, Masinissa, quelques bonnes qualités que vous avez remarquées en moi, vous ont engagé d'abord à passer en Espagne pour rechercher mon amitié, puis, en Afrique, à confier à ma foi votre personne et toutes vos espérances. Or, parmi les vertus qui vous ont fait attacher du prix à mon estime, il n'en est aucune dont je m'honore autant que de la retenue et de la continence. Cette vertu, Masinissa, je désire la voir en vous réunie à toutes celles qui déjà vous distinguent d'une manière si brillante. A notre âge, croyez-moi, l'on a moins à redouter les ennemis qui nous attaquent, les armes à la main, que les voluptés qui nous assiègent de toutes parts : mettre un frein à ses passions et les dompter par la force morale, c'est remporter une victoire plus belle et plus glorieuse que celle que nous venons d'obtenir sur Syphax vaincu. Les actions d'éclat, les exploits par lesquels vous vous êtes signalé en mon absence, méritaient des éloges : je les ai loués avec plaisir, avec plaisir encore j'en garde le souvenir. Quant au reste, je l'abandonne à vos réflexions particulières, et je vous épargne une explication qui vous ferait rougir. C'est sous les auspices du peuple romain que Syphax a été vaincu et fait prisonnier. Ainsi sa personne, sa femme, son royaume, ses campagnes, ses villes, ses sujets, enfin tout ce qui a appartenu à Syphax, est devenu la proie du peuple romain. Ainsi le roi et son épouse, lors même

hostium videremus, Romam oporteret mitti, ac senatus populique romani de ea judicium atque arbitrium esse, quæ regem nobis socium alienasse, atque in arma egisse præcipitem dicatur. Vince animum; cave deformes multa bona uno vitio, et tot meritorum gratiam majore culpa, quam caussa culpæ est, conrumpas. »

XV. Masinissæ hæc audienti non rubor solum subfusus, sed lacrymæ etiam obortæ: et, quum « se quidem in potestate futurum imperatoris » dixisset, orassetque eum, « ut, quantum res sineret, fidei suæ temere obstrictæ consuleret; promisisse enim, sese in nullius potestatem eam traditurum, » ex prætorio in tabernaculum suum confusus concessit. Ibi, arbitris remotis, quum crebro suspiritu et gemitu, quod facile ab circumstantibus tabernaculum exaudiri posset, aliquantum temporis consumsisset; ingenti ad postremum edito gemitu, fidum e servis vocat, sub cujus custodia, regio more, ad incerta fortunæ venenum erat, et mixtum in poculo ferre ad Sophonisbam jubet, ac simul nunciare; « Masinissam libenter primam ei fidem præstaturum fuisse, quam vir uxori debuerit. Quoniam arbitrium ejus, qui possint, adimant, secundam fidem præstare, ne viva in potestatem Romanorum veniat. Memor patris imperatoris, patriæque, et duorum regum, quibus nupta fuisset, sibi

qu'elle ne serait ni citoyenne de Carthage, ni fille de cet Asdrubal qui commande les armées ennemies, devraient être envoyés à Rome, où le sénat et le peuple auraient à prononcer en arbitres suprêmes sur le sort d'une femme que l'on accuse d'avoir aliéné de nous un roi notre allié, et de l'avoir précipité dans une guerre funeste. Triomphez donc de vous-même; gardez-vous de ternir beaucoup de vertus par un seul excès, et de perdre le mérite de tant de services par une faute plus grande encore que le motif qui vous l'a fait commettre. »

XV. A ces mots, Masinissa rougit et laissa même échapper des larmes. Toutefois il protesta « de sa soumission au général; mais il le conjura d'avoir égard, autant qu'il serait possible, à la promesse téméraire qu'il avait faite à Sophonisbe, de ne la laisser tomber entre les mains de personne: » puis il se retira dans sa tente, tout confus et troublé. Là, sans témoins, il poussa de fréquens soupirs, de profonds gémissemens, qu'il était facile d'entendre du dehors; il resta quelque temps plongé dans la douleur: enfin, après un dernier sanglot, il appelle un de ses esclaves de confiance, à la garde duquel était confié, suivant l'usage des rois barbares, le poison réservé pour les hasards de la fortune, le mêle dans une coupe, lui ordonne de le porter à Sophonisbe, et de lui dire de sa part: « Que Masinissa aurait vivement désiré être fidèle aux premiers engagemens qui les unissaient comme époux; mais obligé de céder à une autorité supérieure à la sienne, il lui tenait la seconde parole qu'il lui avait donnée, celle de ne pas la livrer vivante au pouvoir des Romains. Le souvenir de son père, général illustre, de sa patrie, des deux rois qu'elle avait épousés, lui inspirerait une résolution digne d'elle. » A ce mes-

ipsa consuleret. » Hunc nuncium ac simul venenum ferens minister quum ad Sophonisbam venisset, « Accipio, inquit, nuptiale munus, neque ingratum, si nihil majus vir uxori præstare potuit. Hoc tamen nuncia, melius me morituram fuisse, si non in funere meo nupsissem. » Non locuta est ferocius, quam acceptum poculum, nullo trepidationis signo dato, inpavide hausit. Quod ubi nunciatum est Scipioni, ne quid æger animi ferox juvenis gravius consuleret, adcitum eum extemplo nunc solatur; nunc, quod temeritatem temeritate alia luerit, tristioremque rem, quam necesse fuerit, fecerit, leniter castigat. Postero die, ut a præsenti motu averteret animum ejus, in tribunal escendit, et concionem advocari jussit. Ibi Masinissam, primum regem adpellatum, eximiisque ornatum laudibus, aurea corona, aurea patera, sella curuli, et scipione eburneo, toga picta, et palmata tunica donat. Addit verbis honorem, « Neque magnificentius quidquam triumpho apud Romanos, neque triumphantibus ampliorem eo ornatu esse, quo unum omnium externorum dignum Masinissam populus romanus ducat. » Lælium deinde, et ipsum conlaudatum, aurea corona donat; et alii militares viri, prout a quoque navata opera erat, donati. His honoribus mollitus regis animus, erectusque in spem propinquam, sublato Syphace, omnis Numidiæ potiundæ.

sage, Sophonisbe prenant le breuvage mortel : « J'accepte, dit-elle, le présent nuptial, et même sans déplaisir, s'il est vrai qu'un époux n'a pu faire davantage pour son épouse. Annonce pourtant à Masinissa que j'aurais quitté la vie avec plus de gloire, si mes noces n'avaient pas été le signal de mes funérailles. » Après ces mots prononcés d'un ton ferme, elle prend la coupe, et, sans donner aucun signe d'effroi, elle la vide d'un seul trait. A la nouvelle de cet évènement, Scipion fait appeler Masinissa, et, de peur qu'égaré par le désespoir il ne se porte à quelque extrémité, tantôt il le console, tantôt il lui reproche doucement d'avoir réparé une indiscrétion par une inconséquence, et d'avoir précipité un dénoûment plus tragique qu'il n'était nécessaire. Le lendemain, pour faire diversion aux mouvemens qui agitaient alors l'esprit du jeune Numide, il monte sur son tribunal, et convoque l'assemblée des soldats. Alors il donne à Masinissa des éloges, et, pour la première fois, le titre de roi ; puis il lui fait présent d'une couronne et d'une coupe d'or, d'une chaise curule, d'un bâton d'ivoire, d'une toge bordée de pourpre et d'une tunique à palmes. Pour rehausser l'éclat de ces dons, il ajoute : « Que les Romains n'ont pas de cérémonie plus imposante que le triomphe, et que les triomphateurs n'ont pas d'appareil plus somptueux que celui dont le peuple romain fait honneur à Masinissa, de préférence à tous les rois étrangers. » Ensuite Lélius reçoit aussi des éloges, une couronne d'or, et les autres officiers des récompenses, selon les services que chacun a rendus. Ces distinctions honorifiques calmèrent l'affliction de Masinissa, et lui firent concevoir l'espérance que bientôt la mort de Syphax le rendrait maître de toute la Numidie.

XVI. Scipio, C. Lælio cum Syphace aliisque captivis Romam misso, cum quibus et Masinissæ legati profecti sunt, ipse ad Tuneta rursum castra refert, et, quæ munimenta inchoaverat, permunit. Carthaginienses, non brevi solum, sed prope vano gaudio, ab satis prospera in præsens obpugnatione classis perfusi, post famam capti Syphacis, in quo plus prope, quam in Asdrubale atque exercitu suo spei reposuerant, perculsi, jam nullo auctore belli ultra audito, oratores ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes; id erat sanctius apud illos consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis. Qui ubi in castra romana et prætorium pervenerunt, more adulantium (accepto, credo, ritu ex ea regione, ex qua oriundi erant) procubuerunt. Conveniens oratio tam humili adulationi fuit, non culpam purgantium, sed transferentium initium culpæ in Annibalem inpotentiæque ejus fautores. Veniam civitati petebant, civium temeritate bis jam ante eversæ, incolumi futuræ iterum hostium beneficio. « Imperium ex victis hostibus populum romanum, non perniciem, petere. Paratis obedienter servire, quæ vellet, imperaret. » Scipio, « et venisse ea spe in Africam se, ait, et spem suam prospero belli eventu auctam, victoriam se, non pacem, domum reportaturum esse : tamen, quum victoriam prope in manibus habeat, pacem non abnuere, ut omnes gentes

XVI. Scipion, après avoir chargé C. Lélius de conduire à Rome Syphax et les autres prisonniers, qu'accompagnèrent aussi les ambassadeurs de Masinissa, vint camper une seconde fois près de Tunis, et fit achever les fortifications commencées. Carthage avait eu un moment de joie, mais ce bonheur s'évanouit bientôt avec le succès d'un jour qu'elle avait obtenu sur la flotte romaine. A la nouvelle de la prise de Syphax, sur qui elle avait fondé plus d'espoir encore que sur Asdrubal et sur son armée, elle fut frappée de terreur, et, sans écouter davantage ceux qui conseillaient la guerre, elle députa vers Scipion, pour demander la paix, trente vieillards, l'élite de ses principaux citoyens : c'était, chez les Carthaginois, le conseil le plus révéré, et celui dont l'influence régissait tout le sénat. Arrivés au camp romain et dans la tente de Scipion, les ambassadeurs, suivant l'usage courtisanesque du pays dont ils étaient originaires, se prosternèrent servilement. Leur discours fut aussi humble que leur action avait été humiliante : ils ne cherchaient point à justifier leur conduite, mais ils en rejetaient les premiers torts sur Annibal et sur les fauteurs de son ambition. Ils demandaient grâce pour leur république, deux fois conduite à sa perte par la témérité de ses citoyens, et qui allait encore devoir son salut à la générosité d'un ennemi. « La gloire de soumettre les nations était le but que se proposait le peuple romain, mais il ne voulait pas leur ruine. Ils étaient prêts à obéir en esclaves : le général n'avait qu'à leur dicter ses ordres, ou plutôt ses lois. » Scipion répondit : « Qu'il était venu en Afrique dans l'espoir de vaincre, et que les succès de son expédition lui donnaient la presque certitude de remporter

sciant, populum romanum et suscipere juste bella, et finire. Leges pacis se has dicere : captivos, et perfugas, et fugitivos restituant; exercitus ex Italia et Gallia deducant; Hispania abstineant; insulis omnibus, quæ inter Italiam et Africam sunt, decedant; naves longas, præter viginti, omnes tradant; tritici quingenta, hordei trecenta millia modium. » Pecuniæ summam quantam imperaverit, parum convenit; alibi quinque millia talentum, alibi quinque millia pondo argenti, alibi duplex stipendium militibus imperatum invenio. « His conditionibus, inquit, placeatne pax, triduum ad consultandum dabitur. Si placuerit, mecum inducias facite, Romam ad senatum mittite legatos. » Ita dimissi Carthaginienses, nullas recusandas conditiones pacis quum censuissent (quippe qui moram temporis quærerent, dum Annibal in Africam trajiceret), legatos alios ad Scipionem, ut inducias facerent, alios Romam ad pacem petendam mittunt, ducentes paucos in speciem captivos, perfugasque, et fugitivos, quo impetrabilior pax esset.

XVII. Multis ante diebus, Lælius, cum Syphace primoribusque Numidarum captivis, Romam venit; quæque in Africa gesta essent, omnia exposuit ordine patribus, ingenti omnium et in præsens lætitia, et in futurum

à Rome, non la paix, mais la victoire. Cependant, bien qu'il eût, pour ainsi dire, la victoire entre les mains, il ne refusait point la paix, afin d'apprendre à toutes les nations que le peuple de Rome entreprenait les guerres avec justice, et les terminait avec la même équité. La paix leur était donc accordée aux conditions de rendre les prisonniers, les transfuges, les esclaves; de retirer leurs troupes de l'Italie et de la Gaule; de renoncer à l'Espagne; d'évacuer toutes les îles situées entre l'Italie et l'Afrique; de livrer tous leurs vaisseaux de guerre, à l'exception de vingt; de fournir cinq cent mille mesures de froment et trois cent mille mesures d'orge. » Quant à la somme d'argent qu'il exigea, les historiens sont peu d'accord sur ce point : je trouve dans ceux-ci qu'il demanda cinq mille talens; dans ceux-là, cinq mille pesant d'argent : ailleurs, double paie pour ses soldats. « Voyez, ajouta-t-il, si la paix vous convient à ces conditions; vous avez trois jours pour en délibérer. Si vous acceptez, faites avec moi une trève, et envoyez des ambassadeurs au sénat romain. » Les députés retournèrent à Carthage, sans récuser aucune de ces clauses, car leur but était de gagner du temps, jusqu'à ce qu'Annibal fût de retour en Afrique. Ils envoient donc deux ambassades, l'une à Scipion, pour convenir d'une trève; l'autre à Rome, pour demander la paix, et joignent à cette dernière députation un petit nombre de prisonniers, de transfuges et d'esclaves, seulement pour la forme, et afin d'obtenir plus facilement un traité.

XVII. Plusieurs jours auparavant, Lélius, arrivé à Rome avec Syphax et les principaux des prisonniers numides, rendit au sénat un compte détaillé de tout ce qui s'était passé en Afrique, et son récit inspira une vive

spe. Consulti inde patres, regem in custodiam Albam mittendum censuerunt; Lælium retinendum, donec legati carthaginienses venirent. Supplicatio in quatriduum decreta est. P. Ælius prætor, senatu misso, et concione inde advocata, cum C. Lælio in Rostra escendit. Ibi vero audientes, fusos Carthaginiensium exercitus, devictum et captum ingentis nominis regem, Numidiam omnem egregia victoria peragratam, tacitum continere gaudium non poterant, quin clamoribus, quibusque aliis multitudo solet, lætitiam inmodicam significarent. Itaque prætor extemplo edixit, « Uti æditui ædes sacras omnes tota urbe aperirent, circumeundi, salutandique deos, agendique grates, per totum diem, populo potestas fieret. » Postero die, legatos Masinissæ in senatum introduxit. Gratulati primum senatui sunt, « quod P. Scipio prospere res in Africa gessisset : deinde gratias egerunt, quod Masinissam non adpellasset modo regem, sed fecisset, restituendo in paternum regnum; in quo, post Syphacem sublatum, si ita patribus visum esset, sine metu et certamine esset regnaturus. » Dein, « quod conlaudatum pro concione amplissimis decorasset donis: quibus ne indignus esset, et dedisse operam Masinissam, et porro daturum esse. Petere, ut regium nomen ceteraque Scipionis beneficia et munera senatus decreto confirmaret : et, nisi molestum esset, illud quoque petere

allégresse pour le présent, un grand espoir pour l'avenir. Dans la délibération qui suivit, le sénat fut d'avis de confier la garde de Syphax à la ville d'Albe, et de retenir Lélius jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs carthaginois : on décréta des prières publiques pendant quatre jours. Après la séance du sénat, le préteur P. Élius convoqua l'assemblée du peuple, et monta avec C. Lélius à la tribune aux harangues. Dès que les citoyens eurent appris que les armées de Carthage avaient été mises en déroute, qu'un roi fameux avait été vaincu et fait prisonnier, et que des victoires signalées avaient assuré la conquête de la Numidie entière, incapables de contenir la joie secrète qui les enivrait, ils en firent éclater les transports par des cris et les autres démonstrations que la multitude emploie en pareille circonstance. Aussi le préteur publia sur-le-champ une ordonnance « pour faire ouvrir tous les temples de la ville, afin que le peuple eût la liberté d'aller de l'un à l'autre, d'y offrir aux dieux ses hommages, et de leur rendre, pendant tout le jour, de solennelles actions de grâces. » Le lendemain, P. Élius introduisit dans le sénat les députés de Masinissa. D'abord, ils félicitèrent les sénateurs « des heureux succès que P. Scipion avait obtenus en Afrique. » Ensuite, ils témoignèrent leur reconnaissance « de ce que le général avait donné à Masinissa et le titre de roi et une couronne réelle, en le rétablissant sur le trône de ses pères, où, après la chute de Syphax, il pourrait, avec l'agrément du sénat, régner sans crainte et sans obstacle. Ils avaient encore à remercier les sénateurs de ce que Scipion, après avoir comblé d'éloges Masinissa devant toute l'armée, l'avait honoré de présens magnifiques, dont le prince avait tenté de se rendre digne, et qu'il continue-

Masinissam, ut Numidas captivos, qui Romæ in custodia essent, remitterent. Id sibi amplum apud populares futurum esse. » Ad ea responsum legatis : « Rerum gestarum in Africa prospere communem sibi cum rege gratulationem esse. Scipionem recte atque ordine videri fecisse, quod eum regem adpellaverit : et, quidquid aliud fecerit, quod cordi foret Masinissæ, ea patres comprobare atque laudare. » Munera, quæ legati ferrent regi, decreverunt, sagula purpurea duo cum fibulis aureis singulis, et lato clavo tunicis; et equos duo phaleratos; bina equestria arma cum loricis; et tabernacula, militaremque supellectilem, qualem præberi consuli mos esset. Hæc regi prætor mittere jussus; legatis in singulos dona ne minus quinum millium, comitibus eorum millium æris; et vestimenta bina legatis, singula comitibus Numidisque, qui ex custodia emissi redderentur regi; ad hoc ædes liberæ, loca, lautia legatis decreta.

XVIII. Eadem æstate, qua hæc decreta Romæ, et in Africa gesta sunt, P. Quinctilius Varus prætor et M. Cornelius proconsul in agro Insubrium Gallorum cum Magone Pœno signis conlatis pugnarunt. Prætoris legio-

rait à mériter. Masinissa priait les sénateurs de confirmer, par un décret, le nom de roi, et toutes les grâces, tous les bienfaits qu'il avait reçus de Scipion; et, s'ils ne trouvaient pas la demande importune, de rendre la liberté aux Numides détenus dans les prisons de Rome, faveur dont il se ferait un mérite auprès de ses sujets.» On répondit aux ambassadeurs : « Que Masinissa devait partager, avec les sénateurs, les félicitations qu'avaient fait naître les heureux succès d'Afrique. Scipion avait deviné leurs intentions, en le saluant du titre de roi, et tout ce qu'il avait fait pour complaire à Masinissa, était unanimement approuvé.» On régla ensuite les présens que les députés rapporteraient à leur maître : c'étaient deux manteaux de pourpre avec des agrafes d'or, deux tuniques à laticlave, deux chevaux richement caparaçonnés, deux armures de cavalier avec les cuirasses, deux tentes décorées de tout l'appareil militaire qu'on avait coutume de fournir aux consuls. Le préteur fut chargé de faire remettre au roi ces présens. Les ambassadeurs reçurent chacun une gratification de cinq mille pièces de monnaie, et les gens de leur suite une de mille. On donna ensuite aux premiers deux paires de vêtemens et une seule aux autres, ainsi qu'aux Numides tirés des prisons et rendus à Masinissa. De plus, on assigna aux députés une demeure honorable, partout des places de distinction, et on leur accorda tous les privilèges d'une généreuse hospitalité.

XVIII. Dans la même campagne où ces délibérations furent prises à Rome, où ces évènemens se passèrent en Afrique, le préteur P. Quinctilius Varus et le proconsul M. Cornelius livrèrent bataille à Magon, sur le territoire des Gaulois Insubriens. Les légions du préteur étaient

nes in prima acie fuerunt: Cornelius suas in subsidiis tenuit, ipse ad prima signa equo advectus; proque duobus cornibus prætor ac proconsul milites ad inferenda in hostes signa summa vi hortabantur. Postquam nihil commovebant, tum Cornelio Quinctilius: « Lentior, ut vides, fit pugna; et induratus præter spem resistendo hostium timor; ac, ne vertat in audaciam, periculum est. Equestrem procellam excitemus, oportet, si turbare ac statu movere volumus. Itaque, vel tu ad prima signa prœlium sustine, ego inducam in pugnam equites: vel ego hic in prima acie rem geram, tu quatuor legionum equites in hostem emitte. » Utram vellet prætor, muneris partem proconsule accipiente, Quinctilius prætor cum filio, cui Marco prænomen erat, inpigro juvene, ad equites pergit; jussosque escendere in equos repente in hostem emittit. Tumultum equestrem auxit clamor ab legionibus additus; nec stetisset hostium acies, ni Mago, ad primum equitum motum, paratos elephantos extemplo in prœlium induxisset. Ad quorum stridorem, odoremque et adspectum territi equi, vanum equestre auxilium fecerunt; et ut permixtus, ubi cuspide uti et cominus gladio posset, roboris majoris romanus eques erat; ita in ablatum paventibus procul equis melius ex intervallo Numidæ jaculabantur. Simul et peditum legio duodecima, magna ex parte cæsa, pudore magis, quam viribus, te-

en première ligne : le proconsul plaça les siennes à la réserve. Pour lui, il s'avança à cheval jusqu'aux premiers rangs, et tous deux à la tête, l'un de l'aile droite, l'autre de l'aile gauche, exhortaient leurs soldats à attaquer l'ennemi avec la plus grande vigueur : mais comme les troupes de Magon restaient inébranlables, Quinctilius dit à Cornelius : « Le combat, vous le voyez, traîne en longueur, et les Carthaginois, d'abord saisis d'épouvante, s'enhardissent par une résistance qu'ils n'espéraient pas opposer ; il est à craindre que cette confiance ne devienne de l'audace. Une charge de cavalerie, rapide comme la foudre, peut seule troubler leurs rangs et les enfoncer. Ainsi donc, ou soutenez ici le combat en première ligne, tandis que je ferai avancer la cavalerie, ou, pendant que je résisterai avec les fantassins, lancez dans la mêlée les cavaliers des quatre légions. » Le proconsul laisse au préteur le choix entre les deux partis : alors Quinctilius, prenant avec lui son fils Marcus, jeune et vaillant guerrier, va joindre la cavalerie, la fait monter à cheval, et fond, comme l'éclair, sur les Carthaginois. Au tumulte qu'excitent les cavaliers, se joint le cri formidable des légions ; et la ligne ennemie aurait été rompue, si Magon n'eût, à l'instant même, fait avancer contre la cavalerie ses éléphans qu'il tenait tout prêts. Les cris perçans, l'odeur et l'aspect de ces masses énormes effarouchèrent les chevaux qui rendirent inutile la manœuvre du proconsul et du préteur ; et si, dans la mêlée, les cavaliers romains avaient l'avantage, lorsque de près ils pouvaient se servir de leurs javelots et de leurs épées, quand une fois ils furent emportés par leurs chevaux saisis d'épouvante, les Numides alors avaient l'espace plus libre pour les accabler de traits.

nebat locum; nec diutius tenuisset, ni ex subsidiis tertia decima legio, in primam aciem inducta, prœlium dubium excepisset. Mago quoque ex subsidiis Gallos integræ legioni obposuit. Quibus haud magno certamine fusis, hastati legionis undecimæ conglobant sese, atque elephantos jam peditum aciem turbantes invadunt; in quos quum pila confertos conjecissent, nullo ferme frustra emisso, omnes retro in aciem suorum averterunt: quatuor gravati vulneribus conruerunt. Tum prima commota hostium acies, simul omnibus peditibus, ut aversos videre elephantos, ad augendum pavorem ac tumultum effusis: sed, donec stetit ante signa Mago, gradum sensim referentes ordines, tenorem pugnæ servabant; postquam femine transfixo cadentem, auferrique ex prœlio prope exsanguem videre, extemplo in fugam omnes versi: ad quinque millia hostium, eo die, cæsa, et signa militaria duo et viginti capta. Nec Romanis incruenta victoria fuit: duo millia et trecenti de exercitu prætoris, pars multo maxima ex legione duodecima, amissi, inde et tribuni militum duo, M. Cosconius, et M. Mænius: tertiæ decimæ quoque legionis, quæ postremo prœlio adfuerat, Cn. Helvius, tribunus militum, in restituenda pugna cecidit, et duo et viginti ferme equites inlustres, obtriti ab elephantis, cum centurionibus aliquot perierunt: et longius certamen fuisset, ni vulnere ducis concessa victoria esset.

Cependant, l'infanterie de la douzième légion, hachée en grande partie, tenait encore le champ de bataille, mais par honte plutôt que par espoir d'une résistance utile; et même elle n'aurait pu tenir plus long-temps, si la treizième légion, avançant de la réserve au front de bataille, n'eût rétabli le combat incertain. De son côté, Magon fit marcher les Gaulois de l'arrière-garde contre cette légion composée de troupes fraîches. Mais bientôt les Gaulois sont mis en déroute : alors les hastats de la onzième légion se forment en pelotons serrés, et se précipitent sur les éléphans qui déjà jetaient le trouble dans les rangs de l'infanterie. Une grêle de traits, qui portaient presque tous sur ces animaux pressés les uns contre les autres, les force à se replier sur leur propre armée, et quatre tombent percés de coups. Alors la première ligne de l'ennemi commence à s'ébranler, et tous les fantassins, à l'aspect des éléphans qui tournent le dos, se dispersent çà et là, et augmentent encore le tumulte et l'effroi. Néanmoins, tant que Magon combattit à leur tête, ils ne reculèrent que peu à peu, et sans rompre les rangs; mais lorsqu'ils le virent tomber d'une blessure qu'il reçut à la cuisse, et emporté mourant hors de la mêlée, aussitôt ils prirent tous la fuite. Ce jour-là, on tua environ cinq mille hommes, et l'on prit vingt-deux étendards à l'ennemi : mais la victoire coûta du sang aux Romains. Il périt deux mille trois cents soldats de l'armée du préteur, presque tous de la douzième légion, qui perdit encore deux de ses tribuns, M. Cosconius et M. Ménius. La treizième légion, qui avait donné vers la fin de l'action, vit périr Cn. Helvius, tribun militaire, au moment où il s'efforçait de rétablir le combat, et de plus, vingt-deux chevaliers du premier rang, qui furent, avec quel-

XIX. Mago, proximæ noctis silentio profectus, quantum pati viæ per vulnus poterat, itineribus extentis, ad mare in Ligures Ingaunos pervenit : ibi eum legati ab Carthagine, paucis ante diebus, in sinum Gallicum adpulsis navibus, adierunt, jubentes, primo quoque tempore in Africam trajicere; « idem et fratrem ejus Annibalem (nam ad eum quoque isse legatos eàdem jubentes) facturum. Non in eo esse Carthaginiensium res, ut Galliam atque Italiam armis obtineant. » Mago, non imperio modo senatus periculoque patriæ motus, sed metuens etiam, ne victor hostis moranti instaret, Liguresque ipsi, relinqui Italiam a Pœnis cernentes, ad eos, quorum mox in potestate futuri essent, deficerent, simul sperans leniorem in navigatione, quam in via, jactationem vulneris fore, et curationi omnia commodiora, inpositis copiis in naves profectus, vixdum superata Sardinia, ex vulnere moritur: naves quoque aliquot Pœnorum disjectæ in alto, a classe romana, quæ circa Sardiniam erat, capiuntur. Hæc terra marique in parte Italiæ, quæ jacet ad Alpes, gesta. Consul C. Servilius, nulla memorabili re in provincia Etruria et Gallia (quoniam eo quoque processerat) gesta, patre C. Servilio et C. Lutatio ex servitute post sextum decimum annum receptis, qui ad vicum Tane-

ques centurions, écrasés par les éléphans : certes, la lutte aurait été plus longue, si la blessure du général carthaginois ne lui eût fait abandonner la victoire.

XIX. Magon partit dans le silence de la nuit suivante, et, marchant à grandes journées, autant que sa blessure lui permettait de supporter la fatigue de la route, il arriva près de la mer, dans le pays des Liguriens Ingaunes. Là, une députation de Carthage, qui, peu de jours auparavant, était entrée dans le golfe de Lyon, vint lui apporter l'ordre de repasser au plus tôt en Afrique. « Son frère Annibal avait reçu semblable message, et devait suivre les mêmes instructions. L'état des choses ne permettait plus à Carthage de se maintenir, par les armes, dans la Gaule et en Italie. » Magon, alarmé tout à la fois de l'ordre du sénat et du danger de sa patrie, craignant encore, s'il tardait, d'être poursuivi par l'ennemi vainqueur, hâta son départ : d'ailleurs, les Liguriens eux-mêmes, voyant les Carthaginois sur le point d'abandonner l'Italie, allaient sans doute se soumettre volontairement à ceux qui bientôt seraient leurs maîtres. Enfin, dans l'espoir que sa blessure serait moins douloureuse et plus facile à guérir dans une traversée que dans un voyage par terre, Magon s'embarqua avec ses troupes; mais il avait à peine doublé l'île de Sardaigne, qu'il mourut de sa blessure. Alors aussi quelques vaisseaux carthaginois, dispersés par la tempête, furent pris par la flotte romaine qui croisait sur les côtes de Sardaigne. Voilà ce qui se passa sur terre et sur mer dans la partie de l'Italie, située au pied des Alpes. Le consul C. Servilius ne fit rien de mémorable ni dans l'Étrurie, son département, ni dans la Gaule, où il s'était également avancé; mais il rendit à la liberté C. Servilius son père, et C. Lutatius, qui,

tum a Boiis capti fuerant, hinc patre, hinc Catulo lateri circumdatis, privato magis, quam publico decore insignis, Romam rediit. Latum ad populum est, « ne C. Servilio fraudi esset, quod patre, qui sella curuli sedisset, vivo, quum id ignoraret, tribunus plebis atque ædilis plebis fuisset, contra quam sanctum legibus erat. » Hac rogatione perlata, in provinciam rediit. Ad Cn. Servilium consulem, qui in Bruttiis erat, Consentia, Uffugum, Vergæ, Besidiæ, Hetriculum, Sypheum, Argentanum, Clampetia, multique alii ignobiles populi, senescere punicum bellum cernentes, defecere. Idem consul cum Annibale in agro crotoniensi acie conflixit. Obscura ejus pugnæ fama est. Valerius Antias quinque millia hostium cæsa ait; quæ tanta res est, ut aut inpudenter ficta sit, aut neglegenter prætermissa. Nihil certe ultra rei in Italia ab Annibale gestum; nam ad eum quoque legati ab Carthagine, vocantes in Africam, iis forte diebus, quibus ad Magonem, venerunt.

XX. Frendens gemensque, ac vix lacrymis temperans, dicitur legatorum verba audisse; postquam edita sunt mandata, « Jam non perplexe, inquit, sed palam revocant, qui, vetando supplementum et pecuniam mitti, jam pridem retrahebant. Vicit ergo Annibalem, non populus romanus toties cæsus fugatusque, sed senatus

faits prisonniers par les Boïens, auprès du bourg de Tanète, gémissaient, depuis seize années, dans l'esclavage : puis il rentra à Rome, ayant à ses côtés son père et Catulus, après s'être illustré plutôt par sa piété filiale que par des services rendus à la république. On proposa au peuple « de ne point faire un crime à C. Servilius d'avoir été, malgré la défense expresse des lois, tribun du peuple et édile plébéien, du vivant d'un père qui avait pris place sur la chaise curule : car, disait-on, Servilius avait été de bonne foi. » Cette demande fut agréée, et Servilius retourna dans son département. Son collègue, Cn. Servilius, qui était dans le Bruttium, y reçut la soumission de Consentia, d'Uffugum, de Vergès, de Besidia, d'Hétriculum, de Sypheum, d'Argentanum, de Clampetia, et de beaucoup d'autres peuplades sans nom, qui voyaient les forces de Carthage s'épuiser de jour en jour. Le même consul combattit Annibal sur les terres de Crotone. On ne sait rien de positif sur cette bataille. Valerius d'Antium prétend que l'ennemi perdit alors cinq mille hommes, circonstance trop importante pour que cet historien se soit permis une telle fiction, ou que les autres aient négligé d'entrer dans ces détails. Au reste, ce fut la dernière opération d'Annibal en Italie; car, à peu près à cette époque, il reçut, ainsi que Magon, les députés carthaginois qui le rappelaient en Afrique.

XX. Il grinça des dents, frémit de colère, et put à peine retenir ses larmes, lorsqu'il entendit ce message. Après que les ambassadeurs eurent parlé, il s'écria : « Ce n'est plus par des détours, mais ouvertement, qu'on me rappelle. Depuis long-temps déjà, par des refus d'hommes et d'argent, l'on m'arrachait de l'Italie. Annibal est donc vaincu, non par le peuple romain qu'il a

carthaginiensis obtrectatione atque invidia : neque hac deformitate reditus mei tam P. Scipio exsultabit atque efferet sese, quam Hanno, qui domum nostram, quando alia re non potuit, ruina Carthaginis obpressit. » Jam hoc ipsum præsagiens animo, præparaverat ante naves. Itaque, inutili militum turba, præsidii specie, in oppida bruttii agri, quæ pauca magis metu, quam fide, continebantur, dimissa, quod roboris in exercitu erat, in Africam transvexit : multis italici generis (quia in Africam secuturos abnuentes concesserant in Junonis Laciniæ delubrum, inviolatum ad eam diem) in templo ipso fœde interfectis. Raro quemquam alium, patriam exsilii caussa relinquentem, magis mœstum abiisse ferunt, quam Annibalem hostium terra excedentem : respexisse sæpe Italiæ litora, et deos hominesque accusantem, in se quoque ac suum ipsius caput exsecratum, « Quod non cruentum ab cannensi victoria militem Romam duxisset. Scipionem ire ad Carthaginem ausum, qui consul hostem in Italia pœnum non vidisset; se, centum millibus armatorum ad Trasimenum et Cannas cæsis, circa Casilinum Cumasque, et Nolam consenuisse. » Hæc accusans querensque, ex diutina possessione Italiæ est detractus.

XXI. Romam, per eosdem dies, et Magonem et Annibalem profectos, adlatum est; cujus duplicis gratula-

tant de fois taillé en pièces et mis en déroute, mais par le sénat de Carthage, par une basse et maligne envie! Et la honte de mon retour va devenir un sujet de triomphe et de joie, moins encore pour Scipion que pour Hannon, qui, au défaut d'autre vengeance, vient d'ensevelir ma maison sous les ruines de Carthage! » Un pressentiment secret de ce qui arrivait alors lui avait fait tenir des vaisseaux tout prêts. Aussi, après avoir distribué, comme en garnison, dans le petit nombre des villes du Bruttium, qui tenaient encore pour lui, par crainte plutôt que par fidélité, tout ce qu'il avait de troupes inutiles, il embarqua pour l'Afrique l'élite de son armée. Beaucoup de soldats italiens avaient refusé de le suivre, et s'étaient réfugiés dans le temple de Junon Lacinia, asile jusqu'alors inviolable; il les fit inhumainement égorger dans le sanctuaire même. Jamais banni, quittant sa patrie pour l'exil, ne témoigna, dit-on, une douleur aussi vive qu'Annibal, en partant d'une terre ennemie. Sans cesse il tournait ses regards vers les côtes de l'Italie, accusant les dieux et les hommes, et proférant contre lui-même mille imprécations, « pour n'avoir pas mené droit à Rome ses soldats tout sanglans de la victoire de Cannes. Scipion avait l'audace de marcher contre Carthage, Scipion qui, pendant son consulat, n'avait pas même vu les Carthaginois en Italie! Et Annibal, après avoir tué cent mille Romains à Trasimène et à Cannes, avait laissé vieillir sa gloire autour de Casilinum, de Cumes et de Nole. » Ce fut au milieu de ces regrets et de ces plaintes, qu'il se vit arracher de l'Italie, dont il était en possession depuis si long-temps.

XXI. Rome reçut à la fois la nouvelle du départ de Magon et de celui d'Annibal, double motif d'allégresse

tionis minuit lætitiam, et quod parum duces in retinendis iis (quum id mandatum ab senatu esset) aut animi, aut virium habuisse videbantur; et quod solliciti erant, omni belli mole in unum ducem exercitumque inclinata, quo evasura esset res. Per eosdem dies, legati saguntini venerunt, comprehensos cum pecunia adducentes Carthaginienses, qui ad conducenda auxilia in Hispaniam trajecissent; ducentum et quinquaginta auri, octingentum pondo argenti in vestibulo curiæ posuerunt. Hominibus acceptis et in carcerem conditis, auro argentoque reddito, gratiæ legatis actæ; atque insuper munera data ac naves, quibus in Hispaniam reverterentur. Mentio deinde ab senioribus facta est, « Segnius homines bona, quam mala, sentire. Transitu in Italiam Annibalis, quantum terroris pavorisque, sese meminisse, quas deinde clades, quos luctus incidisse? Visa castra hostium e muris urbis : quæ vota singulorum universorumque fuisse? quoties in conciliis voces, manus ad cœlum porrigentium auditas : En umquam ille dies futurus esset, quo vacuam hostibus Italiam bona pace florentem visuri essent? Dedisse tandem id deos, sexto decimo demum anno : nec esse, qui diis grates agendas censeant. Adeo ne advenientem quidem gratiam homines benigne accipere, nedum ut præteritæ satis memores sint. » Conclamatum deinde ex omni parte curiæ est, uti referret P. Ælius

pour elle; mais sa joie fut troublée par la pensée que ses généraux avaient manqué de force ou de courage, pour les retenir, comme le sénat le leur avait prescrit, et par l'inquiétude du succès, depuis que tout le poids de la guerre allait peser sur un seul chef et sur une seule armée. Ces jours-là mêmes, arrivèrent à Rome des députés de Sagonte, amenant prisonniers, avec les deniers dont ils étaient munis, les agens carthaginois envoyés en Espagne pour y lever des troupes. La somme se montait à deux cent cinquante livres d'or et à huit cents livres pesant d'argent que les Sagontins déposèrent dans le vestibule du sénat. On accepta les captifs, qui furent mis dans les fers; on remercia les ambassadeurs, et on leur rendit l'or et l'argent; on y ajouta même des présens et des vaisseaux, pour faciliter leur retour en Espagne. Ensuite les vieux sénateurs firent observer « que le sentiment du bien est beaucoup moins vif chez les hommes que celui du mal. Au passage d'Annibal en Italie, quelle terreur! quelle consternation! Ils en avaient encore le souvenir : ensuite quels désastres! quel deuil! Rome, du haut de ses remparts, avait vu l'ennemi à ses portes. Alors, que de vœux les particuliers et l'état n'avaient-ils pas adressés aux Immortels! Que de fois n'avait-on pas entendu les citoyens, dans les assemblées publiques, s'écrier, en levant les mains au ciel : Ne verrons-nous jamais l'heureux jour où l'Italie, délivrée de ses ennemis, redeviendra calme et florissante? Les dieux leur accordaient enfin cette faveur, après seize années; et personne ne proposait de leur rendre des actions de grâces. Ainsi les hommes accueillaient froidement les marques présentes de la protection divine, loin de conserver la mémoire des

prætor; decretumque, ut quinque dies circa omnia pulvinaria supplicaretur, victimæque majores inmolarentur centum viginti. Jam dimisso Lælio legatisque Masinissæ, quum Carthaginiensium legatos de pace ad senatum venientes Puteolis visos, inde terra venturos adlatum esset; revocari C. Lælium placuit, ut coram eo de pace ageretur. Q. Fulvius Gillo, legatus Scipionis, Carthaginienses Romam adduxit: quibus, vetitis ingredi urbem, hospitium in villa publica, senatus ad ædem Bellonæ datus est.

XXII. Orationem eamdem ferme, quam apud Scipionem, habuerunt; culpam omnem belli a publico consilio in Annibalem vertentes. « Eum, injussu senatus, non Alpes modo, sed Iberum quoque, transgressum : nec Romanis solum, sed ante etiam Saguntinis, privato consilio bellum intulisse. Senatui ac populo carthaginiensi, si quis vere æstimet, fœdus ad eam diem inviolatum esse cum Romanis. Itaque nihil aliud sibi mandatum esse, uti peterent, quam ut in ea pace, quæ postremo cum consule Lutatio facta esset, manere liceret. » Quum, more tradito, patribus potestatem interrogandi, si quis quid vellet, legatos, prætor fecisset; senioresque, qui fœderibus interfuerant, alia alii interrogarent, nec meminisse per ætatem (etenim omnes ferme juvenes erant) dicerent

bienfaits passés. » Un cri généal invita le préteur P. Élius à mettre l'affaire en délbération; l'on décréta cinq jours de prières solennelle dans tous les temples de la ville, et l'offrande de ent vingt grandes victimes. Déjà Lélius et les amlassadeurs de Masinissa avaient eu leur audience de coŋgé, lorsqu'on apprit que les députés carthaginois, envoyé pour demander la paix, étaient débarqués à Pouzzoles d'où ils continueraient leur route par terre; on fut d'vis alors de rappeler C. Lélius, pour traiter de la pai: en sa présence. Q. Fulvius Gillon, lieutenant de Scpion, amena à Rome les Carthaginois; on leur défendt d'entrer dans la ville; un logement leur fut assigné ans une maison de plaisance qui appartenait à la répblique, et le sénat leur donna audience près du templ de Bellone.

XXII. Leur langage fut à-eu-près le même qu'ils avaient tenu à Scipion; pour dsculper le conseil public de Carthage, ils rejetèrent sur Annibal tous les torts de la guerre. « C'était lui qui sans l'ordre du sénat, avait passé les Alpes, et mêm l'Èbre; c'était lui qui, de son autorité privée, avait dclaré la guerre à Rome, après l'avoir faite à Sagonte. Mais, à juger sainement les choses, le sénat et le peupl carthaginois n'avaient porté jusqu'à ce jour aucune ateinte au traité avec les Romains. Leur mandat se bornait donc à solliciter le maintien de la paix conclue, en dernier lieu, avec le consul Lutatius. » Alors, suivant l'ancien usage, le préteur permit aux membres du sérat d'adresser aux Carthaginois les questions qu'ils jugeraient à propos; et les vieux sénateurs, qui avaient pris part aux négociations, les interrogèrent sur divers poins. Mais ces députés, presque tous jeunes, répondirent qu'ils ne pouvaient

legati; conclamatum e: omni parte curiæ est, « Punica fraude electos, qui vetrem pacem repeterent, cujus ipsi non meminissent. »

XXIII. Emotis deine curia legatis, sententiæ interrogari cœptæ. M. Liviu « C. Servilium consulem, qui propior esset, arcessendum, ut coram eo de pace ageretur, censebat; quum le re majore, quam quanta ea esset, consultatio incidee non posset, non videri sibi, absente consulum altero ambobusve, eam rem agi, satis ex-dignitate populi nmani esse. » Q. Metellus, qui triennio ante consul dicatorque fuerat, « Quum P. Scipio, cædendo exercitus, agros populando, in eam necessitatem compulisset hosts, ut supplices pacem peterent; et nemo omnium verius :xistimare posset, qua mente ea pax peteretur, quam is, qui ante portas Carthaginis bellum gereret; nullius alerius consilio, quam Scipionis, accipiendam abnuendanve pacem esse. » M. Valerius Lævinus, qui bis consul fuerat, « Speculatores, non legatos, venisse, arguebat: jubendosque Italia excedere, et custodes cum iis usque ac naves mittendos; Scipionique scribendum, ne bellum remitteret. » Lælius Fulviusque adjecerunt: « Et Scipionem in eo positam habuisse spem pacis, si Annibal et Mago ex Italia non revocarentur. Omnia simulaturos Carthaginienses, duces eos exercitus-

avoir l'idée de ce qui s'était pssé dans leur enfance : à ces mots, on se récria, de tous côtés, « contre la foi punique, qui avait choisi, pour réclamer une paix ancienne, des députés trop jeune pour s'en rappeler les conditions. »

XXIII. On fit ensuite sortir du sénat les ambassadeurs, et l'on alla aux voix. M Livius fut d'avis « de mander le consul C. Servilius, qui était le plus près de Rome, pour délibérer de la pax en sa présence. L'affaire qui occupait le sénat étant du plus haut intérêt, il ne croyait pas de la dignité du peuple romain d'en traiter en l'absence des deux consuls, ou du moins de l'un des deux. » Q. Metellus qui, trois ans auparavant, avait été consul et dictateur, dit que « P. Scipion ayant réduit les Carthaginois, par la défaite de leurs armées et le ravage de leur territoire, à la nécessité de solliciter humblement la paix, et personne ne pouvant mieux apprécier la véritable intention de ceux qui la demandaient que le général qui faisait la guerre devant les portes de Carthage, c'était d'après ses seuls conseils qu'on devait leur accorder ou leur refuser leur demande. » M. Valerius Lévinus, qui avait été deux fois consul, reprocha aux Carthaginois « d'être venus comme espions plutôt que comme députés ; il fallait donc leur enjoindre de sortir de l'Italie, leur donner des gardes pour les faire escorter jusqu'à leurs vaisseaux, et écrire à Scipion de ne pas ralentir les opérations de la guerre. » Lélius et Fulvius ajoutèrent que « Scipion n'avait compté sur la paix, qu'autant qu'Annibal et Magon ne seraient pas rappelés de l'Italie : les Carthaginois joueraient tous les rôles, tant qu'ils attendraient ces deux généraux et leurs armées ; mais, à

que exspectantes; deinde, quamvis recentium fœderum et deorum omnium oblitos, bellum gesturos.» Eo magis in Lævini sententiam discessum. Legati, pace infecta, ac prope sine responso, dimissi.

XXIV. Per eos dies, Cn. Servilius consul, haud dubius, quin pacatæ Italiæ penes se gloria esset, velut pulsum ab se Annibalem persequens, in Siciliam, inde in Africam transiturus, trajecit. Quod ubi Romæ vulgatum est, primo censuerunt patres, ut prætor scriberet consuli, senatum æquum censere, in Italiam reverti eum: deinde, quum prætor, spreturum eum litteras suas, diceret, dictator ad id ipsum creatus P. Sulpicius, pro jure majoris imperii, consulem in Italiam revocavit: reliquum anni, cum M. Servilio, magistro equitum, circumeundis Italiæ urbibus, quæ bello alienatæ fuerant, noscendisque singularum caussis, consumsit. Per induciarum tempus, et ex Sardinia, ab Lentulo prætore centum onerariæ naves, cum commeatu et viginti rostratarum præsidio, et ab hoste, et ab tempestatibus mari tuto, in Africam transmiserunt. Cn. Octavio ducentis onerariis, triginta longis navibus ex Sicilia trajicienti, non eadem fortuna fuit. In conspectum ferme Africæ prospero cursu vectum primo destituit ventus; deinde versus in Africum turbavit, ac passim naves disjecit; ipse cum rostratis, per adversos fluctus ingenti remigum labore enisus, Apolli-

leur retour, au mépris des nouveaux traités et des dieux qui en sont garans, Carthage reprendrait les armes. » Ces motifs firent adopter l'avis de Lévinus; les ambassadeurs furent renvoyés, sans avoir obtenu la paix, et presque sans réponse.

XXIV. Cependant le consul Cn. Servilius, qui se flattait sérieusement d'avoir pacifié l'Italie, voulut poursuivre Annibal, comme s'il avait eu l'honneur de sa retraite, et gagna la Sicile, pour passer de là en Afrique. A cette nouvelle, les sénateurs furent d'avis que le préteur écrivît au consul, pour l'engager, au nom du sénat, à revenir en Italie : mais le préteur ayant objecté le peu de cas que le consul ferait de sa missive, P. Sulpicius, créé dictateur, avec un pouvoir supérieur à l'autorité consulaire, rappela le consul en Italie : puis, aidé de M. Servilius, maître de la cavalerie, il passa le reste de l'année à parcourir les villes d'Italie, dont la guerre avait causé la défection, et à régler le sort de chacune d'elles. A la faveur de la trève, cent vaisseaux de charge, envoyés de la Sardaigne, avec des vivres, par le préteur Lentulus, sous une escorte de vingt navires à éperons, passèrent en Afrique, sans avoir couru aucun risque ni des ennemis, ni des tempêtes. Cn. Octavius n'eut pas le même bonheur : parti de la Sicile avec deux cents bâtimens de transport et trente vaisseaux longs, il fit d'abord une traversée assez heureuse; et déjà il était en vue de l'Afrique, lorsque le vent tomba, puis devint contraire, et dispersa ses vaisseaux. Pour lui, à la tête des galères, il lutta, à force de rames, contre la violence des flots, et gagna le promontoire d'Apollon. Les bâtimens de transport furent jetés la plupart contre l'île d'Égimure qui, située à

nis promontorium tenuit : onerariæ, pars maxima ad Ægimurum (insula ea sinum ab alto claudit, in quo sita Carthago est, triginta ferme millia ab urbe), aliæ adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas delatæ sunt. Omnia in conspectu Carthaginis erant : itaque ex tota urbe in forum concursum est. Magistratus senatum vocare, populus in curiæ vestibulo fremere, ne tanta ex oculis manibusque amitteretur præda. Quum quidam pacis petitæ, alii induciarum (necdum enim dies exierat) fidem obponerent, permixto pene senatus populique concilio, consensum est, ut classe quinquaginta navium Asdrubal Ægimurum trajiceret; inde per litora portusque dispersas romanas naves conligeret. Desertæ fuga nautarum, primum ab Ægimuro, dein ab Aquis onerariæ Carthaginem puppibus tractæ sunt.

XXV. Nondum reverterant ab Roma legati, neque sciebatur, quæ senatus romani de bello aut pace sententia esset; necdum induciarum dies exierat : eo indigniorem injuriam ratus Scipio, ab iis, qui petiissent pacem et inducias, et spem pacis et fidem induciarum violatam esse, legatos Carthaginem, L. Bæbium, L. Sergium, L. Fabium extemplo misit; qui, quum multitudinis concursu prope violati essent, nec reditum tutiorem cernerent futurum, petierunt a magistratibus, quorum auxilio vis prohibita erat, ut naves mitterent, quæ se prosequeren-

trente milles environ de Carthage, forme, du côté de la pleine mer, le golfe où cette cité est bâtie; les autres navires échouèrent en face de la ville même, à l'endroit appelé les *Sources chaudes*. Tout cela se passait en présence des Carthaginois : aussi le peuple se porte en foule à la place publique; les magistrats convoquent le sénat, les cris tumultueux de la multitude dans le vestibule de la salle le pressent de ne point laisser échapper à leurs yeux, à leurs mains une si belle proie. En vain les plus modérés opposent à ces clameurs la paix qu'on est allé demander et la trève qui n'est pas encore expirée; le peuple, presque confondu avec le sénat, fait décider qu'Asdrubal passera, avec cinquante galères, dans l'île d'Égimure, et de là parcourra les côtes et les ports, afin de recueillir les bâtimens romains dispersés par la tempête. Abandonnés de leurs équipages, les vaisseaux de charge furent remorqués, d'Égimure et des *Sources chaudes*, jusqu'à Carthage.

XXV. Les députés carthaginois n'étaient pas encore revenus de Rome; on ignorait la résolution du sénat relativement à la guerre ou à la paix; de plus, la trève n'était pas expirée. Scipion ressentit vivement un si cruel outrage; indigné de voir ceux mêmes qui étaient venus demander la paix et une trève, violer leurs engagemens et leur parole, il députe aussitôt à Carthage L. Bébius, L. Sergius et L. Fabius : mais ces ambassadeurs, insultés par la multitude qui s'attroupait autour d'eux, et voyant qu'il n'y avait pas plus de sûreté pour leur retour, réclamèrent des magistrats qui les avaient protégés contre les violences du peuple, des vaisseaux et une escorte pour assurer leur retraite. On leur donna

tur. Datæ triremes duæ, quum ad Bagradam flumen pervenissent, unde castra romana conspiciebantur, Carthaginem rediere. Classis punica ad Uticam stationem habebat; ex ea tres quadriremes, seu clam misso a Carthagine nuncio, uti fieret, seu Asdrubale, qui classi præerat, sine publica fraude auso facinus, quinqueremem romanam superantem promontorium ex alto repente adgressæ sunt: sed neque rostro ferire celeritate subterlabentem poterant, neque transilire armati ex humilioribus in altiorem navem; et defendebatur egregie, quoad tela subpeditarunt: quis deficientibus, quum jam nulla alia res eam, quam propinquitas terræ, multitudoque a castris in litus effusa, tueri potuisset; concitatam remis, quanto maximo inpetu poterant, in terram quum inmisissent, navis tantum jactura facta, incolumes ipsi evaserunt. Ita alio super aliud scelere quum haud dubie induciæ ruptæ essent, Lælius Fulviusque ab Roma cum legatis carthaginiensibus supervenerunt: quibus Scipio, « Etsi non induciarum modo fides a Carthaginiensibus, sed jus etiam gentium in legatis violatum esset; tamen se nihil, nec institutis populi romani, nec suis moribus indignum, in iis facturum esse, » quum dixisset, legatis dimissis, bellum parabat. Annibali jam terræ adpropinquanti jussus e nauticis unus escendere in malum, ut specularetur, quam tenerent regionem, quum dixisset,

deux trirèmes, qui, parvenues au fleuve Bagrada, d'où l'on apercevait le camp romain, revinrent à Carthage. La flotte africaine était en rade devant Utique: trois quadrirèmes s'en détachèrent, ou d'après un ordre secret envoyé de Carthage, ou par une perfidie d'Asdrubal, dont l'autorité publique n'était point complice, et vinrent attaquer à l'improviste la quinquerème romaine qui doublait le promontoire (d'*Apollon*) : mais elle échappait par sa vitesse aux éperons des galères ennemies, et sa hauteur la garantissait de l'abordage; d'ailleurs, elle se défendit avec vaillance, tant qu'elle eut des traits à lancer; lorsque cette ressource manqua à l'équipage, et qu'il ne vit de salut que dans la proximité de la terre et dans la multitude qui accourait du camp, il fit force de rames, vint heurter contre la côte avec impétuosité, et, sans autre perte que celle du navire, gagna promptement le rivage. Ces infractions multipliées ne laissaient aucun doute sur la rupture de la trêve, lorsque Lélius et Fulvius arrivèrent de Rome avec les ambassadeurs carthaginois : Scipion protesta « que, malgré la mauvaise foi de l'ennemi, et la violation du droit des gens dans la personne de ses envoyés, il ne se porterait à leur égard, à aucune représaille indigne des principes du peuple romain et de son propre caractère. » Ensuite il les congédia, et poursuivit ses préparatifs de guerre. Pour Annibal, lorsqu'il fut près de terre, il ordonna à un de ses matelots de monter au haut du mât, afin de reconnaître la côte : sur l'observation de cet homme, que la proue était tournée vers un tombeau en ruines, pour éviter ce triste présage, il commanda au pilote de passer outre, et cingla vers Leptis, où il débarqua avec son armée.

sepulcrum dirutum proram spectare, abominatus, prætervehi jusso gubernatore, ad Leptim adpulit classem, atque ibi copias exposuit.

XXVI. Hæc, eo anno, in Africa gesta. Insequentia excedunt in eum annum, quo M. Servilius Geminus, qui tum magister equitum erat, et Ti. Claudius Nero consules facti sunt. Ceterum, exitu superioris anni, quum legati sociarum urbium ex Græcia questi essent, vastatos agros ab regiis præsidiis, profectosque in Macedoniam legatos ad res repetendas non admissos ad Philippum regem; simul nunciassent, quatuor millia militum cum Sopatro duce trajecta in Africam dici, ut essent Carthaginiensibus præsidio, et pecuniæ aliquantum una missum; legatos ad regem, qui hæc adversus fœdus facta videri patribus nunciarent, mittendos censuit senatus. Missi C. Terentius Varro, C. Mamilius, M. Aurelius; iis tres quinqueremes datæ. Annus insignis incendio ingenti, quo clivus Publicius ad solum exustus est, et aquarum magnitudine: sed annonæ vilitas fuit, præterquam quod pace omnis Italia erat aperta, etiam quod magnam vim frumenti, ex Hispania missam, M. Valerius Falto et M. Fabius Buteo, ædiles curules, quaternis æris vicatim populo descripserunt. Eodem anno, Q. Fabius Maximus moritur, exactæ ætatis; siquidem verum est, augurem duos et sexaginta annos fuisse, quod quidam

XXVI. Tels furent, cette année, les évènemens d'Afrique. Les opérations ultérieures tombent sur l'année où M. Servilius Geminus, alors maître de la cavalerie, et Ti. Claudius Néron furent nommés consuls. Ce fut sur la fin de l'année précédente, que les députés des villes alliées de la Grèce vinrent se plaindre des ravages exercés sur leur territoire par les garnisons du roi Philippe, et du refus qu'avait fait ce prince de donner audience aux ambassadeurs chargés de lui demander satisfaction. Ils annoncèrent en même temps que Sopater avait été envoyé en Afrique, avec quatre mille hommes, au secours des Carthaginois; de plus, il était muni d'assez fortes sommes d'argent. Le sénat fut d'avis d'envoyer à Philippe une ambassade, avec mission de lui représenter que ces actes étaient autant d'infractions au traité conclu entre eux. Les ambassadeurs furent C. Terentius Varron, C. Mamilius et M. Aurelius; on leur donna trois quinquerèmes. Cette année fut signalée par un violent incendie qui dévora jusqu'aux fondemens tous les édifices de la colline Publicienne; il y eut aussi de grandes inondations : mais les vivres furent à un prix assez bas, d'abord, parce que la paix avait ouvert tous les ports de l'Italie; ensuite, parce qu'on reçut d'Espagne une immense quantité de blé, que les édiles curules, M. Valerius Falton et M. Fabius Buteon, distribuèrent, à quatre as la mesure, dans chaque quartier de Rome. Cette même année, mourut Q. Fabius Maximus, dans un âge fort avancé, s'il est vrai, comme l'assurent

auctores sunt. Vir certe fuit dignus tanto cognomine, vel si novum ab eo inciperet. Superavit paternos honores, avitos æquavit. Pluribus victoriis et majoribus prœliis avus insignis Rullus; sed omnia æquare unus hostis Annibal potest. Cautior tamen, quam promtior, hic habitus fuit: et, sicut dubites, utrum ingenio cunctator fuerit, an quia ita bello proprie, quod tum gerebatur, aptum erat; sic nihil certius est, quam unum hominem nobis cunctando rem restituisse, sicut Ennius ait. Augur in locum ejus inauguratus Q. Fabius Maximus, filius: in ejusdem locum pontifex (nam duo sacerdotia habuit) Ser. Sulpicius Galba. Ludi romani diem unum, plebeii ter toti instaurati ab ædilibus, M. Sextio Sabino et Cn. Tremellio Flacco; ii ambo prætores facti, et cum iis C. Livius Salinator et C. Aurelius Cotta. Comitia ejus anni utrum C. Servilius consul habuerit, an (quia eum res in Etruria tenuerint, quæstiones ex senatusconsulto de conjurationibus principum habentem) dictator ab eo dictus P. Sulpicius, incertum ut sit, diversi auctores faciunt.

XXVII. Principio insequentis anni*, M. Servilius et Ti. Claudius, senatu in Capitolium vocato, de provinciis

* U. C. 550. — A. C. 202.

quelques auteurs, qu'il fut augure soixante-deux ans. Certes, ce grand homme mérita le glorieux surnom de *Maximus*, lors même qu'il eût été le premier de sa famille à le porter. Il effaça la renommée de son père, et égala celle de son aïeul. Un plus grand nombre de victoires et des batailles plus importantes illustrèrent Rullus; mais tous ces exploits ne sont-ils pas égalés par l'honneur d'avoir combattu le seul Annibal? Cependant l'on accorde à Fabius plus de circonspection que de hardiesse. Fut-il *temporiseur* par caractère, ou par système, d'après les circonstances dans lesquelles il fit la guerre; c'est un problème à résoudre : mais une vérité incontestable, c'est que ce seul homme *rétablit nos affaires en temporisant*, comme le dit Ennius. Q. Fabius Maximus, son fils, fut nommé augure en sa place, et Ser. Sulpicius Galba lui succéda dans la dignité de pontife; car il était revêtu de ces deux sacerdoces. Les jeux romains furent célébrés pendant un jour, et les jeux plébéiens durant trois journées entières, par les édiles M. Sextius Sabinus, et Cn. Tremellius Flaccus : ces deux magistrats furent élevés à la préture avec C. Livius Salinator et C. Aurelius Cotta. On ne sait trop si les comices de cette année furent présidés par le consul C. Servilius, ou par P. Sulpicius qu'il créa dictateur, pendant qu'il était retenu en Étrurie, où, d'après le décret du sénat, il informait des complots tramés contre Rome par les principaux citoyens des villes étrusques.

XXVII. Au commencement de l'année suivante, M. Servilius et Ti. Claudius convoquèrent le sénat dans le Capitole, et mirent en délibération la question des provinces. Tous deux voulaient que l'on tirât au sort

retulerunt. Italiam atque Africam in sortem conjici, Africam ambo cupientes, volebant: ceterum, Q. Metello maxime adnitente, neque data, neque negata est Africa. Consules jussi cum tribunis plebis agere, ut, si iis videretur, populum rogarent, quem vellet in Africa bellum gerere. Omnes tribus P. Scipionem jusserunt. Nihilominus consules provinciam Africam (ita enim senatus decreverat) in sortem conjecerunt. Ti. Claudio Africa evenit, ut quinquaginta navium classem, omnes quinqueremes, in Africam trajiceret, parique imperio cum Scipione imperator esset. M. Servilius Etruriam sortitus; in eadem provincia et C. Servilio prorogatum imperium, si consulem manere ad urbem senatui placuisset. Prætores, M. Sextius Galliam est sortitus, ut duas legiones provinciamque traderet ei P. Quinctilius Varus; C. Livius Bruttios cum duabus legionibus, quibus P. Sempronius proconsul, priore anno, præfuerat; Cn. Tremellius Siciliam, ut ab P. Villio Tappulo, prætore prioris anni, provinciam et duas legiones acciperet: Villius proprætor viginti navibus longis, militibus mille, oram Siciliæ tutaretur: inde M. Pomponius viginti navibus reliquis mille et quingentos milites Romam deportaret. C. Aurelio Cottæ urbana evenit; ceteris, ita uti quisque obtinebant provincias exercitusque, prorogata imperia. Sexdecim non amplius, eo anno, legionibus defensum imperium est. Et ut placatis

l'Italie et l'Afrique, parce que tous deux désiraient ce dernier département : mais, grâce aux constans efforts de Q. Metellus, l'Afrique ne leur fut ni accordée, ni refusée. Les consuls durent s'entendre avec les tribuns, qui consultèrent le peuple sur le choix du général à qui il voulait confier la conduite de la guerre en Afrique. Toutes les tribus votèrent pour P. Scipion. Cependant un sénatus-consulte autorisa les consuls à tirer au sort la province d'Afrique. Elle échut à Ti. Claudius qui obtint le commandement d'une flotte de cinquante quinquerèmes, avec une autorité égale à celle de Scipion. M. Servilius eut l'Étrurie; et C. Servilius y fut continué avec les mêmes pouvoirs, dans le cas où le sénat jugerait à propos de retenir à Rome le consul. Le tirage entre les préteurs donna la Gaule à M. Sextius, avec le commandement des deux légions, que dut lui remettre P. Quinctilius Varus; à C. Livius le Bruttium et les deux légions, qui, l'année précédente, avaient été sous les ordres du proconsul P. Sempronius; à Cn. Tremellius la Sicile et les deux légions qui avaient obéi à P. Villius Tappulus, préteur de l'année précédente. Villius, en qualité de propréteur, fut chargé de défendre les côtes de la Sicile avec vingt vaisseaux longs et mille guerriers, tandis que M. Pomponius ramènerait à Rome les vingt vaisseaux qui complétaient la flotte et quinze cents soldats. C. Aurelius Cotta eut la juridiction sur les citoyens. On accorda à tous les autres une prorogation de commandement pour leurs provinces et pour leurs armées. La défense de l'empire fut confiée, cette année, à seize légions seulement. Et pour rendre les dieux favorables aux desseins et aux entreprises des consuls, le sénat leur enjoignit, avant leur départ, de célébrer les

diis omnia inciperent agerentque, ludos, quos, M. Claudio Marcello, T. Quinctio consulibus, T. Manlius dictator, quasque hostias majores voverat, si per quinquennium illud respublica eodem statu fuisset, ut eos ludos consules, priusquam ad bellum proficiscerentur, facerent. Ludi in Circo per quatriduum facti: hostiæque, quibus votæ erant diis, cæsæ.

XXVIII. Inter hæc, simul spes, simul cura in dies crescebat: nec satis certum constare apud animum poterat, utrum gaudio dignum esset Annibalem, post sextum decimum annum, ex Italia decedentem, vacuam possessionem ejus reliquisse populo romano, an magis metuendum, quod incolumi exercitu in Africam transisset. « Locum nimirum, non periculum, mutatum; cujus tantæ dimicationis vatem, qui nuper decessisset, Q. Fabium haud frustra canere solitum, graviorem in sua terra futurum hostem Annibalem, quam in aliena fuisset; nec Scipioni aut cum Syphace, inconditæ barbariæ rege, cui Statorius semilixa ducere exercitus solitus sit, aut cum socero ejus Asdrubale, fugacissimo duce, rem futuram, aut tumultuariis exercitibus, ex agrestium semiermi turba subito conlectis; sed cum Annibale, prope nato in prætorio patris, fortissimi ducis, alito atque educato inter arma, puero quondam milite, vixdum juvene imperatore: qui senex vincendo factus, Hispanias, Gallias,

jeux et d'immoler les grandes victimes qu'avait voués le dictateur T. Manlius, sous le consulat de M. Claudius Marcellus et de T. Quinctius, dans le cas où, après cinq années, la république serait encore dans la même situation. Les jeux furent donnés dans le Cirque, pendant quatre jours, et les victimes furent offertes aux dieux à qui elles avaient été promises par des vœux solennels.

XXVIII. Cependant, l'espérance et la crainte devenaient plus vives de jour en jour. On se demandait si l'on devait se réjouir de ce qu'après seize années, Annibal laissait enfin au peuple de Rome la tranquille possession de l'Italie; ou s'alarmer de ce que le Carthaginois était repassé en Afrique avec son armée tout entière. « Le théâtre seul de la guerre était changé, le péril ne l'était pas; Q. Fabius qui venait de mourir, Fabius, l'oracle de cette lutte terrible, avait eu bien raison de prédire qu'Annibal, dans sa patrie, serait un ennemi plus redoutable encore qu'il ne l'avait été dans une terre étrangère. Scipion allait avoir affaire, non plus à Syphax, roi barbare et sans expérience, dont les soldats mal disciplinés avaient à peine reçu quelques leçons d'un bas-officier romain; ni à son beau-père Asdrubal, ce chef si habile à fuir, ni à des troupes levées à la hâte, ni à un ramas confus de paysans grossiers et sans armes; mais à Annibal, né, pour ainsi dire, dans la tente d'un père si fameux par sa vaillance, à Annibal nourri et élevé au milieu des combats, qui avait servi dès son enfance, et commandé dès sa jeunesse, qui avait vieilli au sein des victoires, et rempli l'Espagne, la Gaule et l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la

Italiam ab Alpibus ad fretum monumentis ingentium rerum complesset: ducere exercitum æqualem stipendiis suis, duratum omnium rerum patientia, quas vix fides fiat homines passos; perfusum millies cruore romano; exuvias non militum tantum, sed etiam imperatorum, portantem. Multos obcursuros Scipioni in acie, qui prætores, qui imperatores, qui consules romanos sua manu occidissent, muralibus vallaribusque insignes coronis, pervagatos capta castra, captas urbes romanas. Non esse hodie tot fasces magistratibus populi romani, quot captos ex cæde imperatorum præferre posset Annibal.» Has formidines agitando animis, ipsi curas et metus augebant etiam, quod, quum adsuessent, per aliquot annos, bellum ante oculos, aliis atque aliis in Italiæ partibus, lenta spe, in nullum propinquum debellandi finem gerere, erexerant omnium animos Scipio et Annibal, velut ad supremum certamen comparati duces. Ii quoque, quibus ingens erat in Scipione fiducia et victoriæ spes, quo magis in propinquam eam inminebant animis, eo curæ intentioris erant. Haud dispar habitus animorum Carthaginiensibus erat; quos modo petisse pacem, intuentes Annibalem ac rerum gestarum ejus magnitudinem, pœnitebat; modo, quum respicerent, bis sese acie victos, Syphacem captum, pulsos se Hispania, pulsos Italia, atque ea omnia unius virtute et consilio Scipionis facta,

mer, des monumens de ses exploits. L'armée qu'il commandait, comptait autant de campagnes que son général; endurcie à toutes les fatigues, habituée à supporter des souffrances au dessus des forces humaines, rougie mille fois du sang romain, elle traînait avec elle les dépouilles et des soldats et des chefs ennemis. Scipion rencontrerait, dans la mêlée, une multitude de héros qui avaient tué de leurs mains des préteurs, des généraux, des consuls; tous ces guerriers avaient obtenu des couronnes, pour avoir escaladé des murailles, forcé des retranchemens, et répandu la terreur dans les camps romains qu'ils avaient pris, dans les villes romaines dont ils s'étaient emparés. Tous les magistrats du peuple de Rome n'avaient pas aujourd'hui autant de faisceaux qu'Annibal en avait conquis sur une foule de généraux, tués dans les combats, qu'Annibal pouvait en faire porter devant lui. » Ces pensées funestes, qui troublaient les esprits, augmentaient les soucis et les alarmes. D'ailleurs, les Romains accoutumés, depuis plusieurs années, à voir la guerre se faire sous leurs yeux, en différentes contrées de l'Italie, d'une manière lente, et sans l'espérance d'un prompt dénoûment, fixaient avec sollicitude leurs regards sur Scipion et Annibal prêts à se mesurer pour terminer cette longue querelle. Ceux même à qui Scipion inspirait la plus grande confiance, et l'espoir du succès, sentaient, à mesure qu'approchait le moment décisif, s'accroître leur anxiété. Carthage offrait le tableau des mêmes agitations : tantôt, à la vue d'Annibal et au souvenir de ses hauts faits, les Africains se repentaient d'avoir demandé la paix; tantôt lorsqu'ils se rappelaient la perte de deux batailles, la prise de Syphax, leurs troupes

velut fatalem eum ducem in exitium suum natum, horrebant.

XXIX. Jam Adrumetum venerat Annibal; unde, ad reficiendum ex jactatione maritima militem paucis diebus sumtis, excitus pavidis nunciis, omnia circa Carthaginem obtineri armis, adferentium, magnis itineribus Zamam contendit. Zama quinque dierum iter ab Carthagine abest: inde præmissi speculatores, quum excepti a custodibus romanis deducti ad Scipionem essent, traditos eos tribunis militum, jussosque omisso metu visere omnia, per castra, qua vellent, circumduci jussit: percunctatusque, satin' per commodum omnia explorassent, datis, qui prosequerentur, retro ad Annibalem dimisit. Annibal nihil quidem eorum, quæ nunciabantur (nam et, Masinissam, cum sex millibus peditum, quatuor equitum, venisse, eo ipso forte die, adferebant), læto animo audiit, maxime hostis fiducia, quæ non de nihilo profecto concepta est, perculsus. Itaque, quamquam et ipse caussa belli erat, et adventu suo turbaverat et pactas inducias, et spem fœderum; tamen, si integer, quam si victus, peteret pacem, æquiora inpetrari posse ratus, nuncium ad Scipionem misit, ut conloquendi secum potestatem faceret. Id utrum sua sponte fecerit, an publico consilio, neutrum cur adfirmem, habeo. Valerius Antias,

chassées de l'Espagne et de l'Italie, et la valeur, l'habileté du seul Scipion, causes de tous leurs revers, ils voyaient avec effroi, dans ce chef, l'ennemi fatal qui était né pour consommer leur perte.

XXIX. Déjà Annibal était arrivé à Adrumète, où il accorda quelques jours à ses soldats, pour se remettre des fatigues de la navigation. Mais, pressé par les courriers qui venaient lui annoncer en tremblant que tous les environs de Carthage étaient occupés par les armées romaines, il marcha rapidement vers Zama, ville qui est à cinq journées de Carthage. De là, il envoya, pour reconnaître l'ennemi, des espions, qui, arrêtés par les gardes avancées des Romains, furent conduits à Scipion. Celui-ci les rassura, les remit aux tribuns, avec ordre de les conduire, dans le camp, partout où ils voudraient, et de leur laisser tout observer : ensuite, après leur avoir demandé si leur curiosité était pleinement satisfaite, il leur donna une escorte, pour retourner auprès de leur général. Le Carthaginois ne recevait que de fâcheuses nouvelles; ce jour-là même, disait-on, Masinissa venait d'arriver avec six mille fantassins et quatre mille chevaux : troublé de ces messages, Annibal fut frappé surtout de la confiance de Scipion, qui sans doute avait ses motifs pour être ainsi rassuré. Aussi, bien qu'il fût l'auteur de la guerre, et que son retour eût fait rompre la trève et les conférences, persuadé qu'au moment où il avait encore toutes ses forces, où il n'était pas vaincu, il obtiendrait des conditions de paix plus avantageuses, il fit demander une entrevue à Scipion. Agit-il alors volontairement? fut-il autorisé à cette démarche? c'est ce que je ne saurais trop affirmer. Valerius d'Antium dit qu'il fut vaincu dans un

primo prœlio victum eum a Scipione, quo duodecim millia armatorum in acie sunt cæsa, mille et septingenti capti, legatum cum aliis decem legatis tradit in castra ad Scipionem venisse. Ceterum Scipio quum conloquium haud abnuisset, ambo ex composito duces castra protulerunt, ut coire ex propinquo possent. Scipio haud procul Naraggara urbe, tum ad cetera loco opportuno, tum quod aquatio intra teli conjectum erat, consedit. Annibal tumulum a quatuor millibus inde, tutum commodumque alioquin, nisi quod longinquæ aquationis erat, cepit. Ibi in medio locus conspectus undique, ne quid insidiarum esset, delectus.

XXX. Submotis pari spatio armatis, cum singulis interpretibus congressi sunt, non suæ modo ætatis maximi duces, sed omnis ante se memoriæ, omnium gentium cuilibet regum imperatorumve pares. Paullisper alter alterius conspectu, admiratione mutua prope adtoniti conticuere. Tum Annibal prior, « Si hoc ita fato datum erat, ut, qui primus bellum intuli populo romano, quique toties prope in manibus victoriam habui, is ultro ad pacem petendam venirem; lætor te mihi sorte potissimum datum, a quo peterem. Tibi quoque, inter multa egregia, non in ultimis laudum hoc fuerit, Annibalem, cui tot de romanis ducibus victoriam dii dedissent, tibi cessisse; teque huic bello, vestris prius, quam nostris,

premier combat, où il eut douze mille hommes tués, et mille sept cents faits prisonniers, et qu'il vint lui-même, avec dix autres ambassadeurs, trouver Scipion dans son camp. Au reste, Scipion n'ayant pas refusé l'entrevue, les deux généraux, de concert, rapprochèrent leur camp, afin de pouvoir conférer de plus près. Scipion alla camper près de Naraggara, dans une position des plus avantageuses, surtout à cause de l'eau, que l'on pouvait puiser sans dépasser la portée du trait. Annibal vint occuper, à quatre milles de là, une hauteur sûre et commode, seulement un peu trop éloignée de l'eau. On choisit pour le rendez-vous un endroit situé au milieu des deux camps, et découvert de toutes parts, afin de n'avoir à redouter aucun piège.

XXX. Chaque escorte étant restée à une distance égale, on vit s'avancer, chacun avec son interprète, ces deux généraux, non-seulement les premiers de leur siècle, mais comparables aux plus grands monarques, aux généraux les plus illustres de tous les temps, de toutes les nations. L'un et l'autre, saisis d'une admiration mutuelle, gardèrent quelques instans le silence; puis Annibal parla ainsi le premier : « Si tel était l'arrêt du destin, qu'Annibal, après avoir commencé les hostilités contre le peuple de Rome, après avoir eu tant de fois entre les mains la victoire, vînt, de son plein gré, demander la paix, je m'applaudis que le sort m'ait adressé à Scipion, plutôt qu'à tout autre. Certes, parmi tous vos exploits, ce ne sera pas un de vos moindres titres de gloire d'avoir vu céder à votre génie Annibal, à qui les dieux ont accordé tant de succès sur les généraux romains, et d'avoir terminé une guerre, célèbre

cladibus insigni, finem inposuisse. Hoc quoque ludibrium casus ediderit fortuna, ut, quum patre tuo consule ceperim arma, cum eodem primum romano imperatore signa contulerim; ad filium ejus inermis ad pacem petendam veniam. Optimum quidem fuerat, eam patribus nostris mentem datam ab diis esse, ut et vos Italiæ, et nos Africæ imperio contenti essemus: neque enim ne vobis quidem Sicilia ac Sardinia satis digna pretia sunt pro tot classibus, tot exercitibus, tot tam egregiis amissis ducibus. Sed præterita magis reprehendi possunt, quam corrigi. Ita aliena adpetivimus, ut de nostris dimicaremus, nec in Italia solum vobis bellum, nobis in Africa esset; sed et vos in portis vestris prope ac mœnibus signa armaque hostium vidistis, et nos ab Carthagine fremitum castrorum romanorum exaudimus. Quod igitur nos maxime abominaremur, vos ante omnia optaretis, in meliore vestra fortuna de pace agitur: agimus ii, quorum et maxime interest pacem esse, et qui quodcumque egerimus, ratum civitates nostræ habituræ sint; animo tantum nobis opus est non abhorrente a quietis consiliis. Quod ad me adtinet, jam ætas senem in patriam revertentem, unde puer profectus sum, jam secundæ, jam adversæ res, ita erudierunt, ut rationem sequi, quam fortunam, malim. Tuam et adolescentiam et perpetuam felicitatem, ferociora utraque, quam quietis

par vos défaites, avant de l'être par les nôtres. N'est-ce pas aussi un des caprices les plus bizarres de la fortune, que je sois entré en campagne en même temps que votre père, alors consul, qu'il ait été le premier des capitaines romains avec qui j'ai mesuré mes armes, et que je vienne désarmé demander la paix à son fils? Il eût mieux valu sans doute que les dieux eussent inspiré à nos pères assez de modération, pour se contenter, vous de l'empire de l'Italie, nous de la domination de l'Afrique; car la Sicile et la Sardaigne ne sont pas d'un prix à vous dédommager de tant de flottes, de tant d'armées, de tant de héros que vous a coûtés leur conquête. Mais oublions le passé, qu'il est plus facile de blâmer, que de réformer. L'ambition d'envahir les possessions d'autrui nous a contraints à combattre pour les nôtres, et non-seulement nous avons eu la guerre, vous en Italie, nous en Afrique; mais Rome a vu à ses portes, au pied de ses remparts, briller les armes, flotter les drapeaux de ses ennemis; et nous, aujourd'hui, nous entendons, de Carthage, le frémissement du camp romain. Aussi, grâce à l'excès de nos malheurs, grâce à votre heureuse destinée, tous vos vœux sont remplis; il est question de paix, au moment où le sort vous est favorable; cette paix se traite entre nous deux, qui avons le plus d'intérêt à la conclure, et dont tous les actes seront ratifiés par nos républiques; il ne nous faut qu'un esprit assez calme pour ne pas repousser les dispositions pacifiques. Pour moi, qui reviens, presque vieillard, dans une patrie que j'ai quittée enfant, les succès et les revers m'ont appris à suivre la raison plutôt que la fortune. Mais votre jeunesse et le bonheur constant qui vous accompagne, me font craindre, de

opus est consiliis, metuo. Non temere incerta casuum reputat, quem fortuna numquam decepit. Quod ego fui ad Trasimenum, ad Cannas, id tu hodie es. Vixdum militari ætate imperio accepto, omnia audacissime incipientem nusquam fefellit fortuna. Patris et patrui persecutus mortem, ab calamitate vestræ domus decus insigne virtutis pietatisque eximiæ cepisti : amissas Hispanias reciperasti, quatuor inde punicis exercitibus pulsis : consul creatus, quum ceteris ad tutandam Italiam parum animi esset, transgressus in Africam, duobus hic exercitibus cæsis, binis eadem hora captis simul incensisque castris, Syphace potentissimo rege capto, tot urbibus regni ejus, tot nostri imperii ereptis, me sextum decimum jam annum hærentem in possessione Italiæ detraxisti. Potest victoriam, inquam, malle, quam pacem, animus. Novi spiritus magis magnos, quam utiles; et mihi talis aliquando fortuna adfulsit. Quod si in secundis rebus bonam quoque mentem darent dii, non ea solum, quæ evenissent, sed etiam ea, quæ evenire possent, reputaremus. Ut omnium obliviscaris aliorum, satis ego documenti in omnes casus sum. Quem modo, castris inter Anienem atque urbem vestram positis, signa inferentem ad mœnia romana; hic cernis, duobus fortissimis viris, fratribus clarissimis imperatoribus, orbatum, ante mœnia prope obsessæ patriæ, quibus terrui

votre part, une fierté qui repousse les conseils de la modération. Rarement on réfléchit à l'incertitude des évènemens, quand on ne fut jamais trahi par la destinée. Ce que je fus à Trasimène, à Cannes, vous l'êtes aujourd'hui. Parvenu au commandement à un âge où vous deviez à peine prendre les armes, vous avez toujours vu la fortune couronner vos entreprises les plus audacieuses. En vengeant la mort de votre père et de votre oncle, vous avez trouvé, dans les désastres même de votre famille, un moyen de faire éclater votre vaillance et votre piété filiale; l'Espagne était perdue pour Rome, vous l'avez reconquise, après en avoir chassé quatre armées carthaginoises. Créé consul à une époque où les autres généraux avaient à peine assez de courage pour défendre l'Italie, vous êtes passé en Afrique; là, vous avez battu deux armées, pris et brûlé deux camps, à la même heure, fait prisonnier Syphax, le plus puissant monarque de ces contrées, emporté d'assaut grand nombre de villes de ses états et des nôtres; enfin lorsqu'après seize ans, je paraissais inébranlable dans la possession de l'Italie, vous m'en avez arraché. Il est possible, dis-je, que la victoire ait plus d'attraits pour vous que la paix. Je connais ces caractères qui aiment mieux le brillant que le solide. Moi-même autrefois je fus séduit par de semblables illusions. Mais si avec la prospérité les dieux nous donnaient encore le bon esprit, nous songerions à la fois au passé, et aux évènemens possibles de l'avenir. Au défaut de tant d'autres exemples, je suis une preuve assez frappante des vicissitudes humaines. Vous me vîtes naguère, campé entre Rome et l'Anio, porter mes étendards au pied de vos murailles; vous me voyez aujourd'hui, privé de deux (*ou plutôt de*

vestram urbem, ea pro mea deprecantem. Maximæ cuique fortunæ minime credendum est. In bonis tuis rebus, nostris dubiis, tibi ampla ac speciosa danti est pax: nobis petentibus magis necessaria, quam honesta. Melior tutiorque est certa pax, quam sperata victoria; hæc in tua, illa in deorum manu est. Ne tot annorum felicitatem in unius horæ dederis discrimen. Quum tuas vires, tum vim fortunæ martemque belli communem, propone animo. Utrimque ferrum, corpora humana erunt; nusquam minus, quam in bello, eventus respondent. Non tantum ad id, quod data pace jam habere potes, si prœlio vincas, gloriæ adjeceris; quantum ademeris, si quid adversi eveniat. Simul parta ac sperata decora unius horæ fortuna evertere potest. Omnia in pace jungenda tuæ potestatis sunt, P. Corneli: tunc ea habenda fortuna erit, quam dii dederint. Inter pauca felicitatis virtutisque exempla M. Atilius quondam in hac eadem terra fuisset, si victor pacem petentibus dedisset patribus nostris: non statuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo efferentem se fortunam, quanto altius elatus erat, eo fœdius conruit. Est quidem ejus, qui dat, non qui petit, conditiones dicere pacis: sed forsitan non indigni simus, qui nobismet ipsi multam inrogemus. Non recusamus, quin omnia, propter quæ bellum initum est, vestra sint, Sicilia, Sardinia, Hispania, quidquid insularum

trois) frères, guerriers aussi intrépides qu'illustres capitaines, arrêté devant les remparts de Carthage presque assiégée, et vous conjurant d'épargner à ma patrie les alarmes que j'ai causées à la vôtre. Plus la fortune nous élève, moins elle doit nous inspirer de confiance. Aujourd'hui que votre bonheur est assuré, tandis que notre sort est chancelant, la paix est plus avantageuse et plus honorable pour vous qui la donnez, que pour nous contraints à la demander par nécessité. Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire qu'on espère; l'une est dans vos mains, l'autre est dans celles des dieux. Cette félicité de tant d'années, gardez-vous de la compromettre en une heure. Si vous pensez à vos forces, n'oubliez pas non plus l'inconstance de la fortune et les chances des batailles. Des deux côtés, il y aura du fer et des bras; c'est surtout à la guerre que l'évènement ne répond presque jamais à nos espérances. Un succès, si vous l'obtenez, n'ajoutera pas autant de gloire aux avantages dont la paix vous assure, dès à présent, la jouissance, qu'une défaite pourra vous en faire perdre. Vos trophées conquis, ceux que vous vous flattez de conquérir, seront renversés peut-être par le hasard d'un moment. En faisant la paix, vous êtes maître de votre destinée, P. Cornelius; autrement, les dieux en décideront. M. Atilius eût été jadis, dans cette même contrée, un exemple bien rare de bonheur et de courage, si, vainqueur de nos pères, il eût accordé la paix à leur demande : mais il ne mit pas de bornes à sa prospérité, il ne captiva pas l'essor trop rapide de la fortune; aussi plus son élévation avait été glorieuse, plus sa chute fut humiliante. C'est à celui qui donne la paix, j'en conviens, et non pas à celui qui la demande, à en dic-

toto inter Africam Italiamque continetur mari. Carthaginienses, inclusi Africæ litoribus, vos (quando ita diis placuit) externa etiam terra marique videamus regentes imperia. Haud negaverim, propter non nimis sincere petitam aut exspectatam nuper pacem, suspectam esse vobis punicam fidem; multum, per quos petita sit, ad fidem tuendæ pacis pertinet, Scipio. Vestri quoque (ut audio) patres nonnihil etiam ob hoc, quia parum dignitatis in legatione erat, negaverunt pacem. Annibal peto pacem, qui neque peterem, nisi utilem crederem; et propter eamdem utilitatem tuebor eam, propter quam petii; et, quemadmodum, quia a me bellum cœptum est, ne quem ejus pœniteret, quoad ipsi invidere dei, præstiti; ita adnitar, ne quem pacis per me partæ pœniteat. »

XXXI. Adversus hæc imperator romanus in hanc fere sententiam respondit: « Non me fallebat, Annibal, adventus tui spe Carthaginienses et præsentem induciarum fidem, et spem pacis turbasse; neque tu id sane dissimulas, qui de conditionibus superioribus pacis omnia

ter les conditions; mais peut-être ne sommes-nous pas indignes de nous infliger nous-mêmes un juste châtiment. Nous ne refusons pas que tout ce qui a donné naissance à la guerre, reste en votre pouvoir, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne et toutes les îles que contiennent les mers d'Afrique et d'Italie. Pour nous Carthaginois, renfermés dans les limites de l'Afrique, nous vous verrons, puisque les dieux en ordonnent ainsi, subjuguer, sur terre et sur mer, tous les empires même encore indépendans de vos lois. Sans doute, le peu de sincérité que mes concitoyens ont montrée dans la trève ou pendant les conférences, peut vous faire suspecter la foi punique : mais le caractère de ceux qui demandent la paix, doit, Scipion, en garantir l'observation fidèle. Votre sénat lui-même, si j'en crois la renommée, n'a pas eu, pour nous la refuser, d'autre raison que le défaut de dignité de notre ambassade. Aujourd'hui, c'est Annibal, c'est moi qui vous demande la paix; moi, qui ne la demanderais pas, si je ne la croyais utile; moi, qui la ferai observer par les mêmes motifs d'intérêt public qui me l'ont fait demander; et si une guerre dont j'étais l'auteur, n'a causé aucun regret à Carthage, du moins tant que les dieux ne furent pas eux-mêmes jaloux de mes exploits, je ferai en sorte que ma patrie n'ait pas lieu de se repentir d'une paix qui sera mon ouvrage. »

XXXI. A ce discours, le général romain répondit à peu près en ces termes : « Je n'ignorais pas, Annibal, que c'était sur l'espoir de votre retour, que Carthage avait rompu la trève et toutes les négociations; et vous n'en disconvenez pas vous-même, en retranchant des conditions proposées tout ce que les Carthaginois nous

subtrahas, præter ea, quæ jam pridem in nostra potestate sunt. Ceterum, sicut tibi curæ est, sentire cives tuos, quanto per te onere leventur; sic mihi laborandum est, ne, quæ tunc pepigerunt, hodie subtracta ex conditionibus pacis, præmia perfidiæ habeant. Indigni, quibus eadem pateat conditio, ut etiam prosit vobis fraus, petitis. Neque patres nostri priores de Sicilia, neque nos de Hispania fecimus bellum; et tunc Mamertinorum sociorum periculum, et nunc Sagunti excidium nobis pia ac justa induerunt arma. Vos lacessisse, et tu ipse fateris, et dei testes sunt, qui et illius belli exitum secundum jus fasque dederunt, et hujus dant et dabunt. Quod ad me adtinet, et humanæ infirmitatis memini, et vim fortunæ reputo, et omnia, quæcumque agimus, subjecta esse mille casibus scio. Ceterum, quemadmodum superbe et violenter me faterer facere, si prius, quam in Africam trajecissem, te tua voluntate cedentem Italia, et, inposito in naves exercitu, ipsum venientem ad pacem petendam adspernarer; sic nunc, quum prope manu conserta restitantem ac tergiversantem in Africam adtraxerim, nulla sum tibi verecundia obstrictus. Proinde si quid ad ea, in quæ tum pax conventura videbatur, (quæ sint, nosti) multæ navium cum commeatu per inducias expugnatarum legatorumque violatorum adjicitur, est quod referam ad consilium. Sin illa quoque gravia

abandonnaient d'abord, pour ne nous laisser que ce qui est depuis long-temps en notre pouvoir. Au reste, si vous avez à cœur de faire sentir à vos concitoyens combien votre présence allège leur fardeau, je n'ai pas moins d'intérêt à m'opposer à ce que la soustraction des articles qu'ils cédaient, devienne la récompense de leur perfidie. Eh! quoi, indignes de la faveur des premières conditions, vous demandez encore que votre mauvaise foi vous tourne à profit! Nos pères, dans la première guerre punique, n'ont point combattu pour la possession de la Sicile; nous, dans la seconde, nous n'avions pas pour but la conquête de l'Espagne. Alors, le péril des Mamertins, nos alliés; aujourd'hui, la destruction de Sagonte; chaque fois, une cause juste et sacrée nous a fait prendre les armes. Vous êtes les agresseurs; vous en convenez, et les dieux en sont témoins, les dieux qui, dans la première lutte, ont accordé l'avantage au bon droit et à la justice, comme ils les ont fait, comme ils les feront triompher encore dans la seconde. Pour ce qui me concerne, je connais la faiblesse humaine, je songe aux caprices de la fortune, et je n'ignore pas que tous les projets des hommes sont exposés à mille hasards. Au reste, j'avoue que je serais coupable d'orgueil et de violence, si, avant mon passage en Afrique, vous aviez de plein gré quitté l'Italie; si, vos troupes déjà embarquées, vous étiez venu m'offrir la paix, et que j'eusse dédaigné vos propositions : mais aujourd'hui que, malgré votre résistance et vos tergiversations continuelles, je vous ai, pour ainsi dire, à main armée, entraîné ici sur mes pas, je ne vous dois plus aucun ménagement. Si cependant, aux articles déjà stipulés (ils vous sont connus), vous ajoutez quelque indemnité

videntur, bellum parate, quoniam pacem pati non potuistis. » Ita infecta pace, ex conloquio ad suos quum se recepissent, frustra verba jactata renunciant; armis decernendum esse, habendamque eam fortunam, quam dii dedissent.

XXXII. In castra ut est ventum, pronunciant ambo : « Arma expedirent milites animosque ad supremum certamen, non in unum diem, sed in perpetuum, si felicitas adesset, victores. Roma, an Carthago, jura gentibus darent, ante crastinam noctem scituros; neque enim Africam, aut Italiam, sed orbem terrarum victoriæ præmium fore; par periculum præmio, quibus adversæ pugnæ fortuna fuisset; » nam neque Romanis effugium ullum patebat in aliena ignotaque terra; et Carthagini, supremo auxilio effuso, adesse videbatur præsens excidium. Ad hoc discrimen procedunt, postero die, duorum opulentissimorum populorum duo longe clarissimi duces, duo fortissimi exercitus, multa ante parta decora aut cumulaturi eo die, aut eversuri. Anceps igitur spes et metus miscebant animos; contemplantibusque modo suam, modo hostium aciem, quum oculis magis, quam ratione, pensarent vires, simul tristia, læta simul obversabantur. Quæ ipsis sua sponte non subcurrebant, ea duces ad-

pour nos vaisseaux et nos convois enlevés au mépris de la trève, et quelque satisfaction pour nos ambassadeurs outragés, je pourrai en conférer avec mon conseil. Mais si mes premières conditions mêmes vous paraissent trop dures, préparez-vous à la guerre, puisque vous n'avez pu supporter la paix. » Ainsi se termina la conférence : Annibal et Scipion rejoignent leur escorte, et annoncent que le pourparler n'avait amené aucun résultat; c'était aux armes à décider la querelle, et il fallait attendre son sort de la volonté des dieux.

XXXII. De retour dans leurs camps, les deux généraux, par une proclamation, engagent leurs soldats « à préparer leurs armes et leur courage pour une dernière bataille, dont le succès doit les rendre à jamais victorieux. Ils sauront, avant la nuit du lendemain, si Rome, ou Carthage donnera des lois aux nations : car ce n'est plus l'Afrique, ou l'Italie, mais l'univers entier, qui va devenir le prix du combat. Même danger pour le vaincu, même récompense pour le vainqueur. » En effet, les Romains n'avaient pour fuir aucune issue ouverte, dans une terre étrangère et inconnue; et Carthage, après avoir épuisé sa dernière ressource, voyait sa ruine présente et inévitable. C'est pour trancher cette difficulté que, le lendemain, s'avancent l'un contre l'autre les deux plus illustres généraux des deux peuples les plus puissans du monde, et les deux armées les plus intrépides, qui vont, en cet instant, mettre le comble à tant d'exploits, à tant de trophées, ou les renverser à jamais. Ainsi, de part et d'autre, les esprits flottent incertains entre l'espérance et la crainte : chacun contemple, tantôt ses forces, tantôt celles de l'ennemi, et en consultant le rapport des yeux plus encore que la

monendo atque hortando subjiciunt. Pœnus sedecim annorum in terra Italia res gestas, tot duces romanos, tot exercitus occidione occisos, et sua cuique decora, ubi ad insignem alicujus pugnæ memoria militem venerat, referebat. Scipio Hispanias, et recentia in Africa prœlia, et confessionem hostium, quod neque non petere pacem propter metum, neque manere in ea præ insita animis perfidia potuissent; ad hoc, conloquium Annibalis in secreto habitum, ac liberum fingenti, qua velit, flectit. Ominatur, quibus quondam auspiciis patres eorum pugnaverint ad Ægates insulas, ea illis exeuntibus in aciem portendisse deos. « Adesse finem belli ac laboris. In manibus esse prædam Carthaginis, reditum domum in patriam, ad parentes, liberos, conjuges, penatesque deos. » Celsus hæc corpore, vultuque ita læto, ut vicisse jam crederes, dicebat. Instruit deinde primos hastatos; post eos, principes; triariis postremam aciem clausit.

XXXIII. Non confertas autem cohortes ante sua quamque signa instruebat, sed manipulos aliquantum inter se distantes, ut esset spatium, quo elephanti hostium accepti nihil ordines turbarent. Lælium (cujus ante

réflexion, y voit tour-à-tour des sujets de confiance et d'alarme. Les raisonnemens que ne faisaient pas d'eux-mêmes les soldats, leur sont suggérés par les chefs, qui les exhortent, qui les encouragent. Annibal représente aux siens seize années de triomphes en Italie, tant de généraux romains tués dans la mêlée, tant d'armées taillées en pièces; et, lorsqu'il aperçoit dans les rangs un guerrier qui a signalé sa valeur par quelque haut fait, il lui rappelle ces titres de gloire. Scipion, de son côté, fait valoir la conquête de l'Espagne, les victoires récentes remportées en Afrique, l'aveu qu'a fait de sa faiblesse un ennemi que la peur a contraint à demander la paix, et à qui sa perfidie naturelle n'a pas permis d'en respecter les conditions; enfin, sa conférence avec Annibal, dont le mystère lui laisse la liberté de l'interpréter à son gré. Il annonce aux Romains les mêmes auspices qui naguère ont précédé la bataille livrée aux îles Égates; au moment où ils vont marcher au combat, les dieux leur promettent les mêmes succès qu'à leurs pères. « Ils touchent au terme de la guerre et de leurs travaux. Ils ont entre leurs mains les dépouilles de Carthage, et un retour glorieux dans leur patrie, dans leurs foyers, auprès de leurs parens, de leurs enfans, de leurs femmes, de leurs dieux pénates. » Scipion leur parle ainsi, la tête haute, et avec un tel air d'enthousiasme, que déjà vous le croiriez vainqueur. Ensuite, il place au premier rang les hastats; après eux, les princes, et ferme l'arrière-garde par les triaires.

XXXIII. Dans son ordonnance de bataille, les cohortes ne sont pas disposées en masse; chacune d'elles, rangée sous son drapeau, se partage en plusieurs manipules, échelonnés de distance en distance, afin qu'il y

legati, eo anno, quæstoris extra sortem ex senatusconsulto opera utebatur) cum italico equitatu ab sinistro cornu, Masinissam Numidasque ab dextro obposuit; vias patentes inter manipulos antesignanorum velitibus (ea tunc levis armatura erat) complevit; dato præcepto, ut, ad inpetum elephantorum, aut post rectos refugerent ordines; aut, in dextram lævamque discursu adplicantes se antesignanis, viam, qua inruerent in ancipitia tela, belluis darent. Annibal ad terrorem primum elephantos (octoginta autem erant, quot nulla umquam in acie ante habuerat) instruxit; deinde auxilia Ligurum Gallorumque, Balearibus Maurisque admixtis: in secunda acie, Carthaginienses Afrosque et Macedonum legionem; modico inde intervallo relicto, subsidiariam aciem italicorum militum (Bruttii plerique erant, vi ac necessitate plures, quam sua voluntate, decedentem ex Italia secuti) instruxit. Equitatum etiam ipsum circumdedit cornibus: dextrum Carthaginienses, sinistrum Numidæ tenuerunt. Varia adhortatio erat in exercitu inter tot homines, quibus non lingua, non mos, non lex, non arma, non vestitus habitusque, non caussa militandi eadem esset. Auxiliaribus et præsens, et multiplicata merces ex præda ostentatur. Galli proprio atque insito in Romanos odio accenduntur. Liguribus campi uberes Italiæ, deductis ex asperrimis montibus, in spem victoriæ ostentantur. Mau-

ait entre eux un espace suffisant pour y recevoir les éléphans ennemis, sans que les rangs soient rompus. Lélius, qui, d'abord lieutenant de Scipion, était devenu, cette année, questeur extraordinaire, en vertu d'un sénatus-consulte, est mis à l'aile gauche avec la cavalerie italienne, et Masinissa à la droite avec les Numides : les vides laissés entre les manipules, sont remplis par les vélites, ou troupes légères, avec ordre de se porter, à la première charge des éléphans, ou derrière les rangs bien formés, ou de se replier à droite et à gauche, contre les soldats qui bordaient les intervalles, afin d'ouvrir aux animaux un passage où les traits les atteindraient sans qu'ils pussent les éviter. Annibal, pour déployer d'abord un front formidable, place en avant ses quatre-vingts éléphans, nombre imposant qu'il n'avait eu dans aucune bataille; puis les Liguriens et les Gaulois auxiliaires, auxquels il mêle les Baléares et les Maures; au second rang, les Carthaginois, les Africains et une légion macédonienne : à quelque distance (*un stade*), est le corps de réserve, qu'il forme de soldats italiens, presque tous du Bruttium, soldats qui, à son départ de l'Italie, l'ont suivi, plutôt par nécessité que par inclination. Quant à la cavalerie, il la répand sur les ailes, les Carthaginois à droite, les Numides à gauche. Il fallait divers motifs pour animer ce ramas confus de nations qui n'avaient rien de commun, ni langage, ni mœurs, ni lois, ni armes, ni habillemens, ni extérieur, ni les mêmes intérêts à défendre. Aux auxiliaires, il présente une riche solde pour le moment, et une récompense plus riche encore sur le butin. S'il s'adresse aux Gaulois, il irrite leur haine naturelle contre les Romains. Aux Liguriens il montre, pour

ros Numidasque Masinissæ inpotenti futuro dominatu terret. Aliis aliæ spes ac metus jactantur. Carthaginiensibus mœnia patriæ, dii penates, sepulcra majorum, liberi cum parentibus, conjuges pavidæ, aut excidium servitiumque, aut imperium orbis terrarum, nihil aut in metum, aut in spem medium ostentatur. Quum maxime hæc imperator apud Carthaginienses, duces suarum gentium inter populares, plerique per interpretes inter inmixtos alienigenis, agerent, tubæ cornuaque ab Romanis cecinerunt; tantusque clamor ortus, ut elephanti in suos, sinistro maxime cornu, verterentur, Mauros ac Numidas. Addidit facile Masinissa perculsis terrorem, nudavitque ab ea parte aciem equestri auxilio. Paucæ tamen bestiarum, intrepidæ in hostem actæ, inter velitum ordines cum multis suis vulneribus ingentem stragem edebant; resilientes enim ad manipulos velites, quum viam elephantis, ne obtererentur, fecissent, in ancipites ad ictum utrimque conjiciebant hastas, nec pila ab antesignanis cessabant; donec undique incidentibus telis exacti ex romana acie, hi quoque in suo dextro cornu ipsos Carthaginiensium equites in fugam verterunt. Lælius, ut turbatos vidit hostes, addit perculsis terrorem.

prix de la victoire, les plaines fertiles de l'Italie, où ils passeront de leurs montagnes sauvages. Les Maures et les Numides, il les effraie par le sceptre de fer que Masinissa fera peser sur eux. Aux uns il inspire de l'espoir, aux autres de la terreur. Il expose aux yeux des Carthaginois les remparts de leur patrie, leurs dieux pénates, les tombeaux de leurs ancêtres, leurs pères, leurs enfans, leurs femmes éperdues, la ruine et la servitude, ou l'empire de l'univers, alternative terrible, qui ne laisse pas de milieu entre l'espérance et la crainte. Tandis qu'Annibal harangue ainsi les Carthaginois, et que les chefs des différens corps parlent à leurs concitoyens, et, par la voix de leurs interprètes, aux étrangers qui sont mêlés à leurs bandes; tout à coup les trompettes et les clairons sonnent dans le camp romain: en même temps, il en part un cri si formidable, que les éléphans se rejettent sur ceux qu'ils doivent couvrir, principalement sur l'aile gauche, où se trouvent les Maures et les Numides. Masinissa, qui les voit ébranlés, les enfonce sans peine, et prive, sur ce point, l'armée ennemie, du secours de sa cavalerie. Cependant quelques éléphans, plus intrépides, sont lancés dans les lignes, où, malgré les blessures dont ils sont criblés, ils causent d'abord un grand ravage parmi les vélites: mais cette troupe reflue promptement vers les manipules, ouvre un passage aux animaux pour ne pas en être écrasée, et lance des javelots sur ces masses énormes qui prêtent le flanc des deux côtés, tandis que la première ligne les accable de traits. Enfin rechassés de l'armée romaine par cette grêle meurtrière qui tombe sur eux de toutes parts, ils viennent heurter contre la cavalerie carthaginoise de l'aile droite, où ils répandent la con-

XXXIV. Utrimque equite nudata erat punica acies, quum pedes concurrit, nec spe, nec viribus jam par; ad hoc, dictu parva, sed magni eadem in re gerenda momenti res, congruens clamor a Romanis, eoque major et terribilior; dissonæ illis, ut gentium multarum discrepantibus linguis, voces; pugna romana stabilis, et suo et armorum pondere incumbentium in hostem: concursatio et velocitas illinc major, quam vis. Igitur primo inpetu extemplo movere loco hostium aciem Romani; ala deinde et umbonibus pulsantes, in submotos gradu inlato, aliquantum spatii, velut nullo resistente, incessere; urgentibus et novissimis primos, ut semel motam aciem sensere; quod ipsum vim magnam ad pellendum hostem addebat. Apud hostes, auxiliares cedentes secunda acies, Afri et Carthaginienses, adeo non sustinebant, ut contra etiam, ne resistentes pertinaciter primos cædendo ad se perveniret hostis, pedem referrent. Igitur auxiliares terga dant repente; et, in suos versi, partim refugere in secundam aciem, partim non recipientes cædere, uti paullo ante non adjuti, et tunc exclusi. Et prope duo jam permixta prœlia erant, quum Carthaginienses simul cum hostibus, simul cum suis cogerentur conserere manus; non tamen ita perculsos iratosque in aciem accepere; sed, densatis ordinibus, in cornua va-

fusion. Lélius, à la vue du désordre de l'ennemi, achève la déroute par une charge impétueuse.

XXXIV. La fuite de la cavalerie laissait à découvert les deux ailes de l'armée d'Annibal, lorsque l'action s'engagea entre les deux infanteries, déjà inégales en confiance et en forces. Ajoutez à cela des incidens, peu importans par eux-mêmes, mais qui souvent décident le succès d'une bataille; par exemple, du côté des Romains, le cri était toujours uniforme, et par là, plus perçant et plus terrible, tandis que les clameurs des Carthaginois étaient vagues et discordantes, par le mélange confus de tant d'idiomes divers; les Romains combattaient de pied ferme, et accablaient l'ennemi de tout le poids de leurs corps et de leurs armes; la charge des Carthaginois, au contraire, avait plus de rapidité que de vigueur. Aussi les Romains les ébranlèrent-ils du premier choc : ensuite, les poussant de leurs bras et de leurs boucliers, ils les font reculer et gagnent du terrain, sans presque trouver de résistance. Les premiers rangs de l'armée romaine étant alors pressés par les derniers, qui suivent le mouvement progressif du corps de bataille, cette pression même donne à leur attaque une force irrésistible. Du côté des ennemis, les Africains et les Carthaginois, placés en seconde ligne, loin de soutenir les auxiliaires qui plient, lâchent pied eux-mêmes, de peur d'être atteints par l'ennemi furieux de la résistance opiniâtre des premiers combattans. Aussi les auxiliaires tournent brusquement le dos, et cherchent leur salut dans la seconde ligne; mais repoussés par les leurs, ils les massacrent à leur tour, irrités à la fois de n'en avoir pas d'abord été secourus, et de se voir ensuite fermer leurs rangs. C'était donc, pour ainsi

cuumque circa campum extra prœlium ejecere, ne pavido fuga vulneribusque milite sinceram et integram aciem miscerent. Ceterum tanta strages hominum armorumque locum, in quo steterant paullo ante auxiliares, compleverat, ut prope difficilior transitus esset, quam per confertos hostes fuerat. Itaque, qui primi erant, hastati, per cumulos corporum armorumque et tabem sanguinis, qua quisque poterat, sequentes hostem, et signa et ordines confuderunt; principum quoque signa fluctuari cœperant, vagam ante se cernendo aciem. Quod Scipio ubi vidit, receptui propere canere hastatis jussit; et, sauciis in postremam aciem subductis, principes triariosque in cornua inducit, quo tutior firmiorque media hastatorum acies esset. Ita novum de integro prœlium ortum est: quippe ad veros hostes perventum erat, et armorum genere, et usu militiæ, et fama rerum gestarum, et magnitudine vel spei vel periculi pares. Sed et numero Romanus superior erat, et animo, quod jam equites, jam elephantos fuderat; jam, prima acie pulsa, in secundam pugnabat.

dire, une double lutte que les Carthaginois avaient à soutenir, et contre les soldats romains, et contre ceux de leur parti. Cependant, ni la déroute, ni la fureur des auxiliaires, ne put les décider à leur donner retraite; ils serrent les rangs, et rejettent les fuyards hors de la mêlée, sur les ailes et sur le terrain vide d'alentour, de peur que ces étrangers, saisis d'épouvante et couverts de blessures, ne répandent le désordre dans un corps national sans mélange, et qui n'est point entamé. Au reste, l'espace que les auxiliaires venaient de quitter, était tellement encombré de cadavres et de débris d'armes, que le passage était devenu pour les Romains en quelque sorte plus difficile, qu'il ne l'avait été au milieu des bataillons serrés de l'armée africaine. Aussi les hastats, qui étaient en tête, poursuivant l'ennemi, autant qu'il était possible à chacun d'eux, à travers des monceaux de corps et d'armes, et des ruisseaux de sang, confondirent bientôt leurs drapeaux et leurs rangs. Il y eut aussi fluctuation dans les étendards des princes, à la vue de ce désordre. Scipion s'en aperçoit; aussitôt il ordonne aux hastats de faire retraite, envoie les blessés à l'arrière-garde, et reporte les princes et les triaires sur les ailes, manœuvre qui, en couvrant les flancs des hastats, leur inspire plus d'assurance et de fermeté. Alors le combat reprend, comme s'il n'avait pas commencé; car les Romains étaient arrivés devant leurs véritables ennemis, devant des ennemis dignes d'eux sous le rapport des armes, de l'expérience, de la gloire militaire, et de la grandeur des espérances et des dangers. Mais ils avaient sur les Carthaginois la supériorité du nombre et du courage, parce que déjà ils avaient repoussé la cavalerie et les éléphans, et qu'après un

XXXV. In tempore Lælius ac Masinissa, pulsos per aliquantum spatii secuti equites, revertentes in aversam hostium aciem incurrere. Is demum equitum inpetus fudit hostem; multi circumventi in acie cæsi: multi per patentem circa campum fuga sparsi, tenente omnia equitatu, passim interierunt. Carthaginiensium sociorumque cæsa, eo die, supra millia viginti: par ferme numerus captus est, cum signis militaribus centum triginta tribus, elephantis undecim. Victores ad duo millia cecidere. Annibal cum paucis equitibus inter tumultum elapsus, Adrumetum perfugit, omnia et ante aciem, et in prœlio, priusquam excederet pugna, expertus; et confessione etiam Scipionis, omniumque peritorum militiæ, illam laudem adeptus, singulari arte aciem, eo die, instruxisse. Elephantos in prima fronte, quorum fortuitus inpetus atque intolerabilis vis, signa sequi, et servare ordines (in quo plurimum spei ponerent) Romanos prohiberet. Deinde auxiliares, ante Carthaginiensium aciem, ne homines mixti ex conluvione omnium gentium, quos non fides teneret, sed merces, liberum receptum fugæ haberent; simul primum ardorem atque inpetum hostium excipientes fatigarent; ac, si nihil aliud, vulneribus suis ferrum hostile hebetarent. Tum, ubi omnis spes esset, milites carthaginienses afrosque: ut, omnibus re-

avantage obtenu sur la première ligne, ils venaient se mesurer avec la seconde.

XXXV. Lélius et Masinissa, après avoir poursuivi quelque temps la cavalerie, revinrent à propos pour attaquer par derrière l'infanterie d'Annibal. Cette dernière charge mit en pleine déroute l'armée carthaginoise; une partie enveloppée, fut taillée en pièces sur le champ de bataille; l'autre, dispersée dans la plaine voisine, fut hachée çà et là par la cavalerie romaine, qui occupait tous les environs. Les Carthaginois et leurs alliés eurent, ce jour-là, plus de vingt mille hommes tués et à peu près autant faits prisonniers, avec cent trente-trois étendards et onze éléphans. Les vainqueurs perdirent environ deux mille soldats. Annibal, échappé au milieu du tumulte, avec un petit nombre de cavaliers, gagna la ville d'Adrumète, après avoir tenté avant l'action, dans la mêlée, et avant de quitter le lieu du combat, toutes les ressources de l'art militaire, et mérité, de l'aveu de Scipion et des plus habiles stratégistes, la gloire d'avoir fait une ordonnance de bataille digne d'un capitaine consommé : en effet, il avait mis en première ligne les éléphans, dont la brusque impétuosité et la force irrésistible devaient empêcher les Romains de suivre leurs drapeaux et de garder leurs rangs, tactique qui faisait toute leur confiance; ensuite il avait placé les auxiliaires devant les Carthaginois pour ôter tout moyen de fuir à un ramas d'aventuriers de tant de nations, dont la foi n'avait d'autre lien que l'intérêt : ils devaient soutenir le premier choc, amortir l'ardeur des Romains, et, au défaut d'autre service, émousser, par leurs blessures, le tranchant du fer ennemi : enfin il avait rangé à la réserve les Carthaginois et les Afri-

bus aliis pares, eo, quod integri cum fessis ac sauciis pugnarent, superiores essent: Italicos, intervallo quoque diremtos, incertos socii an hostes essent, in postremam aciem submotos. Hoc edito velut ultimo virtutis opere, Annibal, quum Adrumetum refugisset, adcitusque inde Carthaginem sexto ac trigesimo post anno, quam puer inde profectus erat, redisset, fassus in curia est, non prœlio modo se, sed bello victum, nec spem salutis alibi, quam in pace inpetranda esse.

XXXVI. Scipio, confestim a prœlio expugnatis hostium castris direptisque, cum ingenti præda ad mare ac naves rediit; nuncio adlato, P. Lentulum cum quinquaginta rostratis, centum onerariis, cum omni genere commeatus, ad Uticam accessisse. Admovendum igitur undique terrorem perculsæ Carthagini ratus, misso Lælio Romam cum victoriæ nuncio, Cn. Octavium terrestri itinere ducere legiones Carthaginem jubet: ipse, ad suam veterem nova Lentuli classe adjuncta, profectus ab Utica, portum Carthaginis petit. Haud procul aberat, quum velata infulis ramisque oleæ Carthaginiensium obcurrit navis. Decem legati erant principes civitatis, auctore Annibale missi ad petendam pacem; qui quum ad puppim prætoriæ navis accessissent, velamenta supplicum porrigentes, orantes, inplorantesque fidem et mi-

cains sur lesquels il fondait son unique espérance, afin qu'égaux aux Romains à tout autre égard, ils eussent sur eux l'avantage que des troupes fraîches devaient obtenir sur des soldats fatigués et couverts de blessures. Pour les Italiens, il les avait séparés aussi du corps de bataille, et, incertain s'il devait voir en eux des alliés ou des ennemis, il les avait rejetés à l'arrière-garde. Après avoir donné de son talent cette preuve qui fut presque la dernière, il se réfugia dans la ville d'Adrumète, d'où rappelé à Carthage, trente-six ans après l'avoir quittée encore enfant, il avoua dans le sénat, que la bataille qu'il venait de perdre, décidait du sort de la guerre, et qu'il n'y avait d'autre moyen de salut que l'espoir d'obtenir la paix.

XXXVI. Scipion, aussitôt après le combat, prit et pilla le camp ennemi, où l'on trouva un riche butin, qu'il fit transporter à bord de ses navires : là, il apprit que P. Lentulus, avec cinquante vaisseaux à éperons et cent bâtimens de transport chargés de toute espèce d'approvisionnemens, venait d'aborder à Utique. Pensant donc qu'il devait frapper d'une terreur nouvelle Carthage déjà abattue et consternée, il envoie Lélius annoncer à Rome sa victoire; puis il ordonne à Cn. Octavius de conduire par terre, les légions contre la ville ennemie; et lui-même, joignant à son ancienne flotte la flotte nouvelle de Lentulus, fait voile d'Utique pour le port de Carthage. Il en était peu éloigné, lorsqu'une galère carthaginoise, ornée de bandelettes et de rameaux d'olivier, s'offrit à ses regards. Elle portait dix ambassadeurs, tous des principaux citoyens, que l'état, par le conseil d'Annibal, envoyait demander la paix. Ils s'approchent du vaisseau que montait le général, et lui pré-

sericordiam Scipionis; nullum iis aliud responsum datum, quam ut Tunetem venirent: eo se moturum castra; ipse ab contemplato situ Carthaginis, non tam noscendi in præsentia, quam deprimendi hostis caussa, Uticam, eodem et Octavio revocato, rediit. Inde procedentibus ad Tunetem nuncius adlatus, Verminam, Syphacis filium, cum equitibus pluribus, quam peditibus, venire Carthaginiensibus auxilio; pars exercitus cum omni equitatu, Saturnalibus primis, agmen adgressa, Numidas levi certamine fudit; exitu quoque fugæ intercluso, a parte omni circumdatis equitibus, quindecim millia hominum cæsa; mille et ducenti vivi capti sunt, et equi numidici mille et quingenti, signa militaria duo et septuaginta. Regulus ipse inter tumultum cum paucis effugit. Tum ad Tunetem eodem, quo antea, loco castra posita, legatique triginta Carthagine ad Scipionem venerunt; et illi quidem multo miserabilius, quam ante (quo magis cogebat fortuna), egerunt; sed aliquanto minore cum misericordia ab recenti memoria perfidiæ auditi sunt. In consilio quamquam justa ira omnes ad delendam stimulabat Carthaginem; tamen, quum, et quanta res esset, et quam longi temporis obsidio tam munitæ et tam validæ urbis, reputarent, et ipsum Scipionem exspectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitaret, ad pacem omnium animi versi sunt.

sentant l'appareil des supplians, ils demandent grâce, ils implorent la clémence et la pitié de Scipion. Mais ils ne reçoivent pour toute réponse, que l'ordre de se rendre à Tunis, où l'on allait camper. Ensuite Scipion, après avoir contemplé la situation de Carthage, moins pour satisfaire un mouvement de curiosité, que pour humilier l'ennemi, revint à Utique, où il rappela également Cn. Octavius. De là, comme il se dirigeait vers Tunis, il apprit en route que Vermina, fils de Syphax, venait, avec plus de chevaux que de fantassins, au secours des Carthaginois. Les Numides attaqués, le premier jour des Saturnales, furent défaits sans beaucoup de peine, et enveloppés par la cavalerie romaine qui, de toutes parts, leur coupa la retraite, eurent quinze mille hommes tués et douze cents faits prisonniers, avec quinze cents chevaux et soixante-douze étendards. Le jeune prince s'échappa, au milieu du tumulte, avec une suite peu nombreuse. Alors Scipion alla camper à Tunis, dans la même position que déjà il avait occupée; là, les députés de Carthage, au nombre de trente, vinrent le trouver. Leur langage fut bien plus humble encore que la première fois : la fortune leur imposait plus que jamais cette dure nécessité; mais le souvenir tout récent de leur perfidie les fit écouter avec beaucoup moins de compassion. Tout le conseil, animé d'un juste ressentiment, demandait d'abord la ruine de Carthage; mais quand on réfléchit à l'importance de l'entreprise, à la longueur du siège d'une place si forte par sa situation et par les ouvrages de l'art; quand Scipion lui-même songea qu'un successeur allait lui enlever la gloire, achetée par tant de travaux et de périls, d'avoir terminé la guerre, tous les esprits inclinèrent pour la paix.

XXXVII. Postero die, revocatis legatis, et cum multa castigatione perfidiæ monitis, ut, tot cladibus edocti, tandem deos et jusjurandum esse crederent; conditiones pacis dictæ : « Ut liberi legibus suis viverent; quas urbes, quosque agros, quibus finibus ante bellum tenuissent, tenerent, populandique finem, eo die, Romanus faceret. Perfugas, fugitivosque, et captivos omnes redderent Romanis, et naves rostratas, præter decem triremes, traderent, elephantosque, quos haberent domitos, neque domarent alios. Bellum neve in Africa, neve extra Africam, injussu populi romani, gererent. Masinissæ res redderent, fœdusque cum eo facerent. Frumentum stipendiumque auxiliis, donec ab Roma legati redissent, præstarent. Decem millia talentum argenti, descripta pensionibus æquis in annos quinquaginta, solverent. Obsides centum, arbitratu Scipionis, darent, ne minores quatuordecim annis, neu triginta majores. Inducias ita se daturum, si per priores inducias naves onerariæ captæ, quæque fuissent in navibus, restituerentur. Aliter nec inducias, nec spem pacis ullam esse. » Has conditiones legati quum domum referre jussi in concione ederent, et Gisgo ad dissuadendam pacem processisset, audireturque a multitudine, inquieta eadem et inbelli; indignatus Annibal, dici ea in tali tempore audirique, adreptum Gisgonem manu sua ex superiore loco detraxit.

XXXVII. Le lendemain, Scipion fait rappeler les ambassadeurs, leur reproche vivement leur perfidie, et leur représente que tant de désastres ont dû leur apprendre à reconnaître des dieux vengeurs de la foi du serment; ensuite il leur dicte ainsi des conditions de paix : « Ils jouiront de leur liberté, de leurs lois; les villes, le territoire, les limites qu'ils avaient avant la guerre, ils les conserveront; Rome cessera, dès ce jour, toutes les hostilités. Ils rendront les transfuges, les esclaves, tous les prisonniers; ils livreront leurs vaisseaux de guerre, à l'exception de dix trirèmes, et tous les éléphans domptés, sans pouvoir en dompter d'autres par la suite. Ils ne feront la guerre, ni en Afrique, ni hors de l'Afrique, sans la permission du peuple romain. Ils restitueront à Masinissa ce qui lui appartient, et concluront un traité avec lui. Ils fourniront des vivres, et acquitteront la solde aux troupes auxiliaires, jusqu'au retour de l'ambassade qu'ils enverront à Rome : ils payeront, dans l'espace de cinquante années, dix mille talens (*euboïques*), divisés par portions égales; ils donneront, au choix de Scipion, cent ôtages, dont aucun n'aura ni moins de quatorze ans, ni plus de trente. Il leur accordait une seconde trève, mais seulement dans le cas où les bâtimens de transport enlevés au mépris de la première, seraient rendus avec toute leur charge. Autrement, il n'y avait pour eux ni trève, ni espoir de paix. » Les députés, revenus à Carthage, rendirent compte de leur mission dans l'assemblée publique. A cet exposé, Gisgon se leva pour s'opposer à la paix; et déjà la multitude, à la fois lâche et turbulente, l'écoutait avec faveur, lorsque Annibal indigné et du discours et de son effet, en pareille circonstance,

Quæ insueta liberæ civitati species quum fremitum populi movisset, perturbatus militaris vir urbana libertate, « Novem, inquit, annorum a vobis profectus, post sextum et tricesimum annum redii. Militares artes, quas me a puero fortuna nunc privata, nunc publica docuit, probe videor scire. Urbis ac fori jura, leges, mores, vos me oportet doceatis. » Excusata inprudentia, de pace multis verbis disseruit, quæ nec iniqua, et necessaria esset. Id omnium maxime difficile erat, quod ex navibus per inducias captis nihil, præter ipsas comparebat naves; neque inquisitio erat facilis, adversantibus paci, qui arguerentur. Placuit naves reddi, et homines utique inquiri. Cetera, quæ abessent, æstimanda Scipioni permitti, atque ita pecunia luere Carthaginienses. Sunt qui Annibalem ex acie ad mare pervenisse, inde præparata nave ad regem Antiochum extemplo profectum tradant: postulantique ante omnia Scipioni, ut Annibal sibi traderetur, responsum esse, Annibalem in Africa non esse.

XXXVIII. Postquam redierunt ad Scipionem legati, quæ publica in navibus fuerant, ex publicis descripta rationibus quæstores; quæ privata, profiteri domini jussi,

saisit rudement Gisgon par le bras, et l'arracha de la tribune. Cette violence insolite ayant excité les murmures d'un peuple jaloux de son indépendance, Annibal, accoutumé à l'obéissance passive des camps, fut troublé par ces frémissemens de liberté populaire : « Citoyens, dit-il, j'avais neuf ans lorsque j'ai quitté ma patrie; j'y reviens après une absence de trente-six années. Depuis mon enfance, je sers, tantôt comme soldat, tantôt comme capitaine, et je crois savoir assez bien le métier des armes. Mais les droits politiques, ceux du Forum, les lois, les usages, c'est à vous de me les apprendre. » Après ces excuses de son inconséquence, il parla longtemps pour prouver que la paix offerte n'avait rien de trop désavantageux, et qu'elle était nécessaire. Ce qui présentait le plus de difficultés, c'était la restitution des vaisseaux pris pendant la trève : on n'avait sous les yeux que les bâtimens eux-mêmes; mais le moyen de retrouver les effets qui étaient à bord, lorsque les détenteurs présumés étaient ceux qui s'opposaient à la paix? On convint de rendre les navires, de chercher les hommes d'équipage; et quant aux objets perdus, de s'en rapporter à l'estimation de Scipion, pour le prix qui serait soldé, comme amende, par les Carthaginois. Des historiens prétendent qu'aussitôt après la bataille, Annibal gagna la mer, s'embarqua sur une galère préparée d'avance, et partit pour la cour du roi Antiochus; et que, sur la demande de Scipion, qu'avant tout on lui livrât Annibal, on lui avait répondu qu'Annibal n'était plus en Afrique.

XXXVIII. Lorsque les ambassadeurs furent de retour au camp de Scipion, les questeurs eurent ordre de vérifier, par l'inspection de leurs registres, ce qui, dans les

pro ea summa pecuniæ viginti quinque millia pondo argenti præsentia exacta; induciæque Carthaginiensibus datæ in tres menses. Additum, ne, per induciarum tempus, alio usquam, quam Romam, mitterent legatos; et, quicumque legati Carthaginem venissent, ne ante dimitterent eos, quam romanum imperatorem, qui, et quæ petentes venissent, certiorem facerent. Cum legatis carthaginiensibus Romam missi L. Veturius Philo, et M. Marcius Ralla, et L. Scipio, imperatoris frater. Per eos dies, commeatus ex Sicilia Sardiniaque tantam vilitatem annonæ effecerunt, ut pro vectura frumentum mercator nautis relinqueret. Romæ, ad nuncium primum rebellionis Carthaginiensium, trepidatum fuerat; jussusque erat Ti. Claudius mature in Siciliam classem ducere, atque inde in Africam trajicere, et alter consul M. Servilius ad urbem morari, donec, quo statu res in Africa essent, sciretur. Segniter omnia in comparanda deducendaque classe ab Ti. Claudio consule facta erant, quod patres de pace Scipionis potius arbitrium esse, quibus legibus daretur quam consulis, censuerant. Prodigia quoque, nunciata sub ipsam famam rebellionis, terrorem adtulerant. Cumis solis orbis minui visus, et pluit lapideo imbri; et in veliterno agro terra ingentibus cavernis consedit, arboresque in profundum haustæ. Ariciæ forum, et circa tabernæ, Frusinone murus aliquot locis, et porta,

vaisseaux réclamés, avait appartenu à l'état, et les particuliers de déclarer la valeur des effets qu'ils avaient perdus. Le total s'éleva à une somme de vingt-cinq mille livres pesant d'argent, qu'on fit payer comptant : ensuite on accorda une trève de trois mois, à condition que, tant qu'elle durerait, Carthage n'enverrait pas de députés ailleurs qu'à Rome, et que, si elle-même en recevait, de quelque nation que ce fût, elle ne pourrait les congédier qu'après avoir informé le général romain du nom des puissances qui les auraient envoyés, et de l'objet de leur mission. Avec les ambassadeurs carthaginois, Scipion fit partir pour Rome L. Veturius Philon, M. Marcius Ralla et L. Scipion, son frère. Ces mêmes jours, des convois arrivés de Sicile et de Sardaigne firent tomber si bas le prix des vivres, que les marchands laissaient leurs blés aux équipages pour le prix du fret. Rome, au premier bruit de la rébellion des Carthaginois, avait éprouvé des craintes; Cn. Claudius avait reçu l'ordre de passer promptement, avec sa flotte, en Sicile, et de là en Afrique; et son collègue, M. Servilius, de rester près de Rome, jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles officielles de l'état des choses en Afrique. Le consul Ti. Claudius mit beaucoup de lenteur dans les préparatifs et le départ de la flotte, parce que le sénat avait laissé Scipion, plutôt que lui Claudius, arbitre des conditions de paix. L'annonce de divers prodiges avait concouru, avec le bruit de la révolte, à redoubler l'effroi. A Cumes, le disque du soleil avait paru plus retréci que de coutume, et il était tombé une pluie de pierres; dans les plaines de Véliternum, la terre s'entr'ouvrit en abîmes, dont les profondeurs engloutirent des arbres entiers. A Aricie, le forum et les

de cœlo tacta; et in Palatio lapidibus pluit. Id prodigium, more patrio, novemdiali sacro, cetera hostiis majoribus expiata; inter quæ etiam aquarum insolita magnitudo in religionem versa; nam ita abundavit Tiberis, ut ludi Apollinares, Circo inundato, extra portam Collinam ad ædem Erycinæ Veneris parati sint. Ceterum, ludorum ipso die, subita serenitate orta, pompa, duci cœpta ad portam Collinam, revocata deductaque in Circum est, quum decessisse inde aquam nunciatum esset: lætitiamque populo et ludis celebritatem addidit sedes sua sollemni spectaculo reddita.

XXXIX. Claudium consulem, profectum tandem ab urbe, inter portus cosanum lauretanumque atrox vis tempestatis adorta in metum ingentem adduxit. Populonios inde quum pervenisset, stetissetque ibi, dum reliquum tempestatis exsæviret, Ilvam insulam, et ab Ilva Corsicam, a Corsica in Sardiniam trajecit. Ibi superantem Insanos montes, multo et sævior et infestioribus locis tempestas adorta, disjecit classem. Multæ quassatæ armamentisque spoliatæ naves; quædam fractæ. Ita vexata ac lacerata classis Carales tenuit; ubi dum subductæ reficiuntur naves, hiems obpressit; circumactumque anni tempus, et, nullo prorogante imperium,

boutiques d'alentour, à Frusinone, plusieurs parties de la muraille et la porte de la ville, furent frappés de la foudre; il plut aussi des pierres sur le mont Palatin. Ce dernier prodige fut expié, selon l'antique usage, par une novemdiale sacrée, et les autres, par l'immolation des grandes victimes. Une crue d'eau extraordinaire ajouta encore aux superstitions religieuses; le Tibre déborda au point d'inonder le Cirque; ce qui fit indiquer la célébration des jeux Apollinaires hors la porte Colline, près du temple de Vénus Érycine. Au reste, le jour même des jeux, le ciel reprit tout à coup sa sérénité; la pompe processionnelle, déjà en marche pour la porte Colline, fut rappelée et ramenée au Cirque, sur la nouvelle que les eaux s'étaient retirées : alors la joie de voir cet emplacement rendu à la fête, dont il était le théâtre solennel, fut si vive parmi le peuple, qu'il se porta en foule à la cérémonie.

XXXIX. Le consul Claudius avait enfin quitté Rome, lorsque, entre les ports de Cosa et de Lauretum, il fut assailli d'une tempête affreuse, qui lui fit éprouver la plus grande crainte. Ensuite il gagna Populonia, où il attendit un temps plus calme, et passa successivement dans les îles d'Ilva (*d'Elbe*), de Corse et de Sardaigne. Mais au moment où il doublait les *Folles-Montagnes*, un ouragan beaucoup plus terrible encore s'éleva dans ces parages dangereux, et dispersa ses vaisseaux. Plusieurs violemment battus par l'orage, furent dépouillés de leurs mâts et de leurs agrès; quelques-uns furent mis en pièces. Les galères ainsi maltraitées, ou plutôt leurs débris abordèrent à Carales : là, Claudius, occupé à faire radouber ses navires, fut surpris par l'hiver; alors le terme de sa magistrature arriva, et, comme personne

privatus Ti. Claudius classem Romam reduxit. M. Servilius, ne, comitiorum caussa, ad urbem revocaretur, dictatore dicto C. Servilio Gemino, in provinciam est profectus. Dictator magistrum equitum P. Ælium Pætum dixit. Sæpe comitia indicta perfici tempestates prohibuerunt: itaque, quum pridie idus martias veteres magistratu abissent, novi subfecti non essent, respublica sine curulibus magistratibus erat. T. Manlius Torquatus pontifex, eo anno, mortuus; in locum ejus subfectus C. Sulpicius Galba. Ab L. Licinio Lucullo et Q. Fulvio, ædilibus curulibus, ludi romani ter toti instaurati. Pecuniam ex ærario scribæ viatoresque edilitii clam egessisse per indicem comperti, damnati sunt, non sine infamia Luculli ædilis. P. Ælius Tubero et L. Lætorius, ædiles plebis, vitio creati, magistratu se abdicarunt, quum ludos ludorumque caussa epulum Jovi fecissent, et signa tria ex multaticio argento facta in Capitolio posuissent. Cerealia ludos dictator et magister equitum ex senatusconsulto fecerunt.

XL. Legati ex Africa romani simul carthaginiensesque quum venissent Romam, senatus ad ædem Bellonæ habitus est: ubi quum L. Veturius Philo, pugnatum cum Annibale esse supremá Carthaginiensibus pugna, finemque tandem lugubri bello inpositum ingenti lætitia patrum exposuisset; adjecit, Verminam etiam, Syphacis

ne prorogeait ses pouvoirs, simple particulier, il ramena à Rome sa flotte. M. Servilius, de peur d'être rappelé pour présider les comices, nomma dictateur C. Servilius Geminus, et partit pour son département. Le dictateur choisit P. Élius Pétus pour maître de la cavalerie. Mais chaque fois que les comices s'ouvrirent, des orages en empêchèrent la conclusion. Ainsi, les anciens magistrats étant sortis de charge, la veille des ides de mars, sans qu'on eût terminé l'élection des nouveaux, la république se trouva sans magistratures curules. Le pontife T. Manlius Torquatus mourut, cette année; il eut pour successeur C. Sulpicius Galba. L. Licinius Lucullus et Q. Fulvius, édiles curules, firent représenter trois jours de suite, les jeux romains. Les greffiers et les licteurs des édiles, accusés et convaincus d'avoir détourné de l'argent du trésor, furent condamnés, et leur infamie vint flétrir aussi l'édile Lucullus. P. Élius Tubéron et L. Létorius, édiles plébéiens, dont l'élection était vicieuse, abdiquèrent; déjà cependant ils avaient donné les jeux, et, à cette occasion, le festin d'usage dans le temple de Jupiter; déjà ils avaient placé dans le Capitole trois statues faites avec l'argent des amendes. Le dictateur et le maître de la cavalerie furent autorisés par un sénatus-consulte à célébrer la fête et les jeux de Cérès.

XL. Les députés romains et carthaginois, arrivés ensemble à Rome, eurent audience du sénat, près du temple de Bellone : là, Veturius Philon exposa que la bataille perdue par Annibal enlevait aux Carthaginois leur dernière ressource, et terminait enfin une guerre si désastreuse; à ces mots, des transports de joie éclatèrent parmi les sénateurs : Veturius ajouta que Ver-

filium, quæ parva bene gestæ rei accessio erat, devictum; in concionem inde prodire jussus, gaudiumque id populo inpartire. Tum patuere, facta gratulatione, omnia in urbe templa, supplicationesque in triduum decretæ. Legatis Carthaginiensium et Philippi regis (nam ii quoque venerant) petentibus, ut senatus sibi daretur, responsum, jussu patrum, ab dictatore est, consules novos eis senatum daturos esse. Comitia inde habita; creati consules Cn. Cornelius Lentulus, P. Ælius Pætus* : prætores, M. Junius Pennus, cui sors urbana evenit; M. Valerius Falto Bruttios, M. Fabius Buteo Sardiniam, P. Ælius Tubero Siciliam est sortitus. De provinciis consulum nihil ante placebat agi, quam legati Philippi regis et Carthaginiensium auditi essent; belli finem alterius, principium alterius prospiciebant animis. Cn. Lentulus consul cupiditate flagrabat provinciæ Africæ, seu bellum foret, facilem victoriam, seu jam finiretur, finiti tanti belli se consule gloriam petens. Negare itaque prius quidquam agi passurum, quam sibi Africa decreta esset, concedente collega, moderato viro et prudenti, qui gloriæ ejus certamen cum Scipione, præterquam quod iniquum esset, etiam inpar futurum cernebat. Q. Minucius Thermus et M'. Acilius Glabrio, tribuni plebis, « rem, priore anno, nequidquam tentatam ab Ti. Claudio consule, Cn.

* U. C. 551. — A. C. 201.

mina, fils de Syphax, venait aussi d'être vaincu; c'était un léger surcroît de bonheur. Aussitôt Veturius reçut l'ordre de se rendre à l'assemblée du peuple, pour lui annoncer une si heureuse nouvelle. Alors, au milieu des félicitations mutuelles, tous les temples de la ville furent ouverts, et l'on décréta trois jours de prières publiques. Les ambassadeurs de Carthage et ceux du roi Philippe, qui se trouvaient aussi à Rome, demandèrent une audience; mais le dictateur répondit, au nom du sénat, que les nouveaux consuls la leur accorderaient. Le résultat des comices donna pour consuls Cn. Cornelius Lentulus et P. Élius Pétus; pour préteurs, M. Junius Pennus, qui obtint la juridiction des citoyens; M. Valerius Falton, à qui échut le Bruttium; M. Fabius Butéon qui eut la Sardaigne; et P. Élius Tubéron, à qui le sort assigna la Sicile. On fut d'avis de ne régler les départemens des consuls, qu'après avoir entendu les députés du roi Philippe et des Carthaginois; car on prévoyait que la fin d'une guerre allait être le commencement d'une autre. Le consul Cn. Lentulus brûlait d'être nommé pour l'Afrique : si la guerre se prolongeait, la victoire était facile; si elle touchait à son terme, il aspirait à l'honneur de signaler son consulat par cet acte mémorable. Il déclara donc qu'il ne laisserait ouvrir aucune délibération, avant qu'on ne lui eût décerné la province d'Afrique; son collègue y consentait; c'était un homme modéré et sage, qui voyait dans cette lutte de gloire contre Scipion, autant d'injustice que d'inégalité. Q. Minucius Thermus et M'. Acilius Glabrion, tribuns du peuple, se récrièrent « contre une tentative faite déjà sans succès par Ti. Claudius, consul de l'année précédente : le sénat avait renvoyé au peuple cette contestation, et les

Cornelium tentare aiebant. Ex auctoritate patrum latum ad populum esse, cujus vellent imperium in Africa esse. Omnes quinque et triginta tribus P. Scipioni id imperium decresse. » Multis contentionibus, et in senatu et ad populum acta res, postremo eo deducta est, ut senatui permitterent. Patres igitur jurati (ita enim convenerat) censuerunt, uti consules provincias inter se compararent, sortirenturve, uter Italiam, uter classem navium quinquaginta haberet. Cui classis obvenisset, in Siciliam navigaret : si pax cum Carthaginiensibus componi nequisset, in Africam trajiceret. Consul mari, Scipio eodem, quo adhuc, jure imperii terra rem gereret. Si conditiones convenirent pacis, tribuni plebis populum rogarent, utrum consulem, an P. Scipionem, juberent pacem dare; et quem, si deportandus exercitus victor ex Africa esset, deportare. Si pacem per P. Scipionem dari, atque ab eodem exercitum deportari jussissent, ne consul ex Sicilia in Africam trajiceret. Alter consul, cui Italia evenisset, duas legiones a M. Sextio prætore acciperet. »

XLI. P. Scipioni cum exercitibus, quos haberet, in provincia Africa prorogatum imperium. Prætori M. Valerio Faltoni duæ legiones in Bruttiis, quibus C. Livius, priore anno, præfuerat, decretæ: P. Ælius prætor duas legiones in Sicilia ab Cn. Tremellio acciperet. Le-

trente-cinq tribus s'étaient, à l'unanimité, prononcées pour P. Scipion. » Après de longs débats parmi les sénateurs, et dans l'assemblée du peuple, la décision fut enfin remise au sénat. En conséquence, les sénateurs, après avoir prononcé un serment, que l'on était convenu d'exiger, arrêtèrent « que les consuls régleraient entre eux, ou tireraient au sort lequel des deux resterait en Italie, pendant que l'autre dirigerait une flotte de cinquante vaisseaux : celui qui serait investi de cette autorité, passerait en Sicile, et de là en Afrique, si l'on ne parvenait pas à conclure la paix avec Carthage. Le consul aurait plein pouvoir sur mer, et P. Scipion sur terre. Si les conditions de paix étaient acceptées, les tribuns proposeraient au peuple de décider si ce serait le consul ou Scipion qui les dicterait aux Carthaginois, et ramènerait l'armée en Italie, dans le cas où l'on rappellerait de l'Afrique les troupes victorieuses. Si cette double faveur était accordée à P. Scipion, le consul ne passerait point de Sicile en Afrique. L'autre consul, à qui le sort aurait donné l'Italie, recevrait deux légions du préteur M. Sextius. »

XLI. P. Scipion fut continué dans le commandement de l'Afrique et des armées qu'il avait avec lui. On décerna au préteur M. Valerius Falton les deux légions du Bruttium, qui, l'année d'auparavant, avaient obéi à C. Livius. Le préteur P. Élius dut recevoir en Sicile deux légions de Cn. Tremellius. M. Fabius obtint, pour

gio una M. Fabio in Sardiniam, quam P. Lentulus pro prætore habuisset, decernitur. M. Servilio, prioris anni consuli, cum suis duabus item legionibus, in Etruria prorogatum imperium est. Quod ad Hispanias adtineret, aliquot jam annos ibi L. Cornelium Lentulum et L. Manlium Acidinum esse; uti consules cum tribunis agerent, si eis videretur, ut plebem rogarent, cui juberent in Hispania imperium esse; is ex duobus exercitibus in unam legionem conscriberet romanos milites, et in quindecim cohortes socios latini nominis, quibus provinciam obtineret : veteres milites L. Cornelius et L. Manlius in Italiam deportarent. Cornelio consuli quinquaginta navium classis ex duabus classibus, Cn. Octavii, quæ in Africa esset, P. Villii, quæ Siciliæ oram tuebatur, decreta; ut, quas naves vellet, deligeret. P. Scipio quadraginta longas naves haberet, quas habuisset; quibus si Cn. Octavium, sicut præfuisset, præesse vellet, Octavio pro prætore in eum annum imperium esset : si Lælium præficeret, Octavius Romam decederet, reduceretque naves, quibus consuli usus non esset. Et M. Fabio in Sardiniam decem longæ naves decretæ. Et consules duas legiones urbanas scribere jussi; ut quatuordecim legionibus, eo anno, centum navibus longis respublica administraretur.

XLII. Tum de legatis Philippi et Carthaginiensium

la Sardaigne, la légion qui avait servi sous le propréteur P. Lentulus. M. Servilius, consul de l'année précédente, conserva en Étrurie ses légions et ses pouvoirs. A l'égard des Espagnes, comme L. Cornelius Lentulus et L. Manlius Acidinus y commandaient, depuis plusieurs années, les consuls furent chargés d'engager les tribuns à prendre les ordres du peuple au sujet de ce département. Celui qui l'obtiendrait, devait former, avec les deux armées qui s'y trouvaient, une légion de soldats romains et quinze cohortes d'alliés du nom latin, qui resteraient dans cette province, tandis que L. Cornelius et L. Manlius ramèneraient en Italie les vieux guerriers. On décréta que le consul Cornelius aurait une flotte de cinquante voiles à choisir parmi les bâtimens que Cn. Octavius avait en Afrique, et parmi ceux avec lesquels P. Villius défendait les côtes de Sicile : P. Scipion conserverait les cinquante vaisseaux longs qu'il avait eus jusqu'alors; et, s'il voulait en laisser la direction à Cn. Octavius, ce dernier aurait, cette année, l'autorité de propréteur; mais s'il la confiait à Lélius, Octavius devait revenir à Rome, et ramener les navires inutiles au consul. M. Fabius eut dix galères pour protéger la Sardaigne. Enfin on ordonna aux consuls de lever deux légions urbaines, en sorte que la république mit sur pied, cette année, quatorze légions et cent vaisseaux de guerre.

XLII. Ensuite il fut question des députés de Philippe

actum. Priores Macedonas introduci placuit : quorum varia oratio fuit; partim purgantium, quæ questi erant missi ad regem a Roma legati de populatione sociorum; partim ultro accusantium quidem et socios populi romani, sed multo infestius M. Aurelium (quem ex tribus ad se missis legatis, delectu habito, substitisse, et se bello lacessisse contra fœdus, et sæpe cum præfectis suis signis conlatis pugnasse); partim postulantium, ut Macedones duxque eorum Sopater, qui apud Annibalem mercede militassent, captique in vinculis essent, sibi restituerentur. Adversus ea M. Furius, missus ad id ipsum ab Aurelio ex Macedonia, disseruit, « Aurelium relictum, ne socii populi romani, fessi populationibus atque injuria, ad regem deficerent, finibus sociorum non excessisse; dedisse operam, ne inpune in agros eorum transcenderent populatores. Sopatrum ex purpuratis et propinquis regis esse; eum cum quatuor millibus Macedonum et pecunia missum nuper in Africam esse Annibali Carthaginiensibusque auxilio. » De his rebus interrogati Macedones, quum perplexe responderent ipsi, ante responsum tulerunt, « Bellum quærere regem, et, si pergat, prope diem inventurum. Dupliciter ab eo fœdus violatum : et quod sociis populi romani injurias fecerit, bello armisque lacessierit; et quod hostes auxiliis et pecunia juverit. Et P. Scipionem recte atque

et de Carthage. Ceux du roi furent introduits les premiers : leur discours roula sur différens objets ; d'abord, ils justifièrent Philippe des hostilités que les ambassadeurs envoyés de Rome à ce prince, l'accusaient d'avoir exercées contre les alliés de la république ; puis, ils se plaignirent eux-mêmes des alliés du peuple romain, et beaucoup plus amèrement encore de M. Aurelius, un des trois députés venus en Macédoine : ils lui reprochaient d'avoir fait des levées de troupes, d'être resté dans les états du monarque, de l'avoir harcelé de ses armes contre la foi du traité, et d'avoir, à plusieurs reprises, marché, enseignes déployées, contre ses lieutenans. Enfin ils demandaient que Sopater et les Macédoniens, qui avaient été à la solde de Carthage dans l'armée d'Annibal, et que les Romains avaient faits prisonniers et jetés dans les fers, fussent rendus au roi. A ces inculpations, M. Furius, qu'Aurelius avait envoyé tout exprès de Macédoine, répondit « qu'Aurelius avait été laissé dans le pays, pour empêcher les alliés de Rome, fatigués de tant de ravages et d'injures, de se donner à Philippe ; Aurelius n'avait point quitté leur territoire ; il s'était borné à ne pas souffrir impunément des incursions hostiles. Quant à Sopater, un des favoris et des parens du prince, on l'avait récemment envoyé en Afrique, avec quatre mille soldats et de l'argent, au secours d'Annibal et des Carthaginois. » Pressés de questions sur tous ces points, les ambassadeurs ne donnèrent que des réponses évasives, et alors on leur déclara « que le roi cherchait évidemment la guerre, et que, s'il persistait, il la trouverait avant peu. Il avait doublement violé le traité : car, non content de faire outrage aux alliés du peuple romain, et de les poursuivre de ses

ordine videri fecisse et facere, quod eos, qui arma contra populum romanum ferentes capti sunt, hostium numero in vinculis habeat; et M. Aurelium e republica facere, gratumque id senatui esse, quod socios populi romani, quando jure fœderis non posset, armis tueatur. Cum hoc tam tristi responso dimissis Macedonibus, legati carthaginienses vocati; quorum ætatibus dignitatibusque conspectis (nam longe primi civitatis erant), tum pro se quisque dicere, vere de pace agi. Insignis tamen inter ceteros Asdrubal erat (Hædum populares cognomine adpellabant), pacis semper auctor, adversusque factioni Barcinæ. Eo tum plus illi auctoritatis fuit, belli culpam in paucorum cupiditatem a republica transferenti; qui quum varia oratione usus esset, nunc purgando crimina; nunc quædam fatendo, ne inpudenter certa negantibus difficilior venia esset; nunc monendo etiam patres conscriptos, ut rebus secundis modeste ac moderate uterentur: « Si se atque Hannonem audissent Carthaginienses, et tempore uti voluissent, daturos fuisse pacis conditiones, quas tunc peterent. Raro simul hominibus bonam fortunam bonamque mentem dari. Populum romanum eo invictum esse, quod in secundis rebus sapere et consulere meminerit; et, hercule, mirandum fuisse, si aliter facerent. Ex insolentia, quibus nova bona fortuna sit, inpotentes lætitiæ insanire. Populo ro-

armes et de ses agressions, il avait prêté des secours d'hommes et d'argent aux ennemis de la république. P. Scipion avait agi comme il le devait, lorsqu'il avait traité hostilement et retenu dans les chaînes des Macédoniens pris les armes à la main contre Rome : et le sénat ne pouvait que remercier M. Aurelius d'avoir, dans l'intérêt de l'état, protégé les alliés par la force du glaive, puisque les droits du traité étaient devenus impuissans. » Les Macédoniens congédiés avec cette réponse sévère, on admit les ambassadeurs carthaginois; à l'aspect de leur âge et des marques de leurs dignités (car c'étaient les premiers citoyens de Carthage), chacun se dit qu'enfin les vaincus songeaient sérieusement à la paix. Mais le personnage le plus remarquable de tous était Asdrubal, surnommé Hédus par ses compatriotes; il avait toujours conseillé la paix, et il était connu pour l'ennemi de la faction barcine. Ce fut le motif qui donna le plus de poids à ses paroles, lorsque, pour disculper son gouvernement, il rejeta le tort de la guerre sur un petit nombre d'ambitieux. Dans un discours adroit et varié, tantôt il excusa ses concitoyens, tantôt il les condamna sur certains articles, pour ne pas aigrir les Romains par des dénégations sans pudeur, sur des faits avérés, et il finit par exhorter le sénat à user de ses avantages avec modération, avec retenue : « Si les Carthaginois, ajouta-t-il, avaient voulu écouter ses avis et ceux d'Hannon; s'ils avaient su profiter des circonstances, ils auraient dicté les conditions de la paix qu'ils demandaient aujourd'hui. Mais rarement les dieux accordaient à la fois aux hommes la bonne fortune et le bon esprit. Le peuple romain était invincible, parce que la prospérité ne lui faisait point perdre de vue la sa-

mano usitata ac prope jam obsoleta ex victoria gaudia esse, ac plus pene parcendo victis, quam vincendo, imperium auxisse. » Ceterorum miserabilior oratio fuit, commemorantium, « Ex quantis opibus quo recidissent Carthaginiensium res; nihil eis, qui modo orbem prope terrarum obtinuissent armis, superesse, præter Carthaginis mœnia. Iis inclusos, non terra, non mari quidquam sui juris cernere. Urbem quoque ipsam ac penates ita habituros, si non in ea quoque, quo nihil ulterius sit, sævire populus romanus velit. » Quum flecti misericordia patres adpareret, senatorum unum infestum perfidiæ Carthaginiensium subclamasse ferunt, « Per quos deos fœdus icturi essent, quum eos, per quos ante ictum esset, fefellissent? — Per eosdem, inquit Asdrubal, qui tam infesti sunt fœdera violantibus. »

XLIII. Inclinatis omnium ad pacem animis, Cn. Lentulus consul, cui classis provincia erat, senatusconsulto intercessit. Tum M'. Acilius et Q. Minucius, tribuni plebis, ad populum tulerunt, « Vellent juberentne senatum decernere, ut cum Carthaginiensibus pax fieret; et quem eam pacem dare, quemque ex Africa exercitus deportare

gesse et la raison. Et l'on aurait lieu de s'étonner qu'il agît autrement. Ceux qui n'étaient point accoutumés aux faveurs du sort, cédaient trop facilement au délire de la joie. Mais les Romains, habitués à vaincre, n'éprouvaient, après la victoire, qu'un sentiment de plaisir déjà presque émoussé par tant d'autres succès; et leur clémence envers les vaincus avait contribué, plus encore peut-être que leurs conquêtes, à l'agrandissement de leur empire. » Le discours des autres députés fut plus humble que celui d'Asdrubal. Ils rappelèrent « que du faîte de la grandeur Carthage venait de tomber dans l'abîme de la misère. Eux qui naguère avaient presque soumis le monde entier par leurs armes, ils n'avaient plus aujourd'hui que l'enceinte de leur capitale. Resserrés dans ses murs, ils ne voyaient plus, sur terre, sur mer, rien qui reconnût leurs lois. La possession même de leur ville et de leurs pénates ne serait assurée, qu'autant que le peuple romain voudrait ne pas détruire leur dernier asile. » Déjà les cœurs s'ouvraient à la compassion, lorsqu'un des sénateurs, irrité de la perfidie des Carthaginois, s'écria, dit-on : « Par quels dieux vont-ils jurer la paix, après avoir trompé ceux qui reçurent leurs premiers sermens? — Par les mêmes dieux, reprit Asdrubal, dont la colère punit si cruellement les parjures. »

XLIII. Tous les esprits penchaient pour la paix, lorsque le consul Cn. Lentulus, qui avait le commandement de la flotte, s'opposa à ce qu'on rendît le sénatus-consulte. Alors les tribuns M'. Acilius et Q. Minucius proposèrent au peuple « d'autoriser, par l'expression de sa volonté, le sénat à faire la paix avec Carthage, et de déclarer à qui il désirait confier le soin de la conclure,

juberent?» De pace uti rogassent, omnes tribus jusserunt, pacem dare P. Scipionem, eumdem exercitus deportare. Ex hac rogatione senatus decrevit, ut P. Scipio, ex decem legatorum sententia, pacem cum populo carthaginiensi, quibus legibus ei videretur, faceret. Gratias deinde patribus egere Carthaginienses, petieruntque, ut sibi in urbem introire, et conloqui cum civibus suis liceret, qui capti in publica custodia essent; « Esse in iis partim propinquos amicosque suos, nobiles homines; partim ad quos mandata a propinquis haberent. » Quibus conventis, quum rursus peterent, ut sibi, quos vellent, ex iis redimendi potestas fieret; jussi nomina edere : et, quum ducentos ferme ederent, senatusconsultum factum est, « Ut legati romani ducentos ex captivis, quos Carthaginienses vellent, ad P. Cornelium Scipionem in Africam deportarent, nunciarentque ei, ut, si pax convenisset, sine pretio eos Carthaginiensibus redderet. » Feciales quum in Africam ad fœdus feriendum ire juberentur, ipsis postulantibus, senatusconsultum in hæc verba factum est : « Ut privos lapides silices, privasque verbenas secum ferrent : uti prætor romanus his imperaret, ut fœdus ferirent, illi prætorem sagmina poscerent. » Herbæ id genus ex arce sumtum dari fecialibus solet. Ita dimissi ab Roma Carthaginienses, quum in Africam venissent ad Scipionem, quibus ante dictum est

et celui de ramener l'armée d'Afrique. » Le vœu des tribus fut unanime pour la paix, et toutes chargèrent Scipion de la donner aux Carthaginois, et de ramener les troupes. D'après ce plébiscite, le sénat décréta que P. Scipion, aidé de l'avis de dix commissaires, dicterait aux vaincus les conditions de paix qu'il jugerait convenables. Les députés de Carthage, après avoir rendu grâces au sénat, demandèrent la permission d'entrer dans la ville et de s'entretenir avec ceux de leurs concitoyens qui étaient détenus dans les prisons publiques : « Ils étaient unis aux captifs de distinction par les liens du sang et de l'amitié; ils avaient à donner aux autres des nouvelles de leurs familles. » Après les avoir visités, ils sollicitèrent une seconde faveur, celle d'en racheter, à leur gré, un certain nombre; on leur en demanda les noms : ils en nommèrent deux cents à peu près, et le sénat décréta « que les dix commissaires romains ramèneraient en Afrique deux cents captifs choisis par les ambassadeurs de Carthage, pour les présenter à P. Cornelius Scipion; et que ce général aurait à les rendre sans rançon aux Carthaginois, après la conclusion de la paix. » Les féciaux, à qui l'on ordonna de passer en Afrique, pour sanctionner le traité, réclamèrent du sénat un décret qui fut rendu en ces termes : « Chacun des féciaux portera avec lui les cailloux et les verveines sacrées, et les recevra du préteur romain, avec l'ordre de donner au traité la sanction religieuse. » Cette verveine est une herbe qu'on prend dans le Capitole pour la remettre aux féciaux. Les députés carthaginois, après avoir reçu leur audience de congé, se rendirent en Afrique auprès de Scipion, et firent la paix aux conditions stipulées ci-dessus. Ils livrèrent leurs vaisseaux de

legibus, pacem fecerunt. Naves longas, elephantos, perfugas, fugitivos, captivorum quatuor millia tradiderunt, inter quos Q. Terentius Culleo senator fuit. Naves provectas in altum incendi jussit; quingentas fuisse omnis generis, quæ remis agerentur, quidam tradunt: quarum conspectum repente incendium tam lugubre fuisse Pœnis, quam si tum ipsa Carthago arderet. De perfugis gravius, quam de fugitivis, consultum; nominis latini qui erant, securi percussi, Romani in crucem sublati.

XLIV. Annis ante quadraginta pax cum Carthaginiensibus postremo facta erat, Q. Lutatio, A. Manlio consulibus; bellum initum annis post tribus et viginti, P. Cornelio, Ti. Sempronio consulibus. Finitum est septimo decimo anno, Cn. Cornelio, P. Ælio Pæto consulibus. Sæpe postea ferunt Scipionem dixisse, Ti. Claudii primum cupiditatem, deinde Cn. Cornelii, fuisse in mora, quo minus id bellum exitio Carthaginis finiret. Carthagini quum prima conlatio pecuniæ diutino bello exhaustis difficilis videretur, mœstitiaque et fletus in curia esset, ridentem Annibalem ferunt conspectum, cujus quum Asdrubal Hædus risum increparet in publico fletu, quum ipse lacrymarum caussa esset; « Si, quemadmodum oris habitus cernitur oculis, inquit, sic et animus intus cerni posset, facile vobis adpareret, non læti, sed prope

guerre, leurs éléphans, les transfuges, les esclaves fugitifs et quatre mille prisonniers, parmi lesquels se trouva un sénateur, nommé Q. Terentius Culleo. Scipion fit conduire les vaisseaux en pleine mer pour y être brûlés; ils formaient, disent quelques historiens, un total de cinq cents bâtimens à rames : l'aspect de cet embrasement qui tout à coup étonna les regards, accabla les Carthaginois d'une douleur aussi profonde, qu'aurait pu faire l'incendie même de Carthage. Les transfuges furent punis plus rigoureusement que les esclaves fugitifs; ceux qui faisaient partie des alliés du nom latin furent frappés de la hache, et les Romains mis en croix.

XLIV. Il y avait quarante ans que la dernière paix avait été signée avec les Carthaginois, sous le consulat de Q. Lutatius et de A. Manlius. La guerre avait recommencé, vingt-trois ans après, sous celui de P. Cornelius et de Ti. Sempronius. Elle fut terminée, la dix-septième (*ou plutôt la dix-huitième*) année, lorsque Rome avait pour consuls Cn. Cornelius et P. Élius Pétus. Dans la suite, on entendit souvent dire à Scipion que l'ambition, d'abord de Ti. Claudius, puis de Cn. Cornelius, l'avait empêché de finir la guerre par la destruction de Carthage. La difficulté de fournir au premier paiement des contributions, lorsque le trésor était épuisé par les dépenses d'une si longue guerre, causa, dans le sénat de Carthage, une vive affliction et des larmes amères; alors, dit-on, Annibal se prit à rire : sur le reproche que lui fit Asdrubal Hédus d'insulter, par une joie indécente, à la douleur publique, dont il était la première cause, il répondit : « Si l'œil qui distingue les mouvemens extérieurs, pouvait lire aussi bien au

amentis malis cordis hunc, quem increpatis, risum esse; qui tamen nequaquam adeo est intempestivus, quam vestræ istæ absurdæ atque abhorrentes lacrymæ sunt. Tunc flesse decuit, quum ademta nobis arma, incensæ naves, interdictum externis bellis; illo enim vulnere concidimus. Nec esse in vos odio vestro consultum ab Romanis credatis. Nulla magna civitas diu quiescere potest; si foris hostem non habet, domi invenit; ut prævalida corpora ab externis caussis tuta videntur, sed suis ipsa viribus onerantur. Tantum, nimirum, ex publicis malis sentimus, quantum ad privatas res pertinet; nec in eis quidquam acrius, quam pecuniæ damnum, stimulat. Itaque, quum spolia victæ Carthagini detrahebantur, quum inermem jam ac nudam destitui inter tot armatas gentes Africæ cerneretis, nemo ingemuit; nunc, quia tributum ex privato conferendum est, tamquam in publico funere, comploratis. Quam vereor, ne prope diem sentiatis, levissimo in malo vos hodie lacrymasse! » Hæc Annibal apud Carthaginienses. Scipio, concione advocata, Masinissam, ad regnum paternum Cirta oppido et ceteris urbibus agrisque, quæ ex regno Syphacis in populi romani potestatem venissent, adjectis donavit. Cn. Octavium classem in Siciliam ductam Cn. Cornelio consuli tradere jussit, legatos Carthaginiensium Romam proficisci, ut, quæ ab se, ex decem legatorum sententia,

fond de l'âme, il vous serait facile de reconnaître que ce rire, qui vous choque, n'est pas l'expression de la joie, mais plutôt d'un délire causé par l'excès du malheur. Toutefois ce rire est moins intempestif encore que vos larmes absurdes et déplacées. Il convenait de répandre des pleurs, alors qu'on nous a enlevé nos armes, qu'on a brûlé nos vaisseaux, qu'on nous a interdit toute guerre étrangère; car voilà le coup qui nous a blessés à mort. Et ne croyez pas que les Romains aient pris la haine que vous leur portez pour mesure du traitement rigoureux qu'ils vous infligent. Aucune grande cité ne peut jouir d'un long repos : si les ennemis lui manquent au dehors, elle en trouve dans son sein; semblable à ces corps robustes qui paraissent à l'abri de tout péril extérieur, et qui succombent sous le poids de leurs propres forces. Nous ne sentons des calamités publiques que ce qui nous touche personnellement; et de tous les maux, celui qui nous trouve le plus sensibles, c'est la perte de l'or. Aussi, quand on arrachait les dépouilles de Carthage vaincue, quand on la laissait nue et désarmée au milieu des armes de tant de nations belliqueuses de l'Afrique, pas un de vous n'a gémi : dans ce jour où chaque particulier doit payer sa part du tribut, on dirait des funérailles publiques, tant la désolation est générale. Combien je crains qu'avant peu vous ne vous aperceviez que ce qui vous coûte aujourd'hui des larmes, était de tous vos maux le plus léger! » Ainsi parlait Annibal aux Carthaginois. Cependant Scipion, dans une assemblée de toute l'armée, déclara qu'il ajoutait aux états que Masinissa tenait de ses pères, Cirta et les autres villes et possessions territoriales de Syphax, dont les armes romaines l'avaient rendu maître. Il ordonna à

acta essent, ea patrum auctoritate populique jussu confirmarentur.

XLV. Pace terra marique parta, exercitu in naves inposito, in Siciliam Lilybæum trajecit; inde magna parte militum in navibus missa, ipse per lætam pace non minus, quam victoria, Italiam, effusis non urbibus modo ad habendos honores, sed agrestium etiam turba obsidente vias, Romam pervenit, triumphoque omnium clarissimo urbem est invectus. Argenti tulit in ærarium pondo centum millia viginti tria; militibus ex præda quadragenos æris divisit. Morte subtractus spectaculo magis hominum, quam triumphantis gloriæ, Syphax est, Tibure haud ita multo ante mortuus, quo ab Alba traductus fuerat; conspecta mors tamen ejus fuit, quia publico funere est elatus. Hunc regem in triumpho ductum Polybius, haudquaquam spernendus auctor, tradit. Secutus Scipionem triumphantem est pileo capiti inposito Q. Terentius Culleo, omnique deinde vita, ut dignum erat, libertatis auctorem coluit. Africanum cognomen militaris prius favor, an popularis aura celebraverit; an, sicuti Felicis Sullæ Magnique Pompeii patrum memoria, cœptum ab adsentatione familiari sit, parum

Cn. Octavius de conduire la flotte en Sicile, afin d'en remettre le commandement au consul Cn. Cornelius; puis il renvoya à Rome les ambassadeurs carthaginois, pour que le traité qu'il venait de conclure, de l'avis des dix commissaires, fût ratifié par l'autorité du sénat et l'approbation du peuple.

XLV. Après avoir assuré la paix sur terre et sur mer, il embarqua ses troupes, repassa en Sicile, et vint aborder à Lilybée. De là, il fit monter, sur des galères, la plus grande partie de ses soldats; et, avec le reste, traversa l'Italie, heureuse de la paix autant que de la victoire : ce fut au milieu du concours immense des populations des villes et des campagnes, accourues en foule sur ses pas, pour lui rendre hommage, qu'il arriva à Rome, où il reçut les honneurs du triomphe le plus brillant. Il fit entrer dans le trésor cent vingt-trois mille livres pesant d'argent; chacun de ses soldats eut, sur le butin, une gratification de quarante deniers. La mort de Syphax, arrivée depuis peu à Tibur, où on l'avait transporté de la ville d'Albe, déroba ce prince aux regards du peuple, plutôt qu'à la gloire du triomphateur; toutefois ce trépas donna lieu à un autre spectacle, par la publicité des funérailles que l'on fit au monarque. Polybe, dont le témoignage n'est certainement pas à dédaigner, rapporte que Syphax orna le triomphe de Scipion. Q. Terentius Culleo suivit le char du triomphateur, le chapeau d'affranchi sur la tête, et tout le reste de sa vie, l'honora, par reconnaissance, comme son libérateur. Quant au surnom d'*Africain* donné au héros, je ne sais s'il faut l'attribuer à l'enthousiasme des soldats, ou à la faveur du peuple; peut-être n'eut-il d'autre origine que les complimens flatteurs d'amis em-

compertum habeo. Primus certe hic imperator nomine victæ ab se gentis est nobilitatus. Exemplo deinde hujus, nequaquam victoria pares, insignes imaginum titulos claraque cognomina familiæ fecere.

pressés, comme, du temps de nos pères, Sylla obtint celui d'*Heureux* et Pompée celui de *Grand*. Mais assurément Scipion fut le premier général qui dut à une nation vaincue un surnom d'honneur et de gloire. A son exemple, dans la suite, d'autres Romains, sans avoir remporté une victoire si éclatante, se sont attribué des titres pompeux qui ont décoré leurs images, et ont laissé d'illustres surnoms à leurs familles.

NOTES

DU LIVRE XXX.

CHAP. III. *Je croirais volontiers que ces négociations eurent lieu, comme la plupart des historiens le rapportent, plutôt par l'entremise d'agens secondaires, que par l'intervention de Syphax lui-même, qui, selon Valerius d'Antium, se rendit au camp de Scipion pour en conférer avec lui.* Tite-Live nous montre souvent combien les auteurs qui l'ont précédé, sont peu d'accord entre eux sur certains faits. Quelle foi faut-il donc ajouter à tous ces récits? Plutarque, dans la *Vie de Périclès*, fait une réflexion très-sensée, c'est qu'il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, d'apprendre et de discerner la vérité par la lecture de l'histoire : car si elle est écrite après plusieurs siècles, elle a contre elle l'antiquité des temps, qui lui dérobe la connaissance des choses passées; et si elle est composée du vivant de ceux dont elle parle, la haine, l'envie ou la flatterie la porte elle-même à corrompre et à déguiser la vérité. « Tiberii, Caiique et Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ; postquam occiderant, recentibus odiis compositæ sunt. » (TAC.)

N'est-il pas vraisemblable que les historiens ont flatté leur nation, qu'ils ont négligé ceux dont la postérité était éteinte, ou dans un état obscur, et qu'ils ont au contraire célébré les noms de ceux dont ils pouvaient attendre des récompenses? Tite-Live lui-même dit dans sa préface : « Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat. » — « L'antiquité a le privilège de faire intervenir les divinités à la naissance des villes, pour leur imprimer un caractère plus auguste. » (*Traduction nouvelle de Tite-Live*, par Mr A. A. J. LIEZ.) Combien de motifs d'altérer la vérité! « Veritas pluribus modis infracta, libidine adsentandi, aut odio adversus dominantes. » (TAC.)

Tacite a beau protester qu'il n'a aucun sujet de prévention favorable ou de haine; le lecteur défiant ne le croira pas toujours sur parole.

On serait fort simple, dit Saint-Réal (*OEuvres posthumes*), d'étudier l'histoire avec l'espérance d'y découvrir ce qui s'est passé : c'est bien assez qu'on sache ce qu'en croient tels et tels auteurs, et ce n'est pas tant l'histoire des faits qu'on doit chercher que l'histoire des opinions des hommes. Clio, celle des Muses qui préside à l'histoire, a été appelée une courtisane qui se livre sans réserve au premier venu, pour la plus vile récompense..... *Clio, scortum triobolare.*

Velleius Paterculus, rempli de flatterie pour Tibère et pour Séjan, a plutôt composé des panégyriques qu'une histoire. Zozime se laisse emporter à sa passion contre Constantin; Eusèbe flatte toujours cet empereur. Tite-Live favorisait ouvertement le parti de Pompée. Auguste l'en plaisantait, et ne l'en aimait pas moins. « Titus Livius, eloquentiæ ac fidei præclarus in primis, Cn. Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus adpellaret; neque id amicitiæ eorum obfecit. » (Tac., *Annal.*, lib. iv.)

L'histoire est un présent qu'on ne doit faire qu'à la postérité. (Lucien, *Comment il faut écrire l'histoire.*) Boccalino conseille (*Ragguagl. di Parnasso*) de n'écrire que ce qu'on a vu, et de ne le donner au public qu'après sa mort. En supposant l'impartialité, qu'on ne doit pourtant pas espérer, chaque historien ajuste l'histoire à son caractère particulier : Salluste est moral, Tacite est politique, Tite-Live est superstitieux et orateur. Tous veulent nous apprendre les causes des évènemens, ignorés non-seulement des contemporains, mais de ceux même qui ont eu part aux affaires.

La Grèce était si fertile en historiens, que plus de trois cents auteurs se rencontrèrent dans la description d'une seule bataille. Lucien (*loco citato*) compare la passion des Grecs pour écrire l'histoire à la maladie épidémique des Abdéritains, maladie qui ressemblait beaucoup à la folie.

Toute l'histoire ancienne a été presque entièrement défigurée par les poètes, qui ont fait un mélange continuel de leurs fictions avec la vérité, comme on peut le voir par l'histoire de Jupiter et

de toute la famille des Titans; par celle d'Isis, de Médée, de Didon, d'Hercule; par l'expédition des Argonautes; par le siège de Troie, et par une foule d'autres exemples. (Paléphate, Hérodote, Élien, Athénée, l'abbé Banier et autres auteurs.)

Il est aisé de s'apercevoir, dit le chevalier Temple dans ses *Réflexions*, que l'histoire a bien plus suivi le génie des peuples que la vérité ou l'importance des évènemens. Toute cette science de l'histoire telle que nous l'avons, est le fruit du goût que les Grecs ont eu pour écrire et pour raconter. L'histoire de l'antiquité ne nous a transmis que ce qui a rapport aux Grecs et aux Romains, qui les ont imités depuis; car, sans parler des pays découverts depuis les derniers siècles, des empires du Mexique et du Pérou, si étendus, si peuplés, si magnifiques, si riches, dont nous ne connaissons pas l'histoire, celle des autres peuples n'a été tirée de l'oubli qu'autant qu'elle a eu quelques liaisons avec les histoires grecque et romaine. L'histoire profane n'a presque point parlé des Juifs, et on trouve des fautes grossières dans le peu qu'elle en a rapporté. A peine serait-il question des anciens Gaulois, nos ancêtres, qui avaient étendu leurs colonies et leurs conquêtes presque dans tout le monde ancien, sans le pillage de quelques temples de la Grèce, sans la prise de Rome, et sans les guerres qu'ils ont soutenues contre les Romains, soit en attaquant, soit en défendant. Les quatre célèbres empires des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, sont surpassés en étendue de conquête et de durée par quatre autres puissances que nous ne connaissons presque pas, qui sont celles des Chinois, des Scythes, des Arabes et des Turks. Malgré l'obscurité de l'histoire à cet égard, on peut ne pas craindre d'avancer que le royaume de la Chine l'emporte sur celui d'Assyrie par sa durée, par le nombre de ses peuples, par la sagesse de son gouvernement, par l'étendue même de ses limites; que les conquêtes d'Almanzor, qui ont compris l'Arabie, l'Égypte, tous les pays septentrionaux de l'Afrique jusqu'à l'Océan occidental, et presque toute l'Espagne, ont été poussées plus loin que celles de Cyrus; que les victoires d'Alexandre ne peuvent être comparées à celles de Tamerlan, issu de la Scythie orientale. En effet, ce conquérant soumit une partie de la Chine, s'ouvrit un passage par la Tartarie et la Moscovie, pour délivrer l'empereur de Constantinople, et pour triompher de Bajazet qu'il

fit enfermer dans une cage de fer, et, en se retirant, il augmenta sa domination de la Syrie, de la Perse et des Indes. Quelle sécheresse d'histoire sur ces nombreux essaims de peuples très-puissans et très-courageux sortis de la Scythie septentrionale, qui, sous différens noms, ont démembré tout l'empire romain en Occident, plusieurs siècles avant que les Turks originaires de la Scythie orientale et des côtes de la mer Caspienne, appelés en Asie ou par les empereurs de Constantinople, ou par les rois de Perse (car les historiens ne sont pas d'accord sur ce fait), aient établi sur les ruines de l'empire romain en Orient, et sur celles de l'empire arabe, une puissance plus formidable que ne fut jamais toute la puissance romaine! L'histoire de tous ces peuples si belliqueux et si redoutés est très-peu connue.

L'amour du merveilleux est un des écueils de l'histoire. « Hoc erat antiquorum plurium vitium, vel potius quædam sine judicio simplicitas, ut in clarorum virorum gestis scribendis, se minus existimarent elegantes, nisi ad ornatum, ut putabant, sermonis poeticas fictiones, vel aliquid simile admiscerent, et consequenter vera falsis committerent. » (Petr. Pith., *in Scriptoribus gallicis, in Galfr. Monim.*) Quelques historiens se plaisent à conter des faits incroyables, comme s'ils partageaient, avec les fausses merveilles qu'ils racontent, l'admiration qu'ils font naître dans l'esprit d'un lecteur crédule. « Quidam incredibilium relatu commendationem parant, et lectorem aliud acturum, si per quotidiana duceretur, miraculo excitant. Quidam creduli, quidam negligentes sunt : quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet. Illi non evitant, hi adpetunt. Et hoc in commune de tota natione : quæ adprobari opus suum, et fieri populare non putet posse, nisi illud mendacio adspersit. » (Sen., *Quæst. nat.*, lib. vii, cap. 16.)

C'est cet amour du merveilleux qui a fait inventer ou exagérer tant de faits extraordinaires. Justin raconte qu'après la déroute des Perses à la journée de Marathon, Cynégire l'Athénien, poursuivant les Perses qui se jetaient confusément dans leurs vaisseaux, saisit un de ces vaisseaux de ses deux mains, l'une après l'autre, et que les ayant eues toutes deux coupées, il le retint avec les dents.

Pyrrhus, blessé à la tête dans un combat (Plutarque, *Vie de Pyrrhus*) contre les Mamertins, fut obligé de quitter la mêlée.

L'un d'eux, remarquable par sa taille avantageuse et par l'éclat de ses armes, s'avança bien loin devant ses compagnons, et défia le roi avec un ton plein de fierté et d'audace, criant qu'il se montrât, s'il était encore en vie. Pyrrhus, irrité de ce défi, retourna au combat malgré ses officiers, tout bouillant de colère, tout couvert du sang qui coulait de sa plaie, et le visage affreux à voir. Il pousse, au travers de ses bataillons, droit au Barbare, et, le prévenant, il lui décharge sur le milieu de sa tête un si grand coup de son cimeterre, que par la force du bras, aidée de l'excellente trempe du cimeterre, le tranchant descendit jusqu'à la selle, et fendit en deux le Mamertin, de sorte que, dans le moment, les deux moitiés tombèrent chacune de leur côté.

Procope raconte (*de Bell. gothic.*, lib. II, cap. 20) que dans une famine, deux femmes qui recevaient les passans, mangèrent dix-sept hommes.

On lit dans Maffée, qu'un soldat portugais, n'ayant plus de balles, s'arrachait les dents pour charger son mousquet.

L'histoire ne doit pas ressembler à la peinture qui cherche à embellir le naturel. Un beau trait passe naturellement de l'imagination à la plume, comme le remarque le père d'Orléans; le héros en profite, mais la vérité en souffre, et c'est la vérité qui est le caractère essentiel de l'histoire.

« Qui ne sait, dit Cicéron, que la première loi de l'histoire est de n'avoir pas la témérité d'avancer un mensonge, ni la lâcheté de déguiser une vérité, et qu'elle doit éviter tout soupçon de faveur et de haine? » — « Quis nescit primam hanc esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinceps ne quid veri non audeat, ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo, ne qua simultatis. » (*De Orat.*, lib. II.)

Cicéron est le seul qui ait écrit une histoire dans un ordre rétrograde. Il composa ainsi celle de Rome, depuis son consulat en remontant jusqu'à Romulus, si l'on en croit Dion Cassius (liv. XLVI).

Polybe avait dit avant Cicéron, que ce n'est pas un moindre mensonge à l'historien de supprimer ce qui est, que de dire ce qui n'est pas.

Polybe a pratiqué ce précepte avec exactitude. Cet auteur est si éloigné de toute dissimulation, dans son Histoire, qu'il relève

les fautes commises par Lycortas, son père. Thucydide n'a rien dissimulé de ce qui pouvait être à l'avantage de Cléon et de Brasidas, par les intrigues desquels il fut banni d'Athènes.

Tite-Live a parlé honorablement de Brutus et de Cassius, les ennemis d'Auguste, sous l'empire duquel il écrivait, et il a fait passer les meurtriers de César pour des personnages vertueux.

Grotius, dans son *Histoire des Pays-Bas*, a suivi pour guide la sincérité la plus estimable, en parlant de Maurice de Nassau avec la même impartialité que s'il n'eût pas essuyé les plus rudes persécutions de la part de ce prince.

On connaît, par un passage de Plaute, qu'anciennement les auteurs ne se croyaient pas assez instruits pour écrire l'histoire, s'ils n'avaient voyagé eux-mêmes dans les pays dont ils devaient parler.

...............Quin nos hinc domum
Redimus, nisi si historiam scripturi sumus ?

Polybe voyagea dans tout le monde connu de son temps, pour se préparer à écrire son Histoire.

Salluste passa les mers, afin de connaître par lui-même le théâtre de la guerre de Jugurtha. « Sallustius maria transgressus dicitur, ut oculis suis crederet de conditionibus locorum. » (Petrarch.)

Jean Chartier assure qu'il s'est trouvé aux plus importantes expéditions de Charles vii, par ordre de ce roi, pour être témoin des faits qu'il devait écrire.

Dans l'Éthiopie, dans l'Égypte, dans la Chaldée, dans la Perse, dans la Syrie, le soin de l'histoire et le dépôt des annales étaient confiés aux seuls prêtres. Numa (Cic., *de Orat.*, lib. ii) avait chargé les souverains pontifes d'écrire l'histoire dans des registres publics. Ces registres furent brûlés en grande partie, à la prise de Rome par les Gaulois.

Dans le royaume de la Chine, l'intendance de l'histoire était donnée aux magistrats. Tous ces registres publics étaient pleins d'impostures, soit pour établir le culte des faux dieux, soit pour flatter les souverains, soit pour s'accommoder au goût et à la vanité de la nation.

Hérodote, le plus ancien des historiens grecs que nous ayons,

était né l'an 481 avant Jésus-Christ, du temps de Darius I[er], roi des Perses. Thucydide a été contemporain d'Hérodote, et plus jeune que lui seulement de treize années. Ctésias, postérieur à Hérodote d'environ trente ans, a été contemporain de Xénophon.

Hérodote, le père de l'histoire, a passé dans l'antiquité pour être rempli d'une foule d'évènemens fabuleux. « Apud Herodotum, patrem historiæ, sunt innumerabiles fabulæ. » (Cic., *des Lois*, liv. I; Ctésias; Manéthon; Joseph *contre Apion;* Plutarque, *de la Malignité d'Hérodote*; Suidas, au mot Ἀρποκρατίων; Diogène Laerce, *in Proœm.*)

Strabon (liv. II), Quintilien (*Instit.*, liv. II, ch. 4) et Casaubon ne défèrent pas davantage à l'autorité d'Hérodote et de Ctésias qu'à celle d'Homère, d'Hésiode et des poètes tragiques. « Ac mihi quidem persæpe Herodotum quum lego, Homerum aliquem videor legere. » (Casaub., *not. in Strab.*, lib. I.)

Lucien, dans son *Voyage aux enfers*, trouve Hérodote parmi ceux qui étaient punis pour en avoir imposé à la postérité.

Pline avance que Diodore de Sicile est le premier historien grec qui ait écrit sérieusement, et qui se soit abstenu de conter des fables. Vivès en porte un jugement fort différent, et il soutient qu'il n'y a rien de plus frivole et de moins solide que tout ce qu'a écrit Diodore. Diodore lui-même (lib. I) traite d'écrivains fabuleux tous ceux qui l'avaient précédé : « Hellanicus et Cadmus, Hecatœus quoque, et id genus prisci omnes ad fabulosas adsertiones declinarunt. »

Les savans ont été fort partagés sur la *Cyropédie* de Xénophon. Plusieurs ont suivi le sentiment de Cicéron, qui a regardé cet ouvrage, non comme une histoire, mais comme un portrait fait d'imagination pour représenter un prince accompli : « Non ad historiæ fidem, sed ad effigiem veri imperii. »

Maintenant l'opinion opposée, qui soutient que la *Cyropédie* est une histoire véritable, semble prévaloir. (*Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tomes II, IV et VI.)

Asinius Pollion traitait les *Commentaires* de César de négligés et de peu sincères. « Pollio Asinius parum diligenter parumque integra veritate compositos Cæsaris *Commentarios* putat. » (Suet., *in Jul.*, cap. LVI.)

Vossius fait mention de l'opiniâtreté d'un homme qui lui dit

qu'après de longues et de profondes méditations il avait composé un livre, où il montrait, par des preuves invincibles, que jamais César n'a passé les Alpes, et que tout ce qui est contenu dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules* est faux.

Procope, dans son Histoire, a donné beaucoup de louanges à l'empereur Justinien, à l'impératrice Theodora, sa femme, à Bélisaire et à sa femme Antonina, et, dans ses anecdotes, il les a déchirés à belles dents.

Paul Jove, surnommé l'Arétin, se vantait d'être l'arbitre de la réputation des princes, leur dispensant les louanges et le blâme, suivant qu'il en était bien ou mal payé. Charles-Quint, après l'expédition de Tunis, lui avait envoyé une chaîne d'or. » Voilà, dit l'Arétin, un présent bien médiocre pour une entreprise si mal concertée. »

Joseph Scaliger a dit de Paul Jove l'Arétin : « Paulus Jovius, me puero, in aula Henrici secundi, obscurissimo cuique claritatem generis mercede pollicebatur, maledicentia ulturus, si quis nundinationi suæ adversaretur : quod quidem expertus est Annas Momorantius, etc. »

Les monumens eux-mêmes ne sont pas des garans certains de l'authenticité des faits, et le marbre et l'airain mentent quelquefois. Dans l'arc de triomphe de Titus, l'inscription, pour relever la conquête de Jérusalem, témoigne qu'avant Titus personne n'avait pris cette ville, ni même osé l'assiéger; bien que, sans parler de l'Écriture sainte, qui pouvait être peu connue des Romains, Cicéron, dans ses *Lettres à Atticus* (liv. II, épît. 10), appelle Pompée notre *Iérosolimitain*, parce que personne n'ignorait à Rome que la prise de Jérusalem était une des conquêtes de Pompée.

Si les historiens du premier ordre et les monumens sont suspects, quel jugement porterons-nous de nos anciennes chroniques? Elles sont de pitoyables romans farcis de fables, selon le sentiment d'un célèbre académicien. Le nom de roman se donnait autrefois aux histoires : il s'appliqua depuis aux fictions; ce qui donne lieu de penser que les unes et les autres ont eu les mêmes sources. Après que les nations farouches du Nord eurent porté partout leur ignorance et leur barbarie, les historiens dégénérèrent en romanciers. Les faits incroyables et les aventures mer-

veilleuses passèrent pour le sublime de l'histoire. Thélésin, qu'on dit avoir vécu dans le milieu du sixième siècle, sous le règne d'Artus, et Melkin, qui fut un peu moins ancien, écrivirent l'histoire de la Grande-Bretagne, leur patrie, du roi Artus et de la Table-Ronde, et la défigurèrent par mille fables : il faut dire la même chose d'Hunibaldus Francus, que plusieurs écrivains ont cru contemporain de Clovis, et qui, dans la vérité, a été beaucoup plus récent, et dont l'histoire n'est, pour ainsi dire, qu'un amas de mensonges grossièrement imaginés. Telle est encore l'histoire qui a paru sous le nom de Gildas, moine du pays de Galles, qui raconte tant de merveilles du roi Artus, de Perceval, de Lancelot et d'un grand nombre d'autres. La critique judicieuse, qui règne maintenant, transmettra à la postérité le dépôt de l'histoire ancienne, rectifié par une foule d'observations très-utiles, et une histoire de notre temps plus châtiée et plus correcte ; mais bien que nos historiens aient beaucoup plus de retenue et d'exactitude que les auteurs de nos anciennes chroniques, nous ne pouvons connaître les caractères des hommes et les motifs des évènemens que par les mémoires de ceux qui ont la principale part aux affaires.

Carlovicius, qui avait joué un rôle important dans les affaires politiques de son siècle, lisait l'Histoire de Sléidan, et y trouvait la vérité des évènemens bien défigurée ; il dit à ce sujet : « Les écrits de Sléidan font que j'ai de la peine à croire aucun des historiens tant anciens que modernes. »

L'auteur de la *Religion du médecin*, Thomas Brown, parle ainsi de l'histoire : « Je n'ajoute pas beaucoup plus de foi au rapport des choses passées, qu'aux prédictions des choses futures. » C'est ainsi que la plupart des hommes sont toujours disposés à outrer la crédulité ou le pyrrhonisme. « On accommode l'histoire à peu près comme les viandes dans une cuisine, dit Bayle (*République des lettres*, mars 1686, art. 4), chaque nation les apprête à sa manière, de sorte que la même chose est mise en autant de ragoûts différens qu'il y a de pays au monde; et presque toujours on trouve plus agréables ceux qui sont conformes à sa coutume. Voilà, ou peu s'en faut, le sort de l'histoire. Chaque nation, chaque religion, chaque secte prend les mêmes faits tout crus où ils se peuvent trouver, les accommode et les assaisonne suivant

son goût, et puis ils semblent à chaque lecteur vrais ou faux, selon qu'ils conviennent ou qu'ils répugnent à ses préjugés. On peut encore pousser plus loin la comparaison (c'est toujours Bayle qui parle) : car comme il y a certains mets absolument inconnus en quelques pays, et dont on ne voudrait en aucune manière à quelque sauce qu'ils fussent; ainsi il y a des faits qui ne sont reçus que d'un certain peuple ou d'une certaine secte; tous les autres les traitent de calomnies et d'impostures. »

Plusieurs historiens, par différens motifs, transmettent à la postérité des faits auxquels ils n'ajoutent eux-mêmes aucune croyance.

Æneas Sylvius Piccolomini, qui depuis fut pape sous le nom de Pie II, dit, dans son *Histoire de Bohème :* « Plura scribo quam credo. »

Les récits de plusieurs batailles contiennent des circonstances qui paraissent incroyables. Plutarque (*Vie de Publicola*) raconte que M. Valerius gagna une bataille contre les Sabins, dans laquelle il leur tua treize mille hommes, sans perdre un seul des siens.

Dans une bataille entre les Lacédémoniens et les Arcadiens (Diod. Sic., liv. xv), il y eut dix mille Arcadiens tués, sans qu'il mourût un seul Lacédémonien, pour accomplir l'oracle qui avait prédit que cette guerre ne coûterait pas à Sparte une seule larme.

Dans la victoire que le consul Fabius Maximus remporta sur les Allobroges et les Auvergnacs, il n'y eut que quinze hommes tués du côté des Romains, et cent vingt mille Gaulois restèrent sur le champ de bataille, quatre-vingt mille furent faits prisonniers, ou se noyèrent dans le Rhône. (Appian. *in Celtic.*)

A la bataille de Chéronée, où Sylla battit Archelaüs, lieutenant de Mithridate (Appien, *Guerre de Mithrid.*), les Romains tuèrent cent dix mille hommes, et ne perdirent que douze des leurs, suivant que Sylla (Plutarque, *Vie de Sylla*) l'avait écrit dans ses mémoires, avec cette circonstance qu'il en revint deux des quatorze qu'on croyait avoir été tués. Sylla avait encore écrit dans ses mémoires qu'il ne perdit que vingt-trois hommes dans le combat qu'il livra au jeune Marius, et qu'il tua aux ennemis vingt mille hommes et fit huit mille prisonniers.

A la journée de Tigranocerta, il périt, du côté de Tigrane, plus

de cent mille hommes de pied, et presque toute la cavalerie de ce roi fut passée au fil de l'épée (Plutarque, *Vie de Lucullus*), tandis que Lucullus, dans sa petite armée, n'eut que cinq morts et cent blessés.

Pompée ne perdit que vingt soldats (*Alex. ab Alex. genial. dier.*, lib. vi, cap. 25) dans une bataille contre Mithridate, où il y eut plus de quarante mille hommes tués du côté du roi de Pont.

A la bataille de Châlons (*in campis catalaunicis*), entre Aétius, Théodoric et Mérovée, d'une part, et Attila, roi des Huns, de l'autre, bataille où Théodoric fut tué, quelques auteurs font monter à trois cent mille hommes le nombre des morts des deux armées. (*Hist. du Languedoc*, liv. iv, tome i, page 190.) Les historiens sont du moins d'accord sur cent soixante mille, sans compter quinze mille tant Français que Gépides, qui se rencontrèrent, la nuit d'avant le combat, et se battirent dans l'obscurité avec tant de fureur, qu'ils s'entre-tuèrent tous sans qu'il en échappât un seul.

Quelques auteurs font monter la perte des Sarrasins, à la bataille de Poitiers, à trois cent soixante-quinze mille hommes, sur la foi de Paul Diacre et d'Anastase le Bibliothécaire : ce qui paraît fabuleux, disent les judicieux auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (liv. viii, tome i, page 398). Ce fut en 732 que les Sarrasins furent défaits par Charles Martel. La bataille se donna entre Poitiers et Tours. Pour rendre vraisemblable la circonstance d'un si grand nombre de morts, quelques-uns ont prétendu qu'on devait comprendre dans cette immense quantité, les femmes, les enfans et les esclaves. Mais Valois a fait voir que, dans cette irruption, il n'y eut que les soldats qui passèrent les Pyrénées. Mézerai dit que l'armée des Sarrasins n'était composée en tout que de quatre-vingts à cent mille hommes.

En 891, l'empereur Arnoult remporta sur les Normands une victoire si complète, que, de cent mille Normands, aucun ne se sauva, et que, du côté de l'empereur, il n'y eut pas un seul homme tué. (Chevreau, *Histoire du monde*, liv. v.)

A la bataille des trois rois de Navarre, d'Aragon et de Castille contre les Maures, Mariana écrit, d'après toutes les chroniques, que deux cent mille Maures furent tués, et qu'il ne périt que vingt-cinq chrétiens. A la bataille de Tariffe, l'an 1340, il y eut encore deux cent mille Maures tués, et seulement vingt chrétiens.

Il n'y a aucune vraisemblance dans ce que les historiens rapportent des victoires des princes normands en Sicile ; il ne resta pas un seul homme de trois cent mille Sarrasins défaits par Roger ; les fils de Tancrède, avec cinq cents hommes de pied et sept cents chevaux, battirent l'armée de l'empereur de Constantinople, composée de soixante mille hommes. Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce qui est raconté par Nicétas dans l'*Histoire de l'empereur Alexis :* « Au siège de Constantinople, dit Nicétas, un seul Frank mit en fuite toute une armée de Grecs. »

Lucien (*Comment il faut écrire l'histoire*) traite d'incroyables et de ridicules toutes les circonstances d'un nombre de morts si exagéré. On peut appliquer à beaucoup de traits d'histoire ces paroles de Tite-Live, sur une particularité surprenante, qu'on disait être arrivée, à la prise de la ville de Veïes : « Ces incidens, dit-il, plus propres à la scène, qui aime le merveilleux, qu'à l'histoire, je ne veux ni les affirmer, ni les réfuter. Il suffit de savoir ce que la renommée en a publié. » — « Hæc ad ostentationem scenæ gaudentis miraculis aptiora quam ad fidem, neque adfirmare, neque refellere operæ pretium est : fama rerum standum est. » (Lib. v.)

On trouve, parmi les œuvres de Plutarque, un traité fort singulier, qui est attribué à cet auteur, mais qui paraît supposé ; il est intitulé : *des Parallèles de l'Histoire grecque et romaine.* Ce traité des parallèles et les œuvres de Stobée citent plusieurs auteurs, fort obscurs, il est vrai, qui rapportent à l'histoire grecque des faits si semblables aux évènemens les plus célèbres de l'histoire romaine, et dont les circonstances sont si précisément les mêmes, qu'il n'y a que les noms de changés, et que les uns sont évidemment copiés sur les autres.

Zopyre Byzantin a écrit (PLUTARQUE, *Parallèles*) que Philonomé, fille de Nictimus, eut du dieu Mars deux jumeaux, qui furent jetés dans le fleuve Érymanthe. L'eau porta ces enfans dans le creux d'un arbre, où une louve les allaita. Un berger prit soin de les élever, et ils devinrent rois d'Arcadie. C'est, mot pour mot, l'histoire de la naissance et de l'éducation de Romulus et de Remus.

La mort de Pisistrate, roi d'Orchomène, est parfaitement semblable à celle de Romulus. Les sénateurs assassinent Pisistrate, et

Tlesimacus, l'un d'eux, pour prévenir une émeute populaire, feint qu'il a vu Pisistrate monter au sommet du mont Pisée, sous la forme d'un dieu. Dans l'histoire romaine, Proculus assure qu'il a vu Romulus enlevé au ciel.

Brennus, roi des Gaulois, ravageait l'Asie (Stobæus, *Sermon.* viii, *de Injustitia, sub fin.*) : arrivé à Éphèse, il campe, en attendant le jour du combat. Cependant une jeune fille de distinction, nommée Démonique, promet de lui livrer la ville, si elle reçoit pour récompense les bracelets et les colliers des Gaulois. Brennus la conduit dans le lieu de l'entrevue, il fait entrer ses soldats, et leur ordonne de jeter sur le sein de cette femme cupide tout l'or qui leur sert de parure. Chacun obéit, et Démonique est ensevelie vivante sous les monceaux d'or dont on l'a accablée.

Stobée fait précéder ce trait d'histoire de cette réflexion : Κακοῖς τὸ κέρδος τῆς δίκης ὑπέρτερον· ἐλπὶς δὲ κακοῦ κέρδεος, ἀρχὴ ζημίης. « Le méchant ne balance pas entre le gain et la justice : mais l'espoir d'un gain coupable est le principe de sa perte. »

N'est-il pas évident que cette histoire de Démonique est la même que celle de la Romaine Tarpéia (Plutarque, *Vie de Romulus;* Tite-Live, liv. i), qui convint avec les Sabins et leur roi Tatius, qu'ils lui donneraient, pour prix de sa trahison, ce qu'ils portaient au bras gauche? Tarpéia entendait leurs bracelets : mais ils l'accablèrent sous le poids de leurs boucliers, qu'ils jetèrent sur elle : car, au bras gauche, ils portaient aussi un bouclier.

Les Tégéates et les Phénéates étaient en guerre (Plutarch., *in Parallel.;* Stob., *Sermon.* xxxix, *de Patria*), et les deux armées rangées en bataille allaient en venir aux mains, lorsqu'on convint, de part et d'autre, de décider la querelle par le combat de trois frères jumeaux, qui se rencontraient aussi dans l'autre armée. Les Tégéates remirent le sort de leurs armes aux trois fils de Rhéximaque, et les Phénéates aux trois fils de Démostrate. Ces six guerriers étant aux prises, deux des fils de Rhéximaque tombèrent morts, et les trois fils de Démostrate furent blessés. Le troisième des fils de Rhéximaque, nommé Critolaüs, feignit de fuir; et, séparant ainsi ses adversaires par l'inégalité de leurs poursuites à proportion de leurs blessures, il les tua l'un après l'autre. Critolaüs, de retour parmi les siens, fut universellement félicité de sa victoire; sa sœur seule versa des larmes, parce que

Demodicus, son amant, avait péri, dans ce combat, de la main de son frère. Ce vainqueur farouché, indigné d'une tristesse si déplacée au milieu du triomphe et de la joie de la patrie, tua inhumainement sa sœur. Il fut accusé de ce meurtre par sa mère, et absous par le peuple. C'est l'histoire des trois Horaces et des trois Curiaces dans toutes ses particularités, excepté la fin cependant. Tite-Live fait observer, au sujet de ce combat, qu'on ne savait trop de quel côté les Horaces et les Curiaces avaient combattu; car plusieurs écrivains mettaient les Curiaces du côté de Rome, et les Horaces du côté d'Albe. Il trouve cependant un plus grand nombre qui font combattre les Horaces pour Rome; et son penchant le détermine à suivre ce dernier sentiment. C'est donc le penchant de Tite-Live qui a fixé ce trait d'histoire, six cents ans après qu'il fut arrivé. — « Horatios Curiatiosque fuisse, satis constat, nec ferme res antiqua alia est nobilior; tamen in re tam clara nominum error manet; utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Auctores utroque trahunt : plures tamen invenio, qui Romanos Horatios vocent; hos ut sequar, inclinat animus. » (Lib. I, cap. 24). — « C'étaient les Horaces et les Curiaces : on est assez d'accord sur leurs noms. Mais, quoique cet évènement soit l'un des plus célèbres de l'antiquité, on ne sait pas bien à quelle nation chacun d'eux appartenait. Il y a des autorités pour et contre. Je trouve cependant plus d'auteurs qui donnent le nom d'Horaces aux Romains, et je suis porté à suivre leur sentiment. » (*Traduction nouvelle de Tite-Live, par* Mr A. A. J. Liez.)

Agésilas, frère de Thémistocle, avait tué Mardonius dans le camp de Xerxès, au lieu de tuer ce roi : il se brûla le bras droit dans un feu allumé pour un sacrifice. (Stob., *Sermon.* vii, *de Fortitudine ;* Plutarch., *in Parallel.*) Xerxès parut effrayé de cette fureur : « Sache, lui dit Agésilas, que tout Athénien a la même résolution; et, si tu en doutes, je vais brûler le bras gauche. » Ce récit est supposé; car on trouve dans Hérodote (*Muse Calliope*) que Mardonius fut tué à la bataille de Platée. Ce fait même était si célèbre, que les marbres de Paros en ont immortalisé l'époque. Quant à l'action d'Agésilas, elle est absolument la même que celle de Mucius Scévola. Denys d'Halicarnasse, historien très-exact, n'a point parlé de l'action de Mucius Scévola; et plusieurs écrivains la traitent de fabuleuse.

Valère-Maxime rapporte (liv. III, ch. 3) que Pompée, ambassadeur auprès de Gentius, roi d'Illyrie, se brûla le doigt en présence de ce roi, pour lui faire connaître qu'il était incapable de trahir le secret du sénat, et pour lui donner une haute idée de la fermeté des Romains. Le fait est fort suspect pour bien des raisons. Ce fut l'an de Rome 585, et 167 ans avant Jésus-Christ, que cette ambassade fut envoyée au roi Gentius. La famille des Pompées n'était pas encore connue à Rome. On trouve que les deux ambassadeurs qui furent envoyés en Illyrie, se nommaient M. Perpenna et L. Petilius ; et il n'est point dit qu'ils se soient brûlé le doigt.

CHAP. V. *La flamme, mise aux premières cabanes, gagna rapidement de proche en proche, et se communiqua bientôt dans tout le camp.* Le poète Silius Italicus a imité ainsi ce passage de notre historien :

Castra levi calamo cannaque intorta palustri,
Qualia Maurus amat dispersa mapalia pastor,
Adgreditur furtim armorum tutantibus umbris,
Ac tacita spargit celata incendia nocte.
Inde ubi conlecti rapidam diffundere pestem
Cœperunt ignes, et se per pinguia magno
Pabula ferre sono, clare exspatiantur in auras,
Et frenos volucri propellunt lumine flammæ.
It totis inimica lues cum turbine castris,
Atque alimenta vorat strepitu Vulcanus anhelo;
Arida et ex omni manant incendia tecto.
Sentitur plerisque prius quam cernitur ignis
Excitis somno, multorumque ora vocantum
Auxilium invadunt flammæ; fluit undique victor
Mulciber, et rapidis amplexibus arma virosque
Corripit; exundat pestis, semiustaque castra
Ardenti volitant per nubila summa favilla.
Ipsius ingenti regis tentoria saltu
Lugubre increpitans late circumvolat ardor,
Hausissetque virum, trepidus ni clade satelles
E somno ac stratis rapuisset multa precantem.
(Lib. XVII.)

CHAP. XIX. *Car, à peu près à cette époque, il reçut, ainsi que Magon, les députés carthaginois qui le rappelaient en*

Afrique. Silius, par une belle fiction poétique, suppose qu'un songe donne à Annibal le pressentiment du message qu'il va recevoir. Silius, tant décrié, et trop mal jugé peut-être, répond souvent à ses détracteurs, par des vers tels que ceux qu'on va lire :

Et fera ductoris turbabant somnia mentem.
Namque gravis curis, carpit dum nocte quietem,
Cernere Flaminium, Gracchumque, et cernere Paullum
Visus erat, simul adversos mucronibus in se
Districtis ruere, atque itala depellere terra;
Omnisque a Cannis, Trasimenique omnis ab undis
In pontum inpellens umbrarum exercitus ibat.
Ipse fugam cupiens notas evadere ad Alpes
Quærebat, terræque ulnis amplexus utrisque
Hærebat latiæ, donec vis sæva profundo
Truderet, et ripas daret adsportare procellis.

Chap. XX. *Il* (Annibal) *grinça des dents, frémit de colère, et put à peine retenir ses larmes, lorsqu'il entendit ce message.* Voici comme Silius, après Tite-Live, peint et fait parler Annibal, en cette occasion :

Audivit torvo obtutu defixus, et ægra
Expendit tacito cura secum ipse volutans
An tanti Carthago foret; sic deinde profatur :
« O dirum exitium mortalibus, o nihil unquam
Crescere, nec magnas patiens exsurgere laudes
Invidia! eversam jampridem exscindere Romam,
Atque æquasse solo potui, traducere captam
Servitium gentem, Latioque inponere leges.
Dum sumtus, dumque arma duci, fessosque secundis
Submisso tirone negant recreare maniplos,
Dumque etiam cerere et victu fraudasse cohortes
Hannoni placet, induitur tota Africa flammis;
Nunc patriæ decus, et patriæ nunc Annibal unum
Subsidium, nunc in nostra spes ultima dextra.
Vertantur signa, ut patres statuere, simulque
Et patriæ muros, et te servabimus, Hannon. »

Chap. XXXII. *Et lorsqu'il* (Annibal) *aperçoit dans les rangs un guerrier qui a signalé sa valeur par quelque haut fait, il lui*

rappelle ces titres de gloire. Je citerai, pour la dernière fois, Silius Italicus, qui prête ici au général Africain un discours où l'on remarque, en plus d'un passage, de la chaleur et de l'entraînement :

Tu mihi Flaminii portas rorantia cæsi
Ora ducis, nosco dextram; Tu primus in ictus
Ingentis Paulli ruis, ac defigis in ossa
Mucronem; Tibi pugnacis gestantur opima
Marcelli, Gracchusque cadens Tibi proluit ensem.
  Ecce manus, quæ te pulsantem, belliger Appi,
Mœnia sublimis Capuæ, de culmine muri
Excelso fusa monibundum propulit hasta.
  Ecce aliud fulmen dextræ, quo nobile nomen
Fulvius excepit non unum pectore vulnus.
  Huc prima Te siste acie, cui consul in armis
Crispinus cecidit; me Tu comitare per hostes,
Qui nobis, memini, ad Cannas lætissimus iræ
Servili fers ora ducis subfixa veruto.
  Cerno flagrantes oculos vultumque tremendum
Non ipso minus ense tuum, fortissime Pœnum
O juvenis, qualem vidi quum flumine sævo
Insignis Trebiæ, complexum ingentibus ulnis,
Mersisti fundo luctantem vana tribunum.
  At Tu qui gelidas Ticini primus ad undas
Scipiadæ patris tinxisti sanguine ferrum,
Incepta exsequere, et nati mihi redde cruorem.
  Horrescamne ipsos, veniant si ad prœlia, divos,
Quum steteris prope me ? vidi certantia cœlo
Quum juga calcasti, summas volitare per Alpes.
  Quum videam, quorum ferro manibusque capaces
Arsere Argyripæ campi, nunc segnior ibis
Nunc mihi, qui primus torques in mœnia telum
Dardana, nec nostræ facilis concedere laudi ?
  Te vero, te te exstimulem, qui fulmina contra
Et nimbos tonitrusque ac summi numinis iras
Quum starem, perferre ferox ac vana jubebas
Nubila, et ante ducem Capitolia celsa petebas ?
  Quid vos, queis claro deleta est marte Saguntus,
Exhorter, quos nobilitant primordia belli ?
Ut meque et vobis dignum, defendite, quæso,
Præteritas dextræ laudes. Divum ipse favore

Vincendoque senex patriam post trina labantem
Lustra, et non visos tam longa ætate penates,
Ac natum et fidæ jam pridem conjugis ora
Confisus vobis repeto; non altera restat
Jam Libyæ, nec Dardaniis pugna altera restat.
Certatus nobis hodie dominum accipit orbis.

(Lib. XVII.)

Les modernes ont, en général, refusé à Silius Italicus une place distinguée parmi les poètes latins, et se sont plus à rabaisser son talent. Il y a de l'injustice et de l'exagération dans les reproches qu'on lui a trop souvent adressés. Les anciens appréciaient mieux que nous un poète dont le mérite est réellement incontestable. Je citerai, pour sa réhabilitation, une pièce de vers (je ne dirai pas une épigramme) de Martial, pièce qui est tout à la fois un éloge et une sorte de notice biographique de Silius Italicus. Martial, dans les vers qu'on va lire, avait d'avance pris le soin de répondre aux détracteurs de Silius :

Perpetui numquam moritura volumina Sili
   Qui legis, et latia carmina digna toga;
Pierios tantum vati placuisse recessus
   Credis, et Aoniæ Bacchica serta comæ?
Sacra cothurnati non attigit ante Maronis,
   Inplevit magni quam Ciceronis opus.
Hunc miratur adhuc centum gravis hasta virorum,
   Hunc loquitur grato plurimus ore cliens.
Postquam bis senis ingentem fascibus annum
   Rexerat, asserto qui sacer orbe fuit;
Emeritos Musis et Phœbo tradidit annos;
   Proque suo celebrat nunc Helicona foro.

(Lib. VII, épigr. 63.)

Déjà Martial (liv. IV, épigr. 14) avait reconnu Silius pour un grand maître, et il réclamait modestement pour lui-même l'indulgence de celui qu'il appelle *l'honneur des vierges de Castalie*.

Sili, Castalidum decus sororum,
Qui perjuria barbari furoris
Ingenti premis ore, perfidosque
Astus Annibalis, levesque Pœnos
Magnis cedere cogis Africanis:

Paullum seposita severitate,
Dum blanda vagus alea december
Incertis sonat hinc et illinc fritillis,
Et ludit popa nequiore talo,
Nostris otia commoda Camœnis.
Nec torva lege fronte, sed remissa
Lascivis madidos jocis libellos.
Sic forsan tener ausus est Catullus
Magno mittere passerem Maroni.

Chap. XXXVII. *Sur la demande de Scipion, qu'avant tout on lui livrât Annibal, on lui avait répondu qu'Annibal n'était plus en Afrique.* On aime à penser, pour la gloire de Scipion, qu'il ne fit pas une pareille demande. Au reste, Tite-Live ne cite pas le nom des historiens qui ont rapporté cette particularité. Est-elle de l'invention de Fabius Pictor, ou de Valerius d'Antium ? En tout cas, elle ne fait pas honneur aux sentimens de son auteur; une telle exigence eût été le comble de la lâcheté, et, par cela même, elle répugne au caractère héroïque et généreux de Scipion. Il devait estimer Annibal, après comme avant la bataille de Zama, et jamais, sans doute, il n'aurait voulu déshonorer ainsi sa victoire.

LIVRE XXXI.

EPITOME LIBRI XXXI.

Belli adversus Philippum, Macedoniæ regem, quod intermissum erat, repetiti caussæ referuntur hæ. Tempore Initiorum, duo juvenes Acarnanes, qui non initiati erant, Athenas venerunt, et in sacrarium Cereris cum aliis popularibus suis intraverunt; ob hoc, tamquam nefas summum commisissent, ab Atheniensibus cæsi sunt. Acarnanes, mortibus suorum commoti, ad vindicandos illos auxilium a Philippo petierunt. Paucis mensibus post pacem Carthaginiensibus datam, quingentesimo quinquagesimo anno ab urbe condita, quum Atheniensium, qui obsidebantur a Philippo, legati auxilium a senatu petissent, et senatus id censuisset ferendum, plebe, quod tot bellorum continuus labor gravis erat, dissentiente, tenuit auctoritas patrum, ut sociæ civitati ferri opem populus quoque juberet. Bellum id P. Sulpicio consuli mandatum est: qui, exercitu in Macedoniam ducto, equestribus prœliis cum Philippo prospere pugnavit. Abydeni a Philippo obsessi, ad exemplum Saguntinorum, suos seque occiderunt. L. Furius prætor Gallos Insubres rebellantes et Amilcarem Pœnum, bellum in ea parte molientem, acie vicit. Amilcar eo bello occisus est, et millia hominum triginta sex. Præterea expeditiones Philippi regis et Sulpicii consulis, expugnationesque urbium ab utroque factas, continet. Sulpicius consul, adjuvantibus rege Attalo et Rhodiis, bellum gerebat. Triumphavit de Gallis L. Furius prætor.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXI.

La guerre contre Philippe, roi de Macédoine, est reprise après une interruption ; voici les motifs qui la renouvellent. Au temps des Éleusinies, deux jeunes Acarnaniens, qui n'étaient point initiés aux mystères, viennent à Athènes, et pénètrent, avec leurs compatriotes, dans le sanctuaire de Cérès. Cette indiscrétion est regardée comme le plus grand des crimes par les Athéniens qui mettent à mort les coupables. Les Acarnaniens, irrités du meurtre de leurs concitoyens, demandent, pour les venger, du secours à Philippe. Quelques mois après la paix accordée à Carthage, l'an de Rome 550 (*ou plutôt* 552, *d'après Dodwell*), les Athéniens, assiégés par Philippe, envoient une ambassade implorer la protection des Romains. Le sénat juge à propos de l'accorder, et son avis l'emporte, malgré l'opposition du peuple, fatigué de voir les guerres se succéder sans interruption. La conduite de cette guerre est confiée au consul P. Sulpicius, qui passe en Macédoine à la tête d'une armée ; là, dans plusieurs combats de cavalerie, il obtient l'avantage sur Philippe. Les habitans d'Abydos, assiégés par Philippe, se tuent avec tous leurs proches, à l'exemple des Sagontins. Le préteur L. Furius défait en bataille rangée les Gaulois Insubriens qui s'étaient soulevés, et le Carthaginois Amilcar qui cherchait à rallumer la guerre dans cette contrée. Amilcar y périt avec trente-six mille hommes. Expéditions du roi Philippe, du consul Sulpicius, aidé des Rhodiens et du roi Attale, et prises de plusieurs villes par l'un et par l'autre. Le préteur L. Furius triomphe des Gaulois.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXXI.

I. Me quoque juvat, velut ipse in parte laboris ac periculi fuerim, ad finem belli punici pervenisse *: nam etsi profiteri ausum, perscripturum res omnes romanas, in partibus singulis tanti operis fatigari minime conveniat; tamen, quum in mentem venit, tres et sexaginta annos (tot enim sunt a primo punico ad secundum bellum finitum) æque multa volumina occupasse mihi, quam occuparint quadringenti octoginta octo anni a condita urbe ad Ap. Claudium consulem, qui primus bellum Carthaginiensibus intulit; jam provideo animo, velut qui proximis litori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vastiorem me altitudinem, ac velut profundum invehi, et crescere pene opus, quod prima quæque perficiendo minui videbatur. Pacem

* U. C. 551. — A. C. 201.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXXI.

I. J'avais hâte d'arriver à la fin de la guerre punique, comme si j'en eusse partagé personnellement les fatigues et les périls. Après avoir osé prendre l'engagement d'écrire l'*Histoire romaine* tout entière, je sens qu'il serait peu convenable de me laisser rebuter à chaque partie séparée d'une si vaste entreprise; toutefois, lorsque je considère que soixante-trois ans (car il n'y en a pas davantage depuis la première guerre punique jusqu'à la fin de la seconde) ont rempli autant de volumes que les quatre cent quatre-vingt-huit années depuis la fondation de Rome, jusqu'au consulat d'Ap. Claudius, qui, le premier, fit la guerre aux Carthaginois, mon imagination éprouve l'étonnement d'un homme qui, des bas-fonds voisins du rivage, entrerait à pied dans la mer; à mesure que j'avance, de vastes profondeurs et un abîme immense s'ouvrent devant moi, et je vois s'accroître, en quelque sorte, un ouvrage, dont les premières parties achevées semblaient me promettre une fin plus prompte. A la paix de Carthage succède la guerre de

punicam bellum macedonicum excepit; periculo haudquaquam comparandum, aut virtute ducis, aut militum robore; claritate regum antiquorum, vetustaque fama gentis, et magnitudine imperii, quo multam quondam Europæ, majorem partem Asiæ obtinuerant armis, prope nobilius. Ceterum cœptum bellum adversus Philippum decem ferme ante annis, triennio prius depositum erat, quum Ætoli et belli et pacis fuissent caussæ. Vacuos deinde pace punica jam Romanos et infensos Philippo, quum ob infidam adversus Ætolos aliosque regionis ejusdem socios pacem, tum ob auxilia cum pecunia nuper in Africam missa Annibali Pœnisque, preces Atheniensium, quos agro pervastato in urbem compulerat, excitaverunt ad renovandum bellum.

II. Sub idem fere tempus, et ab Attalo rege, et Rhodiis legati venerunt, nunciantes, Asiæ quoque civitates sollicitari. His legationibus responsum est, curæ asianam rem senatui fore. Consultatio de macedonico bello integra ad consules, qui tunc in provinciis erant, rejecta est. Interim ad Ptolemæum, Ægypti regem, legati tres missi, C. Claudius Nero, M. Æmilius Lepidus, P. Sempronius Tuditanus, ut et adnunciarent victum Annibalem Pœnosque, et gratias agerent regi, quod in rebus dubiis, quum finitimi etiam socii Romanos dese-

Macédoine, guerre qui n'est nullement comparable, ni pour la grandeur du danger, ni pour l'habileté du général, ni pour la valeur des soldats; mais que la renommée des anciens rois de cette nation, son antique gloire, et l'étendue de cet empire, qui naguère avait soumis à ses armes une grande partie de l'Europe et une portion encore plus vaste de l'Asie, environnent, pour ainsi dire, d'un plus vif éclat. La guerre commencée contre Philippe, environ dix années auparavant, avait cessé, depuis trois ans, par l'entremise des Étoliens, qui furent à la fois les auteurs des hostilités et de la paix. Alors les Romains, que laissait libres la paix avec Carthage, irrités, en outre, contre Philippe, à cause des entreprises multipliées, au mépris des traités, contre les Étoliens et les autres alliés de la Grèce, à cause des secours d'hommes et d'argent fournis, en Afrique, à Annibal et aux Carthaginois, reprirent les armes à la prière des Athéniens, dont le roi de Macédoine avait ravagé le territoire, et qu'il avait repoussés jusque dans l'enceinte de leur ville.

II. Environ à la même époque, une députation du roi Attale et des Rhodiens vint annoncer que les émissaires de Philippe cherchaient aussi à soulever l'Asie. On répondit que le sénat s'occuperait de ces soins. Le rapport sur la guerre de Macédoine fut renvoyé aux consuls, alors dans leurs départemens. Cependant, on députa vers Ptolémée (Épiphane), roi d'Égypte, trois ambassadeurs, C. Claudius Néron, M. Émilius Lepidus et P. Sempronius Tuditanus, pour lui apprendre la défaite d'Annibal et des Carthaginois; pour le remercier de ce que, dans des momens difficiles où des alliés voisins eux-mêmes avaient abandonné Rome, il n'avait

rerent, in fide mansisset; et peterent, ut, si, coacti injuriis, bellum adversus Philippum suscepissent, pristinum animum erga populum romanum conservaret. Eodem fere tempore, P. Ælius consul in Gallia, quum audisset a Boiis ante suum adventum incursiones in agros sociorum factas, duabus legionibus subitariis, tumultus ejus caussa, scriptis, additisque ad eas quatuor cohortibus de exercitu suo, C. Oppium, præfectum socium, ac tumultuaria manu per Umbriam (quam tribum Sapiniam vocant) agrum Boiorum invadere jussit; ipse eodem, aperto itinere, per medios montes duxit. Oppius, ingressus hostium fines, primo populationes satis prospere ac tuto fecit; delecto deinde ad castrum Mutilum satis idoneo loco, ad demetenda frumenta (jam enim maturæ erant segetes) profectus, neque explorato circa, nec stationibus satis firmis, quæ armatæ inermes atque operi intentos tutarentur, positis, inproviso inpetu Gallorum cum frumentatoribus est circumventus. Inde pavor fugaque etiam armatos cepit. Ad septem millia hominum palata per segetes sunt cæsa, inter quos ipse C. Oppius præfectus; ceteri in castra metu compulsi, inde sine certo duce, consensu militari, proxima nocte, relicta magna parte rerum suarum, ad consulem per saltus prope invios pervenere; qui, nisi quod populatus est Boiorum fines, et cum Ingaunis Liguribus fœdus icit, nihil,

point changé de sentimens, et pour lui demander qu'au cas où les Romains seraient forcés, par les injustices de Philippe, de déclarer la guerre à la Macédoine, Ptolémée leur conservât toujours son ancien attachement. Vers le même temps à peu près, le consul P. Élius, qui était dans la Gaule, ayant appris que les Boïens, avant son arrivée, avaient fait des incursions sur le territoire des alliés, leva à la hâte, pour conjurer cette alarme, deux légions, auxquelles il ajouta quatre cohortes de son armée, et ordonna à C. Oppius, préfet d'auxiliaires, d'aller, avec ce corps d'assez mauvaises troupes, par la partie de l'Ombrie que les naturels du pays appellent la tribu Sapinia, dévaster les terres des Boïens; il s'y rendit de son côté, en s'ouvrant une route au milieu des montagnes. Oppius, entré sur les frontières ennemies, fut d'abord assez heureux et assez tranquille dans ses expéditions contre les Boïens; puis, campé à Castrum Mutilum (*Mèdolo*) dans une position assez avantageuse, il partit pour moissonner les environs, car les blés étaient déjà mûrs; mais comme il négligea de faire reconnaître les alentours, et de protéger, par des détachemens nombreux et bien armés, les travailleurs sans armes et occupés de leur ouvrage, il fut surpris par une brusque attaque des Gaulois et enveloppé avec les fourrageurs. L'effroi gagna jusqu'aux détachemens, qui prirent la fuite. Environ sept mille hommes, épars au travers des moissons, furent taillés en pièces, et, parmi eux, le commandant lui-même, C. Oppius; le reste regagna le camp avec précipitation; et, dès la nuit suivante, sans avoir ni chef reconnu, ni autre règle qu'un accord mutuel entre soldats, ils partirent, abandonnant une grande partie de leur bagage, et par-

quod esset memorabile, aliud in provincia quum gessisset, Romam rediit.

III. Quum primum senatum habuit, universis postulantibus, ne quam prius rem, quam de Philippo sociorumque querelis, ageret; relatum extemplo est; decrevitque frequens senatus, ut P. Ælius consul, quem videretur ei, cum imperio mitteret, qui, classe accepta, quam ex Sicilia Cn. Octavius reduceret, in Macedoniam trajiceret. M. Valerius Lævinus proprætor missus, circa Vibonem duodequadraginta navibus ab Cn. Octavio acceptis, in Macedoniam transmisit; ad quem quum M. Aurelius legatus venisset, edocuissetque eum, quantos exercitus, quantum navium numerum comparasset rex, et quemadmodum circa omnes non continentis modo urbes, sed etiam insulas, partim ipse adeundo, partim per legatos, conciret homines ad arma; majore conatu Romanis id capessendum bellum esse, ne, cunctantibus iis, auderet Philippus, quod Pyrrhus prius ausus ex aliquanto minore regno esset; hæc eadem scribere Aurelium consulibus et senatui placuit.

IV. Exitu hujus anni, quum de agris veterum militum relatum esset, qui, ductu atque auspicio P. Scipionis, in Africa bellum perfecissent; decreverunt patres, ut M. Ju-

vinrent, à travers des bois presque impraticables, à rejoindre le consul. Celui-ci exerça quelques ravages dans le pays des Boïens, conclut un traité avec les Liguriens Ingaunes, et, sans avoir rien fait de plus mémorable dans son département, revint ensuite à Rome.

III. La première fois qu'il présida le sénat, sur la demande qui fut généralement faite de ne point entamer d'autre affaire avant celle de Philippe, et les réclamations des alliés, on s'en occupa sur-le-champ; et le sénat, nombreux à cette séance, décréta que le consul P. Élius nommerait, à son choix, un commandant, qui passerait en Macédoine avec la flotte que Cn. Octavius ramènerait de la Sicile. M. Valerius Lévinus, élu propréteur, alla prendre à Vibone trente-huit vaisseaux, que lui remit Cn. Octavius, et cingla vers la Macédoine. Le lieutenant M. Aurelius vint alors le trouver, et l'instruisit de la quantité prodigieuse de soldats, et du nombre immense de navires que le roi avait armés; Philippe, ajouta-t-il, allait avec ardeur dans chacune des villes du continent, et jusque dans les îles, chercher des ennemis aux Romains, soit par lui-même, soit par ses affidés : Rome devait donc faire de plus grands efforts, de peur que Philippe, profitant de quelques délais, n'osât ce que naguère avait osé Pyrrhus, avec des états beaucoup moins considérables. Aussi Lévinus fut-il d'avis qu'Aurelius mandât ces mêmes détails aux consuls et au sénat.

IV. Vers la fin de cette année, on s'occupa d'assigner des terres aux vieux soldats, qui, sous les ordres et les auspices de P. Scipion, avaient terminé la guerre en

nius, prætor urbis, si ei videretur, decemviros agro samniti appuloque, quod ejus publicum populi romani esset, metiendo dividendoque crearet. Creati P. Servilius, Q. Cæcilius Metellus, C. et M. Servilii (Geminis ambobus cognomen erat), L. et A. Hostilii Catones, P. Villius Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Ælius Pætus, Q. Flaminius. Per eos dies, P. Ælio consule comitia habente, creati consules P. Sulpicius Galba, C. Aurelius Cotta. Prætores exinde facti, Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpureo, Q. Fulvius Gillo, Cn. Sergius Plancus. Ludi romani scenici, eo anno, magnifice adparateque facti ab ædilibus curulibus, L. Valerio Flacco et L. Quinctio Flaminino; biduum instauratum est; frumentique vim ingentem, quod ex Africa P. Scipio miserat, quaternis æris populo cum summa fide et gratia diviserunt. Et plebeii ludi ter toti instaurati ab ædilibus plebis, L. Apustio Fullone et Q. Minucio Rufo, qui ex ædilitate prætor creatus erat; et Jovis epulum fuit, ludorum caussa.

V. Anno quingentesimo quinquagesimo secundo ab urbe condita *, P. Sulpicio Galba, C. Aurelio consulibus, bellum cum rege Philippo initum est, paucis mensibus post pacem Carthaginiensibus datam. Omnium primum eam rem, idibus martiis, quo die tum consulatus iniba-

* A. C. 200.

Afrique; le sénat décréta que M. Junius, préteur de la ville, nommerait, s'il le jugeait convenable, des décemvirs, pour faire arpenter et distribuer les parties de terrain du Samnium et de l'Apulie qui appartenaient au peuple romain. Les décemvirs élus furent P. Servilius, Q. Cécilius Metellus, C. et M. Servilius, tous deux surnommés Geminus, L. et A. Hostilius Caton, P. Villius Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Élius Pétus, Q. Flaminius. Ces mêmes jours, le consul P. Élius tint les comices, où l'on créa consuls P. Sulpicius Galba et C. Aurelius Cotta. Ensuite on choisit pour préteurs Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréon, Q. Fulvius Gillon, Cn. Sergius Plancus. Les jeux scéniques romains furent célébrés, cette année, avec appareil et magnificence par les édiles curules L. Valerius Flaccus et L. Quinctius Flamininus; ils durèrent deux jours. Une grande quantité de blé, que P. Scipion avait envoyée d'Afrique, fut partagée entre les citoyens, à raison de quatre as la mesure, par les mêmes édiles, dont la bonne foi, en cette circonstance, leur concilia l'estime générale. Les jeux plébéiens furent donnés, trois jours entiers, par les édiles du peuple L. Apustius Fullon et Q. Minucius Rufus, qui, après son édilité, avait été nommé questeur; et il y eut un banquet en l'honneur de Jupiter, à l'occasion des jeux.

V. L'an de Rome cinq cent cinquante-deux, sous le consulat de P. Sulpicius Galba et de C. Aurelius, commença la guerre contre le roi Philippe, quelques mois après la paix accordée à Carthage. Ce fut la première affaire que le consul P. Sulpicius mit en délibération, aux ides de mars, jour où il entra en charge avec son collègue. Le sénat décréta que les consuls offriraient le

tur, P. Sulpicius consul retulit: senatusque decrevit, uti consules majoribus hostiis rem divinam facerent, quibus diis ipsis videretur, cum precatione ea: « Quam rem senatus populusque romanus de republica deque ineundo novo bello in animo haberet, ea res uti populo romano, sociisque, ac nomini latino, bene ac feliciter eveniret: » secundum rem divinam precationemque, ut de republica deque provinciis senatum consulerent. Per eos dies, obportune irritandis ad bellum animis, et litteræ a M. Aurelio legato, et M. Valerio Lævino proprætore adlatæ; et Atheniensium nova legatio venit, quæ regem adpropinquare finibus suis nunciaret; brevique, non agros modo, sed urbem etiam in ditione ejus futuram, nisi quid in Romanis auxilii foret. Quum renunciassent consules, rem divinam rite perfectam esse, et precationem admisisse deos aruspices respondere, lætaque exta fuisse, et prolationem finium, victoriamque, et triumphum portendi; tum litteræ Valerii Aureliique lectæ, et legati Atheniensium auditi. Senatus inde consultum factum est, ut sociis gratiæ agerentur; quod diu sollicitati, ne obsidionis quidem metu fide decessissent; de auxilio mittendo tum responderi placere, quum consules provincias sortiti essent; atque is consul, cui Macedonia provincia evenisset, ad populum tulisset, ut Philippo, regi Macedonum, indiceretur bellum.

sacrifice des grandes victimes aux dieux qu'ils auraient choisis, et leur adresseraient cette prière : « Puissent les nouveaux projets que le sénat et le peuple romain ont formés dans l'intérêt de la république et pour le commencement d'une nouvelle guerre, tourner au bonheur et à la prospérité de l'état, des alliés et des auxiliaires du nom latin! » Après les cérémonies sacrées et la prière, le sénat serait consulté sur les affaires publiques et sur le partage des provinces. Ces jours-là, un concours de circonstances vint exciter les esprits à la guerre : d'abord deux lettres, l'une du lieutenant M. Aurelius, l'autre du propréteur M. Valerius Lévinus; puis une nouvelle députation des Athéniens, qui annonçaient que Philippe approchait de leurs frontières : bientôt leur territoire et leur ville même seraient en sa puissance, si les Romains ne leur accordaient quelque secours. Quand les consuls eurent attesté que les sacrifices avaient été accomplis avec les rites accoutumés; que les dieux, d'après la réponse des aruspices, avaient écouté favorablement les supplications; que les entrailles des victimes présageaient d'heureuses destinées, l'agrandissement de l'empire, la victoire, le triomphe : on lut alors les lettres de Valerius et d'Aurelius, et l'on donna audience aux députés d'Athènes. Ensuite un sénatus-consulte fit voter des remercîmens aux alliés, qui, malgré de longues sollicitations, et la crainte même d'un siège, étaient restés inébranlables dans leur fidélité; on remettait à répondre sur les secours demandés, lorsque les consuls auraient tiré au sort leurs départemens; celui qui obtiendrait la Macédoine, devait préalablement proposer au peuple de déclarer la guerre au roi Philippe.

VI. P. Sulpicio provincia Macedonia sorte evenit, isque rogationem promulgavit, « Vellent, juberent Philippo regi Macedonibusque, qui sub regno ejus essent, ob injurias armaque inlata sociis populi romani, bellum indici; » alteri consulum Aurelio Italia provincia obtigit. Prætores exinde sortiti sunt, Cn. Sergius Plancus urbanam, Q. Fulvius Gillo Siciliam, Q. Minucius Rufus Bruttios, L. Furius Purpureo Galliam. Rogatio de bello macedonico, primis comitiis, ab omnibus ferme centuriis antiquata est; id quum fessi diuturnitate et gravitate belli sua sponte homines tædio laborum periculorumque fecerant, tum Q. Bæbius, tribunus plebis, viam antiquam criminandi patres ingressus, incusaverat bella ex bellis seri, ne pace umquam frui plebs posset. Ægre eam rem passi patres, laceratusque probris in senatu tribunus plebis; et consulem pro se quisque hortari, ut de integro comitia rogationi ferendæ ediceret, castigaretque segnitiem populi; atque edoceret, quanto damno dedecorique dilatio ea belli futura esset.

VII. Consul in campo Martio comitiis, priusquam centurias in suffragium mitteret, concione advocata, « Ignorare, inquit, videmini mihi, Quirites, non, utrum bellum an pacem habeatis, vos consuli (neque enim liberum id vobis permittit Philippus, qui terra marique ingens bellum molitur); sed utrum in Macedoniam le-

VI. La Macédoine échut à P. Sulpicius, qui fit au peuple une demande conçue en ces termes : « Veut-on, ordonne-t-on que la guerre soit déclarée au roi Philippe et aux Macédoniens, ses sujets, pour violences et hostilités commises contre les alliés de Rome ? » L'autre consul, Aurelius, eut l'Italie pour département. Ensuite les préteurs tirèrent au sort, et obtinrent : Cn. Sergius Plancus, la juridiction des citoyens ; Q. Fulvius Gillon, la Sicile ; Q. Minucius Rufus, le Bruttium ; L. Furius Purpuréon, la Gaule. La proposition de guerre contre la Macédoine fut rejetée, aux premiers comices, par presque toutes les centuries ; le peuple, rebuté d'une guerre longue et désastreuse, était porté de lui-même à ce refus par l'ennui de tant de fatigues et de périls ; d'ailleurs, Q. Bébius, un de ses tribuns, renouvelant l'ancien système d'inculpations contre le sénat, l'accusait de faire naître guerres sur guerres, pour empêcher les citoyens de jamais goûter les douceurs de la paix. Les sénateurs indignés éclatèrent, dans le sénat, en invectives contre le tribun, et tous à l'envi exhortèrent le consul à convoquer de nouveau les comices pour faire passer le projet de loi, à gourmander l'indolence du peuple, et à lui représenter tout le dommage, tout le déshonneur qu'un retard causerait à la république.

VII. Le consul, après avoir indiqué les comices dans le Champ-de-Mars, avant d'envoyer aux voix les centuries, parla ainsi à l'assemblée : « Romains, vous ignorez, ce me semble, qu'il s'agit de décider, non pas si vous aurez la guerre ou la paix (car Philippe ne laisse point l'alternative à votre choix, lui qui, sur terre et sur mer, vous prépare une guerre terrible), mais si

giones transportetis, an hostem in Italiam accipiatis. Hoc quantum intersit, si numquam ante alias, punico certe proximo bello experti estis. Quis enim dubitat, quin, si Saguntinis obsessis fidemque nostram inplorantibus inpigre tulissemus opem, sicut patres nostri Mamertinis tulerant, totum in Hispaniam aversuri bellum fuerimus, quod cunctando cum summa clade nostra in Italiam accepimus? Ne illud quidem dubium est, quin hunc ipsum Philippum, pactum jam per legatos litterasque cum Annibale in Italiam trajicere, misso cum classe Lævino, qui ultro ei bellum inferret, in Macedonia continuerimus; et quod tunc fecimus, quum hostem Annibalem in Italia haberemus, id nunc, pulso Italia Annibale, devictis Carthaginiensibus, cunctamur facere? Patiamur expugnandis Athenis, sicut Sagunto expugnando Annibalem passi sumus, segnitiem nostram experiri regem. Non quinto inde mense, quemadmodum ab Sagunto Annibal, sed quinto inde die, quam ab Corintho solverit naves, in Italiam perveniet. Ne æquaveritis Annibali Philippum, ne Carthaginiensibus Macedonas; Pyrrho certe æquabitis. Æquabitis dico? Quantum vel vir viro, vel gens genti præstat! Minima accessio semper Epirus regno Macedoniæ fuit, et hodie est. Peloponnesum totam in ditione Philippus habet, Argosque ipsos, non vetere fama magis, quam morte Pyrrhi no-

vous transporterez vos légions en Macédoine, ou si vous recevrez l'ennemi au sein de l'Italie. Si jamais vous aviez pu méconnaître la différence extrême qui existe entre ces deux partis, la dernière guerre punique aurait dû certainement vous l'apprendre. A l'époque où Sagonte assiégée implora notre appui, un prompt secours, comme celui que nos ancêtres portèrent aux Mamertins, aurait, n'en doutez pas, rejeté sur l'Espagne tout le poids de la guerre, que nos lenteurs firent tomber sur l'Italie, avec les calamités les plus désastreuses. Philippe, par ses émissaires et par ses lettres, était convenu avec Annibal de passer en Italie; nous fîmes partir Lévinus avec une flotte pour aller l'attaquer lui-même le premier, et, par là, vous le savez, nous parvînmes à le retenir dans les limites de la Macédoine : ce que nous fîmes alors que nous avions au cœur de l'Italie le redoutable Annibal, aujourd'hui qu'Annibal est chassé de l'Italie, et que les Carthaginois sont vaincus, nous hésitons à le faire! Laissons détruire Athènes, comme nous avons laissé détruire Sagonte, et donnons ainsi à Philippe une preuve de notre lâcheté; s'il fallut cinq mois à Annibal pour venir de Sagonte, vous verrez Philippe arriver, en cinq jours, de Corinthe en Italie. Ne comparez pas, direz-vous, Philippe à Annibal, les Macédoniens aux Carthaginois : soit; mais Philippe vaut du moins Pyrrhus; que dis-je, Pyrrhus? eh! quelle différence entre les forces des deux princes, entre celles des deux nations! L'Épire fut toujours, comme à présent, un très-faible accessoire du royaume de Macédoine. Philippe tient en son pouvoir tout le Péloponnèse et Argos elle-même, Argos, moins célèbre encore par son antique gloire que par la mort de Pyrrhus. Examinez maintenant notre situation : autrefois l'Italie était

bilitatos. Nostra nunc compara; quanto magis florentem Italiam, quanto magis integras res, salvis ducibus, salvis tot exercitibus, quos punicum postea bellum absumsit, adgressus Pyrrhus tamen concussit, et victor prope ad ipsam urbem romanam venit! Nec Tarentini modo oraque illa Italiæ, quam majorem Græciam vocant, ut linguam, ut nomen secutos crederes, sed Lucanus, et Bruttius, et Samnis, a nobis defecerunt. Hæc vos, si Philippus in Italiam transmiserit, quietura aut mansura in fide creditis? Manserunt enim punico postea bello; numquam isti populi, nisi quum deerit, ad quem desciscant, a nobis non deficient. Si piguisset vos in Africam trajicere, hodie in Italia Annibalem et Carthaginienses hostes haberetis. Macedonia potius, quam Italia, bellum habeat; hostium urbes agrique ferro atque igni vastentur. Experti jam sumus foris nobis, quam domi, feliciora potentioraque arma esse. Ite in suffragium, bene juvantibus diis, et, quæ patres censuerunt, vos jubete. Hujus vobis sententiæ non consul modo auctor est, sed etiam dii inmortales; qui mihi sacrificanti precantique, ut hoc bellum mihi, senatui, vobisque, et sociis ac nomini latino, classibus exercitibusque nostris bene ac feliciter eveniret, læta omnia prosperaque portendere. »

VIII. Ab hac oratione in suffragium missi, uti roga-

bien plus florissante, nos ressources plus entières; nous avions tous ces généraux, toutes ces armées, que la guerre punique a moissonnés depuis; cependant les attaques de Pyrrhus ébranlèrent notre puissance, et ce roi victorieux vint camper, pour ainsi dire, aux portes de Rome! Ce ne furent pas seulement les Tarentins et toute la côte de l'Italie, appelée la Grande Grèce, qui se rallièrent à Pyrrhus, peut-être par une conformité de langage et de nom; mais les Lucaniens, les Bruttiens et les Samnites quittèrent aussi nos drapeaux. Et croyez-vous que, si Philippe passe en Italie, ces peuples resteront tranquilles et fidèles? En effet, ils nous sont demeurés fort attachés par la suite dans la guerre punique! Jamais ils ne cesseront de se soulever, à moins qu'ils ne manquent de chef pour appuyer leur révolte. Si vous aviez craint de passer en Afrique, nous aurions encore en Italie Annibal et les Carthaginois. Que la Macédoine, plutôt que l'Italie, soit le théâtre de la guerre; que les villes, que les terres ennemies soient ravagées par le fer et le feu. Nous l'avons éprouvé déjà; nos armes sont plus heureuses, plus formidables loin de notre pays que dans notre pays même. Allez aux suffrages, suivez l'inspiration des dieux, et que les décisions du sénat soient confirmées par vos ordres. C'est l'avis de votre consul, c'est l'avis des dieux immortels qui ont accueilli favorablement mes sacrifices et mes prières, quand je leur ai demandé que cette guerre tournât à ma gloire, à la prospérité du sénat, du peuple romain, des alliés, des auxiliaires du nom latin, de nos flottes, de nos armées; et qui, par d'infaillibles présages, m'ont annoncé toutes sortes de bonheur et de succès. »

VIII. Après ce discours, les centuries allèrent aux

rat, bellum jusserunt. Supplicatio inde a consulibus in triduum ex senatusconsulto indicta est, obsecratique circa omnia pulvinaria dii, ut, quod bellum cum Philippo populus jussisset, id bene ac feliciter eveniret; consultique feciales ab consule Sulpicio, bellum, quod indiceretur regi Philippo, utrum ipsi utique nunciari juberent; an satis esset, in finibus regni quod proximum præsidium esset, eo nunciari? feciales decreverunt, utrum eorum fecisset, recte facturum. Consuli a patribus permissum, ut, quem videretur, ex iis, qui extra senatum essent, legatum mitteret ad bellum regi indicendum. Tum de exercitibus consulum prætorumque actum: consules binas legiones scribere jussi; veteres dimittere exercitus. Sulpicio, cui novum ac magni nominis bellum decretum erat, permissum, ut de exercitu, quem P. Scipio ex Africa deportasset, voluntarios, quos posset, duceret: invitum ne quem militem veterem ducendi jus esset. Prætoribus L. Furio Purpureoni et Q. Minucio Rufo quina millia socium latini nominis consul daret: quibus præsidiis alter Galliam, alter Bruttios provinciam obtineret. Q. Fulvius Gillo et ipse jussus ex eo exercitu, quem P. Ælius consul habuisset, ut quisque minime multa stipendia haberet, legere, donec et ipse quinque millia socium ac nominis latini effecisset: id præsidio Siciliæ provinciæ esset. M. Valerio Faltoni,

voix, et se prononcèrent selon le vœu du sénat. Les consuls ordonnèrent, d'après un sénatus-consulte, trois jours de prières publiques, et les dieux furent conjurés, auprès de chaque pulvinar, d'accorder un résultat heureux et propice à la guerre que le peuple avait résolue contre Philippe. Le consul Sulpicius consulta les féciaux pour savoir si la déclaration de guerre devait être faite à Philippe en personne, ou seulement, sur les frontières de ses états, à la première garnison : les féciaux décidèrent que l'un ou l'autre mode avait le même caractère de légalité. Le sénat permit au consul de choisir un député hors du sénat, pour l'envoyer déclarer la guerre au roi. On s'occupa ensuite des armées des consuls et des préteurs; les consuls eurent ordre de lever chacun deux légions, et de licencier les anciennes troupes. Sulpicius, qui était chargé d'une guerre nouvelle et fort importante, eut la faculté de prendre, dans l'armée que Scipion ramènerait d'Afrique, tous les volontaires qu'il pourrait; mais on lui défendit de retenir de force aucun vieux soldat. Il devait fournir cinq mille alliés du nom latin à L. Furius Purpuréon, pour contenir la Gaule; autant à Q. Minucius Rufus, pour surveiller le Bruttium. Q. Fulvius Gillon dut choisir, dans l'armée qu'avait commandée le consul P. Élius, cinq mille auxiliaires du Latium, seulement parmi ceux qui auraient le moins de services; ce corps était destiné à la défense de la Sicile. M. Valerius Falton, l'un des préteurs de l'année précédente, avait eu la Campanie pour département : on prorogea pour un an ses pouvoirs, et on l'envoya comme propréteur en Sardaigne, où il devait conserver, de l'armée cantonnée dans cette île, cinq mille alliés du nom latin, pris toujours parmi ceux qui comptaient le moins

qui prætor, priore anno, Campaniam provinciam habuerat, prorogatum in annum imperium est; uti proprætor in Sardiniam trajiceret : is quoque de exercitu, qui ibi esset, quinque millia socium nominis latini, qui eorum minime multa stipendia haberent, legeret. Et consules duas urbanas legiones scribere jussi : quæ, si quo res posceret, multis in Italia contactis gentibus punici belli societate, iraque inde tumentibus, mitterentur. Sex legionibus romanis, eo anno, usura respublica erat.

IX. In ipso adparatu belli, legati ab rege Ptolemæo venerunt, qui nunciarunt, « Athenienses adversus Philippum petisse ab rege auxilium; ceterum, etsi communes socii sint, tamen, nisi ex auctoritate populi romani, neque classem, neque exercitum, defendendi aut obpugnandi cujusquam caussa, regem in Græciam missurum esse. Vel quieturum eum in regno, si populo romano socios defendere liceat; vel Romanos quiescere, si malint, passurum, atque ipsum auxilia, quæ facile adversus Philippum tueri Athenas possent, missurum. » Gratiæ regi ab senatu actæ, responsumque : « Tutari socios populo romano in animo esse : si qua re ad id bellum opus sit, indicaturos regi; regnique ejus opes scire subsidia firma ac fidelia suæ reipublicæ esse. » Munera deinde legatis in singulos quinum millium æris ex senatusconsulto missa. Quum delectum consules habe-

de campagnes. En outre, les consuls eurent mission d'enrôler deux légions urbaines, qui seraient employées selon que les circonstances l'exigeraient; car il y avait en Italie beaucoup de peuple, qui, pendant la guerre punique, s'étaient coalisés avec les Carthaginois, et qui, depuis, nourrissaient contre Rome un vif ressentiment. La république devait avoir sur pied, cette année, six légions romaines.

IX. Au milieu de ces préparatifs de guerre, des ambassadeurs du roi Ptolémée vinrent annoncer « que les Athéniens avaient demandé au prince des secours contre Philippe : mais, bien qu'ils fussent ses alliés, comme ceux de Rome, jamais, sans l'autorisation du peuple romain, il n'enverrait en Grèce ni flotte, ni armée, pour défendre ou attaquer personne; ou il resterait tranquille dans ses états, si les Romains pouvaient se charger de la défense de leurs alliés; ou, s'ils préféraient demeurer en repos, ce serait lui qui mettrait sur pied des forces suffisantes pour protéger Athènes contre Philippe. » Le sénat fit remercier Ptolémée, et répondit : « Que l'intention des Romains était de secourir leurs alliés; si, en quelque chose, on avait besoin de son assistance, on lui en donnerait avis; on savait que le roi d'Égypte était pour la république un appui solide et fidèle. » D'après un sénatus-consulte, on remit à chaque ambassadeur des présens de la valeur de cinq mille livres pesant de cuivre. Tandis que les consuls s'occupaient de l'enrôlement et de toutes les dispositions nécessaires,

rent, pararentque quæ ad bellum opus essent, civitas religiosa, in principiis maxime novorum bellorum, supplicationibus habitis jam, et obsecratione circa omnia pulvinaria facta, ne quid prætermitteretur, quod aliquando factum esset, ludos Jovi donumque vovere consulem, cui provincia Macedonia evenisset, jussit. Moram voto publico Licinius pontifex maximus adtulit, qui negavit, « ex incerta pecunia voveri debere, quia pecunia non posset in bellum usui esse, seponique statim deberet, nec cum alia pecunia misceri; quod si factum esset, votum rite solvi non posse. » Quamquam et res, et auctor movebat, tamen ad collegium pontificum referre consul jussus, si posset recte votum incertæ pecuniæ suscipi: posse, rectiusque etiam esse, pontifices decreverunt. Vovit in eadem verba consul, præeunte maximo pontifice, quibus antea quinquennalia vota suscipi solita erant: præterquam quod tanta pecunia, quantam tum, quum solveretur, senatus censuisset, ludos donaque facturum vovit. Toties ante ludi magni de certa pecunia voti erant; ii primi de incerta.

X. Omnium animis in bellum macedonicum versis, repente nihil minus eo tempore timentibus, gallici tumultus fama exorta est. Insubres, Cenomanique, et Boii, excitis Salyis, Ilvatibusque et ceteris ligustinis populis,

Rome, pénétrée de respect pour les dieux, surtout au commencement des guerres nouvelles, outre les prières publiques qu'on venait de faire dans tous les temples et à chaque pulvinar, ne voulant rien omettre de ce qui avait pu être pratiqué en d'autres circonstances, ordonna au consul qui avait obtenu le département de la Macédoine, de vouer des jeux et une offrande à Jupiter. L'émission de ce vœu public fut suspendue par le grand pontife Licinius; il prétendit « qu'on ne pouvait vouer une somme indéterminée, parce que cet argent ne devait pas servir aux besoins de la guerre, mais être mis à part sur-le-champ, sans être jamais confondu avec d'autre; car si un mélange avait lieu, l'acquittement du vœu serait incomplet et irrégulier. » L'observation et son auteur firent impression sur les esprits; toutefois le consul fut chargé de consulter le collège des pontifes, pour savoir s'il était permis de vouer régulièrement une somme indéterminée : les pontifes répondirent que le vœu était possible, et même plus régulier. Le consul, répétant les expressions mêmes du grand pontife, prononça le vœu dans la forme employée précédemment pour les vœux quinquennaux. Seulement il ajouta qu'à l'époque de l'accomplissement, le sénat fixerait la somme destinée pour les jeux et l'offrande. Déjà, en plus d'une circonstance, on avait voué de grands jeux, mais en spécifiant d'avance la somme; ce fut la première fois qu'on la laissa indéterminée.

X. La guerre de Macédoine occupait l'attention générale, lorsque tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, on apprit qu'il y avait *tumulte*. Les Insubriens, les Cénomans et les Boïens avaient soulevé les Salyens, les Ilvates, d'autres peuples de la Ligurie,

Amilcare pœno duce, qui in iis locis de Asdrubalis exercitu substiterat, Placentiam invaserant; et direpta urbe, ac per iram magna ex parte incensa, vix duobus millibus hominum inter incendia ruinasque relictis, trajecto Pado, ad Cremonam diripiendam pergunt. Vicinæ urbis audita clades spatium colonis dedit ad claudendas portas, præsidiaque per muros disponenda; ut obsiderentur tamen prius, quam expugnarentur, nunciosque mitterent ad prætorem romanum. L. Furius Purpureo tum provinciæ præerat: cetero ex senatusconsulto exercitu dimisso, præter quinque millia socium ac latini nominis, cum iis copiis, in proxima regione provinciæ, circa Ariminum substiterat. Is tum senatui scripsit, quo in tumultu provincia esset: « Duarum coloniarum, quæ ingentem illam tempestatem punici belli subterfugissent, alteram captam ac direptam ab hostibus, alteram obpugnari. Nec in exercitu suo satis præsidii colonis laborantibus fore, nisi quinque millia socium quadraginta millibus hostium (tot enim in armis esse) trucidanda objicere velit, et tanta sua clade jam inflatos excidio coloniæ romanæ augere hostium animos. »

XI. His litteris recitatis, decreverunt, ut C. Aurelius consul exercitum, cui in Etruriam ad conveniendum diem edixerat, Arimini, eadem die, adesse juberet, et aut ipse, si per commodum reipublicæ posset, ad obpri-

et tous ensemble ayant à leur tête Amilcar, général carthaginois, qui, après la défaite d'Asdrubal, était resté dans leur pays, ils avaient envahi Plaisance. Après le pillage de cette ville, que la colère leur fit incendier en grande partie, et où ils laissèrent à peine deux mille hommes au milieu des cendres et des ruines, ils passent le Pô, et marchent droit à Crémone pour la piller aussi. Les habitans, avertis du désastre de leurs voisins, avaient eu le temps de fermer leurs portes et de disposer des troupes sur leurs remparts, afin de soutenir du moins un siège avant que la place fût forcée; et, dans l'intervalle, ils expédièrent des courriers au préteur romain. C'était L. Furius Purpuréon qui commandait dans cette contrée. D'après le sénatus-consulte, il avait licencié l'armée, à l'exception des cinq mille alliés latins, avec lesquels il était venu camper à proximité des Gaulois, dans les environs d'Ariminum. Il mande alors au sénat qu'il y a *tumulte* dans la province. « De deux colonies échappées à l'horrible tempête de la guerre punique, l'une était prise et saccagée, l'autre bloquée par l'ennemi. Ses troupes n'étaient pas assez fortes pour secourir efficacement les malheureux assiégés; avec cinq mille hommes en attaquer quarante mille (car c'était le nombre que l'ennemi avait sous les armes), ce serait vouloir faire égorger ses soldats, et accroître, par cette affreuse calamité, l'orgueil des Barbares, déjà si fiers de la destruction d'une colonie romaine. »

XI. Après la lecture de cette lettre, le sénat décréta que le consul C. Aurelius ordonnerait à son armée, qui devait, à un jour convenu, se rendre en Étrurie, de se trouver, à pareil jour, à Ariminum : il irait en personne, si la chose lui était possible dans l'intérêt de la répu-

mendum gallicum tumultum proficisceretur; aut L. Furio prætori scriberet, ut, quum ad eum legiones ex Etruria venissent, missis in vicem earum quinque millibus sociorum, qui interim Etruriæ præsidio essent, proficisceretur ipse ad coloniam liberandam obsidione. Legatos item mittendos in Africam censuerunt, eosdem Carthaginem, eosdem in Numidiam ad Masinissam. Carthaginem, ut nunciarent, « civem eorum Amilcarem relictum in Gallia, haud satis scire ex Asdrubalis prius, an ex Magonis postea exercitu, bellum contra fœdus facere. Exercitus Gallorum Ligurumque excivisse ad arma contra populum romanum; eum, si pax placeret, revocandum illis, et dedendum populo romano esse : » simul nunciare jussi, « perfugas sibi non omnes redditos esse; ac magnam partem eorum palam Carthagini obversari dici : quos comprehendi conquirique debere, ut sibi ex fœdere restituantur. » Hæc ad Carthaginienses mandata. Masinissæ gratulari jussi, « quod non patrium modo recuperasset regnum, sed, parte florentissima Syphacis finium adjecta, etiam auxisset; » nunciare præterea jussi, « bellum cum rege Philippo susceptum; quod Carthaginienses auxiliis juvisset; injuriasque inferendo sociis populi romani, flagrante bello Italia, coegisset classes exercitusque in Græciam mitti; et, distinendo copias, caussa inprimis fuisset serius in Africam traji-

blique, il irait repousser les attaques alarmantes des Gaulois; ou il écrirait au préteur L. Furius de prendre le commandement des légions à leur arrivée de l'Étrurie, en les faisant remplacer par ses cinq mille auxiliaires, et de partir sur-le-champ pour faire lever le siège de Crémone. Le sénat jugea également à propos d'envoyer en Afrique une ambassade, qui d'abord se rendrait à Carthage, et de là en Numidie, auprès de Masinissa. Les députés devaient signifier à Carthage « qu'Amilcar, un de leurs concitoyens, était resté dans la Gaule après s'être échappé, ou d'abord de l'armée d'Asdrubal, ou peut-être ensuite de celle de Magon; il faisait la guerre aux Romains contre la foi du traité; il avait levé une armée de Gaulois et de Liguriens. S'ils désiraient conserver la paix, ils auraient à le rappeler et à le livrer au peuple romain. » Les ambassadeurs déclareraient encore « que tous les transfuges n'avaient pas été rendus; il en était resté un grand nombre, qui, disait-on, se montraient publiquement dans Carthage; il fallait en faire une recherche exacte et les arrêter tous, afin de les remettre aux Romains, d'après les termes du traité. » Tel fut pour Carthage le mandat des ambassadeurs. Quant à Masinissa, ils lui adresseraient des félicitations « sur ce qu'il avait reconquis les états de ses pères, et les avait augmentés de la partie la plus florissante du royaume de Syphax. » En outre, on lui annoncerait « la déclaration de guerre faite à Philippe, parce qu'il avait secouru les Carthaginois, et que ses violences contre les alliés de la république avaient obligé le peuple romain, au moment où le feu de la guerre dévorait l'Italie, d'envoyer en Grèce des flottes et des armées, diversion qui surtout avait apporté un long retard à l'expédition d'Afrique.

ciendi; » peterentque, « ut ad id bellum mitteret auxilia Numidarum equitum. » Dona ampla data, quæ ferrent regi, vasa aurea argenteaque, toga purpurea, et palmata tunica cum eburneo scipione, et toga prætexta cum curuli sella : jussique polliceri, « si quid ei ad firmandum augendumque regnum opus esse indicasset, enixe id populum romanum merito ejus præstaturum. » Verminæ quoque, Syphacis filii, legati, per eos dies, senatum adierunt, excusantes errorem adolescentiamque, et culpam omnem in fraudem Carthaginiensium avertentes. « Et Masinissam Romanis ex hoste amicum factum : Verminam quoque adnisurum, ne officiis in populum romanum aut a Masinissa, aut ab ullo alio vincatur. Petere, ut rex, sociusque et amicus ab senatu adpellaretur. » Responsum legatis est : « Et patrem ejus Syphacem sine caussa ex socio et amico hostem repente populi romani factum : et eum ipsum rudimentum adolescentiæ bello lacessentem Romanos posuisse. Itaque pacem illi prius petendam a populo romano esse, quam ut rex, sociusque, et amicus adpelletur. Nominis ejus honorem pro magnis erga se regum meritis dare populum romanum consuesse. Legatos romanos in Africa fore, quibus mandaturum senatum, ut Verminæ pacis dent leges, liberum arbitrium ejus populo romano permittenti. Si quid ad eas addi, demi, mutarive vellet,

On demandait à Masinissa, pour cette guerre, un secours de cavalerie numide. » Les députés emportèrent de riches présens pour ce prince, des vases d'or et d'argent, une toge de pourpre, une tunique brodée de palmes, un bâton d'ivoire, une robe prétexte et une chaise curule; ils avaient ordre de lui promettre que, dans le cas où il aurait besoin d'appui pour affermir et accroître sa domination, le peuple romain n'épargnerait rien dans l'intérêt d'un roi qui avait si bien mérité de Rome. Vermina, fils de Syphax, envoya aussi, vers le même temps, des députés au sénat; ils alléguèrent l'extrême jeunesse de leur maître qu'on avait surpris, et dont tous les torts avaient été causés par la fraude des Carthaginois. « Masinissa lui-même, ajoutèrent-ils, avait été l'ennemi des Romains avant d'être leur allié; il en serait ainsi de Vermina, qui s'efforcerait de ne se laisser vaincre en bons offices pour le peuple de Rome, ni par Masinissa, ni par aucun autre : il demandait que le sénat lui donnât le titre de roi, d'allié et d'ami de la république. » On répondit que Syphax, son père, d'allié et d'ami des Romains, s'était, sans raison, déclaré tout à coup leur ennemi; Vermina lui-même avait fait son coup d'essai et ses premières armes contre Rome. Il devait donc commencer par obtenir la paix, avant de solliciter le titre de roi, d'allié et d'ami; l'honneur de ces qualifications était une récompense que Rome accordait d'ordinaire aux rois qui lui avaient rendu des services signalés. Les ambassadeurs romains seraient bientôt en Afrique, et le sénat leur donnerait mission de dicter les conditions de paix à Vermina, qui laisserait, à cet égard, plein pouvoir au peuple de Rome. Si le prince voulait ajouter, retrancher ou changer quelque chose à ces con-

rursus ab senatu ei postulandum fore. » Legati cum iis mandatis in Africam missi, C. Terentius Varro, Sp. Lucretius, Cn. Octavius; quinqueremes singulis datæ.

XII. Litteræ deinde in senatu recitatæ sunt Q. Minucii prætoris, cui Bruttii provincia erat: « Pecuniam Locris ex Proserpinæ thesauris nocte clam sublatam: nec, ad quos pertineat facinus, vestigia ulla exstare. » Indigne passus senatus, non cessari ab sacrilegiis, et ne Pleminium quidem, tam clarum recensque noxæ simul ac pœnæ exemplum, homines deterrere. C. Aurelio consuli negotium datum, ut ad prætorem in Bruttios scriberet: « Senatui placere, quæstionem de expilatis thesauris eodem exemplo haberi, quo M. Pomponius prætor triennio ante habuisset. Quæ inventa pecunia esset, reponi; si quo minus inventum foret, expleri: ac piacularia, si videretur, sicut ante pontifices censuissent, fieri caussa expiandæ violationis ejus templi. » Prodigia etiam, sub idem tempus, pluribus locis nunciata acciderunt. In Lucanis cœlum arsisse adferebant. Priverni sereno, per diem totum, rubrum solem fuisse. Lanuvii templo Sospitæ Junonis nocte strepitum ingentem exortum. Jam animalium obscœni fœtus pluribus locis nunciabantur; in Sabinis incertus infans natus, masculus an femina esset; alter sexdecim jam annorum item ambiguo sexu inventus. Frusinone agnus cum suillo capite; Sinuessæ

ditions, il aurait à adresser une nouvelle demande au sénat. » Les ambassadeurs, qui partirent pour l'Afrique avec ces instructions, furent C. Terentius Varron, Sp. Lucretius et Cn. Octavius; on donna une quinquérème à chacun d'eux.

XII. Ensuite on fit, dans le sénat, lecture d'une lettre du préteur Q. Minucius, qui avait le Bruttium pour département : « A Locres, on avait, la nuit, enlevé furtivement de l'argent du trésor de Proserpine; mais nul indice n'avait pu faire découvrir les auteurs du forfait. » Le sénat fut indigné d'apprendre de nouveaux sacrilèges, sans que le châtiment exemplaire, récemment infligé à Pleminius, eût été capable de prévenir de tels crimes. Le consul C. Aurelius fut chargé d'écrire au préteur, dans le Bruttium, « que le sénat ordonnait de poursuivre cet attentat avec la même rigueur que le préteur M. Pomponius avait déployée trois (*ou plutôt cinq*) ans auparavant. Si l'argent se retrouvait en entier, il serait reporté intégralement dans le trésor; s'il manquait une partie de la somme, on la complèterait : en outre on ferait, si la chose était jugée convenable, des sacrifices semblables à ceux que les pontifes avaient précédemment réglés, pour expier la profanation du temple. » A la même époque à peu près, des annonces de prodiges arrivèrent de plusieurs côtés à la fois. Dans la Lucanie, disait-on, le ciel avait paru enflammé; à Privernum, par un temps serein, le soleil avait été de couleur rougeâtre, pendant tout un jour; à Lanuvium, dans le temple de Junon Sospita, un bruit affreux s'était fait entendre durant la nuit. On ne parlait que de fœtus informes trouvés en divers endroits : dans la Sabinie, un enfant était né avec les organes des deux sexes, et l'on

porcus cum capite humano natus : in Lucanis in agro publico equuleus cum quinque pedibus. Fœda omnia et deformia, errantisque in alienos fœtus naturæ visa. Ante omnia abominati semimares, jussique in mare extemplo deportari, sicut proxime, C. Claudio, M. Livio consulibus, deportatus similis prodigii fœtus erat. Nihilo minus decemviros adire libros de portento eo jusserunt. Decemviri ex libris res divinas easdem, quæ proxime secundum id prodigium factæ essent, imperarunt; carmen præterea ab ter novenis virginibus cani per urbem jusserunt, donumque Junoni Reginæ ferri. Ea uti fierent, C. Aurelius consul ex decemvirorum responso curavit. Carmen, sicut patrum memoria Livius, ita tum condidit P. Licinius Tegula.

XIII. Expiatis omnibus religionibus (nam etiam Locris sacrilegium pervestigatum a Q. Minucio erat, pecuniaque ex bonis noxiorum in thesauros reposita) quum consules in provincias proficisci vellent, privati frequentes, quibus ex pecunia, quam M. Valerio, M. Claudio consulibus mutuam dederant, tertia pensio debebatur, eo anno, adierunt senatum : quia consules, quum ad novum bellum, quod magna classe magnisque exerciti-

y avait découvert un autre hermaphrodite âgé déjà de seize ans ; à Frusinone, on avait vu un agneau avec une tête de porc ; à Sinuessa, un porc avec une tête d'homme ; en Lucanie, dans un champ du domaine public, un poulain était venu au monde avec cinq pieds. Toutes ces productions étranges et monstrueuses parurent comme autant d'erreurs de la nature abâtardie. Les hermaphrodites surtout inspirèrent de l'horreur ; on ordonna donc de les jeter aussitôt à la mer, comme on avait fait auparavant, sous le consulat de C. Claudius et de M. Livius, pour un prodige de même espèce. Néanmoins les décemvirs eurent ordre de consulter les livres Sibyllins sur un si triste présage. D'après ces livres, ils prescrivirent les mêmes cérémonies religieuses qu'on avait décrétées, en dernier lieu, à l'occasion de l'autre hermaphrodite. Ils exigèrent de plus qu'un hymne fût chanté dans la ville par de jeunes vierges au nombre de trois fois neuf, qui porteraient aussi une offrande à Junon Reine. Le consul C. Aurelius veilla à ce que tout fût exécuté selon la réponse des décemvirs. C'était Livius qui, autrefois, avait composé l'hymne ; ce fut alors P. Licinius Tegula.

XIII. Tous les sacrifices expiatoires étaient terminés ; à Locres même, Q. Minucius était parvenu, à force de perquisitions, à découvrir les auteurs du sacrilège, et les biens des coupables avaient remplacé l'argent pris dans le trésor ; les consuls se disposaient à partir pour leurs départemens, lorsqu'une troupe de citoyens se présenta aux portes du sénat : c'étaient ceux qui, sous le consulat de M. Valerius et de M. Claudius, avaient prêté de l'argent à l'état ; le troisième paiement de leur créance était échu, cette année : mais les consuls, pré-

bus gerendum esset, vix ærarium subficeret, negaverant esse, unde iis in præsentia solveretur. Senatus querentes eos non sustinuit : « Si in punicum bellum pecunia data, in macedonicum quoque bellum uti respublica vellet; aliis ex aliis orientibus bellis, quid aliud quam publicatam, pro beneficio, tamquam ob noxam, suam pecuniam fore? » Quum et privati æquum postularent, nec tamen solvendo æri alieno respublica esset, quod medium inter æquum et utile erat, decreverunt, « Ut, quoniam magna pars eorum agros vulgo venales esse diceret, et sibimet emtis opus esse; agri publici, qui intra quinquagesimum lapidem esset, copia iis fieret. Consules agrum æstimaturos, et in jugera asses vectigales, testandi caussa publicum agrum esse, inposituros : ut si quis, quum solvere posset populus, pecuniam habere, quam agrum, mallet, restitueret agrum populo. » Læti eam conditionem privati accepere. Trientius Tabuliusque is ager, quia pro tertia parte pecuniæ datus erat, adpellatus.

XIV. Tum P. Sulpicius, secundum vota in Capitolio nuncupata, paludatus cum lictoribus profectus ab urbe, Brundisium venit, et veteribus militibus voluntariis ex africo exercitu in legiones descriptis, navibus-

voyant que, pour une guerre nouvelle, qui exigeait de grandes flottes et de grandes armées, le trésor suffirait à peine, leur avaient signifié qu'il était impossible de les payer pour le moment. Les créanciers firent entendre leurs plaintes au sénat : « Si la république voulait se servir encore, pour la guerre de Macédoine, d'un argent prêté pour la guerre punique, et si de nouvelles expéditions se succédaient sans cesse, n'était-ce pas déclarer leurs biens confisqués, et punir leur dévoûment comme un crime? » Le sénat ne put tenir contre de si justes réclamations; mais comme, d'un autre côté, Rome n'était pas à même de s'acquitter, on prit un juste milieu, pour concilier la justice et la nécessité: on décréta « que, comme ces particuliers avaient témoigné le désir d'acheter des terres qui, de toutes parts, étaient à vendre, on leur abandonnerait les terrains du domaine public, qui se trouvaient dans l'espace de cinquante milles de la capitale. Les consuls feraient l'estimation de ces terres, ils les imposeraient de plusieurs as par arpent, pour preuve qu'elles appartenaient à la république, et à l'époque où le peuple pourrait éteindre sa dette, si quelques-uns des créanciers aimaient mieux leur argent que leurs terres, ils rendraient les terrains à l'état. » Les citoyens acceptèrent avec empressement ces conditions. Ces terres furent nommées *Trientines* et *Tabuliennes*, parce qu'elles avaient été concédées pour solder un tiers de la dette publique.

XIV. P. Sulpicius, après avoir invoqué les dieux au Capitole, sortit de Rome avec ses licteurs, revêtu du paludamentum (*manteau consulaire*), et se rendit à Brindes : là, il incorpora dans ses légions les vieux soldats de l'armée d'Afrique qui voulurent le suivre; il

que ex classe consulis Cornelii lectis, altera die, quam a Brundisio solvit, in Macedoniam trajecit. Ibi ei præsto fuere Atheniensium legati, orantes, ut se obsidione eximeret. Missus extemplo Athenas est C. Claudius Centho, cum viginti longis navibus, et mille militum copiis; neque enim ipse rex Athenas obsidebat; eo maxime tempore, Abydum obpugnabat; jam cum Rhodiis et Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter prœlio, vires expertus. Sed animos ei faciebat, præter ferociam insitam, fœdus ictum cum Antiocho, Syriæ rege, divisæque jam cum eo Ægypti opes; cui, morte audita Ptolemæi regis, ambo imminebant. Contraxerant autem sibi cum Philippo bellum Athenienses haudquaquam digna caussa, dum ex vetere fortuna nihil præter animos servant. Acarnanes duo juvenes, per Initiorum dies, non initiati, templum Cereris, inprudentes religionis, cum cetera turba ingressi sunt. Facile eos sermo prodidit, absurde quædam percunctantes: deductique ad antistites templi, quum palam esset, per errorem ingressos, tamquam ob infandum scelus, interfecti sunt. Id tam fœde atque hostiliter factum gens Acarnanum ad Philippum detulit, inpetravitque ab eo, ut, datis Macedonum auxiliis, bellum se inferre Atheniensibus pateretur. Hic exercitus, primo terram atticam ferro ignique depopulatus, cum omnis generis præda in Acarnaniam rediit: et irritatio

choisit les meilleurs navires de la flotte du consul Cornelius, et, le lendemain de son départ de Brindes, il aborda en Macédoine. Il y trouva les députés d'Athènes, qui le prièrent de faire lever le siège de leur ville. On y envoya aussitôt C. Claudius Centhon avec vingt vaisseaux de guerre et mille soldats : car Philippe ne dirigeait point en personne le siège d'Athènes; celui d'Abydos l'occupait beaucoup plus en ce moment. Déjà il s'était mesuré avec Attale et les Rhodiens dans deux batailles navales, et deux fois malheureusement. Mais, outre sa fierté naturelle, il était rassuré par le traité qu'il avait conclu avec Antiochus (*le-Grand*), roi de Syrie, et par le partage qu'ils avaient fait d'avance du royaume d'Égypte, que, depuis la nouvelle de la mort de Ptolémée (*Philopator*), ces deux princes menaçaient de toute leur puissance. Les Athéniens s'étaient attiré la guerre contre Philippe pour un sujet bien léger, pour un point d'amour-propre, seul reste de leur ancienne fortune. Pendant la célébration des mystères d'Éleusis, deux jeunes Acarnaniens qui n'étaient point initiés, entrèrent, bien que profanes, dans le temple de Cérès avec le reste de la foule. Ils se trahirent trop facilement par leur langage et par plusieurs questions indiscrètes : conduits devant les sacrificateurs, malgré la preuve évidente d'une erreur de leur part, ils furent jugés coupables d'un horrible sacrilège et mis à mort. Un tel acte de barbarie et d'hostilité fut dénoncé à Philippe par les Acarnaniens, qui obtinrent de lui un corps d'auxiliaires macédoniens, et la permission de faire la guerre à Athènes. Cette armée mit d'abord l'Attique à feu et à sang, et rentra dans l'Acarnanie avec un butin de toute espèce : ce fut là le principe de l'animosité; depuis, on en

quidem animorum ea prima fuit; postea justum bellum decretis civitatis ultro indicendo factum. Attalus enim rex Rhodiique, persecuti cedentem in Macedoniam Philippum, quum Æginam venissent; rex Piræeum, renovandæ firmandæque cum Atheniensibus societatis caussa, trajecit. Civitas omnis obviam effusa cum conjugibus ac liberis, sacerdotes cum insignibus suis intrantem urbem, àc dii prope ipsi exciti sedibus suis, exceperunt.

XV. In concionem extemplo populus vocatus, ut rex, quæ vellet, coram ageret; deinde ex dignitate magis visum, scribere eum, de quibus videretur, quum præsentem aut referendis suis in civitatem beneficiis erubescere, aut significationibus adclamationibusque multitudinis, adsentatione inmodica pudorem onerantis. In litteris autem, quæ missæ in concionem recitatæque sunt, commemoratio erat beneficiorum primum in civitatem sociam; deinde rerum, quas adversus Philippum gessisset; ad postremum adhortatio : « Capessendum bellum, dum se, dum Rhodios, tum quidem, dum etiam Romanos haberent. Nequidquam postea, si tum cessassent, prætermissam occasionem quæsituros. » Rhodii deinde legati auditi sunt : quorum recens erat beneficium, quod naves longas quatuor Atheniensium, captas nuper a Macedonibus recuperatasque, remiserant. Itaque ingenti consensu bellum adversus Philippum decre-

vint à une guerre en règle, qu'Athènes fut la première à décréter. Le roi Attale et les Rhodiens, après avoir poursuivi Philippe, qui se retirait en Macédoine, étaient venus à Égine; Attale passa au Pirée, afin de renouveler et de consolider son alliance avec les Athéniens. La ville entière se précipita à sa rencontre, les citoyens avec leurs femmes et leurs enfans, les prêtres avec leurs insignes sacerdotaux : on eût dit que, pour honorer l'entrée du monarque, les dieux même avaient quitté leurs sanctuaires.

XV. L'assemblée du peuple fut aussitôt convoquée pour entendre, de la bouche même du roi, les propositions qu'il avait à faire; ensuite on jugea plus digne de la majesté royale que le prince les envoyât par écrit, pour épargner à sa modestie l'embarras de rappeler en face ses propres bienfaits, et d'essuyer les démonstrations bruyantes et les acclamations d'une multitude toujours extrême dans ses flatteries. Dans la lettre qui fut apportée et lue à l'assemblée, Attale parlait d'abord de ses bienfaits envers une ville alliée, ensuite de ses exploits contre Philippe; il finissait par une exhortation « à entreprendre la guerre, pendant qu'ils avaient son appui, celui des Rhodiens, et surtout celui de Rome. S'ils laissaient échapper cette occasion, jamais ils ne la retrouveraient à l'avenir. » Ensuite on entendit l'ambassade des Rhodiens : ils avaient le mérite d'un service tout récent, pour avoir rendu aux Athéniens quatre vaisseaux longs, pris dernièrement par les Macédoniens, et repris par eux les Rhodiens. Aussi la guerre contre Philippe fut-elle décrétée à l'unanimité. On décerna des honneurs sans mesure au roi Attale, puis aux Rhodiens : alors, pour la première fois, on fit mention

tum. Honores regi primum Attalo inmodici, deinde et Rhodiis habiti : tum primum mentio inlata de tribu, quam Attalida adpellarent, ad decem veteres tribus addenda : et Rhodiorum populus corona aurea, virtutis gratia, donatus, civitasque Rhodiis data, quemadmodum Rhodii prius Atheniensibus dederant. Secundum hæc, rex Attalus Æginam ad classem se recepit. Rhodii Ciam ab Ægina, inde per insulas Rhodum navigarunt: omnibus, præter Andrum, Parumque, et Cythnum, quæ præsidiis Macedonum tenebantur, in societatem acceptis. Attalum Æginæ, missi in Ætoliam nuncii, exspectatique inde legati, aliquamdiu nihil agentem tenuere: et neque illos excire ad arma potuit, gaudentes utcumque composita cum Philippo pace; et ipse Rhodiique, quum, si institissent tunc Philippo, egregium liberatæ per se Græciæ titulum habere potuissent; patiendo rursus eum in Hellespontum trajicere, occupantemque Thraciæ opportuna loca vires conligere, bellum aluere, gloriamque ejus gesti perfectique Romanis concesserunt.

XVI. Philippus magis regio animo est usus; qui, quum Attalum Rhodiosque hostes non sustinuisset, ne romano quidem, quod inminebat, bello territus, Philocle quodam ex præfectis suis cum duobus millibus peditum, equitibus ducentis ad populandos Atheniensium agros misso, classe tradita Heraclidi, ut Maroneam pe-

d'une tribu, qu'on devait nommer Attalide et ajouter aux dix autres. Les Rhodiens, pour prix de leur courage, reçurent une couronne d'or et le titre de citoyens d'Athènes, comme auparavant celui de citoyens de Rhodes avait été conféré aux Athéniens. Après ces décisions, le roi Attale alla rejoindre sa flotte à Égine. D'Égine les Rhodiens gagnèrent Cia (*Zia*), puis Rhodes, en côtoyant les îles de cet archipel; ils les reçurent toutes dans leur alliance, à l'exception d'Andros, de Paros et de Cythnos, occupées alors par des garnisons macédoniennes. Attale resta quelque temps à Égine dans l'inaction, pour attendre le retour des ambassadeurs qu'il avait envoyés en Étolie; mais il ne put entraîner à la guerre les Étoliens, trop satisfaits d'avoir, à tout prix, obtenu la paix de Philippe. Si Attale et les Rhodiens eussent alors serré de près le roi de Macédoine, ils auraient pu acquérir la gloire immortelle d'avoir seuls délivré la Grèce; mais en donnant à Philippe le temps de traverser l'Hellespont, d'occuper les postes les plus importans de la Thrace, et de rassembler ses forces, ils entretinrent la guerre, et laissèrent aux Romains l'honneur de la soutenir et de la terminer.

XVI. Philippe, au contraire, déploya toute la magnanimité d'un roi : s'il n'avait pu repousser Attale et les Rhodiens ses ennemis, il ne se laissa pas effrayer, même par les armes romaines qui allaient fondre sur lui. Il détacha Philoclès, un de ses capitaines, avec deux mille fantassins et deux cents cavaliers, pour ravager le territoire d'Athènes; il donna une flotte à Héraclide pour

teret, ipse terra eodem cum expeditis duobus millibus peditum, equitibus ducentis pergit. Et Maroneam quidem primo inpetu expugnavit: Ænum inde cum magno labore, postremo proditione Ganymedis, præfecti Ptolemæi, cepit; deinceps alia castella, Cypsela, et Doriscon, et Serrheum, occupat; inde progressus ad Chersonesum, Elæunta et Alopeconnesum, tradentibus ipsis, recepit. Gallipolis quoque et Madytos dedita, et castella quædam ignobilia. Abydeni, ne legatis quidem admissis, regi portas clauserunt; ea obpugnatio diu Philippum tenuit; eripique ex obsidione, ni cessatum ab Attalo et Rhodiis foret, potuerunt. Attalus trecentos tantum milites in præsidium, Rhodii quadriremem unam ex classe, quum ad Tenedum staret, miserunt: eodem postea, quum jam vix sustinerent obsidionem, et ipse Attalus quum trajecisset, spem tantum auxilii ex propinquo ostendit, neque terra, neque mari adjutis sociis.

XVII. Abydeni primo, tormentis per muros dispositis, non terra modo adeuntes aditu arcebant, sed navium quoque stationem infestam hosti faciebant: postea, quum et muri pars strata ruinis, et ad interiorem raptim obpositum murum cuniculis jam perventum esset, legatos ad regem de conditionibus tradendæ urbis miserunt.

attaquer Maronée (*Marogna*), et lui-même se dirigea par terre contre cette ville avec deux mille hommes de troupes légères et deux cents chevaux. Maronée fut emportée à la première attaque; mais Énos (*Igno*) opposa une vive résistance, et ne fut prise que par la trahison de Ganymède, un des généraux de Ptolémée. Philippe s'empara ensuite de plusieurs autres villes, telles que Cypsèle (*Ipsala*), Dorisque (*Dymœ*) et Serrhée (*Serrh*). De là il s'avance vers la Chersonèse, et reçoit la soumission d'Élunte et d'Alopéconnèse (*l'île des Renards, vis-à-vis Samos*). Gallipolis et Madytos (*Maïton*) se rendirent aussi, sans compter quelques places moins importantes. Mais Abydos (*Aveo*), sans même admettre les députés du roi, lui ferma ses portes. Le siège de cette ville retint long-temps Philippe, qui aurait pu être contraint de l'abandonner, sans l'inaction d'Attale et des Rhodiens. Attale envoya aux Abydéniens trois cents soldats pour tout renfort, et les Rhodiens une seule quadrirème de leur flotte, qui était à l'ancre devant Ténédos. Depuis, lorsque déjà les assiégés étaient presque réduits à l'extrémité, Attale, qui était passé en personne sur le continent, se contenta de leur donner un espoir de secours, en paraissant dans leur voisinage; mais, ni sur terre, ni sur mer, il ne prêta un appui réel à ses alliés.

XVII. D'abord, les Abydéniens, à l'aide des machines qu'ils avaient disposées le long des murailles, rendaient difficiles pour les assiégeans les approches par terre, et la position des vaisseaux dans la rade périlleuse encore pour l'ennemi : lorsque ensuite une partie des remparts se fut écroulée, et qu'ils virent les mines déjà poussées jusqu'au pied du second mur élevé à la hâte pour rem-

Paciscebantur autem, ut rhodiam quadriremem cum sociis navalibus, Attalique præsidium emitti liceret; atque ipsis urbe excedere cum singulis vestimentis. Quibus quum Philippus nihil pacati, nisi omnia permittentibus, respondisset; adeo renunciata hæc legatio ab indignatione simul ac desperatione iram accendit, ut, ad saguntinam rabiem versi, matronas omnes in templo Dianæ, pueros ingenuos, virginesque, infantes etiam cum suis nutricibus, in gymnasium includi juberent: aurum et argentum in forum deferri, vestem pretiosam in naves rhodiam cyzicenamque, quæ in portu erant, congeri, sacerdotes victimasque adduci, et altaria in medio poni; ibi delecti primum, qui, ubi cæsam aciem suorum, pro diruto muro pugnantem, vidissent, extemplo conjuges liberosque interficerent; aurum, argentum, vestemque, quæ in navibus esset, in mare dejicerent; tectis publicis privatisque, quam plurimis locis possent, ignes subjicerent; id se facinus perpetraturos, præeuntibus exsecrabile carmen sacerdotibus, jurejurando adacti: tum militaris ætas jurare, neminem vivum, nisi victorem, acie excessurum. Hi, memores deorum, adeo pertinaciter pugnaverunt, ut, quum nox prœlium diremtura esset, rex prior, territus rabie eorum, pugna abstiterit. Principes, quibus atrocior pars facinoris delegata erat, quum paucos et confectos vulneribus ac lassitudine su-

placer le premier, ils députèrent (*Iphiade* et *Pantacnōtus*) vers Philippe, afin de proposer une capitulation. Ils demandaient que le vaisseau rhodien, avec son équipage et le détachement d'Attale, eût la liberté de se retirer, et qu'on leur permît à eux-mêmes de sortir de la ville, chacun avec un vêtement. Le roi déclara qu'il n'accéderait à aucun accommodement, s'ils ne se livraient à discrétion : lorsque cette réponse leur fut rapportée, l'indignation et le désespoir enflammèrent leur courroux ; en proie à la rage qui s'empara des Sagontins, ils courent enfermer leurs femmes dans le temple de Diane, et, dans le gymnase, les jeunes garçons de condition libre, les vierges et même les enfans à la mamelle avec leurs nourrices ; ils ordonnent qu'on apporte leur or et leur argent dans la place publique, chargent de leurs étoffes précieuses le vaisseau rhodien et un autre de Cyzique, alors dans le port ; puis ils font venir les prêtres, les victimes, et dresser un autel au milieu du Forum : là, ils désignent d'abord ceux d'entre eux qui, à l'instant où ils les auront vus tomber morts sur la brèche qu'ils vont défendre, doivent aussitôt massacrer les femmes et les enfans, jeter dans la mer l'or, l'argent et les étoffes qui étaient sur les navires ; mettre le feu, dans le plus d'endroits qu'ils pourraient, aux édifices publics et particuliers ; tous s'engagent par serment, par des imprécations horribles dont les prêtres leur dictent la formule, à exécuter cette mission de sang ; après eux, tout ce qui avait l'âge de porter les armes jure de ne quitter les remparts que mort ou vainqueur. Fidèles à un serment prononcé en face des dieux, ils se battirent avec une telle fureur, que, sans attendre la nuit, qui allait mettre fin à la bataille, Philippe, effrayé de leur

peresse prœlio cernerent, luce prima sacerdotes cum infulis ad urbem dedendam Philippo mittunt.

XVIII. Ante deditionem, ex iis legatis romanis, qui Alexandriam missi erant, M. Æmilius, trium consensu, minimus natu, audita obsidione Abydenorum, ad Philippum venit; qui questus Attalo Rhodiisque arma inlata, et quod tum maxime Abydum obpugnaret, quum rex ab Attalo et Rhodiis ultro se bello lacessitum diceret : « Num Abydeni quoque, inquit, ultro tibi intulerunt arma? » Insueto vera audire ferocior oratio visa est, quam quæ habenda apud regem esset. « Ætas, inquit, et forma, et super omnia romanum nomen te ferociorem facit. Ego autem primum velim, vos, fœderum memores, servare mecum pacem. Si bello lacesseritis, mihi quoque in animo est facere, ut regnum Macedonum nomenque, haud minus quam romanum, nobile bello sentiatis. » Ita dimisso legato, Philippus, auro argentoque, quæ coacervata erant, accepto, hominum prædam omnem amisit; tanta enim rabies multitudinem invasit, ut repente proditos rati, qui pugnantes mortem obcubuissent, perjuriumque alius alii exprobrantes, et sacerdotibus maxime, qui quos ad mortem devovissent,

acharnement, fit cesser l'attaque. Les chefs (*Glaucis* et *Théognète*) que l'on avait chargés de la partie la plus affreuse des exécutions, voyant le peu de guerriers échappés du combat, et, d'ailleurs, épuisés de blessures et de lassitude, envoient, au point du jour, les prêtres, avec les bandelettes des supplians, pour remettre la ville à Philippe.

XVIII. Avant la reddition de la place, M. Émilius, le plus jeune des trois ambassadeurs romains envoyés à Alexandrie, était allé, du consentement de ses collègues, lorsqu'on apprit la nouvelle du siège d'Abydos, trouver Philippe pour se plaindre de ce qu'il avait attaqué Attale et les Rhodiens, et de ce que, dans le moment même, il assiégeait Abydos : sur la réponse du roi, qu'Attale et les Rhodiens l'avaient provoqué: « Sans doute, reprit Émilius, les Abydéniens vous ont aussi provoqué! » Peu habitué à entendre la vérité, Philippe trouva ce langage trop fier pour être tenu devant un roi. « Votre âge, dit-il à Émilius, votre beauté, et par dessus tout le nom romain, vous inspirent beaucoup d'orgueil. Mon premier désir, sans doute, serait de voir les Romains, fidèles aux traités qui nous lient, conserver la paix avec moi. Mais, si vous venez m'attaquer, je suis jaloux de vous faire sentir que la puissance et le nom macédoniens peuvent, aussi bien que les armes romaines, s'illustrer dans la guerre. » Ce fut ainsi que Philippe congédia le député romain : il prit, à Abydos, l'or et l'argent qu'on avait mis en monceaux ; mais il perdit tout le butin en hommes : car alors une rage frénétique s'empara de la multitude; dans la pensée, que ceux qui avaient trouvé la mort en combattant avaient été trahis, ils se reprochent leur parjure les uns aux autres,

eorum deditionem virorum hosti fecissent, repente omnes ad cædem conjugum liberorumque discurrerent, seque ipsi per omnes vias leti interficerent. Obstupefactus eo furore rex, subpressit inpetum militum, et, « triduum se ad moriendum Abydenis dare, » dixit. Quo spatio plura facinora in se victi ediderunt, quam infesti edidissent victores : nec, nisi quem vincula aut alia necessitas mori prohibuit, quisquam vivus in potestatem venit. Philippus, inposito Abydi præsidio, in regnum rediit. Quum, velut Sagunti excidium Annibali, sic Philippo Abydenorum clades ad romanum bellum animos fecisset, nuncii obcurrerunt, consulem jam in Epiro esse, et Apolloniam terrestres copias, navales Corcyram in hiberna deduxisse.

XIX. Inter hæc, legatis, qui in Africam missi erant, de Amilcare, gallici exercitus duce, responsum a Carthaginiensibus est, nihil ultra se facere posse, quam ut exsilio eum multarent, bonaque ejus publicarent. Perfugas et fugitivos, quos inquirendo vestigare potuerint, reddidisse; et de ea re missuros legatos Romam, qui senatui satisfacerent. Ducenta millia modium tritici Romam, ducenta ad exercitum in Macedoniam miserunt. Inde in Numidiam ad regem profecti legati; dona data Masinissæ, mandataque edita. Equites mille Numidæ

principalement aux prêtres, qui n'avaient pas craint de livrer vivantes à l'ennemi les victimes qu'ils avaient eux-mêmes dévouées au trépas : tous aussitôt courent massacrer leurs femmes et leurs enfans, et s'arrachent ensuite la vie par tous les moyens que peut suggérer le désespoir. Philippe, frappé de ce transport furieux, arrêta la fougue de ses soldats, et dit « qu'il donnait trois jours aux Abydéniens pour mourir. » Dans cet intervalle, les vaincus exercèrent sur eux plus de cruautés que n'en eût commis un vainqueur implacable : ceux que leurs chaînes ou d'autres obstacles empêchèrent de se tuer, tombèrent seuls vivans au pouvoir de l'ennemi. Philippe, après avoir laissé une garnison à Abydos, revint dans ses états. La ruine de Sagonte chez Annibal, chez Philippe, le désastre d'Abydos enflammèrent l'ardeur de combattre les Romains : bientôt les courriers du roi vinrent lui annoncer que déjà le consul de Rome était en Épire, et qu'il avait mis en cantonnemens ses troupes de terre à Apollonie, et celles de mer à Corcyre.

XIX. Cependant les députés arrivés en Afrique avaient reçu la réponse des Carthaginois au sujet d'Amilcar, général de l'armée gauloise; tout ce qui était en leur pouvoir, avaient-ils dit, c'était de l'exiler et de confisquer ses biens. A l'égard des transfuges et des fugitifs, ils avaient restitué ceux que des recherches exactes avaient pu leur faire découvrir; ils députeraient, à ce sujet, vers le sénat romain, pour lui donner satisfaction. Ils firent passer à Rome deux cent mille mesures de blé, autant à l'armée de Macédoine. Ensuite les ambassadeurs se rendirent en Numidie, à la cour du roi Masinissa. Ils lui remirent les présens, et, fidèles à leur mandat, ils

(quum duo millia daret) accepti; ipse in naves inponendos curavit; et cum ducentis millibus modium tritici, ducentis hordei, in Macedoniam misit. Tertia legatio ad Verminam erat. Is, ad primos fines regni legatis obviam progressus, ut scriberent ipsi, quas vellent, pacis conditiones, permisit: « Omnem pacem bonam justamque fore sibi cum populo romano. » Datæ leges pacis, jussusque ad eam confirmandam mittere legatos Romam.

XX. Per idem tempus, L. Cornelius Lentulus pro consule ex Hispania rediit: qui quum in senatu res ab se per multos annos fortiter feliciterque gestas exposuisset, postulassetque, ut triumphanti sibi invehi liceret in urbem: « Res triumpho dignas esse » censebat senatus; « sed exemplum a majoribus non accepisse, ut, qui neque dictator, neque consul, neque prætor res gessisset, triumpharet. Pro consule illum Hispaniam provinciam, non consulem, aut prætorem, obtinuisse. » Decurrebatur tamen eo, ut ovans urbem iniret, intercedente Ti. Sempronio Longo, tribuno plebis, qui nihilo magis id more majorum, aut ullo exemplo futurum diceret. Postremo victus consensu patrum tribunus cessit; et ex senatusconsulto L. Lentulus ovans urbem est ingressus. Argenti tulit ex præda quadraginta quatuor millia pondo; auri duo millia quadringenta quinqua-

acceptèrent mille cavaliers numides, au lieu de deux mille que le roi leur offrait. Il se chargea lui-même de leur embarquement, et les fit partir pour la Macédoine, avec deux cent mille mesures de blé, et autant d'orge. La troisième ambassade était pour Vermina. Ce prince vint à la frontière recevoir les députés ; il les laissa maîtres de prescrire eux-mêmes les conditions de la paix : « Tout ce que lui ordonnerait le peuple romain, serait bon et juste. » On lui dicta la teneur du traité, qu'il s'obligea de faire ratifier en envoyant à Rome une députation.

XX. Vers la même époque, le proconsul L. Cornelius Lentulus revint d'Espagne : après avoir exposé dans le sénat les glorieux succès qu'il avait obtenus dans la province, où il avait commandé plusieurs années, il demanda qu'on lui permît d'entrer à Rome avec les honneurs du triomphe. Le sénat répondit « que les exploits du proconsul méritaient sans doute cette distinction ; mais il n'y avait pas d'exemple que leurs ancêtres l'eussent accordée pour des avantages qui n'auraient pas été remportés ou par un consul, ou par un préteur. Cornelius n'avait été que proconsul en Espagne, mais non consul, ou préteur. » Cependant on était d'avis de lui conférer l'ovation ; Ti. Sempronius Longus, tribun du peuple, s'y opposa en disant que ce serait encore un acte contraire aux constitutions des ancêtres, et qu'aucun exemple n'autoriserait. Il finit pourtant par céder au vœu du sénat, qui rendit un décret par lequel L. Lentulus entra à Rome avec les honneurs de l'ovation. Sur le produit du butin, il versa au trésor quarante-quatre mille livres pesant d'argent, deux mille quatre cent cin-

ginta; militibus ex præda centum viginti asses divisit.

XXI. Jam exercitus consularis ab Arretio Ariminum traductus erat, et quinque millia socium latini nominis ex Gallia in Etruriam transierant: itaque L. Furius, magnis itineribus ab Arimino adversus Gallos, Cremonam tum obsidentes, profectus, castra mille quingentorum passuum intervallo ab hoste posuit. Occasio egregie rei gerendæ fuit, si protinus de via ad castra obpugnanda duxisset. Palati passim vagabantur per agros, nullo satis firmo relicto præsidio; lassitudini militum timuit, quod raptim ductum agmen erat. Galli, clamore suorum ex agris revocati, omissa præda, quæ in manibus erat, castra repetivere, et, postero die, in aciem progressi; nec Romanus moram pugnandi fecit; sed vix spatium instruendi fuit, eo cursu hostes in prœlium venerunt. Dextra ala (in alas divisum socialem exercitum habebat) in prima acie locata est: in subsidiis duæ romanæ legiones. M. Furius dextræ alæ, legionibus M. Cæcilius, equitibus L. Valerius Flaccus (legati omnes erant) præpositi. Prætor secum duos legatos, C. Lætorium et P. Titinium, habebat; cum quibus circumspicere et obire ad omnes hostium subitos conatus posset. Primo Galli, omni multitudine in unum locum connisi, obruere atque obterere sese dextram alam, quæ prima erat, spe-

quante pesant d'or ; et chaque soldat reçut en outre cent vingt as pour sa part.

XXI. Déjà l'armée du consul Aurelius s'était rendue d'Arretium à Ariminum, et les cinq mille alliés du nom latin étaient passés de la Gaule en Étrurie : L. Furius partit aussitôt d'Ariminum, et marcha à grandes journées contre les Gaulois qui assiégeaient alors Crémone, et vint camper à quinze cents pas de l'ennemi. Il avait pour vaincre l'occasion la plus favorable, si, dès son arrivée, il eût mené droit ses troupes attaquer le camp des Gaulois, qui, épars çà et là dans la campagne, n'avaient pas laissé des forces suffisantes pour garder leurs retranchemens. Mais Furius craignit que ses soldats ne fussent épuisés de fatigue, après la marche forcée qu'ils venaient de faire. Les Gaulois, rappelés par les cris de leurs compagnons, laissèrent le butin dont ils étaient maîtres, regagnèrent leurs lignes, et, le lendemain, présentèrent le combat : Furius l'accepta sans balancer; mais il put à peine ranger ses troupes, tant la charge de l'ennemi fut brusque et impétueuse. La division de droite de l'armée auxiliaire, partagée, à cette époque, en deux corps distincts, fut mise en première ligne; à la réserve se trouvèrent les deux légions romaines. M. Furius commandait la division de droite, M. Cécilius les légions, L. Valerius Flaccus la cavalerie; tous trois étaient lieutenans; le préteur en avait deux autres près de lui, C. Létorius et P. Titinius, avec lesquels il se proposait de surveiller l'ennemi et de prévenir toute surprise. D'abord, les Gaulois réunirent leurs efforts vers un seul point, se flattant de renverser et d'écraser sans peine la division de droite, qui était

rarunt posse : ubi id parum procedebat, circumire a cornibus, et amplecti hostium aciem (quod in multitudine adversus paucos facile videbatur) conati sunt. Id ubi vidit prætor, ut et ipse dilataret aciem, duas legiones ex subsidiis dextra lævaque alæ, quæ in prima acie pugnabat, circumdat, ædemque deo Jovi vovit, si, eo die, hostes fudisset. L. Valerio imperat, ut altera parte duarum legionum equites, altera sociorum equitatum in cornua hostium emittat, nec circumire eos aciem patiatur : simul et ipse, ut extenuatam mediam deductis cornibus aciem Gallorum vidit, signa inferre confertos milites, et perrumpere ordines jubet. Et cornua ab equitibus, et medii a pedite pulsi; ac repente, quum omni parte cæde ingenti sternerentur, Galli terga vertunt, fugaque effusa repetunt castra ; fugientes persecutus eques, mox et legiones insecutæ in castra inpetum fecerunt. Minus sex millia hominum inde effugerunt; cæsa aut capta supra quinque et triginta millia cum signis militaribus septuaginta, carpentis gallicis, multa præda oneratis, plus ducentis. Amilcar, dux pœnus, eo prœlio cecidit, et tres imperatores nobiles Gallorum. Placentini captivi ad duo millia liberorum capitum redditi colonis.

XXII. Magna victoria lætaque Romæ fuit; litteris adlatis, supplicatio in triduum decreta est. Romanorum

en tête des Romains : mais comme ils rencontrèrent plus d'un obstacle, ils essayèrent de tourner les ailes de l'ennemi, et d'envelopper son corps de bataille, ce qui leur paraissait facile à cause de leur grand nombre contre si peu de combattans. Le préteur a vu ce mouvement; et, pour étendre lui-même sa ligne, il tire de la réserve les deux légions, les place à droite et à gauche de la division qui se trouvait au premier rang, et voue un temple à Jupiter, si, ce jour-là, il remporte la victoire. Il commande à L. Valerius d'aller, d'un côté, avec la cavalerie des deux légions, de l'autre, avec celle des alliés, fondre sur les ailes des Gaulois, et les empêcher de cerner l'armée romaine : en même temps, comme il s'aperçoit qu'ils ont affaibli leur centre pour prolonger leurs ailes, il fait avancer un gros de soldats, et lui ordonne d'enfoncer les rangs de l'ennemi. Les ailes ne peuvent tenir contre la cavalerie, ni le centre contre l'infanterie; aussitôt les Gaulois, se voyant abattus de toutes parts avec un carnage affreux, tournent le dos, et regagnent leur camp avec toute la précipitation du désordre : la cavalerie poursuivit les fuyards; et bientôt après survinrent les légions, qui forcèrent le camp. Il s'en échappa moins de six mille hommes; on en tua ou on en fit prisonniers plus de trente-cinq mille; on s'empara de soixante-dix étendards, et de plus de deux cents chariots gaulois, chargés d'un butin considérable. Le général carthaginois Amilcar périt dans cette bataille, avec trois des plus illustres chefs de l'armée gauloise. Environ deux mille captifs de Plaisance, citoyens de condition libre, furent repris et rendus à leur colonie.

XXII. Cette importante victoire combla Rome de joie. Au reçu de la nouvelle officielle, on décréta trois

sociorumque ad duo millia, eo prœlio, ceciderunt : plurimi dextræ alæ, in quam primo inpetu vis ingens hostium inlata est. Quamquam per prætorem prope debellatum erat, consul quoque C. Aurelius, perfectis, quæ Romæ agenda fuerant, profectus in Galliam, victorem exercitum a prætore accepit. Consul alter, quum, autumno ferme exacto, in provinciam venisset, circa Apolloniam hibernabat : ab classe, quæ Corcyræ subducta erat, C. Claudius triremesque romanæ (sicut ante dictum est) Athenas missæ, quum Piræeum pervenissent, despondentibus jam animos sociis spem ingentem adtulerant : nam et terrestres ab Corintho, quæ per Megaram incursiones in agros fieri solitæ erant, non fiebant ; et prædonum a Chalcide naves, quæ non mare solum infestum, sed etiam omnes maritimos agros Atheniensibus fecerant, non modo Sunium superare, sed nec extra fretum Euripi committere aperto mari se audebant. Supervenerunt his tres rhodiæ quadriremes, et erant atticæ tres apertæ naves, ad tuendos maritimos agros comparatæ. Hac classe si urbs agrique Atheniensium defenderentur, satis in præsentia existimanti Claudio esse, majoris etiam rei fortuna oblata est.

XXIII. Exsules ab Chalcide, regiorum injuriis pulsi, adtulerunt, occupari Chalcidem sine certamine ullo posse : nam et Macedonas, quia nullus in propinquo

jours de prières publiques. A peu près deux mille Romains et alliés périrent dans le combat; la perte la plus forte tomba sur la division de droite, qui, au premier choc, avait eu à soutenir tous les efforts de l'ennemi. Bien que le préteur eût, pour ainsi dire, terminé la guerre, cependant le consul C. Aurelius, après avoir achevé ce qui exigeait sa présence à Rome, partit pour la Gaule, et reçut du préteur l'armée victorieuse. L'autre consul, arrivé à son département sur la fin de l'automne, hivernait aux environs d'Apollonie. De sa flotte, qu'il avait mise à l'abri à Corcyre, il avait, comme je l'ai dit, détaché vingt trirèmes sous les ordres de C. Claudius : ces vaisseaux, entrés dans le Pirée au moment où les Athéniens commençaient à perdre courage, avaient beaucoup relevé leurs espérances : en effet, les incursions par terre, qui avaient lieu de Corinthe par Mégare, cessèrent alors; et les corsaires de Chalcis, qui précédemment infestaient toute cette mer, et même les campagnes maritimes de l'Attique, n'osèrent plus dépasser le Sunium, ni sortir du détroit de l'Euripe, pour se hasarder en pleine mer. Les Athéniens avaient reçu un autre renfort, trois quadrirèmes de Rhodes, et ils avaient eux-mêmes trois galères non pontées, qu'ils avaient équipées pour la défense de leurs côtes. Avec cette flottille, Claudius aurait cru faire assez, pour le moment, de mettre hors d'insulte la ville et le territoire d'Athènes, lorsque la fortune lui offrit les moyens de faire plus encore.

XXIII. Des bannis, chassés de Chalcis par les violences de la soldatesque de Philippe, vinrent annoncer qu'on pouvait, sans aucune peine, s'emparer de la place. En

sit hostium metus, vagari passim, et oppidanos, præsidio Macedonum fretos, custodiam urbis neglegere. His auctoribus profectus, quamquam Sunium ita mature pervenerat, ut inde provehi ad primas angustias Eubœæ posset; ne superato promontorio conspiceretur, classem in statione usque ad noctem tenuit. Primis tenebris, movit; et tranquillo pervectus Chalcidem, paullo ante luçem, qua infrequentissima urbis sunt, paucis militibus turrim proximam murumque circa scalis cepit, alibi sopitis custodibus, alibi nullo custodiente: progressi inde ad frequentia ædificiis loca, custodibus interfectis, refractaque porta, ceteram multitudinem armatorum acceperunt. Inde in totam urbem discursum est: aucto etiam tumultu, quod circa forum ignis tectis injectus erat. Conflagrarunt et horrea regia, et armamentarium cum ingenti adparatu machinarum tormentorumque: cædes inde passim fugientium pariter ac repugnantium fieri cœpta est; nec ullo jam, qui militaris ætatis esset, non aut cæso, aut fugato, Sopatro etiam Acarnane, præfecto præsidii, interfecto, præda omnis primo in forum conlata, deinde in naves inposita; carcer etiam ab Rhodiis refractus, emissique captivi, quos Philippus tamquam in tutissimam custodiam condiderat. Statuis inde regis dejectis truncatisque, signo receptui dato, conscenderunt naves, et Piræeum, unde

effet, la garnison, qui n'avait pas d'ennemis à redouter dans le voisinage, était répandue çà et là, et les habitans, qui se reposaient sur les Macédoniens, négligeaient la garde de la ville. Sur cet avis, Claudius met à la voile; et, bien qu'il fût arrivé au cap de Sunium d'assez bonne heure pour gagner facilement l'entrée du détroit de l'Eubée (*Négrepont*), de peur d'être aperçu lorsqu'il aurait doublé le cap, il resta à l'ancre le reste de la journée; au commencement de la nuit, il poursuit sa traversée, et, par un temps calme, arrive à Chalcis, un peu avant le jour : vers un point presque désert de la ville, quelques soldats se glissent avec des échelles, escaladent une tour voisine, et parviennent jusqu'au rempart, dont les défenseurs sont endormis, ou les postes abandonnés. De là ils gagnent les quartiers habités, égorgent les sentinelles, brisent la porte, et font entrer le reste de leur troupe. Aussitôt on s'élance dans toute la ville; pour accroître le tumulte, on avait mis le feu aux maisons voisines du forum. Les flammes dévorèrent les greniers du roi et un arsenal rempli d'un approvisionnement immense de machines de guerre. Alors on massacra sans distinction et les habitans qui fuyaient et ceux qui firent résistance; on n'épargna aucun de ceux qui avaient l'âge de porter les armes; l'Acarnanien Sopater, gouverneur de la place, fut tué avec les autres; le butin, d'abord rassemblé dans le forum, fut ensuite transporté sur les vaisseaux. Les Rhodiens forcèrent la prison, et mirent en liberté les captifs que Philippe y tenait renfermés, comme dans le lieu de détention le plus sûr. Après avoir abattu et mutilé les statues du roi, les troupes, au signal de la retraite, se rembarquèrent, et revinrent au Pirée, d'où elles étaient parties. Si l'on

profecti erant, redierunt. Quod si tantum militum romanorum fuisset, ut et Chalcis teneri, et non deseri præsidium Athenarum potuisset; magna res principio statim belli, Chalcis et Euripus ademta regi forent: nam ut terra Thermopylarum angustiæ Græciam, ita mari fretum Euripi claudit.

XXIV. Demetriade tum Philippus erat; quo quum esset nunciata clades sociæ urbis, quamquam serum auxilium perditis erat, tamen, quæ proxima auxilio est, ultionem petens, cum expeditis quinque millibus peditum, et trecentis equitibus extemplo profectus, cursu prope Chalcidem contendit, haudquaquam dubius opprimi Romanos posse: a qua destitutus spe, nec quidquam aliud, quam ad deforme spectaculum semirutæ ac fumantis sociæ urbis quum venisset, paucis vix, qui sepelirent bello absumtos, relictis, æque raptim ac venerat, transgressus ponte Euripum, per Bœotiam Athenas ducit, pari incepto haud disparem eventum ratus responsurum: et respondisset, ni speculator (hemerodromos vocant Græci, ingens, die uno, cursu emetientes spatium), contemplatus regium agmen e specula quadam, prægressus, nocte media Athenas pervenisset. Idem ibi somnus, eademque neglegentia erat, quæ Chalcidem, dies ante paucos, prodiderat. Excitati nuncio trepido et prætor Atheniensium, et Dioxippus, præfectus cohortis

avait eu des forces suffisantes pour garder Chalcis, sans compromettre la défense d'Athènes, c'eût été un grand avantage, au commencement de la guerre, que d'enlever à Philippe Chalcis et l'Euripe : car, si, par terre, les Thermopyles sont la clef de la Grèce, l'Euripe l'est également par mer.

XXIV. Philippe était alors à Démétriade; ce fut là qu'il apprit le désastre de ses alliés : il n'était plus temps de les secourir, puisqu'ils étaient perdus; mais, à défaut de secours, on pouvait encore les venger : aussi le roi part sur-le-champ avec cinq mille fantassins des plus lestes, trois cents chevaux, et se dirige rapidement vers Chalcis, ne doutant pas qu'à son tour il accablera les Romains : trompé dans cet espoir, et voyant qu'il n'était arrivé que pour avoir l'affreux spectacle des ruines encore fumantes d'une ville alliée, où il restait à peine quelques habitans pour ensevelir les victimes de la guerre, il s'éloigne aussi vite qu'il était venu, passe l'Europe sur un pont, traverse la Béotie, et marche contre Athènes, certain qu'une tentative semblable à celle de l'ennemi doit être couronnée d'un pareil succès : et, en effet, il eût réussi, sans un hémérodrome (c'est le nom que les Grecs donnent à des coureurs qui, en un jour, franchissent un espace immense). Cet homme aperçut, du haut d'une tour, l'armée du roi qui s'avançait, il prit les devans, et entra à Athènes vers le milieu de la nuit. C'était le même sommeil, la même négligence qui, peu de jours auparavant, avaient trahi Chalcis. Le courrier va en toute hâte réveiller le préteur d'Athènes, et Dioxippe, préfet d'une cohorte d'auxi-

mercede militantium auxiliorum, convocatis in forum militibus, tuba signum ex arce dari jubent, ut hostes adesse omnes scirent : ita undique ad portas, ad muros discurrunt. Paucas post horas, Philippus, aliquanto tamen ante lucem, adpropinquans urbi, conspectis luminibus crebris, et fremitu hominum trepidantium (ut in tali tumultu) exaudito, sustinuit signa : et considere ac conquiescere agmen jussit, vi aperta propalam usurus, quando parum dolus profuerat. Ab Dipylo accessit; porta ea, velut in ore urbis posita, major aliquanto patentiorque, quam ceteræ, est : et intra eam extraque latæ sunt viæ, ut et oppidani dirigere aciem a foro ad portam possent; et extra limes mille ferme passus longus, in Academiæ gymnasium ferens, pediti equitique hostium liberum spatium præberet. Eo limite Athenienses cum Attali præsidio et cohorte Dioxippi, acie intra portam instructa, signa extulerunt. Quod ubi Philippus vidit, habere se hostes in potestate ratus, et diu optata cæde (neque enim ulli græcarum civitatium infestior erat) expleturum, cohortatus milites, « ut, se intuentes, pugnarent, scirentque ibi signa, ibi aciem esse debere, ubi rex esset, » concitat in hostes equum, non ira tantum, sed etiam gloria elatus; quod, ingenti turba completis etiam ad spectaculum muris, conspici se pugnantem egregium ducebat. Aliquantum ante aciem cum equiti-

liaires soudoyés ; on fait rassembler les soldats au forum, la trompette donne le signal, du haut de la citadelle, pour avertir tous les citoyens de l'approche de l'ennemi : aussi, de tous côtés, on court vers les portes, vers les remparts. Quelques heures après, un peu avant le jour cependant, Philippe arrive sous les murs de la ville : il voit beaucoup de feux allumés ; il entend ce bruit confus d'hommes qui courent avec précipitation, comme c'est l'ordinaire en de telles alarmes : alors il s'arrête, il ordonne à ses soldats de faire halte et de prendre du repos, résolu à employer la force ouverte, puisque la ruse avait échoué. Il commença l'attaque du côté de la Dipyle (*double porte*) : cette porte, la principale entrée d'Athènes, est un peu plus haute et plus large que les autres ; en dedans, des rues spacieuses y aboutissent du forum, de sorte que les habitans pouvaient y arriver en bataille ; et en dehors, une esplanade d'environ mille pas, qui conduit au gymnase de l'Académie, permettait à l'infanterie et à la cavalerie macédoniennes de se développer largement. Les Athéniens, avec le détachement d'Attale et la cohorte de Dioxippe, rangèrent leurs troupes en dedans de la ville, et sortirent ensuite par cette esplanade. Philippe, à leur vue, croyant avoir déjà ses ennemis en sa puissance, et se rassasier enfin d'un carnage si long-temps désiré (car nulle ville de la Grèce n'avait plus excité sa haine), exhorte ses soldats « à combattre sans le perdre de vue ; qu'ils se souviennent que les étendards et l'armée doivent être là où sera le roi. » Il pousse son cheval en avant, emporté par la colère, mais aussi par la gloire ; car les murs étaient remplis d'une foule immense, accourue en partie comme à un spectacle, et il trouvait glorieux d'avoir tant de regards témoins de

bus paucis evectus in medios hostes, ingentem quum suis ardorem, tum pavorem hostibus, injecit; plurimos manu sua cominus eminusque vulneratos compulsosque in portam, consecutus et ipse, quum majorem in angustiis trepidantium edidisset cædem, in temerario incepto tutum tamen receptum habuit, quia, qui in turribus portæ erant, sustinebant tela, ne in permixtos hostibus suos conjicerent. Intra muros deinde tenentibus milites Atheniensibus, Philippus, signo receptui dato, castra ad Cynosarges (templum Herculis, gymnasiumque et lucus erat circumjectus) posuit; sed et Cynosarges, et Lyceum, et quidquid sancti amœnive circa urbem erat, incensum est, dirutaque non tecta solum, sed etiam sepulcra; nec divini humanive juris quidquam præ inpotenti ira est servatum.

XXV. Postero die, quum primo clausæ fuissent portæ, deinde subito apertæ, quia præsidium Attali ab Ægina, Romanique ab Piræeo intraverant urbem, castra ab urbe retulit rex tria ferme millia passuum: inde Eleusinem profectus, spe inproviso templi castellique, quod et inminet et circumdatum est templo, capiendi, quum haudquaquam neglectas custodias animadvertisset, et classem a Piræeo subsidio venire, omisso incepto, Me-

sa valeur. Il s'élance en avant de sa ligne avec quelques cavaliers, et se précipite au milieu des Athéniens : son intrépidité inspire à ses guerriers l'ardeur la plus vive, aux ennemis une terreur profonde ; il en blessa un grand nombre de sa propre main, de près et de loin, les repoussa jusqu'à la porte, et les y poursuivit en personne : ce fut à l'endroit le plus resserré du passage et au milieu du désordre, qu'il fit un plus grand massacre ; et, malgré tant de témérité, sa retraite fut heureuse, parce que les soldats, placés sur les tours de la porte, retenaient leurs traits, dans la crainte de frapper leurs concitoyens confondus avec les ennemis. Ensuite, comme les Athéniens ne sortaient plus de leurs murailles, Philippe fit sonner la retraite, et alla camper au Cynosarge (*lieu du Chien blanc*.... ou encore, *le rendez-vous des oisifs*, d'*ἀργὸς*, *piger*), où il y a un temple d'Hercule et un gymnase, entourés d'un bois sacré. Il brûla le Cynosarge, le Lycée et tout ce qui, aux environs d'Athènes, était consacré au culte des dieux ou à l'agrément ; il détruisit les maisons, les tombeaux même, et son courroux implacable ne respecta ni les droits de la religion, ni ceux de l'humanité.

XXV. Le lendemain, les portes de la ville, qu'on tenait fermées, s'ouvrirent tout à coup pour recevoir les troupes qu'Attale envoyait d'Égine, et les Romains qui venaient du Pirée : alors Philippe se retira à trois milles environ d'Athènes. De là, il partit pour Éleusis (*Lefnia*), dans l'espérance de surprendre le temple et la forteresse qui domine ce temple et qui l'entoure de toutes parts : la vigilance avec laquelle il vit les postes gardés, et l'approche de la flotte, qui du Pirée venait au secours d'Éleusis, l'obligèrent d'abandonner son entre-

garam, ac protinus Corinthum ducit : et quum Argis Achæorum concilium esse audisset, inopinantibus Achæis, concioni ipsi supervenit. Consultabant de bello adversus Nabin, tyrannum Lacedæmoniorum : qui, translato imperio a Philopœmene ad Cycliadam, nequaquam parem illi ducem, dilapsa cernens Achæorum auxilia, redintegraverat bellum, agrosque finitimorum vastabat; et jam urbibus quoque erat terribilis. Adversus hunc hostem, quum, quantum ex quaque civitate militum scriberetur, consultarent; Philippus, demturum se eis curam, quod ad Nabin et Lacedæmonios attineret, pollicitus; nec tantum agros sociorum populationibus prohibiturum, sed terrorem omnem belli in ipsam Laconicam, ducto eo extemplo exercitu, translaturum. Hæc oratio quum ingenti hominum adsensu acciperetur : « Ita tamen æquum est, inquit, me vestra meis armis tutari, ne mea interim nudentur præsidiis. Itaque, si vobis videtur, tantum parate militum, quantum ad Oreum, et Chalcidem, et Corinthum tuenda satis sit, ut, meis ab tergo tutis, securus bellum Nabidi inferam et Lacedæmoniis. » Non fefellit Achæos, quo spectasset tam benigna pollicitatio, auxiliumque oblatum adversus Lacedæmonios : id quæri, ut obsidem Achæorum juventutem educeret ex Peloponneso, ad inligandam romano bello gentem : et id quidem coarguere Cycliadas, prætor Achæorum, nihil adtinere ratus,

prise : aussitôt il traverse Mégare, et marche droit à Corinthe. Là, sur la nouvelle que l'assemblée générale des Achéens se tenait à Argos, au moment où on l'attendait le moins, il paraît au milieu du conseil. On y délibérait sur la guerre contre Nabis, tyran de Lacédémone. Depuis que Philopémen avait été remplacé par Cycliadas, chef qui était loin de valoir son rival, la ligue achéenne avait dispersé ses forces : alors Nabis avait recommencé la guerre; il ravageait le territoire de ses voisins, et déjà même il faisait trembler leurs villes. Comme on s'occupait de fixer le contingent de soldats que chaque peuple fournirait contre cet ennemi, Philippe s'offrit de leur épargner tout embarras à l'égard de Nabis et des Lacédémoniens; il promit de mettre à l'abri des insultes les terres de ses alliés, et de rejeter sur la Laconie elle-même tous les fléaux de la guerre, à l'aide d'une armée qu'il y ferait passer sur-le-champ. Cette proposition fut reçue avec enthousiasme : « Mais cependant, ajouta-t-il, il est juste qu'en protégeant votre pays par mes armes, je ne laisse pas le mien dénué de tout secours. Si donc vous le jugez convenable, levez ce qu'il faut de troupes pour la défense d'Orée, de Chalcis et de Corinthe, afin que, tranquille sur ce qui sera derrière moi, je n'aie plus qu'à combattre Nabis et les Lacédémoniens. » Les Achéens devinèrent sans peine le but de ces offres si généreuses, de ces secours promis contre Lacédémone; ils virent que Philippe cherchait à tirer du Péloponnèse leur jeunesse, pour qu'elle servît d'ôtage, et qu'ainsi la nation fût liée à la guerre contre Rome. Cycliadas, préteur des Achéens, ne crut pas devoir relever ces propositions insidieuses; il se borna à dire que les lois des Achéens ne leur permettaient pas de mettre en délibé-

id modo quum dixisset, non licere legibus Achæorum de aliis rebus referre, quam propter quas convocati essent; decreto de exercitu parando adversus Nabin facto, concilium fortiter ac libere habitum dimisit; inter adsentatores regios ante eam diem habitus. Philippus magna spe depulsus, voluntariis paucis militibus conscriptis, Corinthum atque in Atticam terram rediit.

XXVI. Per eos ipsos dies, quibus Philippus in Achaia fuit, Philocles, præfectus regius, ex Eubœa profectus cum duobus millibus Thracum Macedonumque ad depopulandos Atheniensium fines, e regione Eleusinis saltum Cithæronis transcendit: inde dimidia parte militum ad prædandum passim per agros dimissa, cum parte ipse occultus loco ad insidias obportuno consedit, ut, si ex castello ab Eleusine in prædantes suos inpetus fieret, repente hostes effusos ex inproviso adoriretur. Non fefellere insidiæ: itaque revocatis, qui discurrerant ad prædandum, militibus, instructisque, ad obpugnandum castellum Eleusinem profectus, cum multis inde vulneribus recessit, Philippoque se venienti ex Achaia conjunxit. Tentata et ab ipso rege obpugnatio ejus castelli est; sed naves romanæ, a Piræeo venientes, intromissumque præsidium absistere incepto coegerunt. Diviso deinde exercitu, rex cum parte Philoclem Athenas mittit, cum parte ipse Piræeum pergit: ut, quum Philocles

ration autre chose que ce qui avait été l'objet de la convocation; et, après que l'on eut porté le décret pour la levée d'une armée contre Nabis, il congédia l'assemblée, où il s'était conduit avec courage et liberté, lui qu'on avait soupçonné jusqu'alors d'être un des partisans du roi. Philippe, déchu d'un grand espoir, enrôla quelques volontaires, regagna Corinthe, et rentra dans l'Attique.

XXVI. Dans le temps même où Philippe était en Achaïe, Philoclès, un de ses généraux, partit de l'Eubée avec deux mille Thraces et Macédoniens pour ravager les frontières d'Athènes, et franchit, du côté d'Éleusis, le défilé du Cithéron. De là, il envoya la moitié de ses troupes piller la campagne, et, avec le reste, se tint caché dans un lieu favorable à une embuscade, espérant que de la forteresse d'Éleusis on ferait une sortie contre ses fourrageurs, et qu'alors il tomberait à l'improviste sur l'ennemi dispersé : le piège fut découvert. Il rappela donc les soldats détachés pour le pillage, les rangea en bataille, vint attaquer la forteresse d'Éleusis, fut repoussé avec une perte considérable, et alla se joindre à Philippe, qui arrivait de l'Achaïe. Le roi lui-même tenta un second assaut; mais la flotte romaine, qui sortit du Pirée, et le renfort qu'elle jeta dans la place, lui firent abandonner cette entreprise. Alors il divise son armée : une partie, commandée par Philoclès, marche sur Athènes: il conduit l'autre en personne contre le Pirée. Tandis que Philoclès, s'avançant au pied des remparts, et menaçant la ville d'une attaque, contiendrait les Athéniens, Philippe emporterait facilement le Pirée, où l'on n'aurait laissé qu'une faible

subeundo muros, et comminanda obpugnatione contineret urbe Athenienses, ipsi Piræeum levi cum præsidio relictum expugnandi facultas esset. Ceterum nihilo ei Piræei, quam Eleusinis, facilior, iisdem fere defendentibus, obpugnatio fuit. A Piræeo Athenas repente duxit; inde eruptione subita peditum equitumque inter angustias semiruti muri, qui brachiis duobus Piræeum Athenis jungit, repulsus; omissa obpugnatione urbis, diviso cum Philocle rursus exercitu, ad vastandos agros profectus, quum priorem populationem sepulcris circa urbem diruendis exercuisset, ne quid inviolatum relinqueret, templa deum, quæ pagatim sacrata habebant, dirui atque incendi jussit. Exornata eo genere operum eximie terra attica, et copia domestici marmoris, et ingeniis artificum, præbuit huic furori materiam; neque enim diruere modo ipsa templa, ac simulacra evertere satis habuit; sed lapides quoque, ne integri cumularent ruinas, frangi jussit: et, postquam non tam ira satiata, quam iræ exercendæ materia hæc deerat, agro hostium in Bœotiam excessit; nec aliud quidquam dignum memoria in Græcia egit.

XXVII. Consul Sulpicius, eo tempore, inter Apolloniam ac Dyrrachium ad Apsum flumen habebat castra: quo arcessitum L. Apustium legatum, cum parte copiarum ad depopulandos hostium fines mittit. Apustius,

garnison. Mais le Pirée n'opposa pas moins de résistance qu'Éleusis ; car il fut défendu à peu près par les mêmes combattans. Du Pirée tout à coup le roi se porta sur Athènes : une brusque sortie, tentée par un corps d'infanterie et de cavalerie entre les brèches de la muraille à demi ruinée, dont les deux pans réunissent Athènes au Pirée, repoussa Philippe, qui, renonçant au siège de la ville, fit un second partage de ses troupes avec Philoclès, et se mit à dévaster la campagne : il avait étendu ses premiers ravages sur les tombeaux qu'il détruisit aux environs d'Athènes ; il ne voulut pas que rien pût échapper à ses profanations, et il fit saccager et brûler les temples des dieux répandus dans les bourgades de l'Attique. Les monumens de ce genre y étaient fort nombreux, à cause de la grande quantité de marbre que produit la contrée, et du talent des artistes athéniens : aussi la fureur de Philippe trouva-t-elle une ample matière ; il ne se contenta pas de renverser les temples et d'abattre les statues, il fit briser les pierres même, de peur que, laissées dans leur entier, elles ne servissent à réparer les ruines ; et lorsqu'il eut ainsi assouvi sa rage, ou plutôt lorsqu'il se fut ôté les moyens de l'exercer encore, il quitta le territoire ennemi pour se retirer en Béotie ; et ce fut là son dernier exploit dans la Grèce.

XXVII. A cette époque, le consul Sulpicius campait entre Apollonie et Dyrrachium, auprès du fleuve Apsus (*Aspro* ou *Vardari*) : il y mande le lieutenant L. Apustius, et l'envoie, avec une partie des troupes, ravager les frontières de l'ennemi. Apustius, après avoir dévasté

extrema Macedoniæ populatus, Corrago, et Gerrunio, et Orgesso castellis primo inpetu captis, ad Antipatriam, in faucibus angustis sitam urbem, venit: ac primo evocatos principes ad conloquium, ut fidei Romanorum se committerent, perlicere est conatus; deinde, ubi, magnitudine ac mœnibus situque urbis freti, dicta adspernabantur, vi atque armis adortus, expugnavit; puberibusque interfectis, præda omni militibus concessa, diruit muros, atque urbem incendit. Hic metus Codrionem, satis validum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis, effecit. Præsidio ibi relicto, Cnidus (nomen propter alteram in Asia urbem, quam oppidum, notius) vi capitur. Revertentem legatum ad consulem cum satis magna præda, Athenagoras, quidam regius præfectus, in transitu fluminis a novissimo agmine adortus, postremos turbavit; ad quorum clamorem et trepidationem quum revectus equo propere legatus signa convertisset, conjectisque in medium sarcinis aciem direxisset, non tulere inpetum romanorum militum regii; multi ex iis occisi, plures capti. Legatus, incolumi exercitu reducto ad consulem, remittitur inde extemplo ad classem.

XXVIII. Hac satis felici expeditione bello commisso, reguli ac principes adcolæ Macedonum in castra romana

les confins de la Macédoine, emporté, à la première attaque, les forts de Corragum, de Gerrunium et d'Orgessum (*à l'ouest de la Macédoine*), arrive auprès d'Antipatrie, ville (*qui n'existe plus*) située dans une gorge étroite : et d'abord il appela les principaux chefs à une conférence, où il s'efforça de leur persuader de se confier à la générosité des Romains; mais comme la grandeur de la ville, ses remparts et sa position firent dédaigner de telles offres, il eut recours à la force et aux armes, s'empara d'Antipatrie, et après qu'on eût massacré tout ce qui était en âge de puberté, il abandonna le butin entier aux soldats, fit raser les murs et incendier la ville. La crainte d'un sort semblable engagea Codrion (*Dardasi*), place assez fortifiée par la nature et l'art, à se soumettre, sans coup férir, aux Romains. On y laissa une garnison; Cnide, nom plus connu que la cité même, à cause de la ville d'Asie qu'on appelle Cnide également, est enlevée d'assaut. Le lieutenant revenait vers le consul avec un butin assez considérable, lorsqu'au passage d'un fleuve, il fut surpris par Athénagoras, un des généraux de Philippe, qui tomba sur son arrière-garde et y répandit le désordre : au premier cri d'alarme, le lieutenant, qui était au point opposé, accourt avec toute la vitesse de son cheval; il ordonne à ses troupes de faire volte-face et de jeter les bagages au centre : bientôt il eut ramené ses soldats en bataille, et alors l'ennemi ne soutint pas long-temps le choc des Romains; il laissa beaucoup de morts et plus encore de prisonniers. Le lieutenant remit l'armée en bon état au consul, et retourna aussitôt vers la flotte.

XXVIII. La guerre venait de commencer par une expédition assez heureuse : aussi l'on vit arriver au

veniunt, Pleuratus, Scerdilædi filius, et Amynander, Athamanum rex, et ex Dardanis, Bato, Longari filius. Bellum suo nomine Longarus cum Demetrio, Philippi patre, gesserat. Pollicentibus auxilia respondit consul, Dardanorum et Pleurati opera, quum exercitum in Macedoniam induceret, se usurum. Amynandro Ætolos concitandos ad bellum adtribuit. Attali legatis (nam ii quoque per id tempus venerant) mandat, ut Æginæ rex, ubi hibernabat, classem romanam opperiretur; qua adjuncta, bello maritimo, sicut ante, Philippum urgeret. Ad Rhodios quoque missi legati, ut capesserent partem belli. Nec Philippus segnius (jam enim in Macedoniam pervenerat) adparabat bellum. Filium Persea, puerum admodum, datis ex amicorum numero, qui ætatem ejus regerent, cum parte copiarum ad obsidendas angustias, quæ ad Pelagoniam sunt, mittit. Sciathum et Peparethum, haud ignobiles urbes, ne classi hostium prædæ ac præmio essent, diruit. Ad Ætolos mittit legatos, ne gens inquieta adventu Romanorum fidem mutaret.

XXIX. Concilium Ætolorum stata die, quod Panætolium vocant, futurum erat. Huic ut obcurrerent, et legati regis iter adcelerarunt, et ab consule missus L. Furius Purpureo legatus venit. Atheniensium quo-

camp romain les petits souverains et les princes voisins de la Macédoine, Pleuratus, fils de Scerdilédus, Amynander, roi des Athamanes, et un chef des Dardaniens, Bato, fils de Longarus. Longarus avait, en son nom, fait la guerre à Demetrius, père de Philippe. Tous ces rois promirent leurs secours : le consul répondit qu'il emploierait les services des Dardaniens et de Pleuratus, lorsque l'armée serait entrée en Macédoine. Amynander fut chargé du soin d'exciter les Étoliens à la guere. Les députés d'Attale, qui étaient venus aussi dans le même temps, eurent mission de dire au roi d'attendre la flotte à Égine, où il hivernait ; et, après la jonction, de poursuivre, comme auparavant, la guerre sur mer contre Philippe. On envoya aussi une députation aux Rhodiens, pour les engager à prendre part à la lutte. De son côté, Philippe, qui déjà était arrivé en Macédoine, hâtait vivement ses préparatifs. Comme son fils Persée était alors très-jeune (*il avait douze ans*), il le confie à des amis sûrs, qui devaient diriger son inexpérience, et l'envoie, avec une partie des troupes, occuper les défilés qui défendent l'entrée de la Pélagonie. Sciathus et Péparèthe (*Pépéri*) villes assez importantes, qui pouvaient être une proie et une conquête pour la flotte romaine, sont rasées par ses ordres. Il fait partir des ambassadeurs pour l'Étolie, nation dont il redoute le caractère inquiet, et dont l'arrivée des Romains pouvait faire chanceler la foi.

XXIX. Le jour était fixé pour le Panétolium ou assemblée générale des Étoliens. Afin de s'y trouver, les députés du roi, et L. Furius Purpuréon, l'envoyé du consul, firent diligence extrême. Des ambassadeurs athéniens s'y rencontrèrent aussi. Les Macédoniens

que legati ad id consilium obcurrerunt. Primi Macedones, cum quibus recentissimum fœdus erat, auditi sunt; qui, « nulla nova re, nihil se novi habere, quod adferrent, dixerunt : quibus enim de caussis, experta inutili societate romana, pacem cum Philippo fecissent, compositam semel servare eos debere. An imitari, » inquit unus ex legatis, « Romanorum licentiam, an levitatem dicam, mavultis? qui, quum legatis vestris Romæ responderi ita jussissent, *quid ad nos venitis, Ætoli, sine quorum auctoritate pacem cum Philippo fecistis?* iidem nunc, ut bellum secum adversus Philippum geratis, postulant: et antea propter vos, et pro vobis arma sumta adversus eum simulabant; nunc vos in pace esse cum Philippo prohibent. Messanæ ut auxilio essent, primo in Siciliam transcenderunt : iterum, ut Syracusas obpressas ab Carthaginiensibus in libertatem eximerent. Et Messanam, et Syracusas, et totam Siciliam ipsi habent, vectigalemque provinciam securibus et fascibus subjecerunt. Scilicet, sicut vos Naupacti legibus vestris per magistratus a vobis creatos concilium habetis, socium hostemque libere, quem velitis, lecturi, pacem ac bellum arbitrio habituri vestro; sic Siculorum civitatibus, Syracusas aut Messanam, aut Lilybæum indicitur consilium. Prætor romanus conventus agit : eo imperio evocati conveniunt; excelso in subgestu superba jura

furent entendus les premiers, parce que le traité fait avec eux était le plus récent : ils dirent : « que rien n'ayant changé, ils n'avaient à proposer rien de nouveau. Les mêmes motifs qui avaient prouvé aux Étoliens l'inutilité de l'alliance avec Rome, et leur avaient fait conclure la paix avec Philippe, devaient les porter à rester fidèles aux engagemens qu'ils avaient une fois contractés. — Voudriez-vous, ajouta l'un des ambassadeurs, voudriez-vous imiter l'insolence ou la légèreté des Romains, qui firent répondre, à Rome, à vos députés : *Étoliens, pourquoi vous adresser à nous, que vous n'avez point consultés pour faire la paix avec Philippe?* Ces Romains vous demandent aujourd'hui de vous joindre à eux pour faire la guerre à notre roi; jadis ils feignaient de n'avoir pris les armes contre lui qu'à cause de vous et dans votre intérêt; et maintenant ils vous empêchent de rester en paix avec lui! Pour secourir Messine, ils passèrent, une première fois, en Sicile; une seconde, pour délivrer Syracuse opprimée par les Carthaginois : et Messine, et Syracuse, et la Sicile tout entière sont maintenant en leur puissance; et cette province, devenue tributaire de Rome, est courbée sous les haches et sous les faisceaux. Étoliens, vous voilà rassemblés à Naupacte, d'après vos propres lois, sur la convocation de magistrats nommés par vous-mêmes; vous êtes libres de choisir qui vous voudrez pour allié et pour ennemi; vous pouvez, en arbitres suprêmes, prononcer sur la paix et sur la guerre : vous croyez peut-être que les Siciliens sont, ainsi que vous, les maîtres d'indiquer leur assemblée à Syracuse, ou à Messine, ou à Lilybée! détrompez-vous : c'est un préteur romain qui fixe la convocation; ce n'est que d'après son

reddentem, stipatum lictoribus vident; virgæ tergo, secures cervicibus inminent; et quotannis alium atque alium dominum sortiuntur. Nec id mirari debent, aut possunt, quum Italiæ urbes, Rhegium, Tarentum, Capuam, ne finitimas nominem, quarum ruinis crevit urbs romana, eidem subjectas videant imperio. Capua quidem, sepulcrum ac monumentum campani populi, elato et extorri ejecto ipso populo superest; urbs trunca, sine senatu, sine plebe, sine magistratibus, prodigium; relicta crudelius habitanda, quam si deleta foret. Furor est, si alienigenæ homines, plus lingua et moribus et legibus, quam maris terrarumque spatio, discreti, hæc tenuerint, sperare, quidquam eodem statu mansurum. Philippi regnum obficere aliquid videtur libertati vestræ; qui, quum merito vestro vobis infestus esset, et nihil a vobis ultra, quam pacem, petiit, fidemque hodie pacis pactæ desiderat? Adsuefacite his terris legiones externas, et jugum accipite; sero ac nequidquam, quum dominum romanum habebitis, socium Philippum quæretis. Ætolos, Acarnanas, Macedonas, ejusdem linguæ homines, leves ad tempus ortæ caussæ disjungunt conjunguntque; cum alienigenis, cum Barbaris æternum omnibus Græcis bellum est, eritque; natura enim, quæ perpetua est, non mutabilibus in diem caussis, hostes sunt. Sed, unde cœpit oratio mea,

ordre qu'ils peuvent se réunir; ils entendent ce fier préteur, dicter, du haut de son tribunal, ses arrêts tyranniques; ils le voient environné de licteurs; des verges menacent leur dos, des haches sont suspendues sur leurs têtes; et, chaque année, le sort leur donne un nouveau maître. Eh! doivent-ils, ou peuvent-ils s'en étonner, lorsque des villes d'Italie, Rhegium, Tarente et Capoue, sans parler de celles qui sont près de Rome, et sur les ruines desquelles Rome a élevé sa grandeur, sont asservies, sous leurs yeux, à la même domination! Et encore, si Capoue subsiste, est-elle autre chose que le sépulcre, que le monument funéraire du peuple campanien, de ce peuple enlevé de sa terre natale pour être jeté, enseveli, dans une terre étrangère; ville mutilée, sans sénat, sans citoyens, sans magistrats; cadavre hideux, offrant à ceux qui doivent habiter près de lui un spectacle plus cruel que l'anéantissement même! Il y a du délire à compter sur des hommes d'une origine si différente, plus loin de nous par leur langage, par leurs mœurs et par leurs lois, que par la mer et les terres qui les séparent; à croire que, possesseurs de ces contrées, les Romains y laisseront quelque chose dans le même état. La monarchie de Philippe vous semble être un obstacle à votre liberté; et pourtant Philippe, dont vous aviez, par vos actes, provoqué le ressentiment, ne vous a rien demandé que la paix, et, en ce jour, ne réclame que le maintien de cette paix et de la foi jurée. Accoutumez au sol de la Grèce ces légions étrangères, et recevez le joug; plus tard, mais vainement, lorsque vous aurez les Romains pour maîtres, vous rechercherez l'amitié de Philippe. Étoliens, Acarnaniens, Macédoniens, parlant tous la même langue, peuvent être, un

ibi desinet. Hoc eodem loco, iidem homines de ejusdem Philippi pace, triennio ante, decrevistis, iisdem inprobantibus eam pacem Romanis, qui nunc pactam et compositam turbare volunt; in qua consultatione nihil fortuna mutavit, cur vos mutetis, non video. »

XXX. Secundum Macedonas, ipsis Romanis ita concedentibus jubentibusque, Athenienses, qui fœda passi justius in crudelitatem sævitiamque regis invehi poterant, introducti sunt. Deploraverunt vastationem populationemque miserabilem agrorum. « Neque id se queri, quod hostilia ab hoste passi forent : esse enim quædam belli jura, quæ ut facere, ita pati sit fas; sata exuri, dirui tecta, prædas hominum pecorumque agi, misera magis, quam indigna, patienti esse. Verum enim vero id se queri, quod is, qui Romanos alienigenas et Barbaros vocet, adeo omnia simul divina humanaque jura polluerit, ut priore populatione cum infernis diis, secunda cum superis bellum nefarium gesserit : omnia sepulcra monumentaque diruta esse in finibus suis, om-

moment, désunis pour des causes légères, qui ne font que les unir ensuite plus étroitement; mais avec l'étranger, avec les Barbares, tous les Grecs ont et auront guerre éternelle; car c'est la nature, toujours immuable, et non un principe éphémère et sujet à changer, qui les rend ennemis les uns des autres. Je finis par où j'ai commencé. C'est dans ce même lieu que vous tous, membres de ce même conseil, vous avez décrété, il y a trois (*ou plutôt cinq*) ans, la paix avec ce même Philippe, au grand déplaisir de ces mêmes Romains, qui la désapprouvaient alors, et veulent la troubler aujourd'hui que nos sermens l'ont rendue inviolable. Comme la fortune n'a point apporté de changement à votre décret, je ne vois pas que vous ayez rien à y changer. »

XXX. Après les Macédoniens, du consentement et sur la demande des Romains eux-mêmes, on introduisit les Athéniens, qui, après les horribles traitemens qu'ils avaient éprouvés, pouvaient, avec plus de justice, s'élever contre la cruauté, la barbarie du roi. Ils déplorèrent les affreux ravages et la désolation de leurs campagnes. « Ils ne se plaignaient pas, ajoutèrent-ils, d'avoir été traités en ennemis par un ennemi; car la guerre avait des droits, que l'on pouvait exercer, comme il fallait s'y soumettre; des récoltes incendiées, des maisons détruites, des enlèvemens d'hommes et de bestiaux, étaient des malheurs plus capables d'affliger que d'indigner ceux qui avaient à les souffrir. Mais assurément ils pouvaient se plaindre de ce que celui qui traitait les Romains d'étrangers et de Barbares, eût foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines. En effet, par sa première dévastation, n'avait-il pas déclaré aux dieux infernaux une guerre impie, et, par la seconde, attaqué les dieux

nium nudatos manes, nullius ossa terra tegi : delubra sibi fuisse, quæ quondam pagatim habitantes in parvis illis castellis vicisque consecrata, ne in unam urbem quidem contributi majores sui deserta reliquerint; circa ea omnia templa Philippum infestos circumtulisse ignes; semiusta et truncata simulacra deum inter prostratos jacere postes templorum. Qualem terram atticam fecerit, exornatam quondam opulentamque, talem eum, si liceat, Ætoliam, Græciamque omnem facturum. Urbis quoque suæ similem deformitatem futuram fuisse, nisi Romani subvenissent; eodem enim scelere urbem colentes deos, præsidemque arcis Minervam petitam: eodem Eleusine Cereris templum, eodem Piræei Jovem Minervamque: sed ab eorum non templis modo, sed etiam mœnibus, vi atque armis repulsum, in ea delubra, quæ sola religione tuta fuerint, sævisse. Itaque se orare atque obsecrare Ætolos, ut, miserti Atheniensium, ducibus diis inmortalibus, deinde Romanis, qui secundum deos plurimum possint, bellum susciperent. »

XXXI. Tum romanus legatus : « Totam orationis

même de l'Olympe? Tous les tombeaux, tous les monumens funéraires avaient été saccagés sur leur territoire; les mânes de tous leurs concitoyens étaient nus et dépouillés, et pas un d'eux n'avait un peu de terre qui couvrît ses ossemens. Des temples s'élevaient autrefois au milieu de ces habitations rustiques, de ces petits forts et de ces bourgades qui furent le berceau d'Athènes : la religion avait consacré ces sanctuaires, que, depuis leur réunion même dans une seule cité, leurs ancêtres n'avaient jamais laissés déserts : autour de tous ces temples, Philippe venait de promener une flamme sacrilège; les statues des dieux n'étaient plus que des débris à demi brûlés et informes, qui gisaient au milieu des ruines de tous les temples renversés. Ce que Philippe avait fait de l'Attique, cette contrée naguère si magnifiquement décorée, si opulente, il le ferait, s'il le pouvait, de l'Étolie et de la Grèce entière. Athènes elle-même offrirait aujourd'hui un pareil spectacle de désolation, si les Romains n'étaient venus à son secours : en effet, les mêmes attentats avaient menacé les dieux qui habitent la ville, et Minerve, qui préside à la citadelle; ils avaient menacé le temple de Cérès à Éleusis, et, au Pirée, Jupiter et Minerve; mais, repoussé par la force et les armes, loin de leurs temples et même de leurs remparts, Philippe avait exercé sa fureur sur les sanctuaires, qui n'avaient que la religion pour défense. Ils priaient donc, ils conjuraient les Étoliens d'avoir pitié d'Athènes, et de marcher sous la conduite des dieux immortels, et ensuite des Romains tout-puissans après les dieux, pour entreprendre la guerre contre le roi. »

XXXI. Alors l'ambassadeur romain parla ainsi : « Les

meæ formam Macedones primum, deinde Athenienses mutarunt. Nam et Macedones, quum ad conquerendas Philippi injurias in tot socias nobis urbes venissem, ultro accusando Romanos, defensionem ut accusatione potiorem haberem, effecerunt: et Athenienses in deos superos inferosque nefanda atque inhumana scelera ejus referendo, quid mihi aut cuiquam reliquerunt, quod objicere ultra possim? Eadem Cianos, Abydenos, Æneos, Maronitas, Thasios, Parios, Samios, Larissenses, Messenios hinc ex Achaia, existimate queri; graviora etiam acerbioraque eos, quibus nocendi majorem facultatem habuit. Nam quod ad ea adtinet, quæ nobis objecit, nisi gloria digna sunt, fateor ea defendi non posse. Rhegium, et Capuam, et Syracusas nobis objecit. Rhegium, Pyrrhi bello, legio a nobis, Rheginis ipsis, ut mitteremus, orantibus, in præsidium missa, urbem, ad quam defendendam missa erat, per scelus possedit. Comprobavimus ergo id facinus? an bello persecuti sceleratam legionem, in potestatem nostram redactam tergo et cervicibus pœnas sociis pendere quum coegissemus, urbem, agros, suaque omnia cum libertate legibusque Rheginis reddidimus? Syracusanis obpressis ab externis tyrannis, quo indignius esset, quum tulissemus opem, et fatigati prope per triennium, terra marique, urbe munitissima obpugnanda essemus, quum jam ipsi Syracusani servire

Macédoniens d'abord, puis les Athéniens, ont renversé tout l'ordre de mon discours. En effet, tandis que je venais vous porter nos plaintes des outrages que tant de villes alliées de Rome ont essuyés de la part de Philippe, ses députés, en inculpant eux-mêmes les Romains, me réduisent à me défendre, lorsque je me préparais à accuser; et, après que les Athéniens vous ont fait connaître les barbares et sacrilèges attentats du roi contre les dieux du ciel et des enfers, que pourrais-je, moi ou tout autre, ajouter de plus grave que leurs paroles? Croyez bien que Cio, Abydos, Énus, Maronée, Thasios, Paros, Samos, Larisse; que les Messéniens, dans cette Achaïe même où nous sommes, ont à vous dénoncer des forfaits semblables, et de plus odieux, de plus affreux encore, si Philippe a eu plus de moyens de leur nuire. Quant aux reproches qu'il nous adresse, s'ils ne sont pas des titres de gloire, j'avoue qu'il faut renoncer à les justifier. Il nous a objecté Rhegium, Capoue et Syracuse. Dans la guerre de Pyrrhus, une légion que Rhegium avait elle-même demandée pour sa défense, au lieu de protéger la ville, qu'elle avait mission de défendre, l'asservit par un crime. Mais avons-nous donc approuvé cette injuste conduite? N'avons-nous pas fait une guerre à outrance à cette légion coupable? et, réduite par nos armes, n'expia-t-elle pas, par son supplice, sa perfidie envers nos alliés, et n'avons-nous pas restitué aux habitans de Rhegium leur ville, leur territoire, tous leurs biens, avec leurs lois et leur liberté? Syracuse opprimée par des tyrans, et, pour comble d'indignité, par des tyrans étrangers, Syracuse avait réclamé notre appui; après avoir, dans un siège de près de trois ans, épuisé, sur terre et sur mer, tous nos efforts contre cette place

tyrannis, quam capi a nobis mallent, captam iisdem armis et liberatam urbem reddidimus. Neque inficias imus, Siciliam provinciam nostram esse, et civitates, quæ in parte Carthaginiensium fuerunt, et uno animo cum illis adversus nos bellum gesserunt, stipendiarias nobis ac vectigales esse; quin contra, hoc et vos et omnes gentes scire volumus, pro merito cuique erga nos fortunam esse. An Campanorum pœnæ, de qua neque ipsi quidem queri possunt, nos pœniteat? Hi homines, quum pro iis bellum adversus Samnites, per annos prope septuaginta, cum magnis nostris cladibus gessissemus, ipsos fœdere primum, deinde connubio, atque inde cognationibus, postremo civitate nobis conjunxissemus, tempore nostro adverso, primi omnium Italiæ populorum, præsidio nostro fœde interfecto, ad Annibalem defecerunt: deinde, indignati se obsideri a nobis, Annibalem ad obpugnandam Romam miserunt. Horum si neque urbs ipsa, neque homo quisquam superesset, quis id durius, quam pro merito ipsorum, statutum indignari posset? Plures sibimet ipsi conscientia scelerum mortem consciverunt, quam a nobis supplicio adfecti sunt. Ceteris ita oppidum, ita agros ademimus, ut agrum locumque ad habitandum daremus; urbem innoxiam stare incolumem pateremur; ut, qui hodie videat eam, nullum obpugnatæ captæve ibi vestigium inveniat. Sed quid ego Capuam

inexpugnable, lorsque les Syracusains eux-mêmes aimaient mieux rester esclaves des tyrans que de s'abandonner à des libérateurs, nous avons rendu à elle-même Syracuse, que nos armes avaient conquise et délivrée. Je n'en disconviens pas, la Sicile est une de nos provinces; dans le nombre de ses cités, celles qui ont embrassé le parti des Carthaginois, et qui, réunies d'affection avec nos ennemis, nous ont fait la guerre comme eux, ces cités nous paient des impôts, des tributs, je le sais; et, loin de le nier, nous voulons même que vous sachiez, et que toutes les nations apprennent, que la conduite de chaque peuple envers nous règle sa destinée. Pourrions-nous jamais nous repentir de la punition des Campaniens, quand eux-mêmes n'oseraient pas s'en plaindre? Lorsque pour eux nous avions entrepris contre les Samnites une guerre qui nous a coûté près de soixante-dix ans de combats et plus d'un sanglant désastre; lorsque, après le traité qui d'abord nous unissait, nous avions ensuite resserré nos liens avec eux par des alliances, par des mariages, et enfin par le droit de cité romaine; ces hommes, ces Campaniens, au moment de nos revers, ont été le premier peuple de l'Italie à nous abandonner pour Annibal, après avoir inhumainement égorgé les soldats que nous leur avions laissés en garnison: depuis, furieux d'être assiégés par nous, ils ont envoyé Annibal assiéger Rome. Lors même qu'il ne resterait pas vestige d'une telle ville, d'une telle nation, qui pourrait s'indigner qu'on ait traité les Campaniens plus cruellement qu'ils ne le méritaient? La conscience de leurs crimes en a plus fait périr de leurs propres mains que nous n'en avons envoyé au supplice. Quant aux autres, si nous leur avons ôté leur ville et

dico? quum Carthagini victæ pacem ac libertatem dederimus. Magis illud est periculum, ne, nimis facile victis ignoscendo, plures ob id ipsum ad experiendam adversus nos fortunam belli incitemus. Hæc pro nobis dicta sint, hæc adversus Philippum; cujus domestica parricidia, et cognatorum amicorumque cædes, et libidinem inhumaniorem prope, quam crudelitatem, vos, quo propiores Macedoniæ estis, melius nostis. Quod ad vos adtinet, Ætoli, nos pro vobis bellum suscepimus adversus Philippum; vos sine nobis cum eo pacem fecistis. Et forsitan dicatis, bello punico occupatis nobis, coactos metu vos leges pacis ab eo, qui tum plus poterat, accepisse; et nos, quum alia majora urgerent, depositum a vobis bellum et ipsi omisimus. Nunc et nos, deum benignitate punico perfecto bello, totis viribus nostris in Macedoniam incubuimus: et vobis restituendi vos in amicitiam societatemque nostram fortuna oblata est; nisi perire cum Philippo, quam vincere cum Romanis, mavultis. »

XXXII. Hæc dicta ab Romano quum essent, inclinatis omnium animis ad Romanos, Damocritus, prætor Ætolorum, pecunia, ut fama est, ab rege accepta,

leur territoire, nous leur avons assigné des terres et un lieu pour habitation : la cité qui était innocente, nous l'avons laissé subsister tout entière; et, à la voir aujourd'hui, on ne soupçonnerait jamais que Capoue fut assiégée et prise d'assaut. Mais pourquoi parler de Capoue, lorsque, vainqueurs de Carthage, nous lui avons accordé la paix et la liberté! Nous avons plutôt à redouter que cet excès d'indulgence pour les vaincus n'encourage trop souvent à tenter contre nous la fortune des combats. Étoliens, j'en ai dit assez pour la défense des Romains, assez contre Philippe; les parricides dont il a souillé son palais, les meurtres de ses proches et de ses amis, ses voluptés infâmes, plus monstrueuses en quelque sorte que sa cruauté, vous sont mieux connus encore, car vous êtes plus près de la Macédoine. Pour ce qui vous regarde, Étoliens, nous, nous avons fait pour vous la guerre à Philippe; et vous, vous avez sans nous contracté la paix avec lui. Vous direz peut-être que, nous voyant occupés de la guerre punique, vous avez alors cédé à la crainte et reçu la loi du plus fort; et nous, à notre tour, pressés par des ennemis plus redoutables, nous avons négligé une guerre à laquelle vous aviez renoncé. Mais à présent que la protection des dieux nous a fait terminer la guerre de Carthage, nous pesons de toutes nos forces sur la Macédoine, et nous vous offrons une occasion favorable de rentrer dans notre amitié, dans notre alliance, à moins que vous ne préfériez vous perdre avec Philippe, que de vaincre avec Rome. »

XXXII. Comme ce discours de Furius faisait pencher tous les esprits pour les Romains, Damocrite, préteur des Étoliens, qui, dit-on, avait reçu de l'argent de

nihil aut huic aut illi parti adsensus : « Rem magni discriminis consiliis nullam esse tam inimicam, quam celeritatem, dixit. Celerem enim pœnitentiam, sed eamdem seram atque inutilem, sequi; quum præcipitata raptim consilia neque revocari, neque in integrum restitui possint. Deliberationis autem ejus, cujus ipse maturitatem exspectandam putaret, tempus ita jam nunc statui posse : quum legibus cautum esset, ne de pace bellove, nisi in panætolico et pylaico concilio, ageretur, decernerent extemplo, ut prætor sine fraude, quum de bello aut de pace agere velit, advocet concilium, et, quod tum referatur decernaturque, ut perinde jus ratumque sit, ac si in panætolico aut pylaico consilio actum esset. » Dimissis ita suspensa re legatis, egregie consultum genti aiebat; nam, utrius partis melior fortuna belli esset, ad ejus societatem inclinaturos. Hæc in concilio Ætolorum acta.

XXXIII. Philippus inpigre terra marique parabat bellum; navales copias Demetriadem in Thessaliam contrahebat. Attalum romanamque classem, principio veris, ab Ægina ratus moturos, navibus maritimæque oræ præfecit Heraclidem, quem et ante præfecerat; ipse terrestres copias comparabat, magna se duo auxilia detraxisse Romanis credens, ex una parte Ætolos, ex al-

Philippe, sans se déclarer pour l'un ou pour l'autre parti, dit alors « que, dans les questions de haute importance, rien n'était si funeste que la précipitation; elle était suivie d'un prompt repentir, trop tardif encore et toujours inutile; une fois entraîné par une résolution formée à la hâte, il n'était plus possible de retourner en arrière et de ramener les choses au point du départ. Cependant, bien qu'il fût lui-même d'avis que des réflexions plus lentes vinssent mûrir la délibération, le terme pouvait, dès ce moment, en être fixé. Leurs lois ne permettaient pas de statuer sur la paix ou sur la guerre ailleurs que dans le Panétolium et dans l'assemblée générale des Thermopyles; mais ils avaient la liberté de décréter sur-le-champ que le préteur serait autorisé à traiter de ces objets dans une assemblée ordinaire; et que la décision qui alors serait prise et arrêtée, aurait force de loi, comme si elle eût été ratifiée par le Panétolium ou par le conseil des Thermopyles. » Les ambassadeurs ainsi congédiés sans réponse positive, Damocrite prétendait avoir rendu un grand service à ses concitoyens, qui, disait-il, auraient l'avantage de se déclarer ensuite pour le parti que favoriserait la fortune. Voilà ce qui se passa dans l'assemblée des Étoliens.

XXXIII. Philippe faisait avec activité ses préparatifs par terre et par mer; il réunissait ses forces navales à Démétriade en Thessalie. Pensant qu'Attale et la flotte romaine, qui étaient à Égine, se mettraient en mouvement, au commencement du printemps, il confia le commandement de ses vaisseaux et de la côte maritime à Héraclide, ainsi qu'il l'avait fait, l'année précédente: il rassemblait lui-même son armée de terre, se flattant d'avoir enlevé aux Romains deux grands appuis, les

tera Dardanos, faucibus ad Pelagoniam a filio Perseo interclusis. Ab consule non parabatur, sed gerebatur jam bellum: per Dassaretiorum fines exercitum ducebat, frumentum, quod ex hibernis extulerat, integrum vehens; quod in usum militi satis esset, præbentibus agris. Oppida vicique partim voluntate, partim metu se tradebant; quædam vi expugnata, quædam deserta, in montes propinquos refugientibus Barbaris, inveniebantur. Ad Lyncum stativa posuit prope flumen Bevum: inde frumentatum circa horrea Dassaretiorum mittebat. Philippus consternata quidem omnia circa, pavoremque ingentem hominum cernebat: sed parum gnarus, quam partem petisset consul, alam equitum ad explorandum, quonam hostes iter intendissent, misit. Idem error apud consulem erat. Movisse ex hibernis regem sciebat, quam regionem petisset ignorans; is quoque speculatum miserat equites. Hæ duæ alæ ex diverso, quum diu incertis itineribus vagatæ per Dassaretios essent, tandem in unum iter convenerunt. Neutros fefellit, ut fremitus procul hominum equorumque exauditus est, hostes adpropinquare. Itaque prius, quam in conspectum venirent, equos armaque expedierant; nec mora, ubi primum hostem videre, concurrendi facta est. Forte et numero et virtute, utpote lecti utrimque, haud inpares, æquis viribus, per aliquot

Étoliens d'abord, ensuite les Dardaniens, par la précaution qu'il avait eue d'envoyer son fils Persée leur fermer les gorges de la Pélagonie. Le consul ne préparait pas, mais faisait déjà la guerre : il menait ses troupes par les frontières de la Dassarétie, transportant avec lui, dans son entier, le blé qu'il avait conservé de ses quartiers d'hiver; la campagne fournissait suffisamment aux besoins du soldat. Les villes et les bourgades se soumettaient, moitié par affection, moitié par crainte; plusieurs furent prises d'assaut; on en trouva d'autres abandonnées; les Barbares se réfugiaient sur les montagnes voisines. Le consul campa quelque temps auprès de Lyncus (*ville de l'Éordée, à l'ouest de la Macédoine*), non loin du fleuve Bevus : de là, ses fourrageurs allaient exploiter les greniers de la Dassarétie. Philippe voyait bien la consternation de toute la contrée et la terreur profonde des habitans; mais ne sachant trop vers quel endroit s'était dirigé le consul, il envoya un détachement de cavalerie pour s'assurer de la route que l'ennemi avait prise. Le consul était dans la même incertitude. Il savait que le roi avait quitté ses cantonnemens; mais il ignorait quelle était sa marche, et il avait envoyé aussi des cavaliers à la découverte. Les deux corps, partis chacun d'un côté différent, après avoir, par des routes incertaines, erré long-temps dans la Dassarétie, se rencontrèrent enfin au même point. Les uns et les autres, au bruit des hommes et des chevaux, qui se faisait entendre de loin, reconnurent aisément que l'ennemi approchait. Aussi, avant d'être en présence, ils s'étaient préparés au combat, et, dès qu'ils s'aperçurent, ils ne tardèrent pas à en venir aux mains. Par l'effet du hasard, égaux en nombre et en courage,

horas, pugnarunt. Fatigatio ipsorum equorumque, incerta victoria, diremit prœlium. Macedonum quadraginta equites, Romanorum quinque et triginta ceciderunt. Neque eo magis explorati quidquam, in qua regione castra hostium essent, aut illi ad regem, aut hi ad consulem retulerunt: per transfugas cognitum est, quos levitas ingeniorum, ad cognoscendas hostium res, in omnibus bellis præbet.

XXXIV. Philippus, aliquid et ad caritatem suorum, et ut promtius pro eo periculum adirent, ratus profecturum se, si equitum, qui ceciderant in expeditione, sepeliendorum curam habuisset, adferri eos in castra jussit, ut conspiceretur ab omnibus funeris honos. Nihil tam incertum nec tam inæstimabile est, quam animi multitudinis; quod promtiores ad subeundam omnem dimicationem videbatur facturum, id metum pigritiamque incussit: nam, qui hastis sagittisque et rara lanceis vulnera facta vidissent, cum Græcis Illyriisque pugnare adsueti, postquam gladio hispaniensi detruncata corpora brachiis cum humero abscisis, aut tota cervice desecta divisa a corpore capita, patentiaque viscera, et fœditatem aliam vulnerum viderunt, adversus quæ tela quosque viros pugnandum esset, pavidi vulgo cernebant. Ipsum quoque regem terror cepit, nondum justo prœlio cum Romanis congressum: itaque, revocato filio

car ils formaient, de part et d'autre, l'élite de l'armée, ils se mesurèrent, quelques heures, avec des forces égales. La fatigue des cavaliers et des chevaux termina la lutte, sans que la victoire fût décidée. Il périt, du côté des Macédoniens, quarante hommes, et trente-cinq du côté des Romains. Les soldats du roi et ceux du consul, de retour vers leur général, ne purent leur donner, sur la position de l'ennemi, plus de lumières qu'on n'en avait auparavant : on en fut instruit par les transfuges, dont l'infidèle légèreté se plaît, dans toutes les guerres, à révéler à un parti les secrets de l'autre.

XXXIV. Philippe, persuadé qu'il augmenterait l'attachement de ses soldats et leur ardeur à braver pour lui le péril, par les soins qu'il prendrait de la sépulture des cavaliers morts dans cette rencontre, fit apporter leurs corps dans le camp, pour frapper tous les regards par les honneurs funèbres qu'il allait rendre à ses guerriers. Rien de plus incertain, de plus difficile à apprécier que les dispositions de la multitude. Ce qui semblait devoir leur faire affronter avec plus d'audace tous les genres de combat, fut, au contraire, ce qui leur inspira de la crainte et du découragement. Jusqu'alors ils n'avaient vu que les blessures de la flèche, du javelot, et rarement celles de la lance, habitués qu'ils étaient à se mesurer avec les Grecs et les Illyriens ; mais quand ils considérèrent ces cadavres mutilés par le glaive espagnol, ces bras et ces épaules enlevées du même coup, ces têtes entièrement séparées du corps, ces larges ouvertures qui laissaient à nu les entrailles, et d'autres blessures aussi affreuses, ils songèrent tous avec effroi à quelles armes, à quels héros ils allaient avoir affaire. L'épouvante gagna le roi lui-même, qui jusqu'alors

præsidioque, quod in Pelagoniæ faucibus erat, ut iis copiis suas augeret, Pleurato Dardanisque iter in Macedoniam patefecit. Ipse, cum viginti millibus peditum, quatuor equitum, ducibus transfugis, ad hostem profectus, paullo plus mille passus a castris romanis tumulum propinquum Athaco fossa ac vallo communivit: ac, subjecta cernens romana castra, admiratus esse dicitur et universam speciem castrorum, et descripta suis quæque partibus, tum tendentium ordine, tum itinerum intervallis; et negasse, Barbarorum ea castra ulli videri posse. Biduum consul et rex, alter alterius conatus exspectantes, continuere suos intra vallum: tertio die, Romanus omnes copias in aciem eduxit.

XXXV. Rex vero, tam celerem aleam universi certaminis timens, quadringentos Tralles (Illyriorum id, sicut alio diximus loco, est genus) et Cretenses trecentos, addito iis peditibus pari numero equitum, cum duce Athenagora, uno ex purpuratis, ad lacessendos hostium equites misit. Ab Romanis autem (aberat acies eorum paullo plus quingentos passus) velites et equitum duæ ferme alæ emissæ, ut numero quoque eques pedesque hostem æquarent. Credidere regii, genus pugnæ, quo adsuerant, fore, ut equites, in vicem insequentes refugientesque, nunc telis uterentur, nunc terga darent;

n'avait eu avec les Romains aucun engagement sérieux. Aussitôt il rappela son fils et les troupes qui occupaient les gorges de la Pélagonie, afin de renforcer son armée : par là, il ouvrit à Pleuratus et aux Dardaniens l'entrée de la Macédoine. Il se mit en marche contre l'ennemi avec vingt mille fantassins et quatre mille chevaux; et, guidé par des transfuges, il vint se retrancher à un peu plus de mille pas de l'armée romaine, sur une hauteur voisine d'Athacus (*dans la Candavie, sur la rivière Genusius*) où il s'entoura d'un large fossé. Lorsqu'il aperçut au dessous de lui le camp romain, il admira, dit-on, le coup d'œil que présentait l'ensemble, et la distribution régulière de chaque partie, soit des tentes, soit des chemins alignés dans un ordre parfait, et dit qu'assurément ce n'était pas là un camp de Barbares. Pendant deux jours, le consul et le roi s'attendirent l'un l'autre dans leurs retranchemens : le troisième jour, le consul fit sortir toutes ses troupes en bataille.

XXXV. Le monarque, redoutant pour sa fortune la chance d'un moment dans une action générale, envoya seulement quatre cents Tralles (c'est un peuple d'Illyrie, comme je l'ai dit ailleurs) et trois cents Crétois, auxquels il ajouta un corps de sept cents chevaux, pour aller, sous les ordres d'Athénagoras, un de ses favoris, harceler la cavalerie romaine. De leur côté, les Romains, dont la ligne de bataille était à un peu plus de cinq cents pas, détachèrent des vélites et à peu près deux escadrons de cavalerie, afin d'opposer à l'ennemi, même pour le nombre, des forces égales en cavaliers et en fantassins. Les troupes du roi pensèrent que le genre de combat serait celui dont elles avaient l'habitude; qu'il y aurait alternative de charges et de retraites; qu'après

Illyriorum velocitas ad excursiones et inpetus subitos usui esset, Cretenses in invehentem se effuse hostem sagittas conjicerent. Turbavit hunc ordinem pugnandi non acrior, quam pertinacior, inpetus Romanorum; nam haud secus, quam si tota acie dimicarent, et velites, emissis hastis, cominus gladiis rem gerebant, et equites, ut semel in hostem evecti sunt, stantibus equis, partim ex ipsis equis, partim desilientes inmiscentesque se peditibus, pugnabant: ita nec eques regius equiti par erat, insuetus ad stabilem pugnam; nec pedes concursator et vagus, et prope seminudus genere armorum veliti romano parmam gladiumque habenti, pariterque et ad se tuendum, et ad hostem petendum armato. Non tulere itaque dimicationem, nec alia re, quam velocitate, tutantes se, in castra refugerunt.

XXXVI. Uno deinde intermisso die, quum omnibus copiis equitum levisque armaturæ pugnaturus rex esset, nocte cætratos, quos peltastas vocant, loco obportuno inter bina castra in insidiis abdiderat; præceperatque Athenagoræ et equitibus, ut, si aperto prœlio procederet res, uterentur fortuna; si minus, cedendo sensim ad insidiarum locum hostem pertraherent. Et equitatus

avoir décoché leurs traits, les cavaliers tourneraient bride; qu'alors l'agilité des Illyriens leur serait d'un grand secours pour s'élancer sur l'ennemi, pour l'attaquer brusquement, et que les Crétois accableraient de leurs flèches la cavalerie romaine, qui accourrait tout en désordre. Cette tactique fut troublée par le choc aussi impétueux qu'opiniâtre des Romains, qui observèrent le même ordre que dans une bataille rangée. En effet, d'un côté, les vélites, après avoir lancé leurs javelots, se mesuraient de près à l'épée; de l'autre, les cavaliers, une fois arrivés sur l'ennemi, tenaient leurs chevaux fermes, et combattaient, les uns sur leur monture, les autres, en sautant à terre et en se mêlant à l'infanterie: ainsi, ni la cavalerie de Philippe n'était capable de résister à celle du consul, n'étant point faite à combattre en place; ni l'infanterie royale, qui ne savait que voltiger çà et là, et qui, par son genre d'armure, était nue en quelque sorte, ne pouvait lutter contre les vélites romains, qui, avec leurs boucliers et leurs glaives, étaient également bien armés pour la défense et pour l'attaque. Les soldats du roi abandonnèrent donc le champ de bataille, et, ne devant leur salut qu'à leur vélocité, se réfugièrent dans leurs retranchemens.

XXXVI. Après un jour d'intervalle, Philippe, qui voulait combattre avec toute sa cavalerie et toutes ses troupes légères, et qui avait remarqué entre les deux camps un lieu propre à une embuscade, y avait caché, pendant la nuit, des soldats armés de petits boucliers, et appelés peltastes par les Grecs; puis il avait recommandé à Athénagoras et aux cavaliers d'essayer d'abord une attaque ouverte, et, si elle réussissait, de poursuivre leurs avantages; sinon, de se replier peu à peu,

quidem cessit : duces cætratæ cohortis, non satis exspectato signo, ante tempus excitatis suis, occasionem bene gerendæ rei amisere. Romanus, et aperto prœlio victor, et tutus a fraude insidiarum, in castra sese recepit. Postero die, omnibus copiis consul in aciem descendit, ante prima signa locatis elephantis : quo auxilio tum primum Romani, quia captos aliquot bello punico habebant, usi sunt. Ubi latentem intra vallum hostem vidit, in tumulos quoque ac sub ipsum vallum exprobrans metum successit. Postquam ne tum quidem potestas pugnandi dabatur, quia ex tam propinquis stativis parum tuta frumentatio erat, dispersos milites per agros equitibus extemplo invasuris; octo ferme inde millia, intervallo tutiorem frumentationem habiturus, castra ad Octolophum (id est loco nomen) movit. Quum in propinquo agro frumentarentur Romani, primo rex intra vallum suos tenuit, ut cresceret simul et neglegentia cum audacia hosti. Ubi effusos vidit, cum omni equitatu et Cretensium auxiliaribus, quantum equitem velocissimi pedites cursu æquare poterant, citato profectus agmine, inter castra romana et frumentatores constituit signa. Inde, copiis divisis, partem ad consectandos vagos frumentatores emisit, dato signo, ne quem vivum relinquerent; cum parte ipse substitit, itineraque, quibus ad castra recursuri videbantur hostes, obsedit. Jam

afin d'attirer l'ennemi dans le piège. La cavalerie se replia en effet; mais les chefs des peltastes, impatiens d'entendre le signal, se montrèrent trop tôt, et manquèrent l'occasion d'une réussite complète. Les Romains rentrèrent dans leur camp, après avoir été vainqueurs dans le combat régulier, et s'être préservés des embûches. Le lendemain, le consul se présenta en bataille avec toutes ses troupes : il avait mis en avant de sa première ligne quelques éléphans pris dans la guerre punique, et qui, pour la première fois, étaient employés dans les armées romaines. Voyant que l'ennemi se tenait caché derrière ses retranchemens, le consul s'avança sur les hauteurs et jusqu'aux palissades, en lui reprochant sa lâcheté. Mais tous ses efforts pour l'attirer au combat furent inutiles : comme, à cette proximité, ses fourrageurs auraient pu être inquiétés par la cavalerie ennemie, qui n'aurait pas manqué de tomber à l'improviste sur les soldats répandus dans les champs, il alla camper dans un lieu nommé Octolophe (*huit hauteurs*), pensant qu'à une distance de huit milles à peu près, les fourrageurs seraient plus en sûreté. Tant que les Romains battaient les environs, Philippe se tint dans son camp, afin d'encourager à la fois leur négligence et leur audace. Dès qu'il les vit s'écarter, il prend toute sa cavalerie et les Crétois auxiliaires, part comme l'éclair, avec ces fantassins si agiles, qui suivaient presque la cavalerie à la course, et vient se poster entre le camp romain et les fourrageurs. Là, divisant ses troupes, il en détache une partie à la poursuite des maraudeurs dispersés, avec ordre de ne faire aucun quartier; puis il emploie le reste à fermer tous les chemins par lesquels ils pouvaient regagner leur camp. Déjà tous étaient

passim cædes ac fuga erat, necdum quisquam in castra romana nuncius cladis pervenerat, quia refugientes in regiam stationem incidebant; et plures ab obsidentibus vias, quam ab emissis ad cædem, interficiebantur: tandem inter medias hostium stationes elapsi quidam trepidi, tumultum magis, quam certum nuncium, intulerunt castris.

XXXVII. Consul, equitibus jussis, qua quisque posset, opem ferre laborantibus, ipse legiones e castris educit, et agmine quadrato ad hostem ducit. Dispersi equites per agros quidam aberrarunt, decepti clamoribus aliis ex alio exsistentibus loco. Pars obvios habuerunt hostes; pluribus locis simul pugna cœpit. Regia statio atrocissimum prœlium edebat; nam et ipsa multitudine equitum peditumque prope justa acies erat; et Romanorum, quia medium obsederat iter, plurimi in eam inferebantur. Eo quoque superiores Macedones erant, quod et rex ipse hortator aderat, et Cretensium auxiliares multos ex inproviso vulnerabant, conferti præparatique in dispersos et effusos pugnantes. Quod si modum in insequendo habuissent, non in præsentis modo certaminis gloriam, sed in summam etiam belli profectum foret: nunc, aviditate cædis intemperantius secuti, in prægressas cum tribunis militum cohortes romanas incidere; et fugiens eques, ut primo signa suorum vidit,

taillés en pièces ou mis en fuite, sans qu'un seul fût parvenu au camp romain pour y porter la nouvelle du désastre, parce que les fuyards tombaient dans l'embuscade du roi; et il en fut tué davantage par ceux qui étaient maîtres du terrain, que par ceux qu'on avait envoyés pour les massacrer. Enfin, quelques-uns s'étant échappés tout tremblans à travers les postes ennemis, vinrent semer l'alarme dans le camp, plutôt qu'y apporter des nouvelles positives.

XXXVII. Le consul, après avoir ordonné aux cavaliers de porter, autant que possible, des secours partout où le besoin serait le plus urgent, sort lui-même du camp avec les légions, qu'il forme en bataillon carré. Plusieurs des cavaliers répandus dans la campagne s'égarèrent, trompés par les cris qu'on entendait çà et là. Une partie rencontra l'ennemi; le combat s'engagea sur plusieurs points à la fois. Dans le poste où se tenait le roi, avait lieu la lutte la plus terrible; car la multitude d'infanterie et de cavalerie qui se trouvait là, formait presque une armée; et, comme elle occupait le milieu du chemin, la plupart des Romains s'étaient portés vers cet endroit. Ce qui assurait encore la supériorité aux Macédoniens, c'est que le roi en personne les animait par sa présence, et que les Crétois auxiliaires accablaient à l'improviste de traits et de blessures un grand nombre de Romains qui arrivaient en désordre et dispersés contre des adversaires qui se tenaient serrés et préparés d'avance. Si les Macédoniens avaient mis moins d'ardeur dans la poursuite, ils se seraient assuré la gloire de cette journée, et peut-être même des avantages décisifs pour le reste de la guerre; au lieu qu'en se laissant emporter trop loin par

convertit in effusum hostem equos: versaque momento temporis fortuna pugnæ est, terga dantibus, qui modo secuti erant. Multi cominus congressi, multi fugientes interfecti; nec ferro tantum periere, sed in paludes quidam conjecti, profundo limo cum ipsis equis hausti sunt. Rex quoque in periculo fuit: nam, ruente saucio equo, præceps ad terram datus, haud multum abfuit, quin jacens obprimeretur. Saluti fuit eques, qui raptim ipse desiluit, pavidumque regem in equum subjecit. Ipse, quum pedes æquare cursu fugientes non posset equites, ab hostibus ad casum regis concitatis confossus periit. Rex, circumvectus paludes pervias inviasque trepida fuga, in castra tandem, jam desperantibus plerisque incolumem evasurum, pervenit. Ducenti Macedonum equites, eo prœlio, periere, centum ferme capti; octoginta admodum ornati equi, spoliis simul armorum relatis, abducti.

XXXVIII. Fuerunt, qui, hoc die, regem temeritatis, consulem segnitiæ accusarent; nam et Philippo quiescendum fuisse, quum, paucis diebus, hostes, exhausto circa omni agro, ad ultimum inopiæ venturos sciret: et con-

l'avidité du carnage, ils allèrent heurter contre les cohortes romaines, qui avaient pris les devans avec les tribuns des soldats; et dès que les cavaliers qui fuyaient, eurent aperçu les enseignes de leurs compagnons, ils se retournèrent contre l'ennemi, qui n'était plus en ordre: alors, en un moment, le combat eut changé de face, et ceux qui venaient de poursuivre, furent poursuivis à leur tour. Beaucoup furent tués en résistant, beaucoup dans leur fuite; et ils ne périrent pas seulement par le fer; quelques-uns se jetèrent dans des marais, où ils furent engloutis avec leurs chevaux dans la profondeur de la vase. Le roi lui-même fut en danger; car, renversé par son cheval, qu'une blessure avait terrassé, il se vit sur le point d'être accablé lorsqu'il tomba. Il dut son salut à un cavalier qui sauta rapidement à terre, releva le prince éperdu, et le remit à cheval. Pour lui, dans l'impossibilité de courir à pied aussi vite que les cavaliers qui fuyaient, il fut percé de coups par les ennemis, que la chute du roi avait attirés en foule. Philippe, sans suivre de chemin frayé, perça à travers des marais impraticables, et, après une fuite précipitée, arriva enfin à son camp, où déjà partout on désespérait de le revoir sain et sauf. Deux cents cavaliers macédoniens périrent dans cette action, près de cent furent faits prisonniers; on ramena, du champ de bataille, quatre-vingts chevaux richement caparaçonnés, et de plus on rapporta les dépouilles des armes.

XXXVIII. On a accusé le roi d'avoir montré, ce jour-là, trop de témérité, et le consul trop peu d'énergie. Philippe, a-t-on dit, aurait dû rester en repos, sachant que toute la campagne des environs était dévastée, et que les Romains seraient réduits, sous peu de

sulem, quum equitatum hostium levemque armaturam fudisset, ac prope regem ipsum cepisset, protinus ad castra hostium ducere debuisse; nec enim mansuros ita perculsos hostes fuisse, debellarique momento temporis potuisse. Id dictu, quam re, ut pleraque, facilius: nam, si omnibus peditum quoque copiis rex congressus fuisset, forsitan inter tumultum, quum omnes victi metuque perculsi ex prœlio intra vallum, protinus inde supervadentem munimenta victorem hostem fugerent, exui castris potuerit rex; quum vero integræ copiæ peditum in castris mansissent, stationes ante portas, præsidiaque disposita essent, quid, nisi ut temeritatem regis, effuse paullo ante secuti perculsos equites, imitaretur, profecisset? Neque enim ne regis quidem primum consilium, quo inpetum in frumentatores palatos per agros fecit, reprehendendum foret, si modum prosperæ pugnæ inposuisset. Eo quoque minus est mirum, tentasse eum fortunam, quod fama erat, Pleuratum Dardanosque, ingentibus copiis profectos domo, jam in Macedoniam transcendisse. Quibus si undique circumventus copiis foret, sedentem Romanum debellaturum, credi poterat. Itaque, secundum duas adversas equestres pugnas, multo minus tutam moram in iisdem stativis fore Philippus ratus, quum abire inde et fallere abiens hostem vellet, caduceatore, sub occasum solis, ad consulem

jours, à la dernière disette : quant au consul, après avoir mis en déroute la cavalerie macédonienne, les troupes légères, et failli prendre le roi lui-même, il devait, ajoute-t-on, marcher droit au camp des ennemis, qui, dans ce moment d'effroi, n'auraient pu lui tenir tête; et la guerre eût été terminée à l'instant même. Tout cela est plus facile à dire qu'à exécuter, comme il n'arrive que trop souvent : si le roi eût engagé le combat avec toute son armée, peut-être, au milieu du tumulte, lorsque les vaincus, frappés d'épouvante, auraient quitté le champ de bataille pour fuir devant l'ennemi vainqueur et franchissant après eux les retranchemens, peut-être le camp de Philippe eût-il été forcé. Mais ici l'infanterie tout entière était restée dans le camp, les postes étaient bien gardés, les portes défendues par de nombreux détachemens; qu'aurait alors gagné le consul, si ce n'est d'imiter l'exemple de témérité que venait de donner le roi, en s'abandonnant sans réserve à la poursuite de la cavalerie qu'il avait battue? Il n'y aurait même eu rien de répréhensible dans le premier projet de Philippe, celui d'attaquer les fourrageurs dispersés à travers champs, si le prince n'avait pas voulu pousser trop loin ses avantages. Il est d'autant moins surprenant qu'il ait tenté la fortune, qu'on disait que Pleuratus et les Dardaniens, sortis de leur pays avec une armée formidable, avaient déjà envahi la Macédoine : et s'il se fût laissé envelopper de tous côtés par les troupes ennemies, il pouvait craindre que, sans tirer l'épée, les Romains ne finissent la guerre. Aussi, persuadé que, surtout après le mauvais succès de ces deux combats de cavalerie, il n'y avait plus de sûreté pour lui à conserver encore la position qu'il avait prise,

*

misso, qui inducias ad sepeliendos equites peteret, frustratus hostem, secunda vigilia, multis ignibus per tota castra relictis, silenti agmine abiit.

XXXIX. Corpus jam curabat consul, quum, venisse caduceatorem, et quid venisset, nunciatum est : responso tantum dato, mane, postero die, fore copiam conveniendi, id quod quæsitum erat, nox dieique insequentis pars ad præcipiendum iter Philippo data est : montes, quam viam non ingressurum gravi agmine Romanum sciebat, petit. Consul, prima luce, caduceatore, datis induciis, dimisso, haud ita multo post, abisse hostem quum sensisset, ignarus qua sequeretur, iisdem stativis frumentando dies aliquot consumsit. Stuberam deinde petit, atque ex Pelagonia frumentum, quod in agris erat, convexit; inde ad Pluvinam est progressus, nondum comperto, quam regionem hostes petissent. Philippus, quum primo ad Bryanium stativa habuisset, profectus inde transversis limitibus, terrorem præbuit subitum hosti. Movere itaque ex Pluvina Romani, et ad Osphagum flumen posuerunt castra. Rex haud procul inde et ipse, vallo super ripam amnis ducto (Erigonum incolæ vocant), consedit. Inde satis comperto, Eordæam petituros Romanos, ad occupandas angustias, ne supe-

il résolut de lever le camp; mais, afin de dérober son dessein à l'ennemi, il envoya, vers le coucher du soleil, un héraut, porteur d'un caducée, demander au consul un armistice pour ensevelir les cavaliers morts; et, après l'avoir ainsi trompé, il partit en silence, à la seconde veille, laissant beaucoup de feux allumés çà et là dans son camp.

XXXIX. Le consul était à prendre son repas lorsqu'on lui annonça l'arrivée du héraut et l'objet de sa mission; il fit répondre seulement que, le lendemain, on aurait le loisir d'entrer en pourparler : c'était tout ce que demandait Philippe, qui eut la nuit et une partie du jour suivant pour gagner de l'avance : il prend par les montagnes, route qu'il savait impraticable pour l'armée si pesante des Romains. Le consul, au point du jour, renvoya le héraut avec l'armistice demandé : il s'aperçut bientôt du départ de l'ennemi; mais ne sachant de quel côté le suivre, il resta dans son camp, quelques jours encore, et les employa à fourrager. Il se dirigea ensuite du côté de Stubère (*ville d'Illyrie, au sud des Deuropes*), où il fit transporter de la Pélagonie tout le blé qui se trouvait dans les champs; puis il s'avança jusqu'à Pluvina (*ville des Deuropes, à l'est de Stubère*) sans avoir découvert encore les traces des Macédoniens. Philippe, qui d'abord avait campé à Bryanium (*dans la même contrée, près de l'Érigone*), en était parti, et, par des routes de traverses, vint donner aux Romains une alarme subite, qui les força de quitter Pluvina pour aller camper près du fleuve Osphagus (*qui se jette dans l'Érigone*). Le roi s'arrêta à quelque distance, et aussi sur les bords d'une rivière, nommée Érigone (*Vistrizza, qui se jette dans l'Axius*). De là, à peu

rare hostes artis faucibus inclusum aditum possent, præcessit : ibi alia vallo, alia fossa, alia lapidum congerie, ut pro muro essent, alia arboribus objectis, ita ut locus postulabat, aut materia subpeditabat, propere permuniit; atque (ut ipse rebatur) viam suapte natura difficilem, objectis per omnes transitus operibus inexpugnabilem fecit. Erant pleraque silvestria circa, incommoda phalangi maxime Macedonum, quæ, nisi ubi prælongis hastis velut vallum ante clypeos objecit (quod ut fiat, libero campo opus est) nullius admodum usus est. Thracas quoque romphææ ingentis et ipsæ longitudinis, inter objectos undique ramos inpediebant. Cretensium una cohors non inutilis erat : sed ea quoque ipsa ut, si quis inpetum faceret, in patentem vulneri equum equitemque sagittas conjicere poterat, ita adversus scuta romana nec ad trajiciendum satis magnam vim habebat, nec aperti quidquam erat, quod peteret. Itaque id ut vanum teli genus senserunt esse, saxis passim tota valle jacentibus incessebant hostem; ea, majore cum sonitu, quam vulnere ullo, pulsatio scutorum parumper succedentes Romanos tenuit. Deinde, iis quoque spretis, partim, testudine facta, per adversos vadunt hostes : partim, brevi circuitu quum in jugum collis evasissent, trepidos ex præsidiis stationibusque Macedonas deturbant; et, ut in locis inpeditis difficili fuga, plerosque etiam obtruncant.

près sûr que les Romains se porteraient vers l'Éordée (*contrée située entre l'Aoüs et le Genusius, et qui bordait celle des Taulantiens et des Dassarètes*), il prit les devans, pour occuper les défilés, et empêcher l'ennemi de pénétrer par ce chemin, dont des gorges étroites ferment l'entrée. Là, tantôt avec des palissades, tantôt avec des fossés, ou des pierres amoncelées en forme de mur, ou encore avec des arbres coupés, suivant la nature du terrain et des matériaux qu'il avait à sa disposition, il fortifia à la hâte tout cet endroit; et, par de nombreux ouvrages, il crut rendre, et rendit en effet, inexpugnable un passage naturellement difficile. Mais tous les environs étaient couverts de bois, ce qui était fort incommode pour la phalange macédonienne, qui ne peut plus être d'aucun usage, si elle n'a la faculté d'étendre ses longues lances, qui forment une sorte de rempart devant ses boucliers, et pour cela, elle a besoin d'un espace entièrement libre. Les Thraces, au milieu des branches qui les offusquaient de toutes parts, étaient aussi embarrassés de leurs romphées, javelines d'une longueur excessive. Les Crétois seuls étaient de quelque secours; et encore leurs flèches, si redoutables dans un engagement de cavalerie, où le cheval et le cavalier laissent du jour aux blessures, venaient s'émousser contre les boucliers romains, trop solides pour être transpercés, et qui ne présentaient aucune surface découverte à ajuster. Aussi, quand ils eurent reconnu l'inutilité de cette sorte de trait, ils firent pleuvoir sur l'ennemi les pierres dont toute cette vallée était jonchée. Cette attaque, plus bruyante que dangereuse, ce fracas contre les boucliers, arrêta un moment les Romains au pied de la montagne; mais bientôt, bravant

XL. Ita angustiæ minore certamine, quam quod animis proposuerant, superatæ, et in Eordæam perventum, ubi pervastatis passim agris, in Elimeam se recepit; inde inpetum in Orestidem fecit; et oppidum Celetrum est adgressus, in peninsula situm. Lacus mœnia cingit : angustis faucibus unum ex continenti iter est. Primo situ ipso freti, clausis portis, imperium abnuere : deinde, postquam signa ferri, ac testudine succedi ad portam, obsessasque fauces agmine hostium viderunt, priusquam experirentur certamen, metu in deditionem venerunt. Ab Celetro in Dassaretios processit, urbemque Pelium vi cepit; servitia inde cum cetera præda abduxit, et libera capita sine pretio dimisit; oppidumque iis reddidit, præsidio valido inposito; nam et sita obportune urbs erat ad inpetus in Macedoniam faciendos. Ita peragratis hostium agris, consul in loca jam pacata ad Apolloniam, unde orsus bellum erat, copias reduxit. Philippum averterant Ætoli, et Athamanes, et Dardani, et tot bella repente alia ex aliis locis exorta. Adversus Dardanos, jam recipientes ex

encore ce nouvel obstacle, les uns forment la tortue et se font jour au travers des ennemis qu'ils avaient en face; les autres, qui, par un léger circuit, étaient parvenus sur les hauteurs, débusquent des différens postes les Macédoniens éperdus; et comme, dans des lieux si obstrués, la fuite était difficile, ils en massacrent même un fort grand nombre.

XL. Ainsi, les défilés furent forcés avec moins de peine qu'on ne s'y était attendu, et le consul pénétra dans l'Éordée. Après avoir ravagé tout le pays, il se retira dans l'Élimée (*qui avait pour limites la Pélagonie, l'Éordée et les Deuropes*), et de là se jeta impétueusement sur l'Orestide (*qui aujourd'hui fait partie de Canina*), où il attaqua Celetrum, ville située dans une péninsule. Un lac entoure les murailles; une chaussée étroite donne seule un passage du côté de la terre. Les habitans, pleins de confiance en cette position, fermèrent d'abord leurs portes, et refusèrent de se rendre; mais quand ils virent les enseignes romaines marcher en avant, les soldats, à l'abri de la tortue, arriver jusqu'à la porte, et la chaussée tout entière couverte des bataillons ennemis, ils n'essayèrent pas de combattre, et la crainte les força de capituler. De Celetrum, Sulpicius s'avança dans la Dassarétie, et prit d'assaut Pelium (*ville d'Illyrie, située à l'extrémité du lac de l'Ocrida : ne pas la confondre avec Pelium en Thessalie*) : il emmena seulement les esclaves avec le reste du butin, renvoya sans rançon tous les citoyens de condition libre, et leur rendit leur ville, en y laissant une forte garnison; car la position de cette place était avantageuse pour faire des incursions dans la Macédoine. Le consul, après avoir parcouru ainsi le pays

Macedonia sese, Athenagoram cum expeditis peditibus ac majore parte equitatus misit, jussum instare ab tergo abeuntibus, et, carpendo postremum agmen, segniores eos ad movendos domo exercitus efficere. Ætolos Damocritus prætor, qui moræ ad decernendum bellum ad Naupactum auctor fuerat, idem proximo consilio ad arma conciverat, post famam equestris ad Octolophum pugnæ, Dardanorumque et Pleurati cum Illyriis transitum in Macedoniam, ad hæc classis romanæ adventum in Oreum, et, super circumfusas tot Macedoniæ gentes, maritimam quoque instantem obsidionem.

XLI. Hæc caussæ Damocritum Ætolosque restituerant Romanis: et, Amynandro, rege Athamanum, adjuncto, profecti Cercinium obsedere. Clauserant portas, incertum vi, an voluntate; quia regium habebant præsidium. Ceterum, intra paucos dies, captum est Cercinium, atque incensum; qui superfuerant e magna clade, liberi servique, inter ceteram prædam abducti. Is timor omnes, qui circum colunt Bœben paludem, relictis urbibus, montes coegit petere. Ætoli, inopia prædæ inde aversi, in Perrhæbiam ire pergunt. Cyretias ibi vi ca-

ennemi, ramena ses troupes dans des lieux déjà pacifiés, à Apollonie, d'où il avait commencé la guerre. Philippe avait été obligé de faire face aux Étoliens, aux Athamanes, aux Dardaniens, et à ces nombreux ennemis qui tout à coup avaient paru dans un endroit, puis dans un autre. Au moment où les Dardaniens se retiraient de la Macédoine, il envoya Athénagoras à la tête de son infanterie légère et de la plus grande partie de sa cavalerie, avec ordre de les charger dans leur retraite, de morceler leur arrière-garde, et par là de leur ôter l'envie de sortir en armes de leur contrée. Quant aux Étoliens, c'était Damocrite, leur préteur, qui, après leur avoir conseillé à Naupacte, d'attendre pour se déclarer, les avait, dans l'assemblée suivante, vivement excités à la guerre, sur la nouvelle de l'échec de Philippe à Octolophe et du passage des Dardaniens, de Pleuratus et des Illyriens en Macédoine; ajoutez qu'il avait appris l'arrivée de la flotte romaine à Orée, et qu'il voyait la Macédoine, investie déjà de tant de nations ennemies, sur le point d'être encore assiégée par mer.

XLI. Ces motifs avaient fait rentrer Damocrite et les Étoliens dans le parti des Romains. Ils se réunirent avec Amynander, roi des Athamanes, et allèrent assiéger Cercinium (*au pied du mont Ossa, près le lac Bébéis, entre Scotussa et la mer de Macédoine*). Les habitans avaient fermé leurs portes, peut-être de leur plein gré, peut-être aussi par contrainte; car ils avaient une garnison macédonienne. Au reste, après quelques jours, la place fut prise et incendiée; ceux qui échappèrent au massacre général, libres ou esclaves, furent emmenés avec le reste du butin. La crainte d'un sort semblable obligea tous ceux qui habitent aux environs du marais Bébès (*Ésero*) d'a-

piunt, fœdeque diripiunt: qui Mallœam incolunt, voluntate in deditionem societatemque accepti. Ex Perrhæbia Gomphos petendi Amynander auctor erat: et inminet Athamania huic urbi, videbaturque expugnari sine magno certamine posse. Ætoli campos Thessaliæ opimos ad prædam petiere: sequente, quamquam non probante, Amynandro, nec effusas populationes Ætolorum, nec castra, quo fors tulisset loco, sine ullo discrimine ac cura muniendi, posita: itaque, ne temeritas eorum neglegentiaque sibi ac suis etiam cladis alicujus caussa esset, quum campestribus locis subjicientes eos castra Phecado urbi videret, ipse paullo plus quingentos passus inde tumulum suis, quamvis levi munimento tutum, cepit. Quum Ætoli, nisi quod populabantur, vix meminisse viderentur, se in hostium agro esse; alii palati semiermes vagarentur, alii in castris sine stationibus per somnum vinumque dies noctibus æquarent, Philippus inopinantibus advenit: quem quum adesse refugientes ex agris quidam pavidi nunciassent, trepidare Damocritus ceterique duces; et erat forte meridianum tempus, quo plerique graves cibo sopiti jacebant. Excitare igitur alii alios, jubere arma capere, alios dimittere ad revocandos, qui palati per agros prædabantur; tantaque trepidatio fuit, ut sine gladiis quidam equitum exirent, loricas plerique non induerent. Ita raptim educti, quum

bandonner leurs villes pour se réfugier dans les montagnes. Les Étoliens, forcés de quitter un canton où le pillage n'était plus possible, prennent par la Perrhébie (*à l'est de la Pélasgiotide, et près du mont Olympe*), où ils emportent d'assaut Cyréties (*au confluent du Pamisus et du Pineus*), qui fut horriblement saccagée. Les peuples de Mallea (*près le mont OEta et les Thermopyles*) se soumirent volontairement, et furent reçus comme alliés. De la Perrhébie, Amynander voulait que l'on marchât sur Gomphos (*entre les sources du Pamisus et de l'Ion*), ville qui touche à l'Athamanie, et qui paraissait ne devoir pas opposer une très-forte résistance. Les Étoliens, attirés par l'appât du butin, gagnèrent de préférence les plaines fertiles de la Thessalie : Amynander les y suivit, sans toutefois approuver ni leur projet, ni leurs excursions lointaines dans la campagne, ni l'imprudence qui les faisait camper au hasard dans le premier lieu qu'ils rencontraient, sans prendre la peine et le soin de se retrancher : aussi, de peur que leur témérité, que leur négligence ne devînt fatale à lui-même et aux siens, lorsqu'il les vit choisir pour leur camp un terrain tout uni, dominé par la ville de Phécade (*en Thessalie, entre le Pinde et le Pénée*), il alla occuper, à un peu plus de cinq cents pas, une éminence où quelques retranchemens suffisaient pour la sûreté. Tandis que les Étoliens, au pillage près, semblaient à peine se souvenir qu'ils fussent en pays ennemi; que les uns, à demi armés, se répandaient çà et là à travers champs, et que les autres restaient dans le camp, sans monter de gardes, livrés, jour et nuit, au sommeil et à la débauche, Philippe arriva inopinément. A la nouvelle de son approche, qu'apportèrent plusieurs coureurs

universi sexcentorum ægre simul equites peditesque numerum explessent, incidunt in regium equitatum, numero, animis, armisque præstantem. Itaque primo inpetu fusi, vix tentato certamine, turpi fuga repetunt castra; cæsi captique quidam, quos equites ab agmine fugientium interclusere.

XLII. Philippus, suis jam vallo adpropinquantibus, receptui cani jussit; fatigatos enim equos virosque non tam prœlio, quam itineris simul longitudine, simul præpropera celeritate, habebat. Itaque turmatim equites, in vicemque manipulos levis armaturæ, aquatum ire et prandere jubet: alios in statione armatos retinet, opperiens agmen peditum tardius ductum propter gravitatem armorum. Quod ubi advenit, et ipsis imperatum, ut, statutis signis armisque ante se positis, raptim cibum caperent, binis ternisve summum ex manipulis aquandi caussa missis: interim eques cum levi arma-

fuyant tout éperdus de la campagne, Damocrite et les autres chefs s'agitent en désordre : c'était l'heure de midi, moment où presque tous les soldats, appesantis de nourriture, gîsaient plongés dans le sommeil. On court les réveiller, on leur fait prendre les armes, on envoie rappeler ceux qui pillaient dans la campagne. Le trouble fut si grand, que plusieurs cavaliers oublièrent leur épée, et la plupart ne revêtirent point leur cuirasse. Sortis avec tant de précipitation, formant à peine, sur toute l'armée, un corps de six cents hommes, cavaliers et fantassins, ils viennent heurter contre la cavalerie de Philippe, qui avait l'avantage du nombre, de la valeur et des armes. Aussi, dès le premier choc, ils furent mis en déroute, et, sans presque tenter de se défendre, ils prirent honteusement la fuite, et regagnèrent leur camp; quelques-uns furent tués ou faits prisonniers par la cavalerie, qui les avait séparés du gros des fuyards.

XLII. Philippe, déjà tout près du camp ennemi, fit sonner la retraite; les chevaux et les hommes étaient fatigués, non pas tant du combat que de la longueur d'une route faite avec une diligence extrême. Il envoie des cavaliers par compagnies, et, à leur tour, des manipules de troupes légères chercher de l'eau et prendre leur repas; il en retient d'autres sous les armes aux différens postes, en attendant son infanterie, qui venait plus lentement à cause de la pesanteur de son armure. Lorsqu'elle fut arrivée, on lui fit mettre ses enseignes et ses armes devant elle, et prendre également un repas à la hâte; sur toutes les compagnies, deux ou trois au plus furent détachées pour aller puiser de l'eau : cependant la cavalerie et les troupes légères se tinrent prêtes

tura paratus instructusque stetit, si quid hostis moveret. Ætoli (jam enim et, quæ per agros multitudo sparsa fuerat, receperat se in castra), ut defensuri munimenta, circa portas vallumque armatos disponunt, dum quietos hostes ipsi feroces ex tuto spectabant; postquam mota signa Macedonum sunt, et succedere ad vallum parati atque instructi cœpere, omnes repente, relictis stationibus, per aversam partem castrorum ad tumulum, ad castra Athamanum perfugiunt: multi in hac quoque tam trepida fuga capti cæsique sunt Ætolorum. Philippus, si satis diei superesset, non dubius, quin Athamanes quoque exui castris potuissent, die per prœlium, deinde per direptionem castrorum absumto, sub tumulo in proxima planitie consedit, prima luce insequentis diei hostem adgressurus. Sed Ætoli eodem pavore, quo sua castra reliquerant, nocte proxima dispersi fugerunt. Maximo usui fuit Amynander, quo duce Athamanes, itinerum periti, summis montibus per calles ignotos sequentibus eos hostibus in Ætoliam perduxerunt: non ita multos in dispersa fuga error intulit in Macedonum equites, quos, luce prima, Philippus, ut desertum tumulum vidit, ad carpendum hostium agmen misit.

XLIII. Per eos dies, et Athenagoras, regius præfectus,

et rangées en bataille, dans le cas où l'ennemi ferait quelque mouvement. Les Étoliens, dont la multitude dispersée dans la campagne était revenue au camp, font mine de vouloir défendre leurs retranchemens; ils placent des soldats auprès des postes et des palissades; tant que l'ennemi fut tranquille, et qu'ils se voyaient hors de portée, ils montrèrent beaucoup de résolution; mais lorsque les enseignes de Philippe eurent marché en avant, et que les Macédoniens en bon ordre et disposés à combattre furent au pied des palissades, tous les Étoliens abandonnent aussitôt leurs postes, et s'enfuient par les derrières du camp, vers la hauteur qu'occupaient les Athamanes : dans cette fuite si précipitée, il y eut encore beaucoup d'Étoliens pris ou taillés en pièces. S'il fût resté assez de jour, Philippe assurément aurait pu forcer aussi les lignes des Athamanes. Comme le combat, et ensuite le pillage du camp, avait absorbé tout le temps, il vint prendre position dans une plaine voisine de l'éminence, résolu d'attaquer l'ennemi, le lendemain au point du jour. Mais les Étoliens, en proie à la même frayeur qui leur avait fait déserter leur camp, se dispersèrent pendant la nuit et s'enfuirent. Amynander leur fut alors de la plus grande utilité; à la tête des Athamanes, qui connaissaient bien le pays, il les conduisit sur le sommet des montagnes par des sentiers inconnus aux Macédoniens, qui les poursuivaient, et les ramena en Étolie : un petit nombre seulement, dans un tel désordre, s'égara et alla se jeter dans la cavalerie macédonienne, que Philippe, à la pointe du jour, dès qu'il vit la hauteur abandonnée, envoya pour inquiéter la marche de l'ennemi.

XLIII. A la même époque, Athénagoras, général du

Dardanos recipientes se in fines adeptus, postremum agmen primo turbavit; dein, postquam Dardani, conversis signis, direxere aciem, æqua pugna justo prœlio erat: ubi rursus procedere Dardani cœpissent, equite et levi armatura regii, nullum talis auxilii genus habentes Dardanos, oneratos inmobilibus armis, vexabant; et loca ipsa adjuvabant. Occisi perpauci sunt, plures vulnerati, captus nemo, quia non excedunt temere ordinibus suis, sed confertim et pugnant, et cedunt. Ita damna romano accepta bello, duabus per obportunas expeditiones coercitis gentibus, restituerat Philippus, incepto forti, non prospero solum eventu. Minuit deinde ei forte oblata res hostium Ætolorum numerum. Scopas, princeps gentis, ab Alexandria magno cum pondere auri ab rege Ptolemæo missus, sex millia peditum et quingentos equites mercede conductos Ægyptum avexit; nec ex juventute Ætolorum quemquam reliquisset, ni Damocritus, nunc belli, quod instaret, nunc futuræ solitudinis admonens (incertum cura gentis, an ut adversaretur Scopæ, parum donis cultus), partem juniorum castigando domi continuisset. Hæc, ea æstate, ab Romanis Philippoque gesta erant.

roi, atteignit les Dardaniens au moment où ils se disposaient à rentrer sur leur territoire, et d'abord répandit le désordre dans leur arrière-garde : ensuite, comme ils avaient fait volte-face et s'étaient rangés en bataille, il se livra un combat en règle, où l'avantage fut égal : mais lorsque les Dardaniens se furent remis en marche, les Macédoniens, avec leur cavalerie et leurs troupes légères, harcelèrent vivement leurs ennemis, qui n'avaient aucune ressource de cette espèce, et étaient surchargés d'armes que leur poids rendait immobiles. D'ailleurs, la nature du terrain favorisait les soldats de Philippe. Les Dardaniens eurent très-peu de morts, beaucoup de blessés, mais pas un prisonnier, parce qu'ils n'ont pas l'imprudence de quitter leurs rangs, et qu'ils se tiennent serrés dans l'action et dans la retraite. Ainsi Philippe avait réparé ses pertes contre les Romains, par l'à-propos de ces expéditions, qui continrent deux nations ennemies : entreprise hardie, et qui fut couronnée d'un plein succès. Une circonstance due au hasard diminua depuis parmi les Étoliens le nombre de ses ennemis. Scopas, un des principaux du pays, envoyé d'Alexandrie en Étolie par le roi Ptolémée, avec une grande quantité d'or, y leva six mille fantassins et cinq cents cavaliers, qu'il emmena en Égypte ; il n'aurait pas laissé un seul guerrier aux Étoliens, si Damocrite, leur rappelant tantôt la guerre qu'il fallait soutenir, tantôt la solitude qui règnerait dans le pays, n'eût, à force de représentations, retenu une partie des jeunes gens : on ne sait s'il agit alors par intérêt pour la nation ou par inimitié contre Scopas, qui ne l'avait pas honoré de quelques présens. Tels furent les évènemens de cette campagne entre les Romains et le roi Philippe.

XLIV. Classis a Corcyra, ejusdem principio æstatis, cum L. Apustio legato profecta, Malea superata, circa Scyllæum agri hermionici Attalo regi conjuncta est. Tum vero Atheniensium civitas, cui odio in Philippum per metum jam diu moderata erat, id omne in auxilii præsentis spem effudit; nec umquam ibi desunt linguæ promptæ ad plebem concitandam : quod genus, quum in omnibus liberis civitatibus, tum præcipue Athenis, ubi oratio plurimum pollet, favore multitudinis alitur. Rogationem extemplo tulerunt, plebesque scivit, « ut Philippi statuæ, imagines omnes, nominaque earum, item majorum ejus virile ac muliebre secus omnium tollerentur, delerenturque : dies festi, sacra, sacerdotes, quæ ipsius majorumve ejus honoris caussa instituta essent, omnia profanarentur. Loca quoque, in quibus positum aliquid inscriptumve honoris ejus caussa fuisset, detestabilia esse, neque in iis quidquam postea poni dedicarique placere eorum, quæ in loco puro poni dedicarique fas esset. Sacerdotes publicos, quotiescumque pro populo atheniensi, sociisque, et exercitibus, et classibus eorum precarentur, toties detestari atque exsecrari Philippum, liberos ejus, regnumque, terrestres navalesque copias, Macedonum genus omne nomenque. » Additum decreto : « Si quis quid postea, quod ad notam ignominiamque Philippi pertineret, ferret, id omne po-

XLIV. La flotte partie de Corcyre, au commencement de cette même campagne, sous les ordres du lieutenant L. Apustius, après avoir doublé le cap de Malée, se réunit à celle du roi Attale, aux environs du Scylléum, promontoire voisin d'Hermione (*ville sur la côte de l'Argolide*). Ce fut alors qu'Athènes, dont la haine contre Philippe n'avait été depuis long-temps retenue que par la crainte, laissa, à l'approche d'un si puissant secours, éclater toute sa fureur. Jamais cette ville n'a manqué de déclamateurs disposés à soulever le peuple; race d'hommes, qui, dans toutes les cités libres, et surtout à Athènes, où la parole est si puissante, est encouragée par la faveur de la multitude. Les rhéteurs proposèrent donc une loi que le peuple adopta sur-le-champ; elle ordonnait « de faire disparaître, d'anéantir les statues de Philippe, toutes ses images, leurs inscriptions, et avec elles tout ce qui pouvait subsister à la louange de tous ses ancêtres de l'un et de l'autre sexe; de supprimer comme profanes les fêtes, les sacrifices, les prêtres institués en son honneur et en celui des rois ses aïeux. Les endroits même où l'on avait élevé des édifices ou inscrit des légendes honorables pour lui, étaient déclarés infâmes et incapables de recevoir jamais de ces monumens, pour l'emplacement et la consécration desquels on a droit d'exiger un lieu pur et sans tache. Les pontifes, à chaque prière pour le peuple athénien, pour ses alliés, leurs armées et leurs flottes, devaient joindre autant d'imprécations contre Philippe, ses enfans, son royaume, ses troupes de terre et de mer, contre toute la race et le nom des Macédoniens. » On ajouta au décret « que toute diffamation, toute flétrissure proposée à l'avenir contre Philippe, serait aussitôt ratifiée par le

pulum atheniensem jussurum : si quis contra ignominiam, prove honore ejus dixisset, fecissetve, qui occidisset eum, jure cæsurum; » postremo inclusum, « Ut omnia, quæ adversus Pisistratidas decreta quondam erant, eadem in Philippo servarentur. » Athenienses quidem litteris verbisque, quibus solis valent, bellum adversus Philippum gerebant.

XLV. Attalus Romanique, quum Piræeum primo ab Hermione petissent, paucos ibi morati dies, oneratique æque inmodicis ad honores sociorum, atque in ira adversus hostem fuerant, Atheniensium decretis, navigant a Piræeo Andrum : et quum in portu, quem Gaureleon vocant, constitissent, missis, qui tentarent oppidanorum animos, si voluntate tradere urbem, quam vim experiri, mallent : postquam præsidio regio arcem teneri, nec se potestatis suæ esse respondebant, expositis copiis, omnique adparatu urbium obpugnandarum, diversis partibus rex et legatus romanus ad urbem subeunt. Plus aliquanto Græcos romana signa armaque non ante visa animique militum, tam promte succedentium muros, terruere. Itaque fuga extemplo in arcem facta est : urbe hostes potiti; et in arce quum biduum loci se magis quam armorum, fiducia tenuissent, tertio die, pacti ipsi præsidiumque, ut cum singulis vestimentis Delium Bœotiæ transveherentur, urbem arcemque tradiderunt. Ea ab

peuple athénien : si quelqu'un, pour relever le roi de tant d'ignominie, hasardait un mot ou une démarche en sa faveur, on pourrait le tuer, sans être poursuivi pour ce meurtre. » Une dernière clause portait « que tout ce qui avait été décrété contre les Pisistratides, serait également applicable à Philippe. » Ainsi les Athéniens avec des mots et des écrits, seules armes qui leur prêtent quelque force, faisaient la guerre à Philippe.

XLV. Attale et les Romains se rendirent d'abord d'Hermione au Pirée, où ils restèrent quelques jours, et où ils furent accablés de décrets aussi outrés par leurs flatteries pour les alliés, que l'étaient les précédens par leur fureur contre l'ennemi. Du Pirée, ils font voile vers Andros. Après s'être arrêtés dans le port appelé Gauréléon (*ou plutôt Gaurion*), ils firent sonder les dispositions des habitans, afin de savoir s'ils aimaient mieux se rendre volontairement que de se laisser forcer. Sur la réponse qu'une garnison de Philippe occupait la citadelle, et qu'ils n'étaient pas maîtres de leurs actions, on débarqua les troupes et tout l'attirail nécessaire pour l'attaque des places : Attale et Apustius marchent vers la ville, chacun sur un point différent. Les Grecs furent effrayés surtout par les enseignes et les armes romaines qu'ils voyaient pour la première fois, et par l'intrépidité avec laquelle les soldats romains s'avancèrent au pied des remparts. L'ennemi se réfugia aussitôt dans la citadelle, en abandonnant la ville; et, dans la citadelle même, il ne tint que deux jours, plutôt par confiance dans la force de la place que dans ses armes : le troisième, les assiégés, après avoir obtenu pour eux et pour la garnison la liberté de se retirer avec un seul vêtement

Romanis regi Attalo concessa : prædam ornamentaque urbis ipsi avexerunt. Attalus, ne desertam haberet insulam, et Macedonum fere omnibus, et quibusdam Andriorum, ut manerent, persuasit : postea et ab Delio, qui ex pacto transvecti eo fuerant, promissis regis, quum desiderium quoque patriæ facilius ad credendum inclinaret animos, revocati. Ab Andro Cythnum trajecerunt; ibi dies aliquot obpugnanda urbe nequidquam absumti : et, quia vix operæ pretium erat, abscessere. Ad Prasias (continentis Atticæ is locus est) Issæorum viginti lembi classi Romanorum adjuncti sunt; ii missi ad populandos Carystiorum agros; cetera classis Geræstum, nobilem Eubœæ portum, dum a Carysto Issæi redirent, tenuit. Inde omnes, velis in altum datis, maris medio præter Scyrum insulam Icum pervenere; ibi paucos dies, sæviente Borea, retenti; ubi prima tranquillitas data est, Sciathum trajecere, vastatam urbem direptamque nuper a Philippo. Per agros palati milites frumentum, et si qua alia usui esse ad vescendum poterant, ad naves retulere; prædæ nec erat quidquam, nec meruerant Græci, cur diriperentur. Inde Cassandream petentes, primo ad Mendin, maritimum civitatis ejus vicum, tenuere; inde quum, superato promontorio, ad ipsa mœnia urbis circumagere classem vellent, sæva coorta tempestate, prope obruti fluctibus, dispersi, magna ex parte amissis armamentis,

à Délium, ville de Béotie (*sur la côte de Béotie, en face de l'Euripe*), livrèrent la ville et la citadelle. La place fut cédée au roi Attale; les Romains se réservèrent le butin et tous les ornemens de la ville. Attale, pour ne pas rester en possession d'une île déserte, persuada à presque tous les Macédoniens et à quelques Andriens d'y rester : depuis, la plupart même de ceux qui, d'après la capitulation, avaient été transférés à Délium, revinrent à Andros, attirés par les promesses du prince, promesses que le désir de revoir leur patrie leur faisait croire plus facilement encore. D'Andros on passa à Cythnum (*une des Cyclades les plus méridionales*) : là, on perdit mal-à-propos quelques jours à assiéger la place; et, comme la prise eût à peine compensé ce retard, on se rembarqua. Vers Prasies, lieu situé dans le continent de l'Attique, vingt esquifs des Isséens (*Lissa, dans la mer Adriatique*) se joignirent à la flotte romaine : on les envoya ravager les côtes de Caryste (*dans l'Eubée*); et, en attendant leur retour, le reste de la flotte se tint à Géreste (*Géresto*), port célèbre de l'Eubée. Lorsque tous les vaisseaux furent réunis, on gagna la pleine mer, et, après avoir côtoyé l'île de Scyros (*Scyro*), on arriva à Icos (*dans la mer Égée, près Péparèthe*), où l'on fut retenu quelques jours par des vents de nord très-violens. Dès que le calme reparut, on cingla vers Sciathus, ville que Philippe venait de piller et de saccager. Les soldats descendus à terre rapportèrent aux vaisseaux du blé et quelques vivres : pour le butin, il n'y en avait pas, et les Grecs n'avaient pas mérité qu'on les pillât. De Sciathus, voulant se diriger vers Cassandrée (*dans le golfe Thermaïque*), ils s'arrêtèrent d'abord près de Mendis, bourgade maritime dépendante de cette

in terram effugerunt. Omen quoque ea maritima tempestas ad rem terra gerendam fuit; nam, conlectis in unum navibus, expositisque copiis, adgressi urbem, cum multis vulneribus repulsi (et erat validum ibi regium præsidium) irrito incepto regressi Canastræum Pallenes trajecere; inde, superato Toronæ promontorio, navigantes Acanthum petiere. Ibi primo ager vastatus, deinde ipsa urbs vi capta ac direpta; nec ultra progressi (jam enim et graves præda naves habebant) retro, unde venerant, Sciathum, et ab Sciatho Eubœam repetunt.

XLVI. Ibi relicta classe, decem navibus expeditis sinum Maliacum intravere, ad conloquendum cum Ætolis de ratione gerendi belli. Sipyrrhicas Ætolus princeps legationis ejus fuit, quæ ad communicanda consilia Heracleam cum rege et cum romano legato venit. Petitum ex fœdere ab Attalo est, ut mille milites præstaret; tantum enim numerum bellum gerentibus adversus Philippum debebat. Id negatum Ætolis; quod illi quoque gravati prius essent ad populandam Macedoniam exire,

cité; puis, lorsque la flotte eut doublé le promontoire, et qu'elle eut fait un circuit pour se rapprocher de la ville même, elle fut assaillie par une tempête affreuse, qui faillit submerger les navires; tout le monde s'enfuit à terre en désordre, et les agrès perdus en majeure partie. La catastrophe qu'on venait de subir sur mer fut encore un présage du malheur qu'on allait éprouver sur terre : lorsqu'ils eurent rassemblé tous les bâtimens, ils débarquèrent l'armée et attaquèrent la place; mais, comme Philippe y avait une forte garnison, ils furent repoussés avec une grande perte. Après cette vaine tentative, ils passèrent à Canastréum (*promontoire, dans le golfe Saronique*), près de Pallène (*Patilena*). De là, franchissant le promontoire de Torone (*Agiomamma*), ils se portèrent sur Acanthe (*Erisso, près Singium, dans le golfe de Strymon*). D'abord la campagne fut dévastée; ensuite la ville elle-même fut prise d'assaut et livrée au pillage. Ils ne poussèrent pas plus loin; car les vaisseaux pouvaient à peine contenir le butin dont ils étaient chargés : aussi, reprenant la route qu'ils avaient déjà suivie, ils regagnent Sciathus, et bientôt l'Eubée.

XLVI. Là ils laissèrent la flotte, et, avec dix bâtimens légers seulement, ils entrèrent dans le golfe de Malée, pour aller conférer avec les Étoliens sur les opérations de la guerre. Sipyrrhicas, qui était à la tête de la députation étolienne, se rendit à Héraclée (*ville de Thessalie, dans le golfe Maliaque*), afin de se concerter avec Attale et Apustius. Il demanda à Attale les mille soldats qu'il était tenu, d'après le traité, de fournir aux Étoliens, dans le cas où ceux-ci feraient la guerre à Philippe. Attale les refusa, parce que les Étoliens ne s'étaient pas eux-mêmes décidés précédemment à ravager

quo tempore, Philippo circa Pergamum urente sacra profanaque, abstrahere eum inde respectu rerum suarum potuissent. Ita Ætoli cum spe magis, Romanis omnia pollicentibus, quam cum auxilio dimissi. Apustius cum Attalo ad classem rediit. Inde agitari de Oreo obpugnando cœptum. Valida ea civitas et mœnibus, et, quia ante fuerat tentata, firmo erat præsidio. Conjunxerant se iis, post expugnationem Andri, cum præfecto Agesimbroto viginti rhodiæ naves, tectæ omnes : eam classem in stationem ad Zelasium miserunt (Isthmiæ id super Demetriadem promontorium est peropportune objectum), ut, si quid inde moverent Macedonum naves, in præsidio essent. Heraclides, præfectus regius, classem ibi tenebat, magis per occasionem, si quam neglegentia hostium dedisset, quam aperta vi quidquam ausurus. Oreum diversi Romani et rex Attalus obpugnabant : Romani a maritima arce, regii adversus vallem inter duas jacentem arces, qua et muro intersepta urbs est; et ut loca diversa, sic dispari modo etiam obpugnabant : Romani testudinibus, et vineis, et ariete admovendo muris; regii ballistis, catapultisque, et alio omni genere tormentorum tela ingerentes; et pondere ingenti saxa jaciebant, et cuniculos, et quidquid aliud priore obpugnatione expertum profuerat. Ceterum non plures tantum Macedones, quam ante, tuebantur urbem arcesque, sed etiam

la Macédoine, à une époque où Philippe brûlait autour de Pergame les édifices sacrés et profanes, et où ils auraient pu l'arracher de cette contrée, en le forçant à songer à ses propres états. Les Romains firent alors toutes sortes de promesses aux Étoliens; qui, pour le moment, remportèrent plutôt des espérances que des secours réels. Apustius et Attale, de retour sur leur flotte, songèrent à faire le siège d'Orée. Cette place était défendue par de solides remparts, et, comme on avait déjà tenté de la forcer, par une nombreuse garnison. Après la prise d'Andros, vingt vaisseaux rhodiens tous pontés, sous les ordres d'Agesimbrotus, s'étaient réunis à la flotte romaine : on envoya ces navires en rade auprès de Zelasium, promontoire de l'Isthmie, heureusement situé pour servir de barrière à Orée, au dessus de Démétriade : avec leurs vaisseaux, les Rhodiens étaient à même de repousser tous les mouvemens de la flotte macédonienne. Héraclide, qui la commandait, la retint à l'ancre, pour agir par surprise, et profiter de la négligence de l'ennemi, plutôt que pour rien oser à force ouverte. Attale et les Romains assiégeaient Orée, chacun sur un point opposé; les Romains par la citadelle du côté de la mer, Attale par le vallon qui s'étend entre les deux citadelles, à l'endroit où la ville est fermée encore par une muraille. Ainsi que leur position, leurs moyens d'attaque étaient différens : les Romains employaient la tortue, les mantelets et le bélier pour ébranler les murs; Attale se servait des ballistes, des catapultes et des autres machines avec lesquelles on lançait des traits et même des pierres d'une énorme grosseur, sans oublier ni les mines, ni aucun des moyens dont on avait éprouvé l'efficacité pendant le premier

præsentioribus animis, et, castigationibus regis in admissa culpa, simul minarum, simul promissionum in futurum memores. Itaque, quum præter spem tempus ibi traheretur, plusque in obsidione et in operibus, quam in obpugnatione celeri spei esset; interim et aliud agi posse ratus legatus, relictis, quot satis videbantur ad opera perficienda, militibus, trajicit in proxima continentis: Larissamque (non illam in Thessalia nobilem urbem, sed alteram, quam Cremasten vocant) subito adventu, præter arcem, cepit. Attalus quoque Ægeleon, nihil minus quam tale quidquam in alterius obpugnatione urbis timentibus, obpressit. Et jam quum opera in effectu erant circa Oreum, tum præsidium, quod intus erat, labore adsiduo, vigiliis diurnis pariter nocturnisque, et vulneribus confectum. Muri quoque pars, ariete incusso subruta, multis jam locis prociderat: perque apertum ruina iter nocte Romani in arcem, quæ super portum est, perruperunt. Attalus, luce prima, signo ex arce dato ab Romanis, et ipse urbem invasit, stratis magna ex parte muris: præsidium oppidanique in alteram arcem perfugere, unde biduo post deditio facta: urbs regi, captiva corpora Romanis cessere.

siége. La garnison macédonienne, qui défendait la ville et les citadelles, n'était pas seulement plus imposante; elle combattait aussi avec bien plus d'intrépidité, se rappelant la rigueur avec laquelle le roi avait puni les fautes commises par le passé, et ses menaces et ses promesses pour l'avenir. Aussi, comme il fallait perdre devant cette place plus de temps qu'on ne l'avait pensé d'abord, et qu'un blocus et des contre-fortifications offraient plus d'espoir qu'un siége poussé trop vivement, Apustius crut devoir profiter de l'intervalle; il ne laisse devant Orée que les troupes nécessaires pour achever les ouvrages, et va, à peu de distance, sur le même continent, attaquer Larisse (*Larizza, capitale de la Pélasgiotide, sur les bords du Pénée*), non pas la ville célèbre de Thessalie, mais une autre Larisse que l'on nomme Crémaste : la place fut emportée au premier choc, à l'exception de la citadelle. De son côté, Attale s'empara d'Égeléon (*près le cap Léon, sur la côte occidentale de l'île de Négrepont*), qui était loin de redouter une telle surprise, au moment même où le roi assiégeait une autre ville. Déjà tous les moyens d'attaque étaient en action devant Orée, et, dans l'intérieur de la place, la garnison succombait aux fatigues toujours nouvelles des gardes de jour et de nuit, et à l'épuisement de ses blessures. Ajoutez qu'un pan de muraille, ébranlé par les secousses du bélier, s'était écroulé en plusieurs endroits; ce fut par cette brèche que les Romains pénétrèrent, la nuit, dans celle des deux citadelles qui était au dessus du port. Attale, au point du jour, ayant aperçu le signal que lui donnèrent ses alliés, attaqua lui-même la ville, dont les murs étaient ruinés en grande partie; la garnison et les habitans se réfugièrent dans l'autre citadelle, et se rendirent

XLVII. Jam autumnale æquinoctium instabat; et est sinus Euboicus, quem Cœla vocant, suspectus nautis: itaque, ante hiemales motus evadere inde cupientes, Piræeum, unde profecti ad bellum erant, repetunt. Apustius, triginta navibus ibi relictis, super Maleam navigat Corcyram. Regem statum Initiorum Cereris, ut sacris interesset, tenuit; secundum Initia, et ipse in Asiam se recepit, Agesimbroto et Rhodiis domum remissis. Hæc, ea æstate, terra marique, adversus Philippum sociosque ejus a consule et legato romanis, adjuvantibus rege Attalo et Rhodiis, gesta. Consul alter C. Aurelius ad confectum bellum quum in provinciam venisset, haud clam tulit iram adversus prætorem, quod, absente se, rem gessisset; misso igitur eo in Etruriam, ipse in agrum hostium legiones induxit: populandoque, cum præda majore, quam gloria, bellum gessit. L. Furius, simul quod in Etruria nihil erat rei, quod gereret, simul gallico triumpho inminens, quem, absente consule irato atque invidente, facilius inpetrari posse ratus, Romam inopinato quum venisset, senatum in æde Bellonæ habuit; expositisque rebus gestis, ut triumphanti sibi in urbem invehi liceret, petit.

XLVIII. Apud magnam partem senatus, et magnitudine rerum gestarum valebat, et gratia. Majores natu

deux jours après. La place fut pour le roi, les prisonniers pour les Romains.

XLVII. Déjà l'on touchait à l'équinoxe d'automne, époque où le golfe de l'Eubée, que l'on nomme Céla (*creux*), est surtout redouté des nautonniers. Aussi les alliés se hâtent de quitter ces parages avant la saison des tempêtes, et regagnent le Pirée, d'où ils étaient partis au commencement de la campagne. Apustius y laisse trente galères, et cingle vers Corcyre par le cap de Malée. Attale, initié aux mystères de Cérès, fut retenu tout le temps fixé pour leur célébration : après les Éleusinies, il se rendit en Asie; déjà il avait renvoyé à Rhodes Agesimbrotus et ses vaisseaux. Tels furent, sur terre et sur mer, les évènemens de cette campagne contre Philippe et ses alliés; telles furent les opérations du consul Sulpicius et de son lieutenant, aidés du roi Attale et des Rhodiens. L'autre consul, C. Aurelius, ayant trouvé la guerre finie lorsqu'il arriva dans son département, ne put pardonner au préteur d'avoir vaincu sans lui; il l'envoya donc en Étrurie, et passa lui-même avec ses légions sur le territoire ennemi, où il exerça des ravages qui lui procurèrent plus de butin que de gloire. L. Furius, ne voyant rien à faire en Étrurie, impatient, d'ailleurs, de jouir du triomphe, qu'il pensait obtenir plus facilement en l'absence du consul irrité, et jaloux de ses exploits, arrive soudain à Rome, assemble le sénat dans le temple de Bellone; et, après avoir exposé les victoires qu'il a remportées sur les Gaulois, il demande qu'on lui permette d'entrer à Rome avec les honneurs du triomphe.

XLVIII. Une grande partie du sénat, séduite par l'éclat de ses hauts faits, accueillait sa demande avec une

negabant triumphum, « et quod alieno exercitu rem gessisset, et quod provinciam reliquisset, aviditate rapiendi per occasionem triumphi; id vero eum nullo exemplo fecisse. » Consulares præcipue, « exspectandum fuisse consulem, dicebant; potuisse enim, castris prope urbem positis, tutanda colonia, ita ut acie non decerneret, in adventum ejus rem extrahere; et, quod prætor non fecisset, senatui faciendum esse. Consulem exspectarent : ubi coram disceptantes consulem et prætorem audissent, verius de causa existimaturos esse. » Magna pars senatus nihil præter res gestas, et an in magistratu suisque auspiciis gessisset, censebant spectare senatum debere. « Ex duabus coloniis, quæ velut claustra ad cohibendos gallicos tumultus obpositæ fuissent, quum una direpta et incensa esset, trajecturumque id incendium, velut ex continentibus tectis, in alteram tam propinquam coloniam esset, quid tandem prætori faciendum fuisse? Nam, si sine consule geri nihil oportuerit aut senatum peccasse, qui exercitum prætori dederit, (potuisse enim, si non cum prætoris, sed consulis, exercitu rem geri voluerit, ita finire senatus consultum, ne per prætorem, sed per consulem, gereretur), aut consulem, qui non, quum exercitum ex Etruria transire in Galliam jussisset, ipse Arimini obcurrerit, ut bello interesset, quod sine eo geri fas non esset. Non exspe-

faveur marquée. Les plus vieux refusaient « parce que, disaient-ils, il avait combattu avec une armée qui n'était pas la sienne, et parce que son avidité pour un honneur qu'il venait ravir par surprise, lui avait fait abandonner son département; conduite sans exemple jusqu'alors. » Les consulaires surtout soutenaient « qu'il aurait dû attendre le consul : il pouvait aisément camper aux environs de la ville, à portée de la secourir; et là, ne point livrer bataille, et gagner du temps jusqu'à l'arrivée d'Aurelius. Ce que n'avait pas fait le préteur, le sénat devait le faire, c'est-à-dire attendre le consul; lorsque Aurelius et Furius seraient en présence, leurs discussions le mettraient à même de prononcer avec plus de certitude. » Le grand nombre des sénateurs prétendait qu'on devait considérer uniquement l'importance de la victoire, et si Furius l'avait remportée étant magistrat et sous ses propres auspices. « Lorsque de deux colonies, les plus forts boulevards de l'Italie contre les invasions tumultueuses des Gaulois, l'une était saccagée et brûlée, et que l'incendie allait se communiquer rapidement à l'autre par la proximité, par le contact presque immédiat des maisons, quel était donc enfin le devoir du préteur? Si rien n'aurait dû se faire sans le consul, le sénat avait donc commis une faute en confiant une armée au préteur; car enfin, si le sénat avait voulu que les troupes seules du consul, et non celles du préteur, en vinssent aux mains, ne pouvait-il pas faire de cette intention une clause expresse du sénatus-consulte? Le consul n'avait-il pas aussi à se reprocher de n'être pas parti aussitôt qu'il eut enjoint à son armée de passer de l'Étrurie dans la Gaule, et ne devait-il pas devancer ses troupes à Ariminum, afin de les conduire lui-même à une ba-

ctare belli tempora moras et dilationes imperatorum; et pugnandum esse interdum, non quia velis, sed quia hostis cogat. Pugnam ipsam eventumque pugnæ spectari oportere; fusos cæsosque hostes; castra capta ac direpta; coloniam liberatam obsidione; alterius coloniæ captivos recuperatos restitutosque suis; debellatum uno prœlio esse. Non homines tantum ea victoria lætatos, sed diis quoque inmortalibus per triduum supplicationes habitas, quod bene ac feliciter, non quod male ac temere, respublica a L. Furio prætore gesta esset. Data fato etiam quodam Furiæ genti gallica bella. »

XLIX. Hujus generis orationibus ipsius amicorumque victa est, præsentis gratia prætoris, absentis consulis majestas; triumphumque frequentes L. Furio decreverunt. Triumphavit de Gallis in magistratu L. Furius prætor. In ærarium tulit trecenta viginti millia æris, argenti centum septuaginta millia pondo : neque captivi ulli ante currum ducti, neque spolia prælata, neque milites secuti; omnia, præter victoriam, penes consulem esse adparebat. Ludi deinde a P. Cornelio Scipione, quos consul in Africa voverat, magno adparatu facti. Et de agris militum ejus decretum, ut, quot quisque

taille qu'il n'était pas permis de donner sans lui? Les évènemens de la guerre n'admettaient pas les délais et les lenteurs des généraux; et quelquefois il fallait combattre, non pas qu'on le voulût, mais parce que l'ennemi en faisait une nécessité. On devait considérer la bataille elle-même et ses suites; l'ennemi avait été vaincu et taillé en pièces; son camp pris et pillé; la colonie qu'il assiégeait délivrée; les prisonniers qu'il avait faits dans l'autre colonie, remis en liberté et rendus à leurs concitoyens; un seul combat avait terminé la guerre. Non-seulement cette victoire avait répandu l'allégresse parmi les hommes, mais elle avait valu aux dieux immortels trois jours de prières solennelles, en actions de grâce du succès dont la république était redevable à la vaillance, à la fortune du préteur L. Furius, et non pas sans doute en expiation de sa mauvaise gestion et de sa témérité. Enfin une sorte de destinée n'avait-elle pas affecté aux Furius les guerres contre les Gaulois! »

XLIX. Les discours de Furius lui-même et ceux de ses amis, tous à peu près dans ce sens, firent céder la majesté d'un consul absent à l'intérêt qu'inspirait un préteur qu'on avait sous les yeux. L. Furius obtint le triomphe à une grande majorité, et jouit de cet honneur dans sa préture même. Il versa dans le trésor public trois cent vingt mille livres pesant de cuivre, et cent soixante-dix mille d'argent : on n'aperçut ni captifs, ni dépouilles devant son char, ni soldats à la suite : tout, excepté la victoire, était visiblement l'apanage du consul. Ensuite P. Cornelius Scipion fit célébrer avec une grande magnificence les jeux que, dans son consulat (*ou plutôt dans son proconsulat*), il avait voués en Afrique : et, à l'égard de ses soldats, on décréta qu'ils auraient chacun

eorum annos in Hispania aut in Africa militasset, in singulos annos bina jugera acciperet; eum agrum decemviri adsignarent. Triumviri inde creati ad supplendum Venusinis colonorum numerum, quod bello Annibalis adtenuatæ vires ejus coloniæ erant, C. Terentius Varro, T. Quinctius Flamininus, P. Cornelius Cn. F. Scipio : hi colonos Venusiam adscripserunt. Eodem anno, C. Cornelius Cethegus, qui proconsul Hispaniam obtinebat, magnum hostium exercitum in agro sedetano fudit; quindecim millia Hispanorum, eo prœlio, dicuntur cæsa, signa militaria capta octo et septuaginta. C. Aurelius consul, quum ex provincia Romam comitiorum caussa venisset, non id, quod animis præceperant, questus est : « Non exspectatum se ab senatu, neque disceptandi cum prætore consuli potestatem factam; sed ita triumphum decresse senatum, ut nullius, nisi ejus, qui triumphaturus esset, haud eorum, qui bello interfuissent, verba audiret. Majores ideo instituisse, ut legati, tribuni militum, centuriones, milites denique triumpho adessent; ut veritatem rerum gestarum ejus, cui tantus honos haberetur, populus romanus videret. Ecquem ex eo exercitu, qui cum Gallis pugnaverit, si non militem, lixam saltem fuisse, quem percunctari posset senatus, quid veri prætor vanive referret? » Comitiis deinde diem edixit; quibus creati sunt consules

deux arpens par chaque année de service en Espagne ou en Afrique; des décemvirs seraient chargés de faire le partage de ces terres. La guerre d'Annibal avait diminué la population de Venusia; on fut d'avis d'y envoyer une nouvelle colonie de citoyens, et l'on créa, pour cet objet, des triumvirs, C. Terentius Varron, T. Quinctius Flamininus et P. Cornelius Scipion, fils de Cnéus. Cette même année, C. Cornelius Cethegus, proconsul en Espagne, remporta une victoire éclatante dans le pays des Sédétans; quinze mille Espagnols furent tués, dit-on, dans ce combat; on prit soixante-dix-huit étendards. Au retour du consul C. Aurelius, que les comices rappelèrent à Rome, on présumait qu'il se plaindrait « de ce que le sénat ne l'avait point attendu, et de ce qu'on n'avait pas laissé au consul le droit de discuter avec le préteur; » mais il ne fit d'autres reproches que ceux-ci : « Le sénat avait décerné le triomphe, sur le rapport seul du préteur qui devait triompher, sans avoir entendu aucun des témoins du combat. Pourquoi leurs ancêtres avaient-ils institué que les lieutenans, les tribuns militaires, les centurions, les soldats enfin assisteraient au triomphe? c'était sans doute pour que le peuple romain pût se convaincre de la réalité des exploits de celui à qui l'on accordait un si grand honneur. Eh! dans cette occasion, parmi tant de milliers d'hommes qui avaient combattu les Gaulois, le sénat avait-il vu un seul des soldats, ou même un seul des valets de l'armée, pour l'interroger sur la vérité ou sur la fausseté des rapports du préteur? » Il fixa ensuite la convocation des comices, où l'on créa consuls L. Cornelius Lentulus et P. Villius Tappulus. Ensuite on nomma préteurs L. Quinctius Fla-

L. Cornelius Lentulus, P. Villius Tappulus. Prætores inde facti L. Quinctius Flamininus, L. Valerius Flaccus, L. Villius Tappulus, Cn. Bæbius Tamphilus.

L. Annona quoque, eo anno, pervilis fuit; frumenti vim magnam ex Africa advectam ædiles curules M. Claudius Marcellus et Sex. Ælius Pætus binis æris in modios populo diviserunt: et ludos romanos magno adparatu fecerunt; diem unum instaurarunt: signa ænea quinque ex multaticio argento in ærario posuerunt. Plebeii ludi ab ædilibus L. Terentio Massiliota et Cn. Bæbio Tamphilo, quem prætorem designaverant, ter toti instaurati. Et ludi funebres, eo anno, per quatriduum in Foro, mortis M. Valerii Lævini caussa, a P. et M. filiis ejus facti: et munus gladiatorium datum ab iis; paria quinque et viginti pugnarunt. M. Aurelius Cotta, decemvir sacrorum, mortuus; in ejus locum M'. Acilius Glabrio subfectus. Comitiis ædiles curules creati sunt forte ambo, qui statim occipere magistratum non possent: nam C. Cornelius Cethegus absens creatus erat, quum Hispaniam obtineret provinciam; C. Valerius Flaccus, quem præsentem creaverant, quia flamen dialis erat, jurare in leges non poterat: magistratum autem plus quinque dies, nisi qui jurasset in leges, non licebat gerere. Petente Flacco, ut legibus solveretur, senatus decrevit, ut, si ædilis, qui pro se juraret, arbitratu consulum daret,

mininus, L. Valerius Flaccus, L. Villius Tappulus et Cn. Bébius Tamphilus.

L. Le blé fut encore à très-bas prix, cette année; l'immense quantité qu'on en avait apportée d'Afrique fut distribuée aux citoyens, à raison de deux as la mesure, par les édiles curules M. Claudius Marcellus et Sex. Élius Pétus : ces magistrats firent représenter avec beaucoup d'appareil les jeux romains, dont la représentation ne fut prolongée que d'un jour. Du produit des amendes ils placèrent dans l'Érarium cinq statues de bronze. Les édiles du peuple, L. Terentius Massiliota et Cn. Bébius Tamphilus, qui venait d'être élu préteur, donnèrent jusqu'à trois fois dans leur entier les jeux plébéiens. Cette année, il y eut encore dans le Forum des jeux funèbres, célébrés, pendant quatre jours, à l'occasion de la mort de M. Valerius Lévinus, par ses deux fils Publius et Marcus, qui firent combattre ensemble deux fois vingt-cinq gladiateurs. M. Aurelius Cotta, décemvir des sacrifices, mourut, et fut remplacé par M'. Acilius Glabrion. Par un effet du hasard, les deux édiles curules, créés à ces comices, ne purent entrer immédiatement en charge : l'un, C. Cornelius Cethegus, était alors en Espagne; l'autre, C. Valerius Flaccus, bien que sur les lieux, ne pouvait prêter serment, parce qu'il était flamine de Jupiter. Or, il n'était pas permis d'exercer, plus de cinq jours, une magistrature, avant d'avoir prononcé le serment. Flaccus demanda une dispense, et le sénat décréta que, si l'édile présentait, avec l'agrément des consuls, un homme qui prêtât pour lui le serment, les consuls seraient libres d'inviter les tribuns à en référer

consules, si eis videretur, cum tribunis plebis agerent, uti ad plebem ferrent. Datus, qui juraret pro fratre, L. Valerius Flaccus, prætor designatus; tribuni ad plebem tulerunt, plebesque scivit, ut perinde esset, ac si ipse ædilis jurasset. Et de altero ædile scitum plebis est factum, rogantibus tribunis, quos duos in Hispaniam cum imperio ad exercitus ire juberent, ut C. Cornelius, ædilis curulis, ad magistratum gerendum veniret, et L. Manlius Acidinus decederet de provincia multos post annos: plebes Cn. Cornelio Lentulo et L. Stertinio pro consulibus imperium esse in Hispania jussit.

---

au peuple. L. Valerius Flaccus, préteur désigné, s'offrit à jurer pour son frère; et, sur la demande des tribuns, le peuple décida que ce serment serait aussi valable que s'il eût été prononcé par l'édile lui-même. Quant à l'autre édile, sur la proposition des tribuns de nommer deux proconsuls pour commander les armées en Espagne, le peuple ordonna que l'édile curule C. Cornelius reviendrait à Rome exercer ses nouvelles fonctions, et que L. Manlius Acidinus quitterait aussi un département qu'il avait depuis tant d'années. Cn. Cornelius Lentulus et L. Stertinius furent choisis pour être proconsuls en Espagne.

NOTES

DU LIVRE XXXI.

CHAP. XIV. *Pendant la célébration des mystères d'Éleusis, deux jeunes Acarnaniens, qui n'étaient point initiés, entrèrent, bien que profanes, dans le temple de Cérès, avec le reste de la foule.* Les Éleusinies (tel est le nom qu'on donnait à l'ensemble des cérémonies) étaient des mystères, et l'on n'était admis à en voir une partie qu'autant qu'on était initié. Tout Athénien devait se faire initier avant la mort; et même, celui qui tardait un peu trop à remplir ce devoir, courait la chance d'être regardé comme irréligieux et athée. Probablement les Athéniens libres étaient les seuls qui fussent soumis à cette obligation d'usage (car nulle loi écrite n'y forçait les habitans d'Athènes); mais comme les Métèques, deuxième classe des habitans dans les cités grecques, tenaient à se rapprocher, autant que possible, des citoyens, ils ne manquaient sans doute pas de courir à l'initiation. Quant aux nothes (illégitimes), aux esclaves et aux femmes publiques, l'abord du temple de Cérès leur était défendu par des lois expresses. Une loi traditionnelle attribuée à Eumolpe excluait aussi les Barbares, nom sous lequel on comprenait tous les étrangers. Cependant de nombreux exemples semblent attester la violation du rit eumolpique; mais cette irrégularité n'est qu'apparente. Tantôt, en effet, les étrangers admis aux mystères se font naturaliser avant d'aller à Éleusis (témoin, dans les temps héroïques, Hercule, les Dioscures, Aphidne; dans les temps historiques, Anacharsis, Hippocrate, Demetrius Poliorcète, Sylla, Julien); tantôt ces Époptes prétendus ne sont que des Mystes reçus à l'initiation d'Agra. La petite initiation, en effet, n'avait été instituée originairement que pour les étrangers. Certains étrangers, les Mèdes et les Perses par exemple, ne pouvaient, par aucun moyen, laver la tache de leur

naissance, et se faire admettre au temple de la Cérès d'Éleusis. Dans la suite, le fanatisme joignit à cette classe de réprouvés les épicuriens et les chrétiens. Les Eumolpides, les Céryces et les autres ministres d'Éleusis formaient un tribunal spécial, devant lequel les lois écrites permettaient de traduire tous ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque impiété. Ce tribunal était sans doute ce que l'on appelait le *sénat sacré*. (CORSINI, *Fasti Attici*, II, pag. 609.) Toutefois, il paraît que les causes n'y étaient plaidées qu'en première instance. Le sénat, le peuple, enfin les Héliastes, étaient les juges suprêmes de toutes les affaires capitales. Quelquefois les ministres d'Éleusis se portaient accusateurs. Ce fut ce qui arriva, lors du célèbre procès d'Andocide, dans lequel furent impliqués trois cents Athéniens, et où l'on vit l'hiérophante lui-même plaider contre le prévenu. Le grand crime, selon les prêtres d'Éleusis, était de révéler les mystères. Révéler!.... ce mot était bien vague, et se prête facilement aux interprétations. Aussi vit-on souvent de grands hommes accusés d'impiété sous les prétextes les plus frivoles, grâce à l'élasticité du mot fatal. Eschyle risqua d'être condamné à mort, pour avoir, dans ses pièces des *Sagittaires*, des *Prêtres*, d'*OEdipe*, de *Sisyphe*, d'*Iphigénie*, laissé échapper des traits relatifs aux mystères. Heureusement il prouva qu'il n'avait jamais été initié. Aristote, un jour, avait sacrifié aux mânes de sa femme; l'hiérophante Eurymédon prétendit qu'il avait rempli ce pieux devoir avec les cérémonies usitées en l'honneur de Cérès Éleusine; et le précepteur d'Alexandre crut qu'il était de sa sûreté de quitter l'Attique. Du reste, les dévôts initiés, suivant l'usage constant des enthousiastes, qui s'occupent peu d'examiner si leurs dires impliquent contradiction, assuraient, d'une part, que jamais il n'y avait eu la plus légère indiscrétion parmi les heureux Époptes sortis du temple d'Éleusis; de l'autre, que dix fois les indiscrets avaient été exemplairement et miraculeusement punis par Cérès elle-même. Le fait est que les anciens nous ont conservé les noms de plusieurs révélateurs des mystères éleusiniens. Outre le sacrilège par excellence, qui était de parler, il pouvait se commettre plusieurs petites fautes contre la déesse éleusinine. Ainsi, intenter une action judiciaire pendant la fête, porter de trop riches costumes à la fête, paraître en char à la fête, étaient autant de pec-

cadiles que la législation punissait par des amendes : le produit, sans doute, en était versé dans une caisse particulière qu'on laissait à la disposition des ministres d'Éleusis. Le lendemain de la Plémochoé était consacré à la discussion de toutes les petites affaires de ce genre : c'était le sénat qui jugeait. Le lieu de l'assemblée était entouré de cordes, afin que ceux-là seulement qui étaient initiés, assistassent aux débats.

Chap. XXIV. *Philippe.... exhorte ses soldats à combattre sans le perdre de vue; qu'ils se souviennent que les étendards et l'armée doivent être là où sera le roi.* On serait tenté de croire qu'Henri IV connaissait ces belles paroles de Philippe de Macédoine, lorsqu'avant la bataille d'Ivry, il disait, dans le même style, à ses soldats : « Enfans! si les aigrettes vous manquent, regardez mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire! » Et dans une autre circonstance : « Je suis votre roi, vous êtes Français; voilà l'ennemi! » Napoléon avait aussi cette véritable éloquence guerrière.

Chap. XLIX. *La guerre d'Annibal avait diminué la population de Venusia.* Plutarque, dans la *Vie de Quinctius*, au lieu de Venusia, cite Narnie et Consa. A chaque pas, dans l'histoire, incertitude nouvelle. Je vais continuer de signaler une partie des traditions historiques dont l'authenticité a, d'une manière ou d'autre, été mise en doute, et les faits qui se trouvent les mêmes dans les annales de deux peuples différens.

L'oracle consulté sur un gouffre qui s'était ouvert dans Célène, ville de Phrygie (Stob., pag. 93; Plutarch., *in Parallal.*), répondit qu'il fallait y jeter ce qu'il y avait de plus précieux. Après qu'on eut tenté inutilement d'y jeter toutes sortes de richesses, Égysthée, fils de Midas, ou, selon d'autres, Anchurus, prince phrygien, sauta dans le gouffre, à cheval, et armé comme pour aller au combat. Les dieux infernaux furent apaisés, et le gouffre se referma. Cette histoire est la même que celle du chevalier romain Q. Curtius, rapportée par Tite-Live, liv. VII.

Plutarque (*Vie de Romulus*) rapporte que Curtius, à la tête des Sabins, tomba dans une fondrière, où son cheval s'enfonça. Il fit ce qu'il put de la voix et de la main pour le dégager; mais voyant

que ses efforts étaient inutiles, il le laissa là, et se sauva. Le lieu est encore appelé de son nom, ajoute Plutarque, le *lac Curtius*. Il y a bien de l'apparence que l'aventure du Sabin Curtius a donné lieu à inventer l'histoire du chevalier romain Q. Curtius.

La flatterie grecque a-t-elle fourni ces faits à l'histoire romaine pour lui servir d'ornement, et pour remplir les vides de ses quatre premiers siècles? ou l'histoire grecque n'a-t-elle été que l'écho de l'histoire romaine? C'est le sujet des dissertations de deux célèbres académiciens qui ont soutenu les deux opinions contraires (*Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tome VI). M. de Poilli prétend que les quatre premiers siècles de l'histoire romaine sont fabuleux, ou au moins fort suspects. M. l'abbé Sallier allègue tout ce qui peut établir la vérité et même la certitude de cette histoire.

Les évènemens les plus importans et les plus connus sont ordinairement ceux sur lesquels les historiens s'accordent le moins.

Quelle diversité d'opinions sur la guerre de Troie! Les uns en ont fait une des plus illustres époques de l'histoire, comme d'un évènement très-réel; les autres l'ont regardée comme entièrement fabuleuse.

Dion Chrysostome (Orat. II, *de Troja non capta*) a soutenu, sur la foi des prêtres égyptiens, qu'Hélène, recherchée par les plus grands princes de l'Asie et de la Grèce, fut mariée par son père Tyndare à Alexandre, fils de Priam; que ces rivaux firent la guerre aux Troyens; que les Grecs, affaiblis par la peste, par la famine, et par les dissensions qui s'élevèrent entre eux, demandèrent la paix aux Troyens, et que, pour perpétuer la mémoire de ce traité, il fut fait un cheval de bois, sur lequel on grava la paix qui venait d'être conclue. Les Troyens abattirent un pan de muraille pour faire entrer dans leur ville ce cheval qu'on ne pouvait faire passer par les portes. Pausanias (*in Attic.*) dit au contraire qu'il a vu, dans la citadelle d'Athènes, le cheval d'airain fait par Épéus, pour battre les murailles de Troie, comme on s'est servi depuis du bélier.

Plusieurs ont écrit (PHILOSTR., *in Apollon.*, lib. IV, cap. 5) qu'Hélène ne vint jamais à Troie; que Pâris et Hélène furent poussés par la tempête à une des embouchures du Nil, nommée Canope, et de là conduits à Memphis. Protée, qui y régnait, re-

procha à Pâris sa perfidie, l'obligea de sortir de ses états, et retint Hélène avec toutes ses richesses. Pâris continua sa route (ROLLIN, *Hist. anc. des Égyptiens*), et arriva à Troie. L'armée des Grecs l'y suivit de près : les Troyens, sommés de rendre Hélène et toutes les richesses qui avaient été emportées avec elle, répondirent que ni cette princesse, ni ses biens n'étaient dans leur ville. Quelle apparence, en effet, remarque Hérodote (*Muse Euterpe*), que Priam, ce vieillard si sage, eût mieux aimé voir périr sous ses yeux ses enfans et sa patrie, que de donner aux Grecs une satisfaction aussi juste que celle qu'ils lui demandaient? Les Grecs persistèrent opiniâtrément à ne point croire les Troyens. La divinité, ajoute le même historien, voulait sans doute que les Troyens, par la destruction entière de leur empire, apprissent à l'univers que les dieux vengent les grands crimes d'une manière éclatante. Ménélas, à son retour, passa en Égypte, chez le roi Protée, qui lui rendit Hélène avec toutes ses richesses. (EURIPID., *in Helen.*, et STESICHOR., *ap. Plat. de Republ.*, lib. IX.)

Suivant quelques auteurs, Énée trahit sa patrie, et livra aux Grecs une porte de Troie. Le voyage d'Énée en Italie est révoqué en doute par Denys d'Halicarnasse; et, parmi les modernes, par Juste-Lipse, Philippe Cluvier, Samuel Bochart et plusieurs autres.

C'était une opinion ancienne, qu'Énée avait son tombeau à Berecynthia, en Phrygie (AGATHOCLES, *ap. Festum*), près du fleuve Nolos; et que c'était un certain Romus de sa race, qui était venu en Italie, et qui avait bâti Rome.

Métrodore de Lampsaque n'hésite point à dire (dans une oraison de Tatien, qui est dans le tome II de la *Bibliothèque des Pères*) que tous les héros d'Homère, tels qu'Agamemnon, Achille, Hector, Pâris, Énée, n'ont jamais existé.

Il y a une grande variété d'opinions toutes également incertaines sur la fondation de Rome. (PLUTARQUE, *Vie de Romulus.*) Les uns disent que les Pélasges, après avoir parcouru la plus grande partie de la terre, et subjugué beaucoup de nations, s'arrêtèrent dans la campagne de Rome, et qu'ils donnèrent ce nom (Rome, en grec Ῥώμη, force) à la ville qu'ils y fondèrent, pour marquer leur puissance et la force de leurs armes. Les autres racontent que, le jour de la prise de Troie, quelques Troyens

s'embarquèrent sur des vaisseaux, qu'ils trouvèrent heureusement dans le port, et furent jetés par les vents sur les côtes de la Toscane : ils descendirent près du fleuve du Tibre; parmi leurs femmes, qui toutes étaient épuisées de fatigue, et qui ne pouvaient plus supporter les dangers de la mer, il y en eut une, nommée Rome, qui conseilla à ses compagnes de brûler leurs vaisseaux ; ce qui fut exécuté. Les maris furent d'abord dans une grande colère : mais, peu de temps après, connaissant la fertilité du pays, ils surent très-bon gré à leurs femmes de les avoir contraints de s'y fixer, et ils appelèrent la ville qu'ils bâtirent, du nom de celle qui avait donné le conseil de brûler leurs vaisseaux. D'autres dirent que Rome fut fille d'Italus et de Leucaria, ou de Telephus, fils d'Hercule; qu'elle fut mariée à Énée, ou à son fils Ascagne, et qu'elle donna son nom à la ville. Il en est qui prétendent que Rome fut bâtie par un fils d'Ulysse et de Circé, appelé Romanus. On en trouve aussi qui écrivent qu'elle doit son origine à un certain Romus, fils d'Émathion, qui fut envoyé dans ce pays-là par Diomède. Selon d'autres, elle fut bâtie par un Romus, roi des Latins, lequel chassa les Tyrrhéniens. Antiochus de Syracuse, auteur très-ancien, qui vivait cent ans avant Aristote, s'éloigne encore plus de tous ces sentimens, et a écrit que, longtemps avant la guerre de Troie, il y avait en Italie une ville appelée Rome. Parmi ceux même qui en attribuent la fondation à Romulus, il y a autant de contradictions sur l'origine, la naissance et l'éducation de ce fondateur. « Quidquid de Romulo ac Remo (quem Græci primi hujus vocabuli fictores omnes pariter adpellant Romum) sive Romani, seu Græci, prodiderunt, mera est fabula per se satis absurda et inepta; in qua neque de patre puerorum, neque de matris nomine, neque de expositore, nec de sublatore, nec de nutrice quidquam certi constat. » (Philip. Cluverius, *Ital. antiq.*, lib. iii, cap. 2.)

Gronovius prétend que Romulus était étranger, et, après avoir porté ses conjectures sur différens pays, il trouve plus vraisemblable que ce fondateur de Rome était Syrien.

Quelques auteurs assurent qu'il n'y eut que trente Sabines enlevées (Plutarque, *Vie de Romulus*); Valerius Antias, ou d'Antium, et Denys d'Halicarnasse en font monter le nombre à cinq cent vingt-sept; Juba à six cent quatre-vingt-trois.

Tite-Live (liv. v), Florus (liv. I), Plutarque (*Vie de Camille*) et Aurelius Victor (*de Viris inlustribus*, cap. XXIII) avancent que le dictateur Camille défit et chassa les Gaulois qui avaient pris Rome : Polybe, Justin (liv. XXXVIII) et Suétone (*Vie de Tib.*, ch. III) rapportent que les Vénètes firent une irruption dans le pays des Gaulois, et qu'alors ces derniers acceptèrent les sommes qui leur furent offertes par les Romains pour faire la paix, et s'en retournèrent avec tout leur butin, pour défendre leur propre pays.

Plutarque commence ainsi la vie de Lycurgue : « On ne peut rien dire du législateur Lycurgue, qui ne soit rapporté différemment par les historiens ; car il y a diverses traditions sur son origine, sur ses voyages, sur sa mort, et encore plus sur ses lois, et sur la forme du gouvernement qu'il établit : mais l'on s'accorde encore moins sur le temps où il a vécu. »

Hérodote, Diodore de Sicile, Trogue Pompée, Justin l'abréviateur de ce dernier, Pausanías, Plutarque, Quinte-Curce, et plusieurs autres auteurs ont parlé de la nation des Amazones. Il est aussi fait mention des Amazones, dans les poésies d'Homère et de Cointus. Strabon (liv. II) nie que cette nation ait jamais existé. Palæphatus est du même avis que Strabon. Arrien (liv. VII) regarde comme fort suspect tout ce qu'on a écrit des Amazones. D'autres ont entendu par les Amazones des armées d'hommes commandées par des femmes guerrières ; et ils montrent que ces exemples ne sont pas rares dans l'antiquité; que les Mèdes et les Sabéens obéissaient à des reines ; que Sémiramis avait commandé aux Assyriens, Tomyris aux Scythes, Cléopâtre aux Égyptiens, Baudicée aux Bretons, Zénobie aux Palmyréniens.

Appien (*de Bell. Mithrid.*) croit que les Amazones n'étaient pas une nation particulière, mais qu'on appelait ainsi toutes les femmes qui allaient à la guerre, de quelque nation qu'elles fussent. Quelques-uns ont avancé que les prétendues Amazones ont été des peuples barbares, qui étaient vêtus de longues robes, qui se rasaient la barbe, et qui avaient un habillement et des ornemens de tête semblables à ceux qui étaient en usage parmi les femmes de Thrace. Selon Diodore de Sicile (liv. II), Hercule, fils d'Alcmène, à qui il avait été enjoint par Eurysthée de rap-

porter le baudrier d'Hippolyte, reine des Amazones, alla les combattre sur les bords du Thermodon, et détruisit cette nation guerrière.

Cependant les traits les plus célèbres de leur histoire sont plus récents que l'Hercule grec, ou fils d'Alcmène; car l'enlèvement d'Antiope par Thésée excita les Amazones à entreprendre la guerre dans laquelle elles conquirent toute l'Attique, et campèrent dans la place même de l'Aréopage. Pentésilée, reine des Amazones, alla au secours de Troie (Cointi, liv. 1), et y fut tuée par Achille : et long-temps après, Thalestris (Just., liv. xii), autre reine des Amazones, accompagnée de trois cents de ses guerrières, vint trouver Alexandre en Hircanie, et passa avec lui treize nuits, pour en avoir de la race.

Dion Chrysostome raconte (*Orat.* xxxvii) qu'Hérodote demanda aux Corinthiens quelque récompense des histoires grecques qu'il avait écrites; mais qu'ayant reçu d'eux cette réponse, « qu'ils ne voulaient pas acheter de l'honneur à prix d'argent, » il changea tout le récit de la bataille navale de Salamine, et accusa Adimantius, général des Corinthiens, d'avoir fui, dès le commencement de l'action, avec toute l'escadre qu'il commandait.

Timoléon délivra Corinthe, sa patrie, de la tyrannie de Timophane, son frère. Voici comment Plutarque raconte cette action : « Timoléon prit avec lui deux de ses amis remplis de zèle pour la liberté; ils allèrent ensemble chez Timophane. Ils le conjurèrent avec les plus vives instances, d'abdiquer la tyrannie; mais ils ne purent obtenir de lui aucune réponse favorable : alors Timoléon se retira un peu, se couvrit la tête, fondit en larmes, et, dans ce moment, ses deux amis se précipitèrent sur Timophane, et le tuèrent. » Diodore de Sicile raconte la chose tout autrement, et dit que Timoléon tua lui-même son frère dans la place publique. Le premier de ces deux historiens, pour concilier la nature avec l'amour de la liberté (Dacier, *not. sur Plutarque*, *Vie de Timoléon*), adoucit le plus qu'il peut l'atrocité de cette action; le sesecond l'exagère dans le dessein de relever davantage l'amour de la patrie. Cornelius Népos (*Vie de Timol.*) ne s'accorde ni avec Plutarque, ni avec Diodore de Sicile : il raconte que Timoléon, dans le moment où l'on assassinait son frère, d'après les ordres

qu'il avait donnés à ce sujet, était occupé dans la citadelle à empêcher que les gens de guerre ne portassent secours à Timophane. Au milieu de tant d'écueils du caractère, des motifs, des passions des historiens, la vérité fait naufrage, et ne passe point à la postérité.

Cyrus meurt tranquillement dans son palais, suivant Xénophon (*Cyrop.*, liv. VIII), Onésicrite, Arrien (liv. VI), Hérodote, Justin, Valère-Maxime rapportent que Tomyris, reine des Scythes, après l'avoir vaincu et fait prisonnier, le fit mourir, et plongea sa tête dans une outre remplie de sang, afin qu'il se désaltérât de sang humain, dont il avait eu, toute sa vie, une soif si ardente. Ctésias écrit que Cyrus fut tué par un Indien, d'un coup de flèche. Diodore de Sicile (liv. II) raconte que Cyrus fut fait prisonnier et attaché à une croix par l'ordre d'une reine des Scythes. Suivant Lucien (dans les *Macrobies*), il mourut de douleur de ce que Cambyse, son fils, avait fait tuer, sous le prétexte d'un faux ordre, la plupart de ceux que Cyrus aimait.

C'est un des traits les plus célèbres de l'histoire romaine, que la défaite des Fabius, à la journée du Cremera. Cette armée, composée d'une seule famille, et que Florus appelle une armée patricienne, fut toute taillée en pièces ; et des trois cent six Fabius, il ne resta qu'un jeune homme de quatorze ans, qui s'était trouvé d'un âge trop tendre pour porter les armes. Il y a peu de faits attestés plus unanimement, et par un plus grand nombre d'auteurs. Tite-Live, Ovide, Aurelius Victor, Silius, Festus, Valère-Maxime rapportent d'une manière conforme ce triste évènement. Denys d'Halicarnasse le rejette comme tout-à-fait fabuleux.

> Una dies Fabios ad bellum miserat omnes ;
> Ad bellum missos perdidit una dies.
> (OVID., *Fastor.* lib. II, v. 235.)

Tite-Live (liv. VIII et X) place la mort et le dévoûment des deux Decius dans la guerre contre les Latins et dans celle contre les Samnites ; Cicéron (*Quest. acad.*, liv. I) dans la guerre contre les Étrusques et contre Pyrrhus.

Le silence de Polybe est un préjugé de plusieurs savans contre tout ce qu'on a dit de Regulus, depuis sa captivité.

Hoc caverat mens provida Reguli.
(HORAT., *Odar.* lib. III, od. 5.)

Aurelius Victor rapporte (*in Claud.*) que l'empereur Claude II, ayant appris que les livres des Sibylles promettaient beaucoup de victoires et de prospérités à l'empire, si celui qui était à la tête du sénat, s'immolait par une mort volontaire, ne voulut point céder cette gloire au premier sénateur qui s'y offrait généreusement, et il soutint que le titre d'empereur lui donnait celui de prince du sénat. Le même auteur ajoute que cette action magnanime fut la cause qui fit ériger une statue d'or de cet empereur dans le temple de Jupiter, et son buste d'or dans le sénat; et que le sénateur qui offrit de donner sa vie pour accomplir la prédiction des Sibylles, se nommait Pomponius Bassus. Trebellius Pollion et Eutrope n'ont rien dit de tout cela, et ils ont écrit que cet empereur mourut de maladie.

Le trait de fermeté de se couper la langue avec les dents à la question, a été attribué à Timycha Pythagoricienne, par Jamblique (*in Pythag.*); à la courtisane Léæna, par Tertullien (*Serm. ad martyr.*); à Anaxarque, par Valère-Maxime, par Pline, par Diogène-Laërce et par Philon juif; à un martyr, par saint Jérôme, dans sa *Vie de saint Paul ermite.* « Alius, dit saint Jérôme, inter flores molliter vinctus, quum ad eum inpudentissimum scortum venisset, ut in libidinem concitaret, præcisam morsu linguam in blandientis faciem respuit. »

Les uns racontent que Placidie fit signer à l'empereur Honorius, son frère, une requête par laquelle il accordait cette princesse en mariage à un de ses plus bas-officiers, et que, comme elle en eut porté ses plaintes à Honorius, cet empereur n'en pouvant demeurer d'accord, elle lui fit voir sa signature, et lui fit des remontrances sur le danger de son extrême facilité à signer tout ce qu'on lui présentait. Les autres rapportent ce trait d'histoire à Pulchérie, qui fit signer à son frère Théodose II une requête par laquelle il donnait son consentement à la vente de sa femme, l'impératrice Eudoxie.

C'est la prévention des historiens qui a donné lieu à raconter

si diversement la mort de l'empereur Julien l'Apostat. Les uns ont écrit que ce prince, frappé d'un trait dans la bataille qu'il livra aux Perses, et se sentant expirer, jeta du sang vers le ciel, et s'écria plein de désespoir : *Nazaréen, tu as vaincu!* Ammien Marcellin et Eutrope, témoins oculaires de cette expédition, n'ont point parlé de ce désespoir, bien qu'ils aient décrit toutes les circonstances de sa mort. Les autres ont rapporté qu'il essaya d'arracher le trait dont il était percé; mais que, l'ayant trouvé tranchant, il se coupa la main, et qu'il ne put le retirer de sa plaie. Il demanda à être porté en cet état dans la mêlée, pour encourager ses soldats, et il dit en mourant qu'il remerciait les dieux de lui avoir envoyé une mort digne de son courage, dans la fleur de son âge et dans le cours de ses victoires, avant que sa gloire et sa prospérité fussent ternies par aucun revers, et il ajouta que long-temps auparavant les dieux l'avaient averti de cette mort.

Les malheurs et la mendicité de Bélisaire sont au nombre des problèmes douteux de l'histoire.

Frédegaire et Aimoin ont imputé à la reine Brunehaut des vices et des cruautés horribles, dont saint Grégoire de Tours n'a point parlé. Le pape saint Grégoire au contraire comble Brunehaut de grands éloges, et quelques historiens ont entrepris de justifier cette reine (Boccace, *des Femmes illustres*, chap. civ; Paul-Émile, liv. i; Jean du Tillet, évêque de Meaux, en sa *Chronique*, et Papyre Masson, *Annal.*, liv. i). Fortunat, évêque de Poitiers, loue la modestie, la bonté, l'esprit, les attraits et la noblesse de cette reine :

> Pulchra, modesta, decens, solers et grata, benigna,
> Ingenio, vultu, nobilitate potens.

C'est un trait d'histoire fort suspect et fort incertain que le supplice de cette même reine, qui fut, dit-on, jugée par Clotaire ii, et condamnée, pour la mort de dix rois, à être attachée et traînée à la queue d'un cheval, et mise en pièces.

Mariana, qui traite cette histoire de pure tragédie et de fable, dit que les historiens français avaient un grand penchant à croire et à raconter des évènemens extraordinaires, et il ne sait si l'on doit les taxer de simplicité ou d'impudence. « Adeo ad portenta scribenda scriptores Galli proclives fuerunt, pudenda securitate,

si secus, inpudentia mirabili meram tragædiam auctores idonei confirmant, nullo judicio ex populi rumoribus confictam. » Pasquier réfute en détail toutes les accusations que l'on a intentées à la reine Brunehaut.

Le P. Le Cointe soutient qu'il n'y a point eu en France de rois fainéans; que plusieurs de ceux qui ont porté ce titre, ont fait de belles actions, et que, si les autres n'ont rien fait, c'est qu'ils ont peu régné, ou qu'ils sont morts très-jeunes. Il avance aussi que les Français n'ont point consulté le pape Zacharie sur la déposition de Childéric III et sur l'élection de Pépin-le-Bref.

Les historiens sont fort partagés sur la cause du changement de nom des papes. Fra-Paolo (*Hist. du Concile de Trente*, liv. V) l'attribue aux Allemands qui ont été élevés au pontificat, dont les noms étaient rudes et mal sonnans aux oreilles italiennes, coutume, ajoute-t-il, que les papes ont depuis gardée comme une preuve qu'ils changeaient leurs affections privées en pensées publiques et divines. Platine prétend que Sergius II a le premier changé de nom, parce qu'il s'appelait *Grouin de Porc*. Baronius (*Annales*, tome X, *ad ann.* DCCCLXIV) se moque de cette raison, et attribue ce changement à Sergius III, qui, se nommant Pierre, ne voulut pas par humilité porter le nom du prince des apôtres. Onuphre croit que Jean XII donna cet exemple pour ne pas porter le nom d'Octavien qu'il trouva tenir beaucoup trop du gentilisme. Selon quelques historiens, Jean XII fut porté à changer de nom par la flatterie de ses courtisans, qui lui appliquaient les paroles de l'évangéliste : « Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista. » (*Matth.*, cap. XI, vers. 11.) Plusieurs sont d'avis que ce changement de nom est une imitation de saint Pierre qui se nommait Simon, avant que notre Seigneur l'eût appelé Céphas.

Bien que la fable de la papesse Jeanne ait été réfutée par les protestans eux-mêmes, et entre autres par David Blondel, il s'est trouvé des érudits en renom qui ont voulu établir la vérité d'un fait si peu vraisemblable.

L'institution des électeurs est fort contestée. (*Mémoires d'Amelot de La Houssaie*, tome II, page 292.) Quelques-uns l'attribuent à Charlemagne. C'est l'opinion de Jornandès dans sa chronique; et ce sentiment semble appuyé sur l'autorité d'Inno-

cent III, dans le chapitre *Venerabilem*; mais il ne peut se concilier avec les témoignages de l'histoire. Blondus, Naucleras et Platine rapportent l'institution des électeurs à Grégoire V; Maimbourg (*de la Décadence de l'Empire*, page 107) et Pasquier (*Recherches*, liv. III et IV), à un concile tenu sous ce même pape. Plusieurs prétendent que Grégoire V, l'empereur Othon III et les princes d'Allemagne concoururent ensemble pour accorder ce droit aux électeurs, en l'ôtant aux autres princes. Selon Machiavel (*Istor. Fior.*, lib. I), Grégoire V, chassé par le peuple de Rome, et retabli par l'empereur Othon III pour se venger des Romains, transféra le droit qu'ils avaient d'élire l'empereur aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, et aux trois princes séculiers, le comte Palatin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg.

Les seuls Allemands avaient droit d'élire l'empereur, ainsi qu'il paraît par le chapitre *Venerabilem de electione*, tiré de l'épître d'Innocent III à Berthold, duc de Zéringhen, après l'élection de l'empereur Othon IV, en 1208. Albert, abbé de Staden, auteur contemporain de l'empereur Frédéric II, dit en termes formels, que Grégoire IX, qui avait excommunié Frédéric II, en 1239, avait écrit aux princes allemands de procéder à l'élection d'un autre empereur : ils lui répondirent que ce n'était point au pape à décider de l'élection de l'empereur, et que le droit de le choisir n'appartenait qu'à eux seuls. Albert, abbé de Staden, ajoute ensuite, qu'en vertu d'un décret que ces princes avaient fait auparavant d'un consentement unanime, ceux qui nomment l'empereur sont les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, le comte Palatin, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg et le roi de Bohême. Long-temps auparavant, il était d'usage (PAUL VINDEKIUS, *Traité des Électeurs*, chap. IV et V) de présenter celui qui avait réuni les suffrages de la diète aux sept grands officiers de l'empire. Suivant Aventin, dans ses *Annales*, et Onuphre, dans le *Traité des diètes impériales*, le droit d'élire l'empereur a été restreint aux sept électeurs, par Grégoire X. Dans une si grande diversité d'opinions, ce qui paraît le plus certain, c'est que l'institution des électeurs (AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Mémoires*) ne peut remonter plus haut qu'au treizième siècle, après Frédéric II. Jusque là tous les auteurs contemporains témoignent

que c'étaient encore les princes, les prélats et les seigneurs allemands qui choisissaient l'empereur. Lampadius, jurisconsulte allemand, fait commencer l'institution du collège électoral au temps de l'empereur Frédéric II, et Othon de Frisingue dit que Frédéric I, surnommé Barberousse, fut élu par tous les princes de l'empire. Trithème, dans sa *Chronique*, rapporte le commencement des suffrages des électeurs à l'élection de Guillaume, comte de Hollande, en 1247. Suivant Frédéric Bockelman, le septemvirat électoral n'a commencé qu'à l'élection du comte Adolphe de Nassau, par les trois archevêques, et par les trois princes séculiers déjà nommés, et par une procuration du roi de Bohême. Louis de Bavière fut élu par les archevêques de Trèves et de Mayence, par le roi de Bohême, et par une procuration du marquis de Brandebourg. L'archevêque de Cologne, le comte Palatin et le duc de Saxe nommèrent, de leur côté, Frédéric d'Autriche. Cette division des électeurs constate d'une manière bien positive qu'ils étaient alors au nombre de sept. L'ordre électoral n'a eu une forme stable et permanente, que par la bulle d'or de l'empereur Charles IV de Luxembourg.

Guillaume du Bellai, de Langei et du Haillan ont écrit que la pucelle d'Orléans n'a point été brûlée. Le P. Vignier ajoute qu'elle a épousé Gilles d'Armoise, depuis sa captivité chez les Anglais, et qu'elle a laissé des enfans. L'auteur du poëme latin de la *Pucelle* dit que sa mémoire fut réhabilitée par arrêt, après qu'elle eut souffert le supplice du feu auquel les Anglais l'avaient condamnée:

Tandem conlatis patres ultroque citroque
Articulis, flammas sub iniquo judice passam
Darcida, concordi conclamant ore, modumque
Angligenas violasse fori, jurisque tenorem.
(VALERANDUS VARANIUS, *de Virgine Aurelianensi.*)

Les historiens contemporains (CHALON., *Hist. de France*) ne sont point d'accord sur l'assassinat du duc de Bourgogne à Montereau-Faut-Yonne, en 1419. Les uns ont dit que le duc de Bourgogne, en abordant le dauphin, se mit à genoux pour le saluer, et qu'alors le dauphin fit signe à Tannegui Duchâtel, qui déchargea sur le visage du duc un coup de hache, dont il lui abattit le menton, et que le duc, percé en même temps de plusieurs coups,

tomba mort. D'autres ont raconté que le duc de Bourgogne voulut enlever le dauphin, et que ceux qui accompagnaient ce prince, se jetèrent sur le duc, et le tuèrent. D'autres ont écrit que trois gentilshommes du duc d'Orléans étaient venus à cette entrevue dans la résolution de faire ce coup, pour venger la mort de leur maître, ce qu'ils exécutèrent avec tant de promptitude, qu'il fut impossible de l'empêcher.

Alexis Piémontais, en parlant d'un élixir propre à faire revenir la vue aux aveugles, dit (Le P. Le Brun, *Hist. des pratiq. superstit.*, tome 1, page 95, liv. 1, chap. 6) que cette eau fut ordonnée par une consultation et par une assemblée des plus savans médecins d'Italie pour rendre la vue à l'empereur de Constantinople, l'an 1438, lorsqu'il était au concile, à Ferrare, avec le pape Eugène VII; et, par la vertu de cette eau, la vue lui revint aussi belle que jamais. Le P. Le Brun fait observer que, s'étant chargé de vérifier ce fait, il a consulté avec soin les historiens contemporains qui ont parlé de l'empereur Jean Paléologue, et de ce qui se passa à Ferrare en 1438. Que ni Blondus, ni Ducas, ni Calcondyle n'ont écrit que Jean Paléologue eût perdu et recouvré la vue à Ferrare; que Sylvestre Scyropule, loin de faire entendre que l'empereur d'Orient, pendant son séjour à Ferrare et à Florence, ait été aveugle, ou même qu'il ait eu le moindre mal d'yeux, dit au contraire qu'il négligeait les affaires du concile, parce qu'il était continuellement à la chasse, exercice qui ne convient guère ni à une vue perdue, ni même à une vue affaiblie.

Varillas, dans ses *Anecdotes de Florence*, rapporte que Pierre de Médicis, voyant son père mort, jeta de colère son médecin Leoni dans un puits, où le docteur se noya (Vigneul-Marville, *Mélanges*, tome 1, page 99). Ange Politien, qui était présent, témoigne, dans une de ses lettres, où il rapporte toutes les circonstances de la mort de Laurent de Médicis, père de Pierre, que Leoni, de douleur de n'avoir pu guérir ce prince, comme il se l'était promis, se noya lui-même (Petr. Castellan., *in Vit. inlustr. medicor. in Petr. Leonio*). A qui ajouterons-nous foi, à Ange Politien, ou à Varillas? Peut-être que les ennemis de Pierre de Médicis, pour noircir sa réputation, lui ont attribué cette brutalité d'avoir noyé le médecin Leoni; peut-être aussi qu'Ange Politien, attaché à la maison des Médicis, a voulu épar-

gner à Pierre la honte de ce crime. Voilà où nous en sommes réduits, lorsque nous lisons l'histoire; nous ne savons à qui nous fier, toujours en danger d'être les dupes ou de la flatterie des écrivains, ou de leurs calomnies.

Quelques historiens ont dit que Philippe II fit étrangler don Carlos son fils. Paul Piasecki, évêque et sénateur polonais, dit (Amelot de la Houssaie, *Mémoires*, tome I, page 203) que Philippe II fit mourir don Carlos; mais il en parle d'une manière ambiguë, sans décider si ce jeune prince mourut par le poison ou de la douleur de se voir jeté dans les fers. Saint-Évremond dit que l'Espagnol qui étranglait don Carlos, lui criait : « Paix, monseigneur, tout ce que l'on fait est pour votre bien! » Rien a-t-il plus l'air d'un conte inventé à plaisir que cette ironie cruelle et sanglante ? Le sénateur vénitien André Morosini, raconte, dans son *Histoire de Venise*, que, don Carlos, n'ayant point d'arme pour se tuer, résolut de ne plus prendre aucune nourriture : mais comme il était gardé de trop près pour exécuter ce dessein, il s'avisa d'avaler le diamant de sa bague. Cette pierre lui resta dans le corps, sans lui causer aucun mal : alors, las de vivre, et résolu de mourir, il se mit à manger et à boire avec excès; bientôt la dysenterie succéda à l'indigestion, et don Carlos mourut au bout de quelques jours. Cabrera s'accorde avec l'historien de Venise. Le plus grand nombre des auteurs prétendent que la mort de don Carlos ne fut pas volontaire, mais ordonnée par Philippe II, à qui l'on fait dire, à ce sujet, que, quand il avait du mauvais sang, il se le faisait tirer. Le trait d'histoire n'est pas assez ancien, pour devoir être enveloppé de tant d'obscurité. Don Carlos mourut le 24 juillet 1568, à quatre heures du matin, âgé de vingt-trois ans et quinze jours.

Élisabeth de France, surnommée Élisabeth de la Paix, en mémoire de celle de 1559, qui accompagna son mariage avec Philippe II, mourut le 3 octobre 1568, deux mois et dix jours après don Carlos. Les historiens espagnols disent que ce fut par la faute des médecins, qui la firent saigner lorsqu'elle était enceinte : les nôtres attribuent sa mort à son mari. « Nous marquerons, dit Mézerai (dans *Charles IX*), comme la plus monstrueuse aventure qui se puisse imaginer, que Philippe II, ayant appris que don Carlos, son fils unique, avait correspondance avec les seigneurs confédé-

rés des Pays-Bas, qui tâchaient de l'attirer en Flandre, le fit arrêter prisonnier, et lui ôta la vie, soit par un poison lent, soit en le faisant étouffer entre deux coëttes; et que, peu après, sur quelque jalousie, il empoisonna Élisabeth, sa femme, et la fit périr avec le fruit qu'elle portait dans son sein : ainsi que la reine Catherine, sa mère, le vérifia par des informations secrètes qu'elle fit prendre, et par les dépositions des domestiques de cette princesse, lorsqu'ils furent de retour en France. »

Rien n'est si outré que les couleurs odieuses dont Buchanan charge le portrait de l'infortunée Marie Stuart, que d'autres historiens nous ont représentée comme une princesse accomplie.

Voici le jugement que Montaigne porte d'une histoire écrite par Guillaume du Bellai, et des Mémoires de Martin du Bellai, son frère : « Il ne se peut nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs ici un grand déchet de la franchise et la liberté d'écrire, qui reluit ès anciens de leur sorte : comme au sire de Joinville, domestique de saint Louis, Éginard, chancelier de Charlemagne, et, de plus fraîche mémoire, en Philippe de Comines. C'est ici plutôt un plaidoyer pour le roi François 1er, contre l'empereur Charles-Quint, qu'une histoire. Je ne veux pas croire qu'ils aient rien changé, quant au gros du fait; mais de retourner le jugement des évènemens, souvent contre raison à notre avantage, et d'omettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de leur maître, ils en font métier : témoin les reculemens de MM. de Montmorency et de Biron, qui y sont oubliés ; voire le seul nom de madame d'Estampes ne s'y trouve point. On peut couvrir les actions secrètes; mais de taire ce que tout le monde sait, et les choses qui ont tiré des effets publics et de telle conséquence, c'est un défaut inexcusable. Somme, pour avoir entière connaissance du roi François 1er, et des choses advenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si l'on m'en croit. » (*Essais*, liv. II, chap. 10.)

Il est temps de quitter un sujet aussi inépuisable en lui-même, que celui des contradictions qui se trouvent entre les historiens. Pour démêler quel jugement le critique doit porter sur les histoires suspectes, il doit remonter à la première, et peut-être à l'unique source qu'elles ont; comme, par exemple, à Marianus Scotus, pour le conte de la papesse Jeanne; à Gaguin, pour la

prétendue érection du royaume d'Yvetot. Il faut ensuite considérer avec soin dans quel temps écrivait celui qui, le premier, a inventé le fait incertain, quelle était sa profession, quel parti il suivait, et surtout quel attachement il a eu pour la vérité, et quelle a été son exactitude dans tous ses ouvrages. On doit aussi compter et peser les témoignages uniformes, s'il s'en trouve. Ces précautions peuvent faire découvrir à peu près la vérité des faits historiques.

La principale étude, en lisant l'histoire, doit être celle des hommes et des caractères. « Que le maître, dit Montaigne (*Essais*, liv. 1, chap. 25), n'imprime pas tant à son disciple la date de la ruine de Carthage, que les mœurs d'Annibal et de Scipion; ni tant où mourut Marcellus, que pourquoi il fut indigne de son devoir qu'il mourût là. » Ce jugement sévère de Montaigne sur la mort de Marcellus est cependant juste et vrai. Marcellus, comme nous l'avons vu dans Tite-Live, en allant reconnaître un poste, prodigua mal-à-propos une vie, qui était un des plus fermes soutiens de la république romaine.

Étudier l'histoire, c'est étudier les opinions, les motifs, les passions des hommes : « Sæcula et personæ intereunt; caussæ et eventa eadem recurrunt » (Strada); et le fruit en doit être d'apprendre à se connaître soi-même, en connaissant les autres; de se corriger par les exemples, d'acquérir de l'expérience sans danger. « Hoc illud est præcipue in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in inlustri posita monumento intueri, inde tibi tuæque reipublicæ, quod imitere, capias; inde, fœdum inceptu, fœdum exitu, quod vites. » (Tit.-Liv., *Præfatio.*) « Le premier, le plus important des avantages de l'histoire, est de nous donner, sur un grand théâtre, des leçons de toute espèce, de nous présenter des exemples à imiter, et pour nous et pour la république, de nous détourner de ces entreprises où l'infamie du projet répond à la honte des résultats. » (*Traduction nouvelle de Tite-Live*, par Mr A. A. J. Liez.)

Le devoir de l'histoire est de faire connaître les hommes par l'exacte vérité des évènemens; car s'il ne s'agissait que de peindre des sentimens et des mœurs, les romans et les pièces de théâtre y seraient également propres. L'auteur de l'*Histoire de Séthos*, qui a inséré dans cet ouvrage une morale sublime, a raison de dire,

dans sa préface, que les situations inventées à plaisir sont plus propres à donner de grands exemples : mais cette étude des caractères et des exemples fait assurément bien plus d'impression, lorsqu'elle est jointe, sinon à une persuasion entière, au moins à une opinion probable de la vérité des faits.

Chap. L. *C. Valerius Flaccus, bien que sur les lieux, ne pouvait prêter serment, parce qu'il était flamine de Jupiter.* Il n'était permis sous aucun prétexte, au flamine de Jupiter, de jurer.

LIVRE XXXII.

EPITOME LIBRI XXXII.

Compluba prodigia ex diversis regionibus nunciata referuntur: inter quæ, in Macedonia, in puppi longæ navis lauream esse natam. T. Quinctius Flamininus consul adversus Philippum feliciter pugnavit in faucibus Epiri, fugatumque coegit in regnum reverti. Ipse Thessaliam, quæ est vicina Macedoniæ, sociis Ætolis et Athamanibus, vexavit. L. Quinctius Flamininus, consulis frater, Attalo rege et Rhodiis adjuvantibus, in Eubœam et maritimam oram trajectus, Eretriam expugnavit. Achæi in amicitiam recepti sunt. Conjuratio servorum, facta de solvendis Carthaginiensium obsidibus, obpressa est; duo millia necati sunt. Prætorum numerus ampliatus est, ut seni crearentur. Cornelius Cethegus consul Gallos Insubres prœlio fudit. Cum Lacedæmoniis et tyranno eorum Nabide amicitia juncta est. Præterea expugnationes urbium in Macedonia referuntur.

SOMMAIRE DU LIVRE XXXII.

Quantité de prodiges annoncés de contrées diverses : entre autres, en Macédoine, un laurier avait poussé sur la poupe d'un vaisseau long. Le consul T. Quinctius Flamininus remporte, à l'entrée de l'Épire, une victoire éclatante sur Philippe, qui, battu et mis en fuite, est obligé de retourner dans ses états. Le vainqueur, avec le secours des Étoliens et des Athamanes, ravage les frontières de la Thessalie, voisines de la Macédoine. L. Quinctius Flamininus, son frère, aidé du roi Attale et des Rhodiens, passe dans l'île d'Eubée et sur la côte maritime, où il prend d'assaut Érétrie. Alliance avec les Achéens. Conspiration des esclaves, pour délivrer les ôtages des Carthaginois, découverte et punie par la mort de deux mille des conjurés. Nombre des préteurs augmenté et porté à six. Défaite des Gaulois Insubriens par le consul Cornelius Cethegus. Alliance avec Lacédémone et le tyran Nabis. Prise de plusieurs villes en Macédoine.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXXII.

I. Consules prætoresque, quum idibus martiis magistratum inissent*, provincias sortiti sunt. L. Cornelio Lentulo Italia, P. Villio Macedonia; prætoribus, L. Quinctio urbana, Cn. Bæbio Ariminum, L. Valerio Sicilia, L. Villio Sardinia evenit. Lentulus consul novas legiones scribere jussus; Villius a P. Sulpicio exercitum accipere: in subplementum ejus, quantum militum videretur, ut scriberet, ipsi permissum. Prætori Bæbio legiones, quas C. Aurelius consul habuisset, ita decretæ, ut retineret eas, donec consul novo cum exercitu succederet: in Galliam ubi is venisset, omnes milites exauctorati domum dimitterentur, præter quinque millia socium; his obtineri circa Ariminum provinciam satis esse. Prorogato imperio prætoribus prioris anni (Cn. Sergio, ut

* U. C. 553. — A. C. 199.

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXXII.

I. Les consuls et les préteurs, après avoir pris possession de leurs magistratures, aux ides (*le* 15) de mars, tirèrent au sort leurs départemens. L'Italie échut à L. Cornelius Lentulus, la Macédoine à P. Villius. Les préteurs obtinrent, L. Quinctius, la juridiction de Rome; Cn. Bébius, Ariminum; L. Valerius, la Sicile; L. Villius, la Sardaigne. Le consul Lentulus eut ordre d'enrôler de nouvelles légions; Villius garda l'armée de P. Sulpicius, avec permission de la recruter d'autant de soldats qu'il le croirait nécessaire : le préteur Bébius conserverait les légions du consul C. Aurelius, jusqu'au moment où les nouvelles levées de Lentulus viendraient les remplacer; et, dès que ce consul serait arrivé dans la Gaule, tous les soldats de l'ancienne armée seraient licenciés, à l'exception de cinq mille alliés, nombre jugé suffisant pour rester aux environs d'Ariminum, et pour garder cette province. Cn. Sergius et Q. Minucius, préteurs de l'année précédente, furent prorogés dans leurs commandemens : Sergius eut mission de distribuer des terres aux

militibus, qui in Hispania, Sicilia, Sardinia stipendia per multos annos fecissent, agrum adsignandum curaret; Q. Minucio, ut in Bruttiis idem de conjurationibus quæstiones, quas prætor cum fide curaque exercuisset, perficeret; et eos, quos sacrilegii compertos in vinculis Romam misisset, Locros mitteret ad supplicium; quæque sublata ex delubro Proserpinæ essent, reponenda cum piaculis curaret); feriæ latinæ pontificum decreto instauratæ sunt; quod legati ab Ardea questi in senatu erant, sibi in monte Albano Latinis carnem, ut adsolet, datam non esse. Ab Suessa nunciatum est, duas portas, quodque inter eas muri erat, de cœlo tactum; et formiani legati ædem Jovis, item ostienses ædem Jovis, et veliterni Apollinis et Sanci ædes, et in Herculis æde capillum enatum: et ex Bruttiis ab Q. Minucio proprætore scriptum, equuleum cum quinque pedibus, pullos gallinaceos tres cum ternis pedibus, natos esse. Inde a P. Sulpicio proconsule ex Macedonia litteræ adlatæ, in quibus inter cetera scriptum erat, lauream in puppi navis longæ enatam. Priorum prodigiorum caussa, senatus censuerat, ut consules majoribus hostiis, quibus diis videretur, sacrificarent: ob hoc unum prodigium aruspices in senatum vocati, atque ex responso eorum supplicatio populo in diem unum edicta, et ad omnia pulvinaria res divinæ factæ.

soldats qui avaient plusieurs années de services en Espagne, en Sicile et en Sardaigne; Minucius était chargé de terminer les enquêtes du procès des Bruttiens, toujours accusés de conspirations; procès dont il avait, pendant sa préture, commencé l'instruction avec autant d'impartialité que de zèle; il devait aussi tirer des prisons de Rome ceux qu'il y avait fait conduire comme convaincus de sacrilège, les renvoyer à Locres pour y subir leur supplice, faire réintégrer dans le temple de Proserpine tout ce qui en avait été enlevé, et prescrire les expiations indispensables. Un décret des pontifes fit recommencer les féries latines, sur la réclamation des députés d'Ardée, qui s'étaient plaints au sénat de ce qu'au sacrifice sur le mont Albain, on ne leur avait pas donné la part des victimes, que recevait d'ordinaire chaque peuple du Latium. Différentes députations vinrent annoncer qu'à Suessa la foudre avait frappé deux portes de la ville et toute la partie du mur qui les séparait; à Formies, à Ostie, le tonnerre était tombé sur le temple de Jupiter; à Veliternum, sur les sanctuaires d'Apollon et de Sancus (*Semo Sancus, appelé aussi Dius Fidius*); de plus, un cheveu avait paru sur la tête d'Hercule. Le propréteur Q. Minucius manda du Bruttium, qu'il était né un poulain à cinq pieds et trois poulets à trois pattes. Puis une lettre de Sulpicius, proconsul en Macédoine, marquait, entre autres détails, qu'un laurier avait poussé sur la poupe d'un vaisseau long. A l'égard des autres prodiges, le sénat avait décrété que les consuls immoleraient les grandes victimes aux dieux qu'ils auraient choisis; pour celui-là seul, les aruspices furent convoqués au sénat : d'après leur réponse, on ordonna un jour de

II. Carthaginienses, eo anno, argentum in stipendium inpositum primum Romam advexerunt; id quia probum non esse quæstores renunciaverunt, experientibusque pars quarta decocta erat, pecunia Romæ mutua sumta, intertrimentum argenti expleverunt. Petentibus deinde, ut, si jam videretur senatui, obsides sibi redderentur, centum redditi obsides; de ceteris, si in fide permanerent, spes facta. Petentibus iisdem, qui non reddebantur obsides, ut ab Norba, ubi parum commode essent, alio traducerentur, concessum, ut Signiam et Ferentinum transirent. Gaditanis item petentibus remissum, ne præfectus Gades mitteretur, adversus quod iis, in fidem populi romani venientibus, cum L. Marcio Septimo convenisset. Et Narniensium legatis, querentibus ad numerum sibi colonos non esse, et inmixtos quosdam non sui generis pro colonis se gerere, earum rerum caussa tresviros creare L. Cornelius consul jussus; creati P. et Sex. Ælii (Pætis fuit ambobus cognomen) et C. Cornelius Lentulus. Quod Narniensibus datum erat, ut colonorum numerus augeretur, id Cosani petentes non inpetraverunt.

III. Rebus, quæ Romæ agendæ erant, perfectis, consules in provincias profecti. P. Villium, in Macedoniam quum venisset, atrox seditio militum, jam ante irritata,

prières publiques, et des expiations religieuses à tous les pulvinars.

II. Les Carthaginois firent, cette année, le premier paiement du tribut qui leur avait été imposé en argent : comme le titre du métal avait été déprécié par les questeurs, et qu'après épreuve faite il s'y était trouvé un quart d'alliage, les Carthaginois contractèrent à Rome un emprunt pour suppléer à ce déficit. Ils demandèrent ensuite que le sénat consentît à leur rendre leurs ôtages; on leur en remit cent, avec promesse de leur restituer les autres, s'ils demeuraient fidèles à leurs engagemens. Les ôtages retenus sollicitèrent leur translation de Norba, séjour assez incommode, dans un lieu plus agréable : on les fit passer à Signia (*ou plutôt à Sétia*) et à Ferentinum. Les habitans de Cadix obtinrent aussi qu'on ne leur enverrait plus de gouverneur romain; disposition contraire à la capitulation que leur avait accordée L. Marcius Septimus, lorsqu'ils avaient reconnu la domination romaine. Une députation de Narnia vint se plaindre de ce que la population de la colonie était insuffisante, et de ce que des étrangers, mêlés aux véritables colons, en usurpaient les droits : pour ces motifs, le consul L. Cornelius reçut l'ordre de créer des triumvirs; il choisit P. et Sex. Élius, tous deux surnommés Pétus, et C. Cornelius Lentulus. Cosa présenta, mais sans succès, la même réclamation que Narnia.

III. Les affaires qui exigeaient à Rome la présence des consuls une fois terminées, ils partirent pour leurs départemens. P. Villius, à son arrivée en Macédoine,

nec satis in principio compressa, excepit; duo millia ea militum fuere, qui ex Africa, post devictum Annibalem, in Siciliam, inde, anno fere post, in Macedoniam pro voluntariis transportati erant; id voluntate factum negabant : « Ab tribunis recusantes in naves inpositos : sed utcumque, seu injuncta, seu suscepta foret militia, et eam exhaustam, et finem aliquem militandi fieri æquum esse. Multis annis, sese Italiam non vidisse; consenuisse sub armis in Sicilia, Africa, Macedonia. Confectos jam se labore, opere, exsangues tot acceptis vulneribus esse. » Consul : « Caussam postulandæ missionis probabilem, si modeste peteretur, videri, dixit; seditionis nec eam, nec nullam aliam satis justam caussam esse. Itaque si manere ad signa, et dicto parere velint, se de missione eorum ad senatum scripturum. Modestia facilius, quam pertinacia, quod velint, inpetraturos. »

IV. Thaumacos, eo tempore, Philippus summa vi obpugnabat aggeribus vineisque; et jam arietem muris admoturus erat : ceterum incepto absistere eum coegit subitus Ætolorum adventus, qui, Archidamo duce, inter custodias Macedonum mœnia ingressi, nec die, nec nocte, finem ullum erumpendi, nunc in stationes, nunc in opera Macedonum, faciebant; et adjuvabat eos natura ipsa loci : namque Thaumaci a Pylis sinuque Ma-

vit éclater une sédition violente, dont le feu couvait depuis quelque temps, et qu'on n'avait pas assez étouffée dans le principe. Elle provenait du mécontentement de deux mille soldats qui, après la défaite d'Annibal, avaient été transportés comme volontaires d'Afrique en Sicile, puis, un an environ après, en Macédoine, et cela contre leur volonté : « Leurs tribuns, disaient-ils, les avaient contraints à s'embarquer : mais, de manière ou d'autre, que leur engagement eût été libre ou forcé, leur temps était fini ; il était juste de mettre un terme à leurs services. Depuis bien des années, ils n'avaient pas revu l'Italie ; ils avaient vieilli sous les armes en Sicile, en Afrique, en Macédoine ; ils étaient accablés de travaux et de fatigues ; mille blessures avaient épuisé leur sang. » Le consul répondit « qu'ils avaient de justes motifs pour demander leur retraite, s'ils les faisaient valoir avec modération ; mais une révolte ne pouvait être justifiée ni par les raisons qu'ils alléguaient, ni par toute autre cause. Si donc ils voulaient rester sous leurs drapeaux et obéir aux ordres de leur général, il écrirait au sénat pour solliciter leur congé : la soumission serait pour l'obtenir un moyen plus sûr que l'insubordination. »

IV. Philippe poussait alors avec la plus grande vigueur le siège de Thaumacie ; il avait employé les terrasses et les mantelets, et se disposait à battre les murailles avec le bélier, lorsque l'arrivée subite des Étoliens le força d'abandonner son entreprise : leurs troupes, sous les ordres d'Archidamus, avaient pénétré dans la place au travers des lignes ennemies, et ne cessaient, ni jour ni nuit, de faire des sorties, tantôt contre les avant-postes, tantôt contre les ouvrages des Macédoniens. Ils étaient bien secondés par la nature de leur position. En effet,

liaco per Lamiam eunti loco alto siti sunt, ipsis faucibus inminentes, quas Cœla vocant: Thessaliæque transeunti confragosa loca inplicatasque flexibus vallium vias, ubi ventum ad hanc urbem est, repente, velut maris vasti, sic inmensa panditur planities, ut subjectos campos terminare oculis haud facile queas. Ab eo miraculo Thaumaci adpellati; nec altitudine solum tuta urbs, sed quod, saxo undique absciso, rupibus inposita est. Hæ difficultates, et quod haud satis dignum tanti laboris periculique pretium erat, ut absisteret incepto Philippus, effecerunt: hiems quoque jam instabat, quum inde abscessit, et in Macedoniam in hiberna copias reduxit.

V. Ibi ceteri quidem, data quanticumque quiete temporis, simul animos corporaque remiserant. Philippum, quantum ab adsiduis laboribus itinerum pugnarumque laxaverat annus, tanta magis intentum in universum eventum belli curæ angunt, non hostes modo timentem, qui terra marique urgebant; sed nunc sociorum, nunc etiam popularium animos, ne et illi ad spem amicitiæ Romanorum deficerent, et Macedonas ipsos cupido novandi res caperet: itaque et in Achaiam legatos misit, simul qui jusjurandum (ita enim pepigerant, quotannis

lorsqu'on vient des Thermopyles et du golfe de Malée, par Lamia (*Lamina*), Thaumacie se présente au dessus d'une hauteur qui domine les gorges appelées Céla; mais lorsqu'on prend par la Thessalie, où les routes sont tortueuses et coupées par les mille sinuosités des vallons, au moment où l'on arrive à Thaumacie, tout à coup une plaine immense, telle qu'une vaste mer, vient étonner les regards qui plongent dans cette étendue sans horizon. C'est à la surprise qu'excite cette merveilleuse perspective, que la ville doit son nom de Thaumacie (θαῦμα); et ce qui fait sa sûreté, ce n'est pas seulement la hauteur de ses remparts, mais encore l'escarpement en tout sens des rochers sur lesquels elle est assise. Ces difficultés, jointes au peu d'avantage que présentait cette conquête, en comparaison des travaux et des périls qu'elle pouvait entraîner, obligèrent Philippe à lever le siège de la place : d'ailleurs, l'hiver approchait, quand il se retira, et il ramena ses troupes en Macédoine pour y prendre leurs cantonnemens.

V. Officiers et soldats donnèrent cette saison au repos, devenu nécessaire pour réparer leurs forces physiques et morales; mais Philippe, à cette époque même de l'année, qui lui permettait d'oublier la fatigue des marches et des combats, Philippe n'en était que plus agité de vives inquiétudes sur les suites d'une guerre où il avait à redouter et les ennemis qui le pressaient sur terre et sur mer, et l'infidélité de ses alliés, qui pouvaient l'abandonner, séduits par l'espoir d'une alliance avec Rome, et les dispositions de ses sujets, des Macédoniens eux-mêmes, que l'attrait de la nouveauté était capable d'entraîner aussi. Il envoie donc des ambassadeurs en Achaïe, pour exiger le serment que ces

juraturos in verba Philippi) exigerent: simul qui redderent Achæis Orchomenon, et Heræam, et Triphyliam; Eleis Alipheram, contendentibus, numquam eam urbem fuisse ex Triphylia; sed sibi debere restitui, quia una esset ex iis, quæ ad condendam Megalopolim, ex concilio Arcadum, contributæ forent. Et cum Achæis quidem per hæc societatem firmabat. Macedonum animos sibi conciliavit; quum Heraclidem amicum maximæ invidiæ sibi esse cerneret, multis criminibus oneratum in vincula conjecit, ingenti popularium gaudio. Bellum, si quando umquam ante alias, tum magna cura adparavit, exercuitque in armis et Macedonas, et mercenarios milites: principioque veris, cum Athenagora omnia externa auxilia, quodque levis armaturæ erat, in Chaoniam per Epirum ad occupandas quæ ad Antigoneam fauces sunt (Stena vocant Græci), misit. Ipse, post paucis diebus, graviore secutus agmine, quum situm omnem regionis adspexisset, maxime idoneum ad muniendum locum credidit esse præter amnem Aoum; is inter montes, quorum alterum Æropum, alterum Asnaum incolæ vocant, angusta valle fluit, iter exiguum super ripam præbens. Asnaum Athenagoram cum levi armatura tenere ac communire jubet: ipse in Æropo posuit castra. Qua abscisæ rupes erant, statio paucorum armatorum tenebat; quæ minus tuta erant, alia fossis, alia vallis,

peuples s'étaient engagés à lui prêter, tous les ans, et pour rendre aux Achéens Orchomène (*en Arcadie, près le mont Parthos*), Hérée (*Ravoli en Arcadie*) et Triphylie; et aux Éléens Aliphera (*ville d'Arcadie, sur les confins de l'Élide et sur les bords de l'Alphée*). En effet, les Éléens prétendaient qu'Aliphera n'avait jamais fait partie de la Triphylie, et qu'elle devait leur être restituée, comme l'une des villes que l'assemblée générale des Arcadiens avait admises à contribuer à la fondation de Mégalopolis. C'était ainsi que le roi resserrait les nœuds de son alliance avec les Achéens. Pour les Macédoniens, voici comment il se concilia leur affection : voyant qu'Héraclide, son ami, s'était rendu tout-à-fait odieux par les crimes sans nombre dont il s'était souillé, il le fit jeter dans les fers, à la grande satisfaction de ses sujets. Alors il s'occupa plus sérieusement que jamais des préparatifs de la guerre, exerça au maniement des armes et les Macédoniens et les soldats mercenaires; et, au commencement du printemps, envoya tout ce qu'il avait d'auxiliaires et de troupes légères, sous la conduite d'Athénagoras, traverser l'Épire pour entrer en Chaonie, et s'emparer des gorges d'Antigonée, que les Grecs nomment Stena (*στενὸς, étroit*). Peu de jours après, il le suivit en personne avec le gros de l'armée, et, après avoir reconnu toute la situation du pays, il crut qu'il ne pouvait mieux se retrancher qu'aux environs du fleuve Aoüs (*entre Dyrrachium et Apollonie, aujourd'hui la Polina, prend sa source dans le Pinde et se jette dans le golfe Adriatique, au dessous d'Apollonie*) : ce fleuve coule dans un vallon resserré entre deux montagnes appelées l'une Érope, et l'autre Asnaüs (*deux branches du*

alia turribus muniebat. Magna tormentorum etiam vis, ut missilibus procul arcerent hostem, idoneis locis disposita est: tabernaculum regium pro vallo, in conspecto maxime tumulo, ut terrorem hostibus, suisque spem ex fiducia faceret, positum.

VI. Consul, per Charopum Epiroten certior factus, quos saltus cum exercitu insedisset rex, et ipse, quum Corcyræ hibernasset, vere primo, in continentem transvectus, ad hostem ducere pergit; quinque millia ferme ab regiis castris quum abesset, loco munito relictis legionibus, ipse cum expeditis progressus ad speculanda loca, postero die, consilium habuit, utrum per insessum ab hoste saltum, quamquam labor ingens periculumque proponeretur, transitum tentaret; an eodem itinere, quo, priore anno, Sulpicius Macedoniam intraverat, circumduceret copias. Hoc consilium, per multos dies, agitanti nuncius venit, T. Quinctius consulem factum, sortitumque provinciam Macedoniam, maturato itinere jam Corcyram trajecisse. Valerius Antias intrasse saltum Villium tradit, quia recto itinere nequierit, omnibus a rege insessis, secutum vallem, per quam mediam fer-

Pinde), et ses rives n'offrent qu'une route étroite. Athénagoras eut ordre de s'établir et de se fortifier sur le mont Asnaüs avec les troupes légères : pour Philippe, il campa sur le mont Érope. Les rochers à pic sont défendus par des postes peu nombreux ; les endroits moins inaccessibles sont protégés par des fossés, des palissades et des tours. Des machines en grande quantité sont disposées dans les lieux propres à les recevoir, afin d'écarter l'ennemi à coups de traits. La tente royale s'élève en avant des retranchemens, sur la hauteur la plus en vue, pour inspirer aux ennemis de l'effroi, et aux Macédoniens de l'espoir, par cette preuve de confiance.

VI. Le consul, instruit par l'Épirote Charopus de la nature des défilés dont Philippe s'était emparé, quitte, à l'entrée du printemps, ses quartiers d'hiver de Corcyre, passe sur le continent et marche droit à l'ennemi. Parvenu à cinq milles environ du camp macédonien, il laisse ses légions dans un poste fortifié, et se porte lui-même en avant, avec quelques troupes légères, afin de reconnaître les lieux : le lendemain, il tint conseil pour décider si, malgré des fatigues et des périls sans nombre, il tenterait le passage à travers les gorges qu'occupait le roi, ou s'il ferait un circuit pour entrer en Macédoine par la route que le consul Sulpicius avait prise, l'année précédente. Il était, depuis plusieurs jours, dans l'incertitude, lorsqu'on reçut la nouvelle que T. Quinctius avait été nommé consul, que la Macédoine lui était échue pour département, et que déjà, par une marche forcée, il était arrivé à Corcyre. D'après le récit de Valerius d'Antium, Villius pénétra dans le défilé, non par le droit chemin, ce qui lui fut impossible, parce que Philippe était maître de tous les passages, mais en

tur Aous amnis; ponte raptim facto, in ripam, in qua erant castra regia, transgressum acie conflixisse; fusum fugatumque regem, castris exutum; duodecim millia hostium, eo prœlio, cæsa, capta duo millia et ducentos, et signa militaria centum triginta duo, equos ducentos triginta; ædem etiam Jovi, in eo prœlio, votam, si res prospere gesta esset. Ceteri græci latinique auctores, quorum quidem ego legi annales, nihil memorabile a Villio actum, integrumque bellum insequentem consulem T. Quinctium accepisse tradunt.

VII. Dum hæc in Macedonia geruntur, consul alter L. Lentulus, qui Romæ substiterat, comitia censoribus creandis habuit. Multis claris petentibus viris, creati censores P. Cornelius Scipio Africanus et P. Ælius Pætus: hi, magna inter se concordia, et senatum sine ullius nota legerunt, et portoria venalium Capuæ Puteolisque, item Castrorum portorium, quo in loco nunc oppidum est, fruendum locarunt: colonosque eo trecentos (is enim numerus finitus ab senatu erat) adscripserunt, et sub Tifatis Capuæ agrum vendiderunt. Sub idem tempus, L. Manlius Acidinus, ex Hispania decedens, prohibitus a P. Porcio Læca, tribuno plebis, ne ovans rediret, quum ab senatu inpetrasset; privatus urbem ingrediens mille ducenta pondo argenti, triginta pondo ferme auri in ærarium tulit. Eodem anno, Cn. Bæbius Tamphilus,

suivant la vallée, au milieu de laquelle coule le fleuve Aoüs : à la faveur d'un pont jeté à la hâte, il atteignit la rive où était le camp ennemi, livra bataille à Philippe, le défit, le mit en déroute et emporta ses retranchemens. Douze mille hommes périrent dans ce combat, deux mille deux cents furent faits prisonniers, avec cent trente-deux étendards et deux cent trente chevaux. Villius, ajoute l'historien, fit vœu, au milieu de l'action, d'élever un temple à Jupiter, s'il remportait la victoire. Mais les autres auteurs grecs et latins dont j'ai consulté les annales, assurent que Villius ne fit rien de mémorable, et qu'il laissa tout le poids de la guerre au consul T. Quinctius, son successeur.

VII. Tandis que ces évènemens se passent en Macédoine, le consul L. Lentulus, qui était resté à Rome, y tint les comices pour l'élection des censeurs. Plusieurs candidats illustres étaient sur les rangs : on nomma P. Cornelius Scipion l'Africain et P. Élius Pétus. Ces deux magistrats vécurent dans une concorde parfaite, et complétèrent le tableau du sénat sans flétrir aucun sénateur; ils affermèrent les péages de Capoue, de Pouzzol et du port de Castro, qui forme maintenant une ville, y établirent une colonie de trois cents citoyens, nombre déterminé par un sénatus-consulte, et vendirent le territoire de Capoue au dessous du mont Tifate. A la même époque à peu près, L. Manlius Acidinus, de retour de l'Espagne, obtint du sénat les honneurs de l'ovation; mais le *veto* de P. Porcius Léca, tribun du peuple, l'obligea d'entrer dans la ville en simple particulier : il versa dans le trésor public douze cents livres pesant d'argent et trente livres d'or environ. La même année, Cn. Bébius Tamphilus, à qui C. Aurelius, consul de

qui ab C. Aurelio, consule anni prioris, provinciam Galliam acceperat, temere ingressus Gallorum Insubrium fines, prope cum toto exercitu est circumventus : supra sex millia et sexcentos milites amisit; tanta ex eo bello, quod jam timeri desierat, clades accepta est. Ea res L. Lentulum consulem ab urbe excivit; qui, ut in provinciam venit plenam tumultus, trepido exercitu accepto, prætorem multis probris increpitum provincia decedere, atque abire Romam jussit. Neque ipse consul memorabile quidquam gessit, comitiorum caussa Romam revocatus; quæ ipsa per M. Fulvium et M'. Curium, tribunos plebis, inpediebantur, quod T. Quinctium Flamininum consulatum ex quæstura petere non patiebantur. « Jam ædilitatem præturamque fastidiri : nec per honorum gradus, documentum sui dantes, nobiles homines tendere ad consulatum, sed transcendendo media, summa imis continuare. » Res ex campestri certamine in senatum venit. Patres censuerunt, « Qui honorem, quem sibi capere per leges liceret, peteret, in eo populo creandi, quem velit, potestatem fieri æquum esse. » In auctoritate patrum fuere tribuni. Creati consules Sex. Ælius Pætus et T. Quinctius Flamininus. Inde prætorum comitia habita; creati L. Cornelius Merula, M. Claudius Marcellus, M. Porcius Cato, C. Helvius, qui ædiles plebis fuerant; ab iis ludi plebeii instaurati : et epulum

l'année précédente, avait remis le commandement de la Gaule, s'avança témérairement sur le territoire des Gaulois Insubriens, y fut enveloppé avec presque toute son armée, et y perdit plus de six mille six cents hommes, désastre d'autant plus affligeant, qu'on l'éprouvait de la part d'un ennemi qui avait cessé de paraître redoutable. L. Lentulus fut contraint alors de quitter Rome : une province remplie de troubles, une armée découragée, voilà ce que le consul trouva à son arrivée; il accabla le préteur des plus vifs reproches, lui ordonna de s'éloigner de son département, et de retourner à Rome. Lentulus lui-même ne fit rien de mémorable : il fut rappelé pour présider les comices qu'entravaient les tribuns du peuple, M. Fulvius et M'. Curius; ils voulaient empêcher T. Quinctius Flamininus de briguer le consulat, au sortir de la questure. « Déjà, disaient-ils, on dédaignait l'édilité et la préture; au lieu de parcourir l'échelle des honneurs, et de faire successivement leurs preuves, les nobles prétendaient au consulat, et, franchissant les degrés intermédiaires, s'élançaient des dernières charges aux premières dignités de la république. » Du Champ-de-Mars la contestation passa au sénat. L'avis des sénateurs fut « que le peuple devait être le maître d'accorder les honneurs à ceux qui les sollicitaient au nom de la justice et des lois. » Les tribuns accédèrent à cette décision du sénat. On choisit pour consuls Sex. Élius Pétus et T. Quinctius Flamininus. Ensuite on tint les comices pour la nomination des préteurs, et l'on élut L. Cornelius Merula, M. Claudius Marcellus, M. Porcius Caton et C. Helvius, qui avaient été édiles du peuple. Ces préteurs célébrèrent deux fois les jeux plébéiens, et, à cette occasion, offrirent un festin solennel

Jovis fuit, ludorum caussa. Et ab ædilibus curulibus, C. Valerio Flacco, flamine diali, et C. Cornelio Cethego ludi romani magno adparatu facti. Ser. et C. Sulpicii Galbæ pontifices, eo anno, mortui sunt; in eorum locum M. Æmilius Lepidus et Cn. Cornelius Scipio pontifices subfecti sunt.

VIII. Sex. Ælius Pætus, T. Quinctius Flamininus consules*, magistratu inito, senatum in Capitolio quum habuissent, decreverunt patres, « ut provincias Macedoniam atque Italiam consules compararent inter se, sortirenturve. Utri eorum Macedonia evenisset, in subplementum legionum tria millia militum romanorum scriberet, et trecentos equites; item sociorum latini nominis quinque millia peditum, quingentos equites. » Alteri consuli novus omnis exercitus decretus. L. Lentulo, prioris anni consuli, prorogatum imperium est, vetitusque aut ipse provincia decedere prius, aut veterem exercitum deducere, quam cum legionibus novis consul venisset. Sortiti consules provincias: Ælio Italia, Quinctio Macedonia evenit. Prætores, L. Cornelius Merula urbanam, M. Claudius Siciliam, M. Porcius Sardiniam, C. Helvius Galliam est sortitus. Delectus inde haberi est cœptus; nam, præter consulares exercitus, prætores quoque jussi scribere milites erant: Marcello in Siciliam

* U. C. 554. — A. C. 198.

à Jupiter. Les édiles curules, C. Valerius Flaccus, flamine de Jupiter, et C. Cornelius Cethegus, donnèrent, avec grand appareil, les jeux romains. Cette année, moururent les pontifes Ser. et C. Sulpicius Galba; ils furent remplacés par M. Émilius Lepidus et Cn. Cornelius Scipion.

VIII. Les consuls Sex. Élius Pétus et T. Quinctius Flamininus, entrés en fonctions, assemblèrent le sénat au Capitole. On décréta « que les consuls auraient pour départemens la Macédoine et l'Italie, et qu'ils fixeraient d'un commun accord leur destination respective, ou la tireraient au sort. Celui à qui la Macédoine serait échue, lèverait, pour compléter les légions, parmi les Romains, trois mille fantassins et trois cents cavaliers; et, parmi les alliés du nom latin, cinq mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie. » L'armée de l'autre consul devait être entièrement composée de nouvelles recrues. On prorogea les pouvoirs de L. Lentulus, consul de l'année précédente, avec défense de quitter lui-même son département, ou d'en ramener les vieux soldats avant l'arrivée du consul et des nouvelles légions. Les consuls tirèrent au sort leurs provinces. Élius eut l'Italie, Quinctius la Macédoine. Quant aux préteurs, ils obtinrent, L. Cornelius Merula, la juridiction de Rome; M. Claudius, la Sicile; M. Porcius, la Sardaigne, et C. Helvius, la Gaule. Ensuite on s'occupa des levées; car, outre les armées consulaires, les préteurs avaient ordre d'enrôler, de leur côté, Marcellus pour la Sicile, quatre mille fantassins et trois cents cavaliers, parmi les alliés du nom latin; Caton, pour la Sardaigne, trois mille

quatuor millia peditum socium latini nominis, et trecentos equites; Catoni in Sardiniam, ex eodem genere militum, tria millia peditum, ducentos equites : ita ut hi prætores ambo, quum in provincias venissent, veteres dimitterent pedites equitesque. Attali deinde regis legatos in senatum consules introduxerunt. Hi, regem classe sua copiisque omnibus, terra marique, romanam rem juvare, quæque imperarent romani consules, inpigre atque obedienter ad eam diem fecisse, quum exposuissent, « Vereri dixerunt, ne id præstare ei per Antiochum regem ultra non liceret; vacuum namque præsidiis navalibus terrestribusque regnum Attali Antiochum invasisse. Itaque Attalum orare patres conscriptos, si sua classe, suaque opera uti ad macedonicum bellum vellent, mitterent ipsi præsidium ad regnum ejus tutandum : si id nollent, ipsum ad sua defendenda cum classe ac reliquis copiis redire paterentur. » Senatus legatis ita responderi jussit, « Quod rex Attalus classe copiisque aliis duces romanos juvisset, id gratum senatui esse. Auxilia nec ipsos missuros Attalo adversus Antiochum, socium et amicum populi romani; nec Attali auxilia retenturos, ultra quam regi commodum esset. Semper populum romanum alienis rebus, arbitrio alieno, usum; et principium et finem in potestate ipsorum, qui ope sua velint adjutos Romanos, esse. Legatos ad Antiochum missuros,

hommes d'infanterie et deux cents de cavalerie, toujours parmi les alliés; et tous deux, à leur arrivée dans leur département, devaient licencier les anciennes troupes. Ensuite les consuls introduisirent dans le sénat les ambassadeurs du roi Attale. Ils exposèrent que le prince avait, jusqu'à ce jour, aidé la république de tout son pouvoir, sur terre et sur mer, et qu'il avait exécuté les ordres des consuls avec autant de zèle que de dévoûment. « Mais il craignait que le roi Antiochus ne l'empêchât d'être à l'avenir de la même utilité aux Romains: car Antiochus, trouvant le royaume d'Attale dénué de forces terrestres et maritimes, venait de l'envahir. Attale priait donc le sénat, s'il voulait employer sa flotte et ses services pour la guerre de Macédoine, de lui envoyer une armée suffisante pour protéger ses états; sinon, de lui permettre de retourner avec ses vaisseaux et le reste de ses troupes pour les défendre lui-même. » Le sénat répondit aux députés : « que l'appui prêté, sur terre et sur mer, par Attale aux généraux romains, avait excité sa reconnaissance. Rome ne lui fournirait pas de soldats contre Antiochus, son allié et son ami; mais elle ne retiendrait ceux d'Attale qu'autant que l'intérêt du roi le permettrait. Le peuple romain, en acceptant les secours des étrangers, les laissait toujours maîtres de fixer l'époque de l'arrivée et du départ des auxiliaires. On enverrait une ambassade à Antiochus, pour lui annoncer que les Romains destinaient Attale, ses navires et ses guerriers, à combattre Philippe, leur ennemi commun. Il ferait une chose agréable au sénat, en cessant contre les états d'Attale toute invasion, toute hostilité. Il était juste que les rois alliés et amis du peuple romain vécussent en paix entre eux. »

qui nuncient, Attali naviumque ejus et militum opera adversus Philippum, communem hostem, uti populum romanum. Gratum eum facturum et senatui, si regno Attali abstineat, belloque absistat. Æquum esse, socios et amicos populi romani reges inter se quoque ipsos pacem servare. »

IX. Consulem T. Quinctium, ita habito delectu, ut eos fere legeret, qui in Hispania aut Africa meruissent spectatæ virtutis milites, properantem in provinciam prodigia nunciata atque eorum procuratio Romæ tenuerunt. De cœlo tacta erant via publica Veiis, forum et ædes Jovis Lanuvii, Herculis ædes Ardeæ, Capuæ murus et turres, et ædes quæ Alba dicitur; cœlum ardere visum erat Arretii; terra Velitris trium jugerum spatio caverna ingenti desederat. Suessæ Auruncæ nunciabant agnum cum duobus capitibus natum, et Sinuessæ porcum cum humano capite. Eorum prodigiorum caussa, supplicatio unum diem habita; et consules rebus divinis operam dederunt; placatisque diis, profecti in provincias sunt. Ælius cum C. Helvio prætore in Galliam; exercitumque ab L. Lentulo acceptum, quem dimittere debebat, prætori tradidit; ipse novis legionibus, quas secum adduxerat, bellum gesturus; neque memorabilis rei quidquam gessit. Et T. Quinctius, alter consul, maturius, quam priores soliti erant consules, a Brundisio quum transmi-

IX. Le consul T. Quinctius, après avoir eu soin de comprendre dans ses levées les soldats d'une valeur éprouvée qui avaient servi en Espagne ou en Afrique, avait hâte de se rendre à sa destination, lorsqu'il se vit retenu à Rome par les annonces de divers prodiges et par la nécessité de les expier. La foudre était tombée, à Véies, sur le grand chemin; à Lanuvium, sur la place publique et sur le temple de Jupiter; à Ardée, sur le sanctuaire d'Hercule; à Capoue, sur le mur, les tours et le *Temple blanc* : à Arretium, le ciel avait paru enflammé; à Vélitres, la terre, en s'affaissant, avait formé une caverne de trois arpens. A Suessa et dans le pays des Aurunques, il était né, disait-on, un agneau à deux têtes, et à Sinuessa, un porc à tête humaine. A l'occasion de ces prodiges, on fit des prières publiques, un jour entier. Les consuls exécutèrent fidèlement toutes les pratiques religieuses, et ne partirent pour leurs départemens, qu'après avoir apaisé le courroux des dieux. Élius se dirigea vers la Gaule avec le préteur C. Helvius, à qui il donna le commandement de l'armée de L. Lentulus qu'il devait licencier; il se proposait de combattre avec les nouvelles légions qu'il avait amenées de Rome; mais il ne fit rien de mémorable. Son collègue, T. Quinctius effectua le trajet de Brindes à Corcyre plus vite

sisset, Corcyram tenuit cum octo millibus peditum, equitibus octingentis. Ab Corcyra in proxima Epiri quinqueremi trajecit; et in castra romana magnis itineribus contendit: inde Villio dimisso, paucos moratus dies, dum se copiæ ab Corcyra adsequerentur, consilium habuit utrum recto itinere per castra hostium vim facere conaretur; an, ne tentata quidem re tanti laboris ac periculi, per Dassaretios potius Lycumque tuto circuitu Macedoniam intraret. Vicissetque ea sententia, ni timuisset, ne, quum a mari longius recessisset, misso e manibus hoste, si (quod antea fecerat) solitudinibus silvisque se tutari rex voluisset, sine ullo effectu æstas extraheretur. Utcumque esset igitur, illo ipso tam iniquo loco adgredi hostem placuit; sed magis fieri id placebat, quam, quomodo fieret, satis expediebant.

X. Dies quadraginta sine ullo conatu sedentes in conspectu hostium absumserant. Inde spes data Philippo est, per Epirotarum gentem tentandæ pacis : habitoque consilio, delecti ad eam rem agendam, Pausanias prætor, et Alexander, magister equitum, consulem et regem, ubi in artissimas ripas Aous cogitur amnis, in conloquium adduxerunt. Summa postulatorum consulis erat, præsidia ex civitatibus rex deduceret, iis, quorum agros urbesque populatus esset, redderet res, quæ com-

qu'aucun de ses prédécesseurs, et arriva dans cette île avec huit mille fantassins et cinq cents cavaliers. De Corcyre, il passa avec une quinquerème sur la côte d'Épire la plus voisine, et de là, marcha à grandes journées vers le camp romain, où Villius prit congé de lui; il y resta quelques jours, en attendant l'arrivée de ses troupes qui venaient de Corcyre, et tint conseil, pour savoir s'il irait droit à l'ennemi, et tenterait de s'ouvrir un chemin à travers son camp; ou si, pour ne point hasarder une épreuve à la fois difficile et périlleuse, il prendrait un circuit qui le mènerait sans danger en Macédoine, par la Dassarétie et le fleuve Lycus. Cet avis l'eût emporté; mais il craignit, en s'éloignant de la mer, de laisser échapper l'ennemi de ses mains, et de faire une campagne stérile en résultats, si Philippe s'obstinait, comme par le passé, à s'enfoncer dans les déserts et dans les bois. Ainsi, quoi qu'il pût advenir, il résolut d'attaquer les Macédoniens, malgré tous les obstacles qu'il avait à vaincre; mais on était plus d'accord sur l'utilité de l'entreprise que sur les moyens d'exécution.

X. On resta quarante jours en présence de l'ennemi, sans risquer aucune tentative. Philippe en conçut l'espoir d'obtenir la paix par l'entremise des Épirotes. Pausanias, leur préteur, et Alexandre, maître de la cavalerie, chargés de la négociation résolue dans le conseil, ménagèrent une conférence au consul et au roi, à l'endroit où le fleuve Aoüs est le plus resserré entre ses rives. Le consul demandait en somme que le roi retirât ses garnisons des villes; qu'il indemnisât ceux dont il avait pillé les terres et les cités, par la restitution des effets qui seraient encore en nature; quant aux autres

parerent; ceterorum æquo arbitrio æstimatio fieret. Philippus « aliam aliarum civitatium conditionem esse respondit. Quas ipse cepisset, eas liberaturum. Quæ sibi traditæ a majoribus essent, earum hereditaria ac justa possessione non excessurum : si quas quererentur belli clades eæ civitates, cum quibus bellatum foret, arbitrio, quo vellent, populorum, cum quibus pax utrisque fuisset, se usurum.» Consul, «Nihil ad id quidem arbitrio aut judice opus esse, dicere. Cui enim non adparere, ab eo, qui prior arma intulisset, injuriam ortam? nec Philippum ab ullis bello lacessitum, ipsum priorem vim omnibus fecisse. » Inde quum ageretur, quæ civitates liberandæ essent, Thessalos primos omnium nominavit consul : ad id vero adeo accensus indignatione est rex, ut exclamaret, « Quid victo gravius imperares, T. Quincti? » atque ita se ex conloquio proripuit; et temperatum ægre est, quin missilibus, quia diremti medio amni fuerant, pugnam inter se consererent. Postero die, per excursiones ab stationibus primo in planitie, satis ad id patenti, multa levia commissa prœlia sunt : deinde recipientibus se regiis in arta et confragosa loca, aviditate accensi certaminis eo quoque Romani penetravere. Pro his ordo, et militaris disciplina, et genus armorum erat, aptum tegendis corporibus : pro hoste loca, et catapultæ ballistæque, in omnibus prope rupibus, quasi in

objets, des arbitres équitables en feraient l'estimation. Philippe répondit « que la condition des villes n'était pas la même. Il rendrait la liberté à celles qu'il avait prises; mais pour celles qu'il tenait de ses ancêtres, il n'abandonnerait pas leur possession héréditaire et légitime. A l'égard des dommages dont pourraient se plaindre les cités avec lesquelles il était en guerre, il s'en rapporterait à l'estimation de tel peuple neutre qu'elles voudraient choisir. » Le consul répliqua « qu'on n'avait besoin pour cela ni d'arbitre, ni de juge. N'était-il pas évident qu'à l'agresseur était tout le tort? Et n'était-ce pas Philippe, qui, sans jamais avoir été provoqué, avait lui-même, le premier, donné l'exemple de la violence? » Ensuite, lorsqu'il fut question des villes et des peuples qu'il fallait affranchir, le consul, avant tout, nomma les Thessaliens. A cette proposition, le roi indigné s'écria : « Quelles lois plus dures m'imposerais-tu, T. Quinctius, si tu m'avais vaincu? » et il rompit brusquement le pourparler. On eut beaucoup de peine à empêcher que, des deux côtés, l'action ne s'engageât à coups de traits, car la rivière séparait les deux armées. Le lendemain, les avant-postes se livrèrent quelques escarmouches dans une plaine assez spacieuse pour qu'on pût s'y développer; ensuite, à mesure que les troupes du roi se repliaient dans les gorges et les rochers, les Romains, échauffés par l'ardeur du combat, y pénétraient aussi. Ils avaient pour eux leur tactique, leur discipline militaire, et des armes propres à servir de rempart à leur corps; l'ennemi avait l'avantage du terrain, des catapultes et des ballistes, disposées sur la crête de presque tous les rochers, comme sur les murailles d'une ville. Il y eut, de part et d'autre, beaucoup

muris, dispositæ. Multis hinc atque illinc vulneribus acceptis, quum etiam, ut in prœlio justo, aliquot cecidissent, nox pugnæ finem fecit.

XI. Quum in hoc statu res esset, pastor quidam, a Charopo, principe Epirotarum, missus, deducitur ad consulem. Is « se in eo saltu, qui regiis tunc teneretur castris, armentum pascere solitum, ait, omnes montium eorum amfractus callesque nosse. Si secum aliquos consul mittere velit, se non iniquo nec perdifficili aditu supra caput hostium eos deducturum. » Hæc ubi consul audivit, percunctatum ad Charopum mittit, « satisne credendum super tanta re agresti censeret? » Charopus renunciari jubet, « ita crederet, ut suæ potius omnia, quam illius, potestatis essent. » Quum magis vellet credere, quam auderet, consul, mixtumque gaudio ac metu animum gereret, auctoritate motus Charopi, experiri spem oblatam statuit : et, ut averteret rem a suspicione, biduo insequenti, lacessere hostem, dispositis ab omni parte copiis, succedentibusque integris in locum defessorum, non destitit. Quatuor millia inde lecta peditum et trecentos equites tribuno militum tradit. Equites, quoad loca patiantur, ducere jubet : ubi ad invia equiti ventum sit, in planitie aliqua locari equitatum ; pedites, qua dux monstraret viam, ire : ubi, ut polliceretur, super caput hostium perventum sit, fumo dare signum ;

de blessés; plusieurs même périrent, comme dans une bataille régulière; la nuit mit fin à la lutte.

XI. Les choses en étaient là, lorsqu'un pâtre, envoyé par Charopus, un des principaux Épirotes, est amené devant le consul. « Il avait coutume, dit-il, de faire paître ses troupeaux dans les défilés qu'occupait l'armée du roi; il connaissait donc tous les détours et les sentiers des montagnes. Si le consul consentait à détacher avec lui quelques soldats, il s'engageait à les conduire, par des chemins sûrs et assez faciles, au dessus de la tête des ennemis. » Le consul, après avoir entendu ces mots, fait demander à Charopus « s'il pensait que, sur un point si important, on pût, sans péril, ajouter foi à la parole d'un pâtre? » Charopus, dans sa réponse, conseillait au consul de n'accorder au berger que le degré de confiance nécessaire pour profiter de l'avis, sans se mettre à sa discrétion. Quinctius désirait plutôt qu'il n'osait l'en croire; il flotta quelque temps entre l'espérance et la crainte; enfin rassuré par l'autorité et les conseils de Charopus, il résolut de tenter l'espoir qui s'offrait; et, pour ôter à l'ennemi tout soupçon, il ne cessa, les deux jours suivans, de le harceler par des attaques successives, en faisant relever par des troupes fraîches celles qui étaient fatiguées. Ensuite il confie à un tribun des soldats quatre mille fantassins d'élite et trois cents chevaux, avec ordre de faire avancer ses cavaliers, tant que le terrain le permettra; et, quand on serait arrivé à des lieux inaccessibles à la cavalerie, de la placer dans une plaine; puis, de suivre avec l'infanterie les détours indiqués par le guide; et, aussitôt que,

nec ante clamorem tollere, quam ab se signo accepto pugnam cœptam arbitrari posset. Nocte itinera fieri jubet (et pernox forte luna erat), interdiu cibi quietisque sumeret tempus: ducem promissis ingentibus oneratum, si fides exstet, vinctum tamen tribuno tradit. His copiis ita dimissis, eo intentius Romanus undique instat capi stationes.

XII. Interim, die tertio, quum verticem, quem petierant, Romani cepisse ac tenere se fumo significarent; tum vero, trifariam divisis copiis, consul valle media cum militum robore succedit: cornua dextra lævaque admovet castris; nec segnius hostes obviam eunt: et, dum, aviditate certaminis provecti, extra munitiones pugnant, haud paullo superior est romanus miles, et virtute, et scientia, et armorum genere. Postquam, multis vulneratis interfectisque, recepere se regii in loca, aut munimento, aut natura, tuta, verterat periculum in Romanos, temere in loca iniqua, nec faciles ad receptum angustias progressos: neque inpunita temeritate inde recepissent sese, ni clamor primum ab tergo auditus, dein pugna etiam cœpta, amentes repentino terrore regios fecisset. Pars in fugam effusi sunt; pars magis, quia locus fugæ deerat, quam quod animi satis esset ad pugnam,

d'après la promesse du pâtre, on serait parvenu au dessus de la tête des ennemis, d'en donner le signal avec de la fumée; de ne laisser pousser aucun cri, avant d'avoir jugé que le consul a reçu le signal, et que l'action a pu être engagée. Il lui enjoint de marcher de nuit (par l'effet du hasard, il y avait alors clair de lune), et d'employer le jour à prendre de la nourriture et du repos. Il fait au pâtre de brillantes promesses, s'il tient parole; toutefois il le remet enchaîné entre les mains du tribun. Après que le détachement est parti avec ces instructions, le consul semble redoubler d'efforts et d'activité pour débusquer l'ennemi.

XII. Cependant, trois jours après, la fumée s'élève des hauteurs, et annonce que les Romains y sont arrivés et qu'ils en sont maîtres : alors le consul partage son armée en trois corps, et marche en personne à la tête du plus considérable, par le milieu de la vallée, tandis que les deux ailes s'approchent, à droite et à gauche, du camp macédonien. L'ennemi se présente avec la même assurance, et comme l'ardeur du combat l'entraîne hors des retranchemens, les Romains ont bientôt l'avantage, par leur intrépidité, leur expérience et la supériorité de leurs armes. Philippe, après avoir eu beaucoup de blessés et de morts, fit rentrer ses troupes dans les positions fortifiées par l'art ou par la nature: alors tout le péril était pour les Romains, qui s'étaient témérairement engagés dans des lieux défavorables, dont l'escarpement rendait la retraite difficile: leur imprudence ne serait pas restée impunie, si les cris poussés derrière les Macédoniens, et suivis d'une attaque simultanée, n'eussent tout à coup frappé de terreur et d'égarement les soldats du roi. Les uns s'en-

quum substitissent, ab hoste, et a fronte et ab tergo urgente, circumventi sunt. Deleri totus exercitus potuit, si fugientes persecuti victores essent : sed equitem angustiæ locorumque asperitas, peditem armorum gravitas inpediit. Rex primo effuse ac sine respectu fugit; dein, quinque millium spatium progressus, quum ex iniquitate locorum, id quod erat, suspicatus esset, sequi non posse hostem, substitit in tumulo quodam, dimisitque suos per omnia juga vallesque, qui palatos in unum conligerent. Non plus duobus millibus hominum amissis, cetera omnis multitudo, velut signum aliquod secuta, in unum quum convenisset, frequenti agmine petunt Thessaliam. Romani, quoad tutum fuit insecuti, cædentes spoliantesque cæsos, castra regia, etiam sine defensoribus difficili aditu, diripiunt; atque ea nocte in suis castris manserunt.

XIII. Postero die, consul per ipsas angustias, qua se inter valles flumen insinuat, hostem sequitur. Rex, primo die, ad castra Pyrrhi pervenit; locus, quem ita vocant, est in Triphylia terræ Meloditis : inde, postero die (ingens iter agminis, sed metus urgebat), in montem Lingon perrexit; ipsi montes Epiri sunt, interjecti Macedoniæ Thessaliæque. Latus, quod vergit in Thessaliam, oriens spectat : septentrio a Macedonia objicitur. Vestiti frequentibus

fuient en toute hâte; les autres tiennent encore, moins par courage que faute d'issue pour s'échapper, et sont enveloppés par l'ennemi, qui les charge en tête et en queue. L'armée entière aurait pu être détruite, si les vainqueurs eussent poursuivi les fuyards: mais la cavalerie romaine fut arrêtée par la difficulté des gorges, et l'infanterie, par la pesanteur de ses armes. Le roi prit d'abord la fuite avec précipitation, et sans regarder derrière lui; ensuite, parvenu à la distance d'environ cinq milles, et jugeant avec raison, par les obstacles que présentaient les routes, que l'ennemi ne pouvait le suivre, il s'arrêta sur une hauteur, et envoya des officiers dans les montagnes et dans les vallées voisines, pour rassembler ses troupes dispersées çà et là. Il ne perdit pas plus de deux mille hommes; le reste de son armée, réunie comme si elle avait eu un drapeau pour la diriger, gagna en foule la Thessalie. Les Romains harcelèrent l'ennemi, tant qu'ils le purent sans danger, tuant les traîneurs et dépouillant les morts; puis, ils s'emparèrent du camp royal, dont l'accès était difficile, sans même qu'il fût gardé, le livrèrent au pillage, et revinrent passer la nuit dans leurs retranchemens.

XIII. Le lendemain, le consul se met à la poursuite de l'ennemi, le long de l'étroite vallée où le fleuve s'est creusé un lit. Philippe arriva, le premier jour, au camp de Pyrrhus; c'est ainsi qu'on appelle un lieu situé dans la Triphylie qui fait partie de la Mélotis (*ou plutôt situé entre la Stymphalie et l'Élimiotide, deux petits pays de Macédoine, non loin du fleuve Aoüs*). Le jour suivant, pressé par la crainte, il fit une marche forcée, et gagna les monts Lingon (*peu connus : on croit que c'était une partie du Pinde*) : ce sont des montagnes d'Épire, qui

silvis sunt; juga summa campos patentes aquasque perennes habent. Ibi, stativis, rex, per aliquot dies, habitis, fluctuatus animo est, utrum protinus in regnum se reciperet, an reverti in Thessaliam posset; inclinavit sententia, suum in Thessaliam agmen demittere, Triccamque proximis limitibus petit: inde obvias urbes raptim peragravit. Homines, qui sequi possent, sedibus excibat; oppida incendebat; rerum suarum, quas possent, ferendarum secum dominis jus fiebat; cetera militis præda erat; nec, quod ab hoste crudelius pati possent, reliqui quidquam fuit, quam quæ ab sociis patiebantur. Hæc etiam facienti Philippo acerba erant; sed e terra, mox futura hostium, corpora saltem eripere sociorum volebat: ita evastata sunt oppida, Phasium, Iresiæ, Euhydrium, Eretria, Palæpharsalus. Pheras quum peteret, exclusus, quia res egebat mora, si expugnare vellet, nec tempus erat, omisso incepto, in Macedoniam transcendit. Nam etiam Ætolos adpropinquare fama erat; qui, audito prœlio, quod circa amnem Aoum factum erat, proximis prius evastatis circa Sperchias et Macran (quam vocant) Comen, transgressi inde in Thessaliam, Cymines et Angeas primo inpetu potiti sunt: a Metropoli, dum vastant agros, concursu oppidanorum ad tuenda mœnia facto, repulsi sunt. Callithera inde adgressi, similem inpetum oppidanorum pertinacius sustinuerunt;

séparent la Thessalie de la Macédoine; celle qui se trouve du côté de la Thessalie est à l'orient; celle qui regarde la Macédoine est au nord : elles sont couvertes de bois, à l'exception du sommet, où l'on rencontre des plaines étendues arrosées par des eaux vives. Le roi y resta campé quelques jours, incertain s'il retournerait droit dans ses états, ou s'il rentrerait en Thessalie : enfin il se décide pour ce dernier parti, et gagne Tricca (*Tricala, sur les bords du Pénée*), par le chemin le plus court. De là il traverse rapidement les villes qui se trouvent sur son passage, entraîne avec lui tout ce qui est capable de le suivre, fait mettre le feu aux maisons, en permettant aux habitans d'emporter ceux de leurs effets dont ils pouvaient se charger, abandonne le reste à ses soldats, et fait éprouver à ses alliés des hostilités plus cruelles que tout ce qu'ils auraient pu souffrir de la part de l'ennemi. Philippe même avait regret d'agir ainsi; mais comme le pays allait avant peu tomber au pouvoir des Romains, il voulait du moins arracher aux vainqueurs les personnes de ses alliés. Ainsi furent dévastées les places de Phacium (*en Arcadie*), d'Irésies (*en Arcadie*), d'Euhydrion (*ville aux belles eaux, εὖ ὕδωρ, en Arcadie*), d'Érétrie (*Vatia, dans la Phthiotide, entre Pharsale et Phères*) et de Palépharsale. Il se disposait à entrer à Phères (*ville de Magnésie, aujourd'hui Fère*), mais elle lui ferma ses portes : comme il fallait du temps pour l'emporter d'assaut et qu'il avait hâte d'arriver, il abandonna l'entreprise, et repassa en Macédoine; car le bruit courait aussi que les Étoliens approchaient : à la nouvelle du combat livré sur les bords de l'Aoüs, ils dévastèrent tout le pays aux environs de Sperchies (*ville sur le golfe de Malée, suivant*

compulsisque intra mœnia, qui eruperant, contenti ea victoria, quia spes nulla admodum expugnandi erat, abscesserunt. Theuma inde et Calathana vicos expugnant diripiuntque; Acharras per deditionem receperunt. Xyniæ simili metu a cultoribus desertæ sunt. Hoc sedibus suis extorre agmen in præsidium incidit, quod ad Thaumacum, quo tutior frumentatio esset, ducebatur: incondita inermisque multitudo, mixta inbelli turba, ab armatis cæsa est. Xyniæ desertæ diripiuntur. Cyphara inde Ætoli capiunt, opportune Dolopiæ inminens castellum. Hæc raptim, intra paucos dies, ab Ætolis gesta. Nec Amynander atque Athamanes, post famam prosperæ pugnæ Romanorum, quieverunt.

Ptolémée et Étienne), et de Macra-Comé (*long village*, *μακρὰ κώμη*; *lieu inconnu*), passèrent en Thessalie, y prirent, au premier choc, Cymines et Angées (*villes situées entre le Pinde et l'Apidanus*), et, après avoir ravagé la campagne, s'approchèrent de Métropolis (*ville de la Phthiotide, sur la rive gauche de l'Apidanus*); mais ils furent repoussés par les habitans, qui accoururent en foule pour défendre leurs remparts. De là ils vinrent attaquer Callithéra (*sur la rive droite ou orientale de l'Apidanus*), dont ils soutinrent avec plus de fermeté la sortie non moins impétueuse; après avoir repoussé les habitans jusque dans l'enceinte de leur ville, ils se contentèrent de cet avantage, n'ayant aucun espoir de forcer la place, et se retirèrent. Ensuite ils envahirent et pillèrent les bourgs de Theuma (*dans l'Estiotide, entre Angées et Tricca*) et de Calathana (*sur la rive orientale du Pénée, près Métropolis*). Acharres (*un peu au sud de Calathana*) se rendit : Xynies (*au sud d'Angées et près du Pinde*) fut abandonnée de ses habitans frappés de terreur. Ce bataillon d'expatriés tomba dans un détachement d'Étoliens, qui escortait jusqu'à Thaumacie les fourrageurs, afin de protéger leur opération; alors cette multitude confuse d'hommes sans armes, de femmes et d'enfans timides, fut taillée en pièces par les troupes bien armées. Xynies, restée déserte, est livrée au pillage. Les Étoliens s'emparent ensuite de Cyphara (*ville à l'ouest de Xynies*), château-fort dans une position avantageuse, qui domine la Dolopie (l'*Onoblachia, sur les confins de la Thessalie*). Telles furent, en peu de jours, leurs rapides expéditions. De leur côté, Amynander et les Athamanes se mirent en mouvement, dès qu'ils eurent appris le succès obtenu par les Romains.

XIV. Ceterum Amynander, quia suo militi parum fidebat, petito ab consule modico præsidio, quum Gomphos peteret, oppidum protinus nomine Phecam, situm inter Gomphos faucesque angustas, quæ ab Athamania Thessaliam dirimunt, vi cepit: inde Gomphos adortus, et, per aliquot dies, summa vi urbem tuentes, quum jam scalas ad mœnia erexisset, eo demum metu perpulit ad deditionem. Hæc traditio Gomphorum ingentem terrorem Thessalis intulit; dedidere deinceps sese, qui Argenta, quique Pherinum, et Thimarum, et Lisinas, et Stimonem, et Lampsum habent, aliaque castella juxta ignobilia. Dum Athamanes Ætolique, submoto Macedonum metu, in aliena victoria suam prædam faciunt, Thessaliaque a tribus simul exercitibus, incerta quem hostem, quemve socium crederet, vastatur; consul faucibus, quas fuga hostium aperuerat, in regionem Epiri transgressus, etsi probe scit, cui parti, Charopo principe excepto, Epirotæ favissent; tamen, quia ab satisfaciendi quoque cura imperata enixe facere videt, ex præsenti eos potius, quam ex præterito, æstimat habitu, et ea ipsa facilitate veniæ animos eorum in posterum conciliat. Missis deinde nunciis Corcyram, ut onerariæ naves in sinum venirent Ambracium; ipse, progressus modicis itineribus, quarto die, in monte Cercetio posuit castra, eodem Amynandro cum suis auxiliis adcito; non tam vi-

XIV. Mais, comme Amynander comptait peu sur ses soldats, il demanda au consul un léger renfort, marcha sur Gomphos, et, chemin faisant, emporta Pheca (*dans l'Estiotide, au pied du Pinde*), place située entre Gomphos et les gorges étroites qui séparent la Thessalie des Athamanes. De là, il vint attaquer Gomphos, qui, pendant plusieurs jours, lui opposa une vive résistance, mais finit par se rendre, lorsqu'elle vit avec effroi les échelles déjà dressées devant ses remparts. La capitulation de Gomphos répandit une terreur profonde en Thessalie, et entraîna la soumission d'Argenta, de Phérinum, de Thimarum, de Lisines, de Stimon (*villes thessaliennes dont la situation est inconnue*), de Lampsum (*au sud de Gomphos, près des sources du Pénée, sur la frontière occidentale de l'Estiotide*), et de plusieurs autres forts sans importance. Tandis que les Athamanes et les Étoliens, sans crainte du côté de la Macédoine, viennent recueillir les fruits de la victoire des Romains, et que la Thessalie est dévastée par trois armées à la fois, sans pouvoir distinguer ses ennemis de ses alliés, le consul franchit les gorges que la fuite des Macédoniens lui avait ouvertes, et pénètre dans l'Épire : il savait fort bien qu'à l'exception de Charopus, les Épirotes n'avaient pas favorisé le parti des Romains : cependant, comme il voit que le désir d'effacer leurs torts les rendait dociles à ses ordres et attentifs à les exécuter, en considération du présent, il oublie le passé, et par cette indulgence, par ce pardon généreux, se concilie leur affection pour l'avenir. Ensuite il envoie à Corcyre l'ordre qu'on lui amène des vaisseaux de charge dans le golfe d'Ambracie (*aujourd'hui le golfe de Larta, dans la mer Ionienne*), continue sa route à petites jour-

rium ejus egens, quam ut duces in Thessaliam haberet; ab eodem consilio et plerique Epirotarum voluntarii inter auxilia accepti.

XV. Primam urbium Thessaliæ Phaloriam est adgressus: duo millia Macedonum in præsidio habebat, qui primo summa vi restiterunt, quantum arma, quantum mœnia tueri poterant: sed obpugnatio continua, non die, non nocte, remissa (quum consul in eo verti crederet ceterorum Thessalorum animos, si primi vim romanam non sustinuissent), vicit pertinaciam Macedonum. Capta Phaloria, legati a Metropoli et a Piera dedentes urbes venerunt; venia eisdem petentibus datur. Phaloria incensa ac direpta est. Inde Æginium petit; quem locum quum vel modico præsidio tutum ac prope inexpugnabilem vidisset, paucis in stationem proximam telis conjectis, ad Gomphorum regionem agmen vertit; degressusque in campos Thessaliæ, quum jam omnia exercitui deessent, quia Epirotarum pepercerat agris, explorato ante, utrum Leucadem, an sinum Ambracium onerariæ tenuissent, frumentatum Ambraciam in vicem cohortes misit; et est iter a Gomphis Ambraciam, sicut inpeditum ac difficile, ita spatio perbrevi. Intra paucos itaque dies, transvectis a

nées, et, le quatrième jour, vient camper sur le mont Cercetius (*qui séparait la Thessalie et la Pélagonie*), où il fait venir Amynander avec ses troupes, non pas qu'il ait réellement besoin de ces forces nouvelles, mais il voulait surtout ne pas manquer de guides en Thessalie : dans le même dessein, il reçoit au nombre de ses auxiliaires la plupart des Épirotes qui s'offrent volontairement.

XV. Phalorie (*sur la frontière occidentale de l'Épire*) fut la première ville de Thessalie qu'il assiégea : elle avait une garnison de deux mille Macédoniens, qui d'abord résistèrent aussi vigoureusement que leurs armes et leurs remparts pouvaient le permettre ; mais le consul pressa le siège, nuit et jour, dans la pensée que la soumission du reste de la Thessalie dépendait du succès de cette première entreprise ; et ses efforts triomphèrent de l'opiniâtreté des Macédoniens. Après la prise de Phalorie, Métropolis et Piera (*ou plutôt Pinlia, en Thessalie*) envoyèrent leur soumission, et on leur fit grâce, comme elles le demandaient. Phalorie fut livrée aux flammes et au pillage. De là, Quinctius marcha sur Éginium (*ville d'Illyrie, sur les confins de la Thessalie et de l'Épire*) ; mais reconnaissant que cette place, même avec le secours d'une faible garnison, était presque inexpugnable, il fit seulement lancer quelques traits sur le poste le plus voisin, et tourna vers Gomphos : puis il descendit dans les plaines de la Thessalie, lorsque déjà son armée était dans une disette extrême, parce qu'il avait épargné les campagnes de l'Épire ; dès qu'il sut que ses vaisseaux de charge avaient abordé, non pas à Leucade, mais au golfe d'Ambracie, il envoya les cohortes y chercher des vivres tour-à-tour. La route qui mène de

mari commeatibus, repleta omni rerum copia sunt castra. Inde Atracem est profectus; decem ferme millia ab Larissa abest; ex Perrhæbia oriundi sunt: sita est urbs super Peneum amnem. Nihil trepidavere Thessali ad primum adventum Romanorum. Et Philippus, sicut in Thessaliam ipse progredi non audebat, ita, intra Tempe stativis positis, ut quisque locus ab hoste tentabatur, præsidia per occasiones submittebat.

XVI. Sub idem fere tempus, quo consul adversus Philippum primum in Epiri faucibus posuit castra, et L. Quinctius, frater consulis, cui classis cura maritimæque oræ imperium mandatum ab senatu erat, cum duabus quinqueremibus Corcyram transvectus, postquam profectam inde classem audivit, nihil morandum ratus, quum ad Zamam insulam adsecutus esset, dimisso L. Apustio, cui successerat, tarde inde ad Maleam, trahendis plerumque remulco navibus, quæ cum commeatu sequebantur, pervenit. A Malea, jussis ceteris, quantum maxime possent, maturare sequi, ipse tribus quinqueremibus expeditis Piræeum præcepit, accepitque naves ibi relictas ab L. Apustio legato ad præsidium Athenarum. Eodem tempore, duæ ex Asia classes profectæ, una cum Attalo rege (eæ quatuor et viginti quinqueremes erant), rhodia altera, viginti navium tectarum: Agesimbrotus præerat. Hæ circa Andrum insulam classes conjunctæ Eubœam,

Gomphos à Ambracie, est embarrassée et difficile, mais très-courte. Ainsi, en peu de jours, les vivres arrivèrent d'Ambracie, et l'abondance régna dans le camp. Ensuite le consul se dirigea sur Atrax (*Voidanar*), place à dix milles environ de Larisse, située sur le Pénée, et dont les habitans sont originaires de la Perrhébie. Les Thessaliens ne donnèrent aucun signe d'effroi à l'arrivée des Romains ; car bien que Philippe n'osât pas entrer dans leur pays, il se tenait dans la vallée de Tempé, à portée d'envoyer des secours à toutes les villes qu'attaquait l'ennemi.

XVI. A peu près à la même époque où le consul campa, pour la première fois, devant Philippe, dans les gorges de l'Épire, L. Quinctius, son frère, à qui le sénat avait confié le commandement de la flotte et la défense des côtes, arriva, avec deux quinquerèmes, dans l'île de Corcyre : sur la nouvelle que la flotte était partie, jugeant qu'il n'y avait pas un moment à perdre, il se rembarqua et la joignit à Zame (*ou Same, que l'on croit la même que Céphallénie, aujourd'hui Cursolari, dans la mer Ionienne*), où L. Apustius, son prédécesseur, prit congé de lui; de là L. Quinctius se rendit, mais fort lentement, à Malée, parce qu'il était trop souvent obligé de faire remorquer les navires chargés de provisions. Il partit bientôt de Malée, avec trois quinquerèmes très-légères, après avoir ordonné aux autres bâtimens de le suivre le plus promptement possible, et aborda le premier au Pirée, où il reçut les vaisseaux que le lieutenant L. Apustius y avait laissés pour la défense d'Athènes. Dans le même temps, deux flottes d'Asie se mirent en mer : l'une de vingt-quatre quinquerèmes, sous la conduite du roi Attale ; l'autre de vingt vaisseaux

inde exiguo distantem freto, trajecerunt. Carystiorum primum agros vastarunt: deinde, ubi Carystus, præsidio a Chalcide raptim misso, firma visa est, ad Eretriam accesserunt. Eodem et L. Quinctius cum iis navibus, quæ Piræei fuerant, Attali regis adventu audito, venit, jussitque, ut, quæ ex sua classe venissent naves, Eubœam peterent. Eretria summa vi obpugnabatur; nam et trium junctarum classium naves omnis generis tormenta machinasque ad urbium excidia secum portabant, et agri adfatim materiæ præbebant ad nova molienda opera. Oppidani primo haud inpigre tuebantur mœnia: deinde fessi vulneratique aliquot, quum et muri partem eversam operibus hostium cernerent, ad deditionem inclinarunt: sed præsidium erat Macedonum, quos non minus, quam Romanos, metuebant; et Philocles, regius præfectus, a Chalcide nuncios mittebat, se in tempore adfuturum, si sustinerent obsidionem. Hæc mixta metu spes ultra, quam vellent, aut quam possent, trahere eos tempus cogebat: deinde, postquam Philoclem repulsum trepidantemque refugisse Chalcidem acceperunt, oratores extemplo ad Attalum, veniam fidemque ejus petentes, miserunt. Dum in spem pacis intenti segnius munera belli obeunt, et ea modo parte, qua murus dirutus erat, ceteris neglectis, stationes armatas obponunt; Quinctius, noctu ab ea parte, quæ minime suspecta erat, in-

pontés, sous les ordres du Rhodien Agesimbrotus. Ces deux flottes firent leur jonction à la hauteur de l'île d'Andros, d'où elles passèrent dans l'Eubée, qui n'en est séparée que par un détroit de peu d'étendue. Elles dévastèrent d'abord le territoire de Caryste; mais un renfort envoyé de Chalcis en toute hâte ayant paru mettre la place à l'abri des tentatives, elles s'approchèrent d'Érétrie. Au bruit de l'arrivée d'Attale, L. Quinctius vint le joindre avec les vaisseaux pris au Pirée, et ordonna à tous ceux de la flotte qui arriveraient, de cingler vers l'Eubée. Érétrie fut donc assiégée avec une vigueur extrême par les trois flottes combinées, qui avaient à bord toutes les machines de guerre inventées pour la destruction des villes; ajoutez que les campagnes fournissaient des matériaux en abondance pour construire de nouveaux ouvrages. Les habitans se défendirent d'abord avec intrépidité; ensuite les fatigues, les blessures dont la plupart étaient couverts, et l'aspect d'une partie des murailles renversées par le jeu des machines, leur firent penser à se rendre. Mais la garnison macédonienne ne leur inspirait pas moins d'épouvante que les Romains; et Philoclès, général de Philippe, leur mandait de Chalcis qu'il viendrait à propos à leur secours, s'ils continuaient à soutenir le siège. Ces alternatives de crainte et d'espérance les forcèrent de prolonger la résistance plus long-temps qu'ils n'auraient voulu, et même qu'il ne leur était possible. Ensuite, quand ils apprirent que Philoclès avait été repoussé et obligé de se réfugier en désordre à Chalcis, ils envoyèrent des ambassadeurs à Attale, pour implorer sa clémence et sa protection. Tandis que, tout à l'espoir d'obtenir la paix, ils remplissent avec moins d'activité les devoirs qu'impose la guerre, et qu'ils

petu facto, scalis urbem cepit. Oppidanorum omnis multitudo cum conjugibus ac liberis in arcem confugit; deinde in deditionem venit. Pecuniæ aurique et argenti haud sane multum fuit: signa, tabulæ priscæ artis, ornamentaque ejus generis plura, quam pro urbis magnitudine aut opibus ceteris, inventa.

XVII. Carystus inde repetita; unde, priusquam e navibus copiæ exponerentur, omnis multitudo, urbe deserta, in arcem confugit. Inde ad fidem ab Romano petendam oratores mittunt: oppidanis extemplo vita ac libertas concessa est; Macedonibus treceni nummi in capita statutum est pretium, et ut, armis traditis, abirent. Hac summa redemti, in Bœotiam inermes trajecti. Navales copiæ, duabus claris urbibus Eubœæ, intra dies paucos, captis, circumvectæ Sunium, atticæ terræ promontorium, Cenchreas, Corinthiorum emporium, petierunt. Consul interim omnium spe longiorem atrocioremque obpugnationem habuit: et ea, qua minimum credidisset, resistebant hostes; nam omnem laborem in muro diruendo crediderat fore: si aditum armatis in urbem patefecisset, fugam inde cædemque hostium fore, qualis captis urbibus fieri solet; ceterum postquam, parte muri arietibus decussa, per ipsas ruinas transcen-

négligent le reste des remparts pour ne garder que les brèches, Quinctius, pendant la nuit, attaque la place du côté qu'on eût soupçonné le moins, et la prend par escalade. Les habitans, avec leurs femmes et leurs enfans, se réfugient en foule dans la citadelle, et se soumettent bientôt après. Le butin en or et en argent fut peu considérable; mais l'on trouva plus de statues, de tableaux des anciens maîtres et de chefs-d'œuvre des arts, qu'on ne pouvait l'espérer à proportion de la grandeur de la ville et des autres objets qui s'y rencontrèrent.

XVII. De là on revint sur Caryste; mais les habitans, sans attendre le débarquement de l'ennemi, abandonnèrent la ville, et se réfugièrent en foule dans la citadelle. Bientôt ils envoyèrent demander quartier; le général romain leur accorda sur-le-champ la vie et la liberté; il exigea des Macédoniens trois cents deniers par tête et la remise de leurs armes; à ce prix, ils pourraient partir. Ils payèrent cette rançon, furent désarmés et transportés en Béotie. Les flottes combinées, après avoir pris, en quelques jours, deux villes célèbres de l'Eubée, doublèrent Sunium, promontoire de l'Attique, et abordèrent à Cenchrées, un des ports les plus commerçans des Corinthiens. Cependant le consul était devant Atrax, dont le siège lui coûta plus de temps et de peine qu'on ne l'aurait pensé; les ennemis lui opposèrent un genre de résistance auquel il était loin de s'attendre. En effet, il avait cru que le travail le plus difficile serait d'abattre le mur; qu'une fois la brèche ouverte, ses soldats n'auraient plus qu'à mettre en fuite et à massacrer les assiégés, comme il arrive dans les villes enlevées d'assaut. Mais, après que le bélier eut fait crouler une par-

derunt in urbem armati, illud principium velut novi atque integri laboris fuit; nam Macedones, qui in præsidio erant et multi et delecti, gloriam etiam egregiam rati, si armis potius et virtute, quam mœnibus, urbem tuerentur, conferti, pluribus introrsus ordinibus acie firmata, quum transcendere ruinas sensissent Romanos, per inpeditum ac difficilem ad receptum locum expulerunt. Id consul ægre passus, nec eam ignominiam ad unius modo expugnandæ moram urbis, sed ad summam universi belli, pertinere ratus, quod ex momentis parvarum plerumque rerum penderet, purgato loco, qui strage semiruti muri cumulatus erat, turrim ingentis altitudinis, magnam vim armatorum multiplici tabulato portantem, promovit; et cohortes in vicem sub signis, quæ cuneum Macedonum (phalangem ipsi vocant), si possent, vi perrumperent, emittebat. Sed ad loci angustias haud late patente intervallo diruti muri, genus armorum pugnæque hosti aptius erat; ubi conferti hastas ingentis longitudinis præ se Macedones objecissent, velut in constructam densitate clypeorum testudinem Romani, pilis nequidquam emissis, quum strinxissent gladios, neque congredi propius, neque præcidere hastas poterant; et si quas incidissent, aut præfregissent, hastilia fragmento ipso acuto, inter spicula integrarum hastarum, velut vallum explebant. Ad hoc et muri pars

tie des remparts, et que les Romains eurent pénétré dans la place à travers les ruines, ce ne fut pour eux que le prélude des fatigues nouvelles qui allaient encore les accabler. La garnison macédonienne était nombreuse et choisie; persuadée qu'elle se couvrirait d'une gloire immortelle, si elle défendait la ville par ses armes et par sa valeur plutôt qu'à l'abri des murailles, elle forma sur plusieurs rangs une colonne impénétrable; et lorsqu'elle vit que les Romains avaient franchi la brèche, elle les repoussa sur un terrain embarrassé de décombres, et où la retraite était difficile. Le consul fut vivement affecté de cet affront, qui non-seulement retardait la prise d'une seule place, mais pouvait influer sur le reste de la campagne; car, à la guerre, les moindres évènemens ont souvent les résultats les plus graves : par ses ordres, on déblaie les masses de pierres qui obstruent le passage, et une tour très-haute, dont les différens étages portent une grande quantité de combattans, apparaît menaçante; puis les cohortes sont détachées l'une après l'autre, et en bon ordre, pour enfoncer, s'il est possible, la phalange macédonienne. Mais, dans un espace aussi étroit, aussi peu étendu que celui de la brèche faite à la muraille, l'ennemi, par la nature de ses armes et de sa tactique, avait tout l'avantage; ses rangs serrés présentaient une forêt de piques impénétrable, et ses boucliers réunis, une espèce de tortue, où les traits des Romains venaient s'émousser : s'ils chargeaient avec l'épée, ils ne pouvaient approcher assez près pour couper les piques, et lors même qu'ils en avaient coupé ou brisé quelques-unes, les tronçons aigus au milieu des pointes de celles qui restaient dans leur entier, remplissaient les vides de cette sorte de palissade. Ajoutez que la partie du mur

adhuc integra, utraque tuta præstabat latera : nec ex longo spatio aut cedendum, aut inpetus faciendus erat; quæ res turbare ordines solet. Accessit etiam fortuita res ad animos eorum firmandos; nam quum turris per aggerem parum densati soli ageretur, rota una in altiorem orbitam depressa, ita turrim inclinavit, ut speciem ruentis hostibus, trepidationemque insanam superstantibus armatis præbuerit.

XVIII. Quum parum quidquam succederet, consul minime æquo animo comparationem militum generis armorumque fieri patiebatur; simul nec maturam expugnandi spem, nec rationem procul a mari et in evastatis belli cladibus locis hibernandi ullam cernebat : itaque relicta obsidione, quia nullus in tota Acarnaniæ atque Ætoliæ ora portus erat, qui simul et omnes onerarias, quæ commeatum exercitui portabant, caperet, et tecta ad hibernandum legionibus præberet, Anticyra in Phocide, in Corinthium versa sinum, ad id opportunissime sita visa : quia nec procul Thessalia hostiumque locis abibant; et ex adverso Peloponnesum exiguo maris spatio divisam, ab tergo Ætoliam Acarnaniamque, ab lateribus Locridem ac Bœotiam habebant. Phocidis primo inpetu Phanoteam sine certamine cepit. Anticyra haud multum in obpugnando præbuit moræ. Ambrysus inde Hiampolisque receptæ. Daulis, quia in tumulo excelso

encore intacte couvrait les flancs des Macédoniens, qui n'avaient pas à parcourir un long espace pour se replier ou pour fondre sur l'ennemi, mouvemens qui, d'ordinaire, jettent le désordre dans les rangs. Un cas fortuit vint encore relever leur courage : tandis qu'on faisait avancer la tour sur la plate-forme, dont le sol n'était pas bien affermi, une des roues s'enfonça dans une ornière profonde, et fit tellement incliner la tour, que les Macédoniens crurent la voir tomber; alors les soldats qu'elle portait éprouvèrent une frayeur qui tenait de la démence.

XVIII. Le consul reconnut l'inutilité de ses efforts, et ce ne fut pas sans un dépit extrême qu'il entendit faire une comparaison si défavorable à ses soldats et à leurs armes; de plus, il n'entrevoyait pas l'espoir de hâter la réduction de la place, et il sentait le danger de prendre ses cantonnemens loin de la mer, et dans des pays désolés par les fléaux de la guerre. Il se décide donc à lever le siège; et comme les côtes de l'Acarnanie et de l'Étolie ne lui offraient aucun port assez vaste pour contenir tous ses vaisseaux chargés des provisions de l'armée, et pour fournir des quartiers d'hiver à ses troupes; Anticyre, ville de Phocide, située vers le golfe de Corinthe, lui parut l'emplacement le plus propre à remplir ce double but; elle ne l'éloignait pas de la Thessalie et des lieux occupés par l'ennemi; d'ailleurs, il avait en face le Péloponnèse, dont il n'était séparé que par un détroit de peu d'étendue, à dos l'Étolie et l'Acarnanie, et, sur les flancs, la Locride et la Béotie. D'abord il emporta sans peine, et à la première attaque, Phanotée (*anciennement Panopée*) en Phocide. Anticyre ne l'arrêta beaucoup plus long-temps. Ambryse (*sur les*

sita est, nec scalis, nec operibus capi poterat; lacessendo missilibus eos, qui in præsidio erant, quum ad excursiones elicuissent, refugiendo in vicem insequendoque, et levibus sine effectu certaminibus, eo neglegentiæ et contemtus adduxerunt, ut cum refugientibus in portam permixti inpetum Romani facerent. Sex alia ignobilia castella Phocidis terrore magis, quam armis in potestatem venerunt. Elatia clausit portas: nec, nisi vi cogerentur, recepturi mœnibus videbantur aut ducem, aut exercitum romanum.

XIX. Elatiam obsidenti consuli rei majoris spes adfulsit, Achæorum gentem ab societate regia ad romanam amicitiam avertendi. Cycliadam, principem factionis ad Philippum trahentium res, expulerant. Aristænus, qui Romanis gentem jungi volebat, prætor erat. Classis romana cum Attalo et Rhodiis Cenchreis stabat, parabantque communi omnes consilio Corinthum obpugnare. Optimum igitur ratus est, priusquam eam rem adgrederentur, legatos ad gentem Achæorum mitti, pollicentes, si ab rege ad Romanos defecissent, Corinthum iis contributuros in antiquum gentis concilium.

confins de la Phocide, près la Béotie) et Hyampolis (*aujourd'hui Iamboli, entre le Céphise et Opunte, sur les confins de la Béotie*), capitulèrent. Pour Daulis (*sur la rive droite du Céphise, près Ambryse et Panopée*), comme elle était assise sur une éminence fort élevée, on ne pouvait la prendre ni par escalade ni par les travaux d'un siège régulier : à force de harceler la garnison à coups de traits, on l'attira à des sorties; les assiégés, tour-à-tour poursuivant et poursuivis, à la suite d'escarmouches peu décisives, en vinrent à un tel point de négligence et de sécurité, que les Romains finirent, après les avoir chassés jusqu'à leurs portes, par entrer pêle-mêle avec eux. Ensuite, six autres châteaux peu importans de la Phocide furent réduits par la terreur plus encore que par les armes romaines : Élatie ferma ses portes, avec la résolution apparente de ne recevoir dans ses murs que par force et par contrainte le consul ou ses légions.

XIX. Tandis que T. Quinctius assiégeait cette place, il vit luire l'espoir d'un succès plus important, celui de détacher les Achéens du parti de Philippe pour leur faire embrasser la cause de Rome. Ces peuples venaient de chasser Cycliadas, chef de la faction qui tenait pour le roi; Aristène, leur nouveau préteur, penchait pour une alliance avec les Romains. La flotte du consul était à l'ancre devant Cenchrées avec Attale et les Rhodiens, et tous de concert se préparaient à assiéger Corinthe. Mais, avant de commencer une telle entreprise, on crut fort avantageux de députer aux Achéens, pour leur promettre, s'ils quittaient Philippe en faveur des Romains, de faire rentrer Corinthe dans l'antique ligue achéenne. D'après les instructions du consul, les ambassadeurs

Auctore consule, legati a fratre ejus, L. Quinctio, et Attalo, et Rhodiis, et Atheniensibus, ad Achæos missi. Sicyone datum iis est consilium. Erat autem non admodum simplex habitus animorum inter Achæos; terrebat Nabis Lacedæmonius, gravis et adsiduus hostis : horrebant romana arma : Macedonum beneficiis et veteribus et recentibus obligati erant : regem ipsum suspectum habebant pro ejus crudelitate perfidiaque : neque ex iis, quæ tum ad tempus faceret, æstimantes, graviorem post bellum dominum futurum cernebant; neque solum, quid in senatu quisque civitatis suæ, aut in communibus conciliis gentis pro sententia dicerent, ignorabant : sed ne ipsis quidem secum cogitantibus, quid vellent, aut quid optarent, satis constabat. Ad homines ita incertos introductis legatis potestas dicendi facta est. Romanus primum legatus, L. Calpurnius, deinde Attali regis legati, post eos Rhodii disseruerunt. Philippi deinde legatis dicendi potestas facta est; postremi Athenienses, ut refellerent Macedonum dicta, auditi sunt. Ii fere atrocissime in regem, quia nulli nec plura, nec tam acerba passi erant, invecti sunt. Et illa quidem concio sub occasum solis, tot legatorum perpetuis orationibus die absumto, dimissa est.

XX. Postero die, advocatur concilium; ubi quum per præconem, sicut Græcis mos est, suadendi, si quis vel-

furent envoyés par son frère, L. Quinctius, par Attale, Rhodes et Athènes. On leur donna audience à Sicyone, dans l'assemblée générale de la nation. Il y régnait une grande diversité de sentimens; les Achéens redoutaient Nabis, tyran de Lacédémone, ennemi farouche, infatigable; les armes romaines leur inspiraient de l'effroi; ils avaient aux Macédoniens des obligations anciennes et toutes récentes; mais Philippe leur était suspect, à cause de sa cruauté et de sa perfidie; ils le connaissaient trop pour être dupes de la politique généreuse dont les circonstances lui faisaient un devoir, et ils prévoyaient bien qu'après la guerre il serait pour eux un despote plus à craindre que jamais. Non-seulement ils ne savaient quel avis ouvrir dans le sénat de chaque peuple, ou dans l'assemblée générale; mais chacun d'eux, même après de mûres réflexions, n'était pas bien certain de ce qu'il devait demander ou souhaiter. Telle était l'irrésolution des Achéens, lorsque les envoyés furent introduits dans l'assemblée, où tour-à-tour ils eurent la parole. L'ambassadeur romain, L. Calpurnius, fut entendu le premier; après lui, on écouta les députés du roi Attale, puis ceux des Rhodiens, ensuite ceux de Philippe, et enfin ceux d'Athènes, qui venaient réfuter les assertions des Macédoniens; comme aucune nation n'avait éprouvé de la part du roi de Macédoine plus d'outrages et d'indignes traitemens, les Athéniens s'emportèrent contre lui en invectives (*Philippiques*) virulentes. La séance ne finit qu'au coucher du soleil; car tous ces discours prononcés successivement occupèrent le jour entier.

XX. Le lendemain, l'assemblée est de nouveau convoquée, et le héraut, suivant la coutume des Grecs,

let, potestas a magistratibus facta esset, nec quisquam prodiret; diu silentium aliorum alios intuentium fuit; neque mirum, si, quibus sua sponte, volutantibus res inter se pugnantes, obtorpuerant quodam modo animi, eos orationes quoque insuper turbaverant, utrimque quæ difficilia essent, promendo admonendoque, per totum diem habitæ. Tandem Aristænus, prætor Achæorum, ne tacitum concilium dimitteret, « Ubi, inquit, illa certamina animorum, Achæi, sunt, quibus in conviviis et circulis, quum de Philippo et Romanis mentio incidit, vix manibus temperabatis? Nunc in concilio, ad eam rem unam indicto, quum legatorum utrimque verba audieritis, quum referant magistratus, quum præco ad suadendum vocet, obmutuistis. Si non cura communis salutis, ne studia quidem, quæ in hanc aut in illam partem animos vestros inclinarunt, vocem cuiquam possunt exprimere? quum præsertim nemo tam hebes sit, qui ignorare possit, dicendi ac suadendi, quod quisque aut velit, aut optimum putet, nunc occasionem esse, priusquam quidquam decernamus. Ubi semel decretum erit, omnibus id, etiam quibus ante displicuerit, pro bono atque utili fœdere defendendum. » Hæc adhortatio prætoris non modo quemquam unum elicuit ad suadendum; sed ne fremitum quidem aut murmur concionis tantæ, ex tot populis congregatæ, movit.

invite, au nom des magistrats, les orateurs à donner leur avis; mais personne ne se présente; il règne un long silence, et tous se regardent les uns les autres : à cela rien de surprenant; car si déjà le choc de tant d'intérêts trop difficiles à concilier avait plongé les esprits dans une sorte de léthargie morale, cette torpeur n'avait fait qu'augmenter à la suite de tant de discours, qui, pendant une journée entière, avaient développé et mis en évidence les difficultés de tous les partis qu'on pourrait prendre. Enfin, le préteur Aristène, avant de congédier l'assemblée, qui restait muette, s'écria : « Qu'est devenue, Achéens, la chaleur des discussions que vous soutenez à table et dans les cercles, lorsque la conversation vient à tomber sur Philippe et sur les Romains, discussions qui vous entraînent presque à des voies de fait? Aujourd'hui, dans une séance exclusivement consacrée à cet objet, après avoir entendu les ambassadeurs parler pour et contre, lorsque vos magistrats mettent l'affaire en délibération, lorsque le héraut vous appelle à la tribune, vous gardez tous un silence obstiné. Au défaut de l'intérêt public, l'intérêt particulier que chacun de vous porte à telle ou telle cause ne peut-il vous arracher quelques paroles? Certes il n'est ici personne assez dépourvu de sens pour ne pas savoir que le moment de s'expliquer et de se prononcer sur ce qu'il désire, ou sur ce qu'il juge le plus avantageux, est celui où l'on n'a point encore arrêté de résolution : le décret une fois rendu, tous, ceux même qui l'auront désapprouvé, seront obligés de le soutenir comme un traité sage et utile. » Malgré cette insinuante exhortation du préteur, personne ne se leva pour dire son opinion; pas un frémissement, pas un murmure ne se fit

XXI. Tum Aristænus prætor rursus : « Non magis consilium vobis, principes Achæorum, deest, quam lingua : sed suo quisque periculo in commune consultum non vult. Forsitan ego quoque tacerem, si privatus essem; nunc prætor video, aut non dandum concilium legatis fuisse, aut inde sine responso eos dimittendos non esse. Respondere autem, nisi ex vestro decreto, qui possum? Et quando nemo vestrum, qui in hoc concilium advocati estis, pro sententia quidquam dicere vult, aut audet; orationes legatorum, hesterno die, dictas, pro sententiis percenseamus; perinde ac non postulaverint, quæ e re sua essent, sed suaserint, quæ nobis censerent utilia esse. Romani, Rhodiique et Attalus societatem amicitiamque nostram petunt : et in bello, quod adversus Philippum gerunt, se a nobis adjuvari æquum censent. Philippus societatis secum admonet et jurisjurandi : et modo postulat, ut secum stemus; modo, ne intersimus armis, contentum ait se esse. Nulline venit in mentem, cur, qui nondum socii sunt, plus petant, quam socius? Non fit hoc neque modestia Philippi, neque inpudentia Romanorum, Achæi. Fortuna et dat fiduciam postulantibus, et demit. Philippi præter legatum videmus nihil. Romana classis ad Cenchreas stat, urbium Eubœæ spolia præ se ferens : consulem legionesque

entendre dans cette assemblée si nombreuse et composée de tant de peuples divers.

XXI. « Chefs de la ligue achéenne, reprit alors Aristène, les lumières assurément ne vous manquent pas plus que la parole ; mais chacun de vous craint de s'exposer à un danger personnel en parlant de l'utilité générale. Peut-être moi-même aussi garderais-je le silence, si j'étais homme privé ; préteur, je dois vous faire observer, ou qu'il ne fallait pas donner audience aux ambassadeurs, ou qu'on ne peut les congédier sans réponse. Mais le moyen de répondre, sans connaître vos intentions? Puisque de tous ceux qui sont ici présens, aucun ne veut ou n'ose émettre son avis, prenons conseil des discours même tenus hier par les différens députés, comme si, négligeant les intérêts de leur cause, ils n'eussent en vue que les nôtres. Les Romains, les Rhodiens et Attale recherchent notre alliance et notre amitié, et se croient en droit de réclamer nos secours dans la guerre qu'ils font à Philippe. Ce prince invoque la foi des traités et nos sermens. Tantôt il demande que nous nous déclarions pour lui ; tantôt il se contente, dit-il, que nous gardions une stricte neutralité. Devine-t-on pourquoi des peuples, qui ne sont pas encore vos alliés, exigent plus que votre allié même? Le motif, Achéens, n'en est ni dans la modération de Philippe, ni dans l'arrogance des Romains : c'est la fortune seule qui imprime à ces demandes diverses un caractère d'assurance ou d'irrésolution. De Philippe nous ne voyons rien que son ambassadeur. La flotte romaine est devant Cenchrées, étalant devant elle les dépouilles des villes de l'Eubée. Nous voyons le consul et ses légions, séparées de nous par un petit bras de mer, dévaster toute la Phocide,

ejus, exiguo maris spatio disjunctas, Phocidem ac Locridem pervagantes videmus. Miramini, cur diffidenter Cleomedon, legatus Philippi, ut pro rege arma caperemus adversus Romanos, modo egerit: qui, si ex eodem fœdere ac jurejurando, cujus nobis religionem injiciebat, rogemus eum, ut nos Philippus et ab Nabide ac Lacedæmoniis, et ab Romanis defendat, non modo præsidium, quo nos tueatur, sed ne quid respondeat quidem nobis, sit inventurus; non, hercle, magis, quam ipse Philippus, priore anno, qui, pollicendo se adversus Nabidem bellum gesturum, quum tentasset nostram juventutem hinc in Eubœam extrahere; postquam nos neque decernere id sibi præsidium, neque velle inligari romano bello vidit, oblitus societatis ejus, quam nunc jactat, vastandos depopulandosque Nabidi ac Lacedæmoniis reliquit. Ac mihi quidem minime conveniens inter se oratio Cleomedontis visa est. Elevabat romanum bellum, eventumque ejus eumdem fore, qui prioris belli, quod cum Philippo gesserint, dicebat. Cur igitur nostrum ille auxilium absens petit potius, quam præsens nos veteres socios simul ab Nabide ac Romanis tueatur? Nos, dico? quid ita passus est Eretriam Carystumque capi? quid ita tot Thessaliæ urbes? quid ita Locridem Phocidemque? quid ita nunc Elatiam obpugnari patitur? cur excessit faucibus Epiri claustrisque illis inexpugnabilibus

toute la Locride. Étonnez-vous, après cela, de la défiance avec laquelle Cléomédon, l'envoyé de Philippe, nous a proposé d'armer pour le roi contre les Romains! Certes, si, aux termes du même traité, du même serment, dont il insinue la sainteté, nous lui demandions des secours contre Nabis et les Lacédémoniens, et aussi contre Rome, il lui serait impossible, je ne dis pas seulement de nous prêter le moindre appui, mais encore de nous rendre une sorte de réponse. Philippe lui-même n'avait-il pas promis, l'année dernière, de prendre les armes contre Nabis? eh bien! quand il a vu que ses tentatives pour faire passer notre jeunesse dans l'Eubée n'ont pas eu le résultat qu'il en attendait, et que nous refusions d'épouser sa querelle avec les Romains, au mépris des engagemens qu'il fait valoir aujourd'hui, il nous a livrés en proie aux incursions, aux ravages de Nabis et des Lacédémoniens. Le discours de Cléomédon m'a paru, je dois le dire, tout-à-fait inconséquent. A l'entendre, la guerre avec Rome n'est rien, et le résultat sera le même que celui de la guerre précédente. Pourquoi donc Philippe absent réclame-t-il notre aide, au lieu de venir en présence défendre ses anciens alliés contre Nabis et contre les Romains? que dis-je, ses alliés? n'a-t-il pas laissé prendre Érétrie, Caryste et tant d'autres villes de la Thessalie? n'a-t-il pas laissé envahir la Locride et la Phocide? maintenant même, Élatie n'est-elle pas assiégée sous ses yeux? pourquoi a-t-il quitté les gorges de l'Épire et ces barrières inexpugnables que la nature a élevées sur les rives de l'Aoüs? Pourquoi, par force, ou par crainte, ou volontairement, a-t-il abandonné le défilé qu'il occupait, pour se retirer au fond de ses états? Si c'est de son propre mouvement

super Aoum amnem, aut vi, aut metu, aut voluntate, relictoque, quem insidebat, saltu, penitus in regnum abiit? Si sua voluntate tot socios reliquit hostibus diripiendos, quid recusare potest, quin et socii sibi consulant? si metu, nobis quoque ignoscat timentibus; si victus armis cessit, Achæi arma romana sustinebimus, Cleomedon, quæ vos Macedones non sustinuistis? An tibi potius credamus, Romanos non majoribus copiis nec viribus nunc bellum gerere, quam antea gesserint, potius quam res ipsas intueamur? Ætolos tum classe adjuverunt; nec duce consulari, nec exercitu bellum gesserunt; sociorum Philippi maritimæ tum urbes in terrore ac tumultu erant: mediterranea adeo tuta ab romanis armis fuerunt, ut Philippus Ætolos, nequidquam opem Romanorum implorantes, depopularetur. Nunc autem defuncti bello punico Romani, quod, per sexdecim annos, velut intra viscera Italiæ, toleraverunt, non præsidium Ætolis bellantibus miserunt, sed ipsi duces belli arma, terra marique, simul Macedoniæ intulerunt. Tertius jam consul summa vi gerit bellum. Sulpicius, in ipsa Macedonia congressus, fudit fugavitque regem; partem opulentissimam regni ejus depopulatus: nunc Quinctius tenentem claustra Epiri, natura loci, munimentis, exercituque fretum, castris exuit: fugientem in Thessaliam persecutus, præsidia regia sociasque ejus urbes, prope in

qu'il a sacrifié tant d'alliés aux fureurs de l'ennemi, peut-il blâmer ses alliés de pourvoir, eux aussi, à leur sûreté? si c'est par crainte, qu'il nous pardonne donc d'avoir ressenti quelque effroi; s'il a cédé la victoire à des forces supérieures, je vous le demande, Cléomédon, l'Achaïe soutiendra-t-elle le choc des armes romaines, si, vous Macédoniens, n'avez pu le soutenir? Les Romains, à vous en croire, ne déploient pas dans la guerre actuelle des troupes plus nombreuses, des forces plus redoutables que dans la précédente; mais ne voyons-nous pas le contraire? Alors ils donnèrent une flotte pour tout secours aux Étoliens; ils ne firent passer en Grèce ni consul, ni armée consulaire: alors l'alarme et le tumulte étaient sur les côtes, et les alliés de Philippe avaient à trembler pour leurs villes maritimes; mais l'intérieur des terres était tellement à l'abri des hostilités, que le roi put dévaster l'Étolie, qui implorait vainement l'assistance de Rome. Aujourd'hui que les Romains sont délivrés de la guerre punique, qui, pendant seize années, déchira les entrailles de l'Italie, ce ne sont plus des secours qu'ils envoient aux Étoliens pour faire la guerre; mais, devenus eux-mêmes les chefs de l'expédition, ils menacent, sur terre et sur mer, la puissance macédonienne. Voilà déjà le troisième consul qui presse Philippe avec le dernier acharnement : Sulpicius, au sein même de la Macédoine, l'a défait, l'a mis en fuite, et a porté le ravage dans la plus riche partie de son royaume. Maintenant Quinctius vient de le forcer dans les gorges de l'Épire, où il était défendu tout à la fois par la nature, les ressources de l'art et une armée formidable : Quinctius l'a poursuivi jusqu'en Thessalie, s'est rendu maître de ses garnisons, et a pris d'assaut ses

conspectu regis ipsius, expugnavit. Ne sint vera, quæ Athenienses modo legati de crudelitate, avaritia, libidine regis dixerunt : nihil ad nos pertineant, quæ in terra attica scelera in superos inferosque deos sunt admissa : multo minus, quæ Ciani Abydenique, qui procul a nobis absunt, passi sunt : nostrorum ipsi vulnerum, si vultis, obliviscamur; cædes direptionesque bonorum Messenæ in media Peloponneso factas : et hospitem Cyparissiæ Garitenem contra jus omne ac fas inter epulas prope ipsas occisum : et Aratum patrem filiumque Sicyonios, quum senem infelicem parentem etiam adpellare solitus esset, interfectos; filii etiam uxorem, libidinis caussa, in Macedoniam asportatam : cetera stupra virginum matronarumque oblivioni dentur : ne sint cum Philippo res, cujus crudelitatis metu obmutuistis omnes (nam quæ alia tacendi advocatis in concilium caussa est?) : cum Antigono, mitissimo ac justissimo rege, et de nobis omnibus optime merito, existimemus disceptationem esse : num id postulare et facere nos, quod tum fieri non posset? Peninsula est Peloponnesus, angustis Isthmi faucibus continenti adhærens, nulli apertior neque opportunior, quam navali, bello; si centum tectæ naves, et quinquaginta leviores apertæ, et triginta Issaici lembi maritimam oram vastare, et expositas prope in ipsis litoribus urbes cœperint obpu-

villes alliées, pour ainsi dire, en sa présence. Traitons de fables ce que les Athéniens nous ont dit de la cruauté, de l'avarice et de la lubricité du roi; soyons insensibles aux sacrilèges commis dans l'Attique contre les dieux du ciel et des enfers; soyons moins touchés encore de l'infortune extrême des habitans de Cyane et d'Abydos, qui sont éloignés de nous; oublions, si l'on veut, les blessures même qui nous ont frappés; les massacres et les rapines exercées à Messène, au milieu du Péloponnèse; les droits de l'hospitalité violés dans la personne de Garitène de Cyparissia (*ville de la Messénie*), qui fut, par un forfait odieux, égorgé, en quelque sorte, à la table du festin; le meurtre des deux Aratus de Sicyone, et surtout du premier, de ce vieillard malheureux que Philippe appelait son père; l'enlèvement de la femme du second, transportée en Macédoine, pour servir aux infâmes voluptés du monarque; laissons dans l'oubli les violences faites à tant de vierges, à tant de mères de famille; n'ayons rien de commun avec Philippe, dont la barbarie vous glace de terreur et vous rend tous muets; car quel autre motif vous a fait garder le silence dans une assemblée convoquée pour avoir vos avis? Supposons que nous n'avons de démêlé qu'avec Antigone, le plus doux et le plus juste des rois, et qui mérita si bien de nous tous: ce prince exigerait-il de nous l'impossible? Le Péloponnèse est une péninsule qui ne tient au continent que par une langue de terre fort étroite; nulle contrée n'est donc ni plus ouverte, ni plus exposée aux attaques du côté de la mer. Si jamais cent vaisseaux couverts, cinquante navires légers et non pontés, et trente frégates isséennes viennent répandre la désolation sur nos côtes et mettre le siége devant nos villes

gnare, in mediterraneas scilicet nos urbes recipiemus? tamquam non intestino et hærente in ipsis visceribus uramur bello? Quum terra Nabis et Lacedæmonii, mari romana classis urgebunt; unde regiam societatem et præsidia Macedonum inplorem? an ipsi nostris armis ab hoste romano tutabimur urbes, quæ obpugnabuntur? egregie enim Dymas, priore bello, sumus tutati. Satis exemplorum nobis alienæ clades præbent: ne quæramus, quemadmodum ceteris exemplo simus. Nolite, quia ultro Romani petunt amicitiam, id, quod optandum vobis ac summa ope petendum erat, fastidire: metu enim videlicet compulsi et deprensi in aliena terra, quia sub umbra auxilii vestri latere volunt, in societatem vestram confugiunt, ut portubus vestris recipiantur, ut commeatibus utantur. Mare in potestate habent; terras, quascumque adeunt, extemplo ditionis suæ faciunt. Quod rogant, cogere possunt: quia pepercisse volunt, committere vos, cur pereatis, non patiuntur. Nam quod Cleomedon modo, tamquam mediam et tutissimam vobis viam consilii, ut quiesceretis abstineretisque armis, ostendebat; ea non media, sed nulla via est. Etenim, præterquam quod aut accipienda, aut adspernanda vobis romana societas est, quid aliud quam nusquam gratia stabili, velut qui eventum exspectaverimus, ut fortunæ adplicaremus nostra consilia, præda

maritimes, proie qui, sur les rivages, semble provoquer l'avidité de l'ennemi, chercherons-nous alors un asile dans les places qui sont au milieu des terres, comme si le feu d'une guerre intestine ne dévorait pas le sein même de notre pays? Quand Nabis et les Lacédémoniens nous harcèleront par terre; lorsque, par mer, la flotte romaine viendra nous assaillir, où pourrons-nous implorer l'alliance de Philippe et l'intervention de ses armes? réduits à nos seules forces, comment protègerons-nous nos villes assiégées par les Romains? sans doute avec cette valeur brillante qui nous a fait défendre Dymes, dans la dernière guerre. Que les malheurs d'autrui nous servent de leçon; gardons-nous de jamais devenir un triste exemple pour les autres : et parce que les Romains sont les premiers à vous proposer leur alliance, ce bien pour vous si désirable et que vous devriez vous-mêmes solliciter avec ardeur, n'allez pas dédaigner leurs offres. Mais peut-être est-ce la crainte de se trouver surpris dans une terre étrangère, qui les oblige à se réfugier à l'ombre de votre protection, à avoir recours à votre bienveillance, pour être admis dans vos ports et en tirer des provisions? Loin de là, ils ont la mer en leur pouvoir; chaque pays où ils abordent est aussitôt soumis à leurs lois. Au lieu de la prière, ils peuvent employer la force; mais comme ils veulent vous sauver, ils ne souffrent pas que vous vous exposiez à périr. Car ce repos absolu, cette neutralité que Cléomédon vous a présentée comme le juste milieu le plus sûr, ce n'est pas un terme moyen, c'est une chose impossible. En effet, outre qu'il faut se prononcer pour ou contre les Romains, si nous restons neutres, nous deviendrons suspects aux deux partis, qui ne nous par-

victoris erimus? Nolite, si, quod omnibus votis petendum erat, ultro obfertur, fastidire. Non, quemadmodum hodie utrumque vobis licet, sic semper liciturum est; nec sæpe, nec diu eadem occasio erit. Liberare vos a Philippo jam diu magis vultis, quam audetis. Sine vestro labore et periculo qui vos in libertatem vindicarent, cum magnis classibus exercitibusque mare trajecerunt. Hos si socios adspernamini, vix sanæ mentis estis: sed aut socios, aut hostes habeatis, oportet. »

XXII. Secundum orationem prætoris, murmur ortum aliorum cum adsensu, aliorum incleménter adsentientes increpantium; et jam non singuli tantum, sed populi universi, inter se altercabantur: tum inter magistratus gentis (damiurgos vocant: decem numero creantur) certamen nihilo segnius, quam inter multitudinem, esse; quinque relaturos se de societate romana aiebant, suffragiumque daturos: quinque lege cautum testabantur, ne quid, quod adversus Philippi societatem esset, aut referre magistratibus, aut decernere concilio jus esset. Hic quoque dies jurgiis est consumtus. Supererat unus justi concilii dies (tertio enim lex jubebat decretum fieri): in quem adeo exarsere studia, ut vix parentes ab liberis temperaverint. Rhisiasus (Pellenensis erat) filium

donneront pas d'avoir attendu l'évènement, afin de suivre la fortune, et nous serons alors la proie du vainqueur. Gardez-vous, je le répète, de rejeter, parce qu'on vous l'offre, une alliance qui devrait être l'objet de tous vos vœux. Vous n'aurez pas toujours, comme vous l'avez aujourd'hui, la liberté du choix : une telle occasion ne s'offrira ni souvent, ni long-temps. Pour secouer le joug de Philippe, c'est moins la volonté que l'audace qui vous manque, depuis plusieurs années. Eh bien ! sans qu'il vous coûte ni peine ni péril, les Romains vont vous rendre à la liberté; c'est pour cela qu'ils ont passé les mers avec des flottes et des armées formidables. Dédaigner leur amitié, serait, je crois, un délire; car enfin il faut que vous les ayez pour amis ou pour ennemis. »

XXII. Ce discours du préteur fut suivi d'un long murmure : les uns applaudissaient, les autres s'élevaient avec violence contre cette approbation. Déjà la querelle n'avait plus lieu d'homme à homme, mais de peuple à peuple, et les débats n'étaient pas moins sérieux entre les dix magistrats de la nation, entre les *damiurgoi*, qu'au sein de la multitude même; cinq se déclaraient pour l'alliance avec Rome, et parlaient de prendre les suffrages; les cinq autres invoquaient le texte de la loi, qui interdisait aux magistrats le droit de proposer, comme à l'assemblée celui d'adopter aucune résolution contraire à l'alliance avec Philippe. Ce jour se passa, comme le premier, tout en altercations. Le troisième devait être le dernier, car l'assemblée ne pouvait légitimement durer plus de trois jours : la veille, l'animosité éclata avec tant de fureur, que les pères en vinrent presque à attenter à la vie de leurs enfans. Memnon, fils de Rhisiasus de Pellène, était un des cinq magistrats qui s'opposaient à ce qu'on lût

damiurgum, nomine Memnonem, habebat, partis ejus, quæ decretum recitari, perrogarique sententias prohibebat. Is, diu obtestatus filium, ut consulere Achæos communi saluti pateretur, neu pertinacia sua gentem universam perditum iret, postquam parum proficiebant preces, juratus se eum sua manu interemturum, nec pro filio, sed pro hoste, habiturum, minis pervicit, ut, postero die, conjungeret iis se, qui referebant; qui quum plures facti referrent, omnibus fere populis haud dubie adprobantibus relationem, ac præ se ferentibus, quid decreturi essent; Dymæi ac Megalopolitani, et quidam Argivorum, priusquam decretum fieret, consurrexerunt, ac reliquerunt concilium, neque mirante ullo, neque inprobante. Nam Megalopolitanos, avorum memoria pulsos ab Lacedæmoniis, restituerat in patriam Antigonus: et Dymæis, captis nuper direptisque ab exercitu romano, quum redimi eos, ubicumque servirent, Philippus jussisset, non libertatem modo, sed etiam patriam, reddiderat. Jam Argivi, præterquam quod Macedonum reges ab se oriundos credunt, privatis etiam hospitiis familiarique amicitia plerique inligati Philippo erant. Ob hæc concilio, quod inclinaverat ad romanam societatem jubendam, excesserunt; veniaque iis hujus secessionis fuit, et magnis et recentibus obligatis beneficiis.

le décret et à ce qu'on recueillît les voix. Son père le pria long-temps de laisser aux Achéens la liberté de pourvoir au salut commun; il le conjura de ne pas s'obstiner dans une opposition qui entraînerait la ruine de sa patrie; mais voyant que ses supplications étaient inutiles, il jura qu'il le tuerait de sa main, et qu'il le traiterait non pas comme un fils, mais comme un ennemi : Memnon, cédant à ses menaces, se joignit, le lendemain, au parti qui voulait ouvrir la délibération et qui bientôt eut la majorité. Comme la proposition paraissait obtenir l'assentiment général, et que le résultat était facile à prévoir, les Dyméens, les Mégalopolitains et quelques Argiens se levèrent avant la rédaction du décret, et quittèrent l'assemblée, sans que leur départ excitât ni surprise ni improbation. On se rappelait que les aïeux des Mégalopolitains, chassés de leur pays par les Spartiates, y avaient été rétablis par Antigone; et plus récemment, après la prise et le pillage de Dymes par l'armée romaine, Philippe en avait fait racheter les habitans partout où les avait dispersés l'esclavage, et leur avait rendu à la fois la liberté et leur patrie. Quant aux Argiens, outre la persuasion où ils étaient qu'Argos avait été le berceau des rois de Macédoine, la plupart se trouvaient attachés à Philippe par les droits de l'hospitalité et par des liaisons personnelles. Ces motifs les déterminèrent à sortir d'une assemblée qui inclinait vers l'alliance avec les Romains; et leur retraite trouva son excuse dans les obligations signalées et toutes récentes, qui leur faisaient une loi de la reconnaissance.

XXIII. Ceteri populi Achæorum, quum sententias perrogarentur, societatem cum Attalo ac Rhodiis præsenti decreto confirmarunt: cum Romanis, quia, injussu populi, non poterat rata esse, in id tempus, quo Romam mitti legati possent, dilata est; in præsentia tres legatos ad L. Quinctium mitti placuit, et exercitum omnem Achæorum ad Corinthum admoveri; captis Cenchreis, jam urbem ipsam Quinctio obpugnante. Et hi quidem e regione portæ, quæ fert Sicyonem, posuerunt castra. Romani ad Cenchreas versam partem urbis, Attalus, traducto per Isthmum exercitu, ab Lechæo, alterius maris portu, obpugnabant: primo segnius, sperantes seditionem intus fore inter oppidanos ac regium præsidium; postquam uno animo omnes, et Macedones tamquam communem patriam tuebantur, et Corinthii ducem præsidii Androsthenem, haud secus quam civem et suffragio creatum suo, imperio in se uti patiebantur; omnis inde spes, pugnantibus in vi, et armis, et operibus erat; undique aggeres haud facili aditu ad mœnia admovebantur. Aries ex ea parte, quam Romani obpugnabant, aliquantum muri diruerat; in quem locum, quia nudatus munimento erat, protegendum armis quum Macedones concurrissent, atrox prœlium inter eos ac Romanos ortum est. Ac primo multitudine facile expellebantur Romani; adsumtis deinde Achæorum Attalique

XXIII. Alors on alla aux voix, et tous les autres peuples de la ligue achéenne ratifièrent sur-le-champ par un décret l'alliance avec Attale et les Rhodiens; celle avec les Romains avait besoin de la sanction du peuple: aussi fut-elle remise à l'époque où l'on pourrait envoyer des ambassadeurs à Rome : pour le moment, on fut d'avis de faire partir trois députés, qui se rendraient auprès du général romain, et l'on convint de diriger toute l'armée sur Corinthe, dont L. Quinctius, depuis la prise de Cenchrées, avait déjà commencé le siège. Les Achéens campèrent vis-à-vis la porte qui mène à Sicyone; les Romains attaquèrent Corinthe vers la partie de la ville qui regarde Cenchrées; et Attale, qui avait fait passer l'Isthme à ses troupes, du côté du port de Léchée (*sur le golfe de Lépante, à cinq mille pas géométriques environ de l'autre port*), sur l'autre mer. D'abord le siège fut poussé avec peu de vigueur, dans l'espoir que peut-être une sédition éclaterait entre les habitans et les soldats de Philippe; mais quand on vit que tous étaient animés du même esprit, que les Macédoniens défendaient Corinthe comme leur patrie commune, et que les Corinthiens obéissaient à Androsthène, chef de la garnison, avec autant de zèle qu'à un de leurs concitoyens que les suffrages unanimes auraient appelé au commandement, les assiégeans n'eurent plus d'espérance que dans la force de leurs armes et dans le concours de leurs travaux; et, comme les approches étaient difficiles, de toutes parts on éleva des ouvrages qui menaçaient les remparts. Déjà le bélier avait fait brèche sur le point où les Romains battaient les murailles. Aussitôt les Macédoniens accourent pour protéger de leurs armes cette partie, restée sans défense; et un combat acharné s'en-

auxiliis, æquabant certamen: nec dubium erat, quin Macedonas Græcosque facile loco pulsuri fuerint. Transfugarum Italicorum magna multitudo erat; pars ex Annibalis exercitu, metu pœnæ, a Romanis Philippum secuta, pars navales socii, relictis nuper classibus, ad spem honoratioris militiæ transgressi; hos desperata salus, si Romani vicissent, ad rabiem magis, quam audaciam, accendebat. Promontorium est adversus Sicyonem, Junonis quam vocant Acræam, in altum excurrens: trajectus inde Corinthum, septem millia ferme passuum; eo Philocles, regius et ipse præfectus, mille et quingentos milites per Bœotiam duxit; præsto fuere ab Corintho lembi, qui præsidium id acceptum Lechæum trajicerent. Auctor erat Attalus, incensis operibus, omittendæ extemplo obpugnationis. Pertinacius Quinctius in incepto perstabat; is quoque ut pro omnibus portis disposita vidit præsidia regia, nec facile erumpentium inpetus sustineri posse, in Attali sententiam concessit: ita irrito incepto, dimissis Achæis, reditum ad naves est. Attalus Piræeum, Romani Corcyram petierunt.

XXIV. Dum hæc ab navali exercitu geruntur, consul, in Phocide ad Elatiam castris positis, primo conloquiis rem per principes Elatiensium tentavit: postquam, nihil esse in manu sua, et plures validioresque esse re-

gage entre eux et les Romains, qui, d'abord, cèdent à la supériorité du nombre; mais bientôt, forts de l'appui d'Attale et des Achéens, ils rendent la lutte égale, et certes ils auraient débusqué facilement les Macédoniens et les Grecs, sans les efforts des transfuges italiens qui se trouvaient en foule dans la place : les uns, qui avaient servi dans l'armée d'Annibal, s'étaient donnés à Philippe pour se soustraire à la vengeance des Romains; les autres étaient des soldats de marine, qui venaient de déserter leurs vaisseaux, par l'appât d'un service plus honorable : tous, bien certains qu'il n'y avait pas de grâce pour eux, si les Romains étaient vainqueurs, combattirent avec fureur, plus encore qu'avec audace. En face de Sicyone se trouve le promontoire de Junon Acréa (ἄκρος, *haut*, *élevé*), promontoire dont la pointe s'étend assez loin en mer. Un trajet d'environ sept mille pas le sépare de Corinthe. Philoclès, un des généraux de Philippe, y amena quinze cents soldats par la Béotie; des esquifs de Corinthe s'y trouvèrent à propos pour recevoir ce renfort et le conduire au port de Léchée. Attale fut d'avis de brûler les ouvrages et de lever le siège aussitôt : Quinctius s'opiniâtrait à le continuer; mais enfin voyant tous les postes renforcés par les troupes du roi, et craignant de ne pouvoir résister à leurs sorties, il suivit le conseil d'Attale. Ainsi l'entreprise échoua : on congédia les Achéens, et l'on se rembarqua. Attale gagna le Pirée, et les Romains revinrent à Corcyre.

XXIV. Tandis que l'armée navale s'occupait de ces expéditions, le consul en Phocide alla camper devant Élatie, et d'abord, dans des pourparlers avec les principaux citoyens, tenta de les amener à une capitulation;

gios, quam oppidanos, respondebatur, tum simul ab omni parte, operibus armisque urbem est adgressus. Ariete admoto, quum, quantum inter turres muri erat prorutum, cum ingenti fragore ac strepitu nudasset urbem, simul et cohors romana per apertum recenti strage iter invasit; et ex omnibus oppidi partibus, relictis suis quisque stationibus, in eum, qui premebatur inpetu hostium, locum concurrerunt. Eodem tempore, Romani et ruinas muri supervadebant, et scalas ad stantia mœnia inferebant; et, dum in unam partem oculos animosque hostium certamen averterat, pluribus locis, scalis capitur murus, armatique in urbem transcenderunt; quo tumultu audito, territi hostes, relicto, quem conferti tuebantur, loco, in arcem omnes metu, inermi quoque insequente turba, confugerunt. Ita urbe potitur consul; qua direpta, missis in arcem, qui vitam regiis, si abire vellent inermes, libertatem Elatiensibus pollicerentur, fideque in hæc data, post paucos dies, arcem recepit.

XXV. Ceterum adventu in Achaiam Philoclis, regii præfecti, non Corinthus tantum liberata obsidione, sed Argivorum quoque civitas per quosdam principes Philocli prodita est, tentatis prius animis plebis. Mos erat, comitiorum die primo, velut ominis caussa, prætores pronunciare Jovem, Apollinemque, et Herculem; additum legi erat, ut iis Philippus rex adjiceretur; cujus nomen,

mais sur la réponse que rien n'était en leur pouvoir, et que la garnison macédonienne était plus nombreuse et plus forte que les habitans, il eut recours aux armes, et fit donner à la ville un assaut général. Ébranlé par les coups du bélier, tout l'intervalle de murs qui régnait d'une tour à l'autre, s'écroula avec un bruit, avec un fracas horrible, et laissa la place à découvert : aussitôt une cohorte s'élance à travers la brèche qu'on venait d'ouvrir; et, de tous les côtés de la ville, chaque soldat quitte son poste pour courir à l'endroit où se livrait l'assaut. Dans le même temps, les Romains franchissent les ruines du mur, et appliquent des échelles aux remparts encore sur pied; et tandis qu'un seul point d'attaque attire les regards et l'attention des ennemis, les murailles sont escaladées en divers endroits, et les assiégeans, l'épée à la main, pénètrent dans la place. Effrayés du tumulte qu'ils entendent, les assiégés quittent le poste qu'ils défendaient en foule, et se réfugient dans la citadelle, où les suit une multitude sans armes. Le consul, maître d'Élatie, la livre au pillage, puis envoie promettre la vie aux Macédoniens, s'ils veulent mettre bas les armes, et la liberté aux habitans; il leur donna sa parole en garantie de ces conditions, et, peu de jours après, la citadelle lui fut remise.

XXV. Au reste, l'arrivée de Philoclès, général de Philippe, fit tout à la fois lever le siège de Corinthe, et donna occasion à quelques-uns des premiers citoyens d'Argos de lui livrer cette ville, après avoir sondé d'avance les dispositions du peuple. Suivant l'usage, au premier jour de l'assemblée, les préteurs, en signe d'heureux présage, devaient prononcer les noms de Jupiter, d'Apollon et d'Hercule : une loi avait ordonné d'adjoin-

post pactam cum Romanis societatem, quia præco non adjecit, fremitus primo multitudinis ortus: deinde clamor subjicientium Philippi nomen, jubentiumque legitimum honorem usurpare; donec cum ingenti adsensu nomen recitatum est. Hujus fiducia favoris Philocles arcessitus, nocte occupat collem inminentem urbi (Larissam eam arcem vocant); positoque ibi præsidio, quum, lucis principio, signis infestis ad subjectum arci forum vaderet, instructa acies ex adverso obcurrit. Præsidium erat Achæorum nuper inpositum, quingenti fere juvenes delecti omnium civitatium. Ænesidemus Dymæus præerat. Ad hos orator a præfecto regio missus, qui excedere urbe juberet (neque enim pares eos oppidanis solis, qui idem quod Macedones sentirent, nedum adjunctis Macedonibus, esse, quos ne Romani quidem ad Corinthum sustinuissent), primo nihil, nec ducem, nec ipsos movit: post paullo, ut Argivos quoque armatos ex parte altera venientes magno agmine viderunt, certam perniciem cernentes, omnem tamen casum, si pertinacior dux fuisset, videbantur subituri. Ænesidemus, ne flos Achæorum juventutis simul cum urbe amitteretur, pactus cum Philocle, ut abire illis liceret, ipse, quo loco steterat armatus, cum paucis clientibus non excessit. Missus a Philocle, qui quæreret, quid sibi vellet? nihil fatus, tantummodo, quum projecto præ se

dre à ces divinités le roi Philippe; mais comme, depuis l'alliance contractée avec les Romains, le héraut ne prononçait pas le nom du prince, la multitude éclata d'abord en murmures; ensuite plusieurs voix s'élevèrent en faveur de Philippe, et réclamèrent pour lui l'honneur que la loi lui accordait; enfin le nom du monarque fut proclamé au milieu des plus vifs applaudissemens. Encouragé par ces dispositions favorables, Philoclès s'empara, pendant la nuit, d'une forteresse appelée Larissa, située sur une éminence qui domine Argos, y mit garnison, et, au point du jour, marcha, enseignes déployées, vers la place d'armes, qui était au dessous de la citadelle : sur sa route, il trouva un détachement ennemi qui s'avançait à sa rencontre. C'était une garnison achéenne, mise récemment à Argos : composée d'environ cinq cents jeunes guerriers choisis dans toutes les cités de la ligue, elle avait pour commandant Énesidemus de Dymes. Un envoyé du lieutenant de Philippe, intima aux Achéens l'ordre de sortir de la ville : « Déjà incapables de résister aux habitans seuls, qui tous étaient dans les intérêts du roi, ils seraient encore moins en état de leur tenir tête depuis leur jonction avec les Macédoniens, auxquels les Romains eux-mêmes avaient cédé devant Corinthe. » Ces paroles ne produisirent d'abord aucune impression ni sur le chef, ni sur les soldats; l'aspect même d'un corps considérable d'Argiens, qui, les armes à la main, venaient les attaquer d'un autre côté, et la certitude d'une mort inévitable ne les aurait pas empêchés de braver tous les hasards, si leur commandant eût montré une résolution plus opiniâtre. Mais Énesidemus, pour ne pas sacrifier avec la ville la fleur de la jeunesse achéenne, capitula avec Philoclès, à con-

clypeo staret, « in præsidio creditæ urbis moriturum se armatum, » respondit. Tum, jussu præfecti, a Thracibus conjecta tela, interfectique omnes. Et post pactam inter Achæos et Romanos societatem, duæ nobilissimæ civitates, Argi et Corinthus, in potestate regis erant. Hæc, ea æstate, ab Romanis in Græcia, terra marique, gesta.

XXVI. In Gallia, nihil sane memorabile ab Sex. Ælio consule gestum; quum duos exercitus in provincia habuisset, unum retentum, quem dimitti oportebat, cui L. Cornelius proconsul præfuerat (ipse ei C. Helvium prætorem præfecit), alterum, quem in provinciam adduxit; totum prope annum Cremonensibus Placentinisque cogendis redire in colonias, unde belli casibus dissipati erant, consumsit. Quemadmodum Gallia præter spem quieta, eo anno, fuit, ita circa urbem servilis prope tumultus excitatus est. Obsides Carthaginiensium Setiæ custodiebantur; cum iis, ut principum liberis, magna vis servorum erat; augebant eorum numerum, ut ab recenti africo bello, et ab ipsis Setinis captiva aliquot nationis ejus ex præda emta mancipia. Quum conjura-

dition que les siens pourraient se retirer en liberté; quant à lui, restant sous les armes avec quelques amis fidèles, il ne quitta pas la place où il avait fait halte. Philoclès lui fit demander quel était son projet. L'Achéen, pour toute réponse, présente d'abord son bouclier dans l'attitude d'un combattant, et s'écrie ensuite « qu'il veut mourir, les armes à la main, au poste qu'on lui a confié. » Alors les Thraces, sur l'ordre de Philoclès, l'accablent de traits, et il périt avec toute sa troupe. Ainsi, malgré le traité d'alliance entre les Achéens et Rome, deux des villes les plus célèbres de la Grèce, Argos et Corinthe, tombèrent en la puissance de Philippe. Telles furent, sur terre et sur mer, les opérations des Romains en Grèce.

XXVI. En Gaule, le consul Sex. Élius ne fit rien de mémorable, quoiqu'il pût disposer de deux armées, l'une qu'il avait retenue, au lieu de la licencier (c'était celle du proconsul L. Cornelius, dont il confia le commandement au préteur C. Helvius); l'autre qu'il avait amenée avec lui : il passa presque toute l'année à faire rentrer dans leurs colonies les habitans de Crémone et de Plaisance, que les malheurs de la guerre avaient dispersés. Mais si, contre tout espoir, la Gaule fut tranquille, cette année, peu s'en fallut qu'aux environs de Rome il n'y eût *tumulte*, à la suite d'une révolte d'esclaves. On gardait à Setia (*ville des Volsques*) les ôtages des Carthaginois; comme ils appartenaient aux premières familles, ils avaient auprès d'eux une foule d'esclaves. Ce nombre s'était accru par les prisonniers faits dans la dernière guerre punique, et achetés par les habitans de Setia eux-mêmes. Après avoir formé un complot, les esclaves conjurés détachent quelques émissaires

tionem fecissent, missis ex eo numero, qui in setino agro, deinde circa Norbam et Circeios, servitia sollicitarent; satis jam omnibus præparatis, ludis, qui Setiæ prope diem futuri erant, spectaculo intentum populum adgredi statuerant; Setia per cædem et repentinum tumultum capta, Norbam et Circeios occupare. Hujus rei tam fœdæ indicium Romam ad L. Cornelium Merulam, prætorem urbis, delatum est. Servi duo ante lucem ad eum venerunt, atque ordine omnia, quæ acta futuraque erant, exposuerunt. Quibus domi custodiri jussis, prætor, senatu vocato edoctoque, quæ indices adferrent, proficisci ad eam conjurationem quærendam atque obprimendam jussus, cum quinque legatis profectus, obvios in agris sacramento rogatos arma capere et sequi cogebat. Hoc tumultuario delectu duobus millibus ferme hominum armatis, Setiam, omnibus, quo pergeret, ignaris, venit : ibi raptim principibus conjurationis comprehensis, fuga servorum ex oppido facta est; dimissi deinde per agros, qui vestigarent. Egregia duorum opera servorum indicum et unius liberi fuit. Ei centum millia gravis æris dari patres jusserunt : servis vicena quina millia æris, et libertatem; pretium eorum ex ærario solutum est dominis. Haud ita multo post, ex ejusdem conjurationis reliquiis, nunciatum est, servitia Præneste occupatura. Eo L. Cornelius prætor profectus, de

pour soulever ceux de leurs compagnons qui travaillaient sur les terres de Setia, et ceux qui étaient occupés dans le voisinage de Norba et de Circéies : lorsqu'ils pensèrent avoir bien concerté toutes leurs dispositions, ils résolurent, à la faveur des jeux qu'on allait, au premier jour, célébrer à Setia, de surprendre le peuple attentif au spectacle, de s'emparer de la ville au milieu du massacre et d'une alarme soudaine, et ensuite de se rendre maîtres de Norba et de Circéies. Mais ces odieuses manœuvres furent dénoncées, à Rome, à L. Cornelius Merula, préteur de la ville. Deux esclaves vinrent le trouver avant le jour, et lui découvrirent tout le plan de la conspiration. Le préteur fit garder chez lui les dénonciateurs, convoqua le sénat, l'instruisit des révélations qu'il avait entendues, et reçut ordre de partir pour informer contre les coupables, et pour étouffer la conjuration : il sortit de Rome avec cinq lieutenans, enrôla sur sa route les hommes qu'il rencontrait dans les campagnes, et les obligea de prêter serment, de prendre les armes et de le suivre. Ces recrues, levées à la hâte, montèrent à environ deux mille soldats, avec lesquels il se rendit à Setia, sans que personne sût où il voulait aller. A son arrivée, il fit arrêter sur-le-champ les chefs du complot; alors les esclaves s'enfuirent de la ville; mais Cornelius envoya des troupes à leur poursuite dans la campagne. Un service si important fut l'ouvrage de deux esclaves et d'un homme libre. Ce dernier obtint, par ordre du sénat, une gratification de cent mille as, et chacun des esclaves vingt-cinq mille, avec la liberté; leurs maîtres furent indemnisés aux frais du trésor public. Peu de temps après, on reçut la nouvelle qu'un reste de cette conjuration menaçait Préneste :

quingentis fere hominibus, qui in ea noxa erant, supplicium sumsit : in timore civitas fuit, obsides captivosque Pœnorum ea moliri. Itaque et Romæ vigiliæ per vicos servatæ; jussique circumire eas minores magistratus : et triumviri carceris lautumiarum intentiorem custodiam habere jussi : et circa nomen latinum a prætore litteræ missæ, ut et obsides in privato servarentur, neque in publicum prodeundi facultas daretur; et captivi ne minus decem pondo compedibus vincti in nulla alia, quam in carceris publici, custodia essent.

XXVII. Eodem anno, legati ab rege Attalo coronam auream ducentum quadraginta sex pondo in Capitolio posuerunt, gratiasque senatui egerunt, quod Antiochus, legatorum romanorum auctoritate motus, finibus Attali exercitum deduxisset. Eadem æstate, equites ducenti, et elephanti decem, et tritici modium ducenta millia, ab rege Masinissa ad exercitum, qui in Græcia erat, pervenerunt. Item ex Sicilia Sardiniaque magni commeatus et vestimenta exercitui missa. Siciliam M. Marcellus, Sardiniam M. Porcius Cato obtinebat; sanctus et innocens, asperior tamen in fœnore coercendo habitus. Fugatique ex insula fœneratores, et sumtus, quos in cultum prætorum socii facere soliti erant, circumcisi, aut sublati. Sex. Ælius consul ex Gallia, comitiorum

le préteur L. Cornelius y vint, et punit du dernier supplice à peu près cinq cents esclaves convaincus de complicité. On appréhenda que ces trames ne fussent ourdies par les ôtages et les prisonniers carthaginois. On établit donc des corps-de-garde dans les divers quartiers de Rome; on ordonna aux magistrats subalternes de faire des rondes, et aux triumvirs de surveiller les prisons plus activement encore que par le passé : en outre, le préteur écrivit à tous les alliés du nom latin de retenir les ôtages dans des maisons particulières, sans leur laisser la faculté de paraître en public; il recommandait aussi que les prisonniers fussent chargés de fers du poids de dix livres au moins, et qu'on les renfermât dans les prisons d'état, et jamais ailleurs.

XXVII. Cette même année, des ambassadeurs du roi Attale vinrent placer dans le Capitole une couronne d'or du poids de deux cent quarante-six livres, et rendre grâce au sénat de ce qu'Antiochus, sur la demande expresse des envoyés romains, avait retiré ses troupes des états de leur maître. Pendant la même campagne, l'armée, qui était en Grèce, reçut de Masinissa deux cents cavaliers, dix éléphans et deux cent mille mesures de blé. En outre, il arriva de Sicile et de Sardaigne des convois considérables et des vêtemens pour les soldats. La Sicile avait pour gouverneur M. Marcellus, et la Sardaigne, M. Porcius Caton, homme vertueux, incorruptible, mais dont on trouva la sévérité excessive dans la répression de l'usure. Il expulsa de l'île tous les usuriers, et diminua ou supprima totalement les dépenses que coûtait d'ordinaire aux alliés l'entretien des préteurs. Le consul Sex. Élius revint de la Gaule pour présider les comices, et créa consuls C. Cornelius Cethegus

caussa, Romam quum redisset, creavit consules C. Cornelium Cethegum et Q. Minucium Rufum. Biduo post, prætorum comitia habita. Sex prætores, illo anno, primum creati, crescentibus jam provinciis, et latius patescente imperio; creati autem hi, L. Manlius Vulso, C. Sempronius Tuditanus, M. Sergius Silus, M. Helvius, M. Minucius Rufus, L. Atilius. Sempronius et Helvius ex iis ædiles plebis erant; curules ædiles Q. Minucius Thermus et Ti. Sempronius Longus. Ludi romani, eo anno, quater instaurati.

XXVIII. C. Cornelio et Q. Minucio consulibus*, omnium primum de provinciis consulum prætorumque actum. Prius de prætoribus transacta res, quæ transigi sorte poterat; urbana Sergio, peregrina jurisdictio Minucio obtigit. Sardiniam Atilius, Siciliam Manlius, Hispaniam Sempronius Citeriorem, Helvius Ulteriorem est sortitus. Consulibus Italiam Macedoniamque sortiri parantibus, L. Oppius et Q. Fulvius, tribuni plebis, inpedimento erant, « quod longinqua provincia Macedonia esset : neque ulla alia res majus bello inpedimentum ad eam diem fuisset, quam quod, vixdum inchoatis rebus, in ipso conatu gerendi belli prior consul revocaretur. Quartum jam annum esse ab decreto macedonico bello. Quærendo regem et exercitum ejus, Sulpicium

* U. C. 555. — A. C. 197.

et Q. Minucius Rufus. Deux jours après, eurent lieu les élections des préteurs. Pour la première fois, on en nomma six, à cause de l'augmentation des provinces et de l'accroissement progressif de l'empire : ces magistrats furent L. Manlius Vulson, C. Sempronius Tuditanus, M. Sergius Silus, M. Helvius, M. Minucius Rufus et L. Atilius. Parmi eux, Sempronius et Helvius étaient édiles plébéiens : les édiles curules furent Q. Minucius Thermus et Ti. Sempronius Longus. Les jeux romains eurent, cette année, quatre représentations consécutives.

XXVIII. Aussitôt que les consuls C. Cornelius et Q. Minucius furent entrés en fonctions, on s'occupa avant tout de la répartition des provinces entre les consuls et les préteurs. On commença par fixer la destination de ces derniers, qui pouvait se décider par le sort : la juridiction de la ville échut à Sergius, celle des étrangers à Minucius. Atilius obtint la Sardaigne, Manlius la Sicile, Sempronius l'Espagne Citérieure, Helvius l'Ultérieure. Au moment où les consuls allaient tirer au sort l'Italie et la Macédoine, L. Oppius et Q. Fulvius, tribuns du peuple, s'y opposèrent. « La Macédoine, disaient-ils, était trop éloignée de Rome : rien, jusqu'à ce jour, n'avait plus entravé les opérations militaires que le rappel du consul, presque au commencement de sa mission et dans le fort de ses préparatifs. Déjà quatre ans s'étaient écoulés depuis qu'on avait décrété la guerre de Macédoine. Sulpicius avait passé la plus grande partie de son consulat à chercher Philippe et son armée. Villius livrait bataille à l'ennemi, lorsqu'il fut rap-

majorem partem anni absumsisse. Villium, congredientem cum hoste, re infecta revocatum. Quinctium, rebus divinis Romæ majorem partem anni retentum, ita gessisse tamen res, ut, si aut maturius in provinciam venisset, aut hiems magis sera fuisset, potuerit debellare. Nunc prope in hiberna profectum, ita comparare dici bellum, ut, nisi successor inpediat, perfecturus, æstate proxima, videatur. » His orationibus pervicerunt, ut consules in senatus auctoritate fore dicerent se, si idem tribuni facerent. Permittentibus utrisque liberam consultationem, patres consulibus ambobus Italiam provinciam decreverunt. T. Quinctio prorogarunt imperium, donec successor ex senatusconsulto venisset. Consulibus binæ legiones decretæ, et ut bellum cum Gallis Cisalpinis, qui defecissent a populo romano, gererent. Quinctio in Macedoniam subplementum decretum, peditum quinque millia et trecenti equites, et sociorum navalium tria millia. Præesse idem, qui præerat, classi L. Quinctius Flamininus jussus. Prætoribus in Hispanias octona millia peditum socium ac latini nominis data, et quadringeni equites, ut dimitterent veterem ex Hispaniis militem : et terminare jussi, qua Ulterior Citeriorve provincia servaretur. Macedoniæ legatos P. Sulpicium et P. Villium, qui consules in ea provincia fuerant, adjecerunt.

XXIX. Priusquam consules prætoresque in provincias

pelé sans avoir pu terminer le combat. Quinctius, retenu la majeure partie de l'année à Rome par des soins religieux, avait poussé la guerre avec assez de vigueur pour la terminer entièrement, s'il était arrivé plus tôt dans sa province, ou si la saison eût été moins avancée. A peine entré dans ses quartiers d'hiver, il se disposait à attaquer l'ennemi, au printemps, et à finir l'expédition, dans la campagne suivante, si un successeur ne venait l'en empêcher. » Les consuls, frappés de ces représentations, déclarèrent qu'ils s'en remettraient à la décision du sénat, si les tribuns faisaient de même. L'affaire fut soumise à une libre discussion; alors les sénateurs assignèrent aux deux consuls l'Italie pour département, et prorogèrent à T. Quinctius le commandement de la Macédoine, jusqu'à ce qu'un nouveau sénatus-consulte lui eût donné un successeur. On décréta pour chacun des consuls deux légions, et la conduite de la guerre contre les Gaulois Cisalpins qui s'étaient révoltés. On décida qu'il serait envoyé à Quinctius, en Macédoine, un renfort de cinq mille fantassins, de trois cents cavaliers, et de trois mille soldats de marine. On ordonna à L. Quinctius Flamininus de garder la direction de la flotte. Les préteurs en Espagne reçurent huit mille hommes de pied et quatre cents chevaux fournis par les alliés du nom latin; on leur prescrivit de licencier l'ancienne armée, et de déterminer les limites des Espagnes Ultérieure et Citérieure. On adjoignit à Quinctius, en qualité de lieutenans, P. Sulpicius et P. Villius, qui avaient été consuls en Macédoine.

XXIX. Avant le départ des consuls et des préteurs

proficiscerentur, prodigia procurari placuit: quod ædes Vulcani Summanique Romæ, et quod Fregellis murus et porta de cœlo tacta erant: et Frusinone inter noctem lux orta: et Æsulæ agnus biceps cum quinque pedibus natus: et Formiis duo lupi, oppidum ingressi, obvios aliquot laniaverant: Romæ non in urbem solum, sed in Capitolium penetraverat lupus. C. Acilius, tribunus plebis, tulit, ut quinque coloniæ in oram maritimam deducerentur: duæ ad ostia fluminum Vulturni Liternique: una Puteolos: una ad castrum Salerni. His Buxentum adjectum; trecenæ familiæ in singulas colonias jubebantur mitti; triumviri deducendis iis, qui per triennium magistratum haberent, creati, M. Servilius Geminus, Q. Minucius Thermus, Ti. Sempronius Longus. Delectu rebusque aliis divinis humanisque, quæ per ipsos agenda erant, perfectis, consules ambo in Galliam profecti. Cornelius recta ad Insubres via, qui tum in armis erant, Cenomanis adsumtis, Q. Minucius in læva Italiæ ad Inferum mare flexit iter, Genuamque exercitu abducto, ab Liguribus orsus est bellum. Oppida Clastidium et Litubium, utraque Ligurum, et duæ gentis ejusdem civitates, Celelates Cerdiciatesque, sese dediderunt. Et jam omnia cis Padum, præter Gallorum Boios, Ilvates Ligurum, sub ditione erant; quindecim oppida, hominum viginti millia esse dicebantur, quæ se dediderant. Inde in agrum Boiorum legiones duxit.

pour leur destination respective, on fut d'avis d'expier les prodiges : le feu du ciel avait frappé, à Rome, les temples de Vulcain et de Pluton Summanus (*Summus Manium, le premier des dieux Mânes*); à Frégelles, la muraille et la porte de la ville; à Frusinone, un éclat soudain de lumière avait brillé pendant la nuit; Ésula avait vu naître un agneau à deux têtes et à cinq pattes; à Formies, deux loups, entrés dans la ville, avaient déchiré quelques passans; à Rome, un loup avait pénétré et dans la ville et dans le Capitole même. C. Acilius, tribun du peuple, fit adopter un projet de loi qui avait pour but d'envoyer cinq colonies le long des côtes; deux à l'embouchure du Vulturne et du Liternum; une à Pouzzol; une au fort de Salerne, et la dernière à Buxento : trois cents familles furent assignées à chacune : les triumvirs, chargés de cette mission, avec des pouvoirs qui devaient durer trois ans, furent M. Servilius Geminus, Q. Minucius Thermus et Ti. Sempronius Longus. Après avoir fait les levées et rempli tous les devoirs religieux et politiques qui réclamaient leurs soins, les deux consuls partirent pour la Gaule. Cornelius marcha droit contre les Insubriens révoltés, qui venaient de s'adjoindre les Cénomans : Q. Minucius, tournant vers la gauche de l'Italie, du côté de la mer Inférieure, conduisit à Gênes son armée, et commença ses expéditions par la Ligurie. Clastidium et Litubium (*aujourd'hui Ritorbio, dans le Milanais*), deux places de cette contrée, les Celelates et les Cerdiciates, de la même nation, se rendirent volontairement. Déjà tout le pays en deçà du Pô était soumis, excepté les Boïens, peuplade gauloise, et les Ilvates, peuplade ligurienne. Quinze villes et vingt mille habitans, disait-on, avaient capitulé.

XXX. Boiorum exercitus, haud ita multo ante, trajecerat Padum, junxeratque se Insubribus et Cenomanis: quod ita acceperant, conjunctis legionibus consules rem gesturos, ut et ipsi conlatas in unum vires firmarent. Postquam fama accidit, alterum consulem Boiorum urere agros, seditio extemplo orta est. Postulare Boii, ut laborantibus opem universi ferrent. Insubres negare, se sua deserturos. Ita divisæ copiæ, Boiisque in agrum suum tutandum profectis, Insubres, cum Cenomanis super amnis Mincii ripam consederunt. Infra eum locum quinque millia passuum et consul Cornelius eidem flumini castra adplicuit; inde mittendo in vicos Cenomanorum Brixiamque, quod caput gentis erat, ut satis comperit, non ex auctoritate seniorum juventutem in armis esse, nec publico consilio Insubrium defectioni Cenomanos se adjunxisse; excitis ad se principibus, id agere ac moliri cœpit, ut desciscerent ab Insubribus Cenomani, et, signis sublatis, aut domos redirent, aut ad Romanos transirent. Et id quidem inpetrari nequiit; in id fides data consuli est, ut in acie aut quiescerent, aut, si qua etiam occasio fuisset, adjuvarent Romanos. Hæc ita convenisse Insubres ignorabant: suberat tamen quædam suspicio animis, labare fidem sociorum. Itaque, quum in aciem eduxissent, neutrum iis cornu commit-

De là le consul mena ses légions sur les terres des Boïens.

XXX. Peu de temps auparavant, les Boïens avaient franchi le Pô, et s'étaient réunis aux Insubriens et aux Cénomans, afin d'être à même d'opposer des forces redoutables aux consuls, qu'ils supposaient devoir marcher contre eux avec toutes leurs troupes. Mais à la nouvelle que l'un des consuls portait la flamme sur le territoire des Boïens, la discorde éclata aussitôt entre ces peuples. Les Boïens demandaient que l'armée entière vînt au secours de leur pays dévasté; les Insubriens refusaient de quitter leur patrie. Ainsi les troupes alliées se séparèrent; les Boïens partirent pour défendre leurs campagnes, et les Insubriens, avec les Cénomans, campèrent sur les rives du Mincio. Environ à cinq mille pas au dessous, le consul Cornelius vint adosser son camp à cette rivière. Bientôt les émissaires, qu'il avait envoyés dans les bourgs des Cénomans et à Brixia, chef-lieu de la contrée, lui firent savoir que la jeunesse avait pris les armes, sans l'aveu des vieillards, et que le conseil n'avait point autorisé la réunion des Cénomans aux Insubriens rebelles : alors il manda les principaux Cénomans, et mit tout en œuvre pour les détacher des Insubriens, et pour les décider ou à retourner dans leur pays, ou à passer du côté des Romains. Il ne put l'obtenir; mais ils s'engagèrent à rester neutres dans le combat, ou même, si l'occasion s'en présentait, à se déclarer pour les Romains. Les Insubriens ignoraient ces conventions secrètes; cependant ils avaient quelques soupçons sur la fidélité de leurs alliés. Aussi, lorsqu'ils se rangèrent en bataille, ils n'osèrent pas leur confier une des ailes, dans la crainte qu'une trahison de leur

tere ausi, ne, si dolo cessissent, rem totam inclinarent, post signa in subsidiis eos locaverunt. Consul, principio pugnæ, vovit ædem Sospitæ Junoni, si, eo die, hostes fusi fugatique essent. A militibus clamor sublatus, compotem voti consulem se facturos, et inpetus in hostes est factus. Non tulerunt Insubres primum concursum; quidam et a Cenomanis, terga repente in ipso certamine adgressis, tumultum ancipitem injectum auctores sunt, cæsaque in medio quinque et triginta millia hostium, quinque millia et septingentos vivos captos : in iis, Amilcarem, Pœnorum imperatorem, qui belli caussa fuisset; signa militaria centum triginta, et carpenta supra ducenta. Oppida Gallorum, quæ Insubrium defectionem secuta erant, dediderunt se Romanis.

XXXI. Minucius consul primo effusis populationibus peragraverat fines Boiorum: deinde, ut, relictis Insubribus, ad sua tuenda receperant sese, castris se tenuit, acie dimicandum cum hoste ratus. Nec Boii detrectassent pugnam, ni fama Insubres victos adlata animos fregisset. Itaque, relicto duce castrisque, dissipati per vicos, sua quisque ut defenderent, rationem gerendi belli hosti mutarunt; omissa enim spe per unam dimicationem rei decernendæ, rursus populari agros, et urere tecta, vicosque expugnare cœpit. Per eosdem dies, Clastidium incensum; inde in Ligustinos Ilvates, qui soli

part n'entraînât une déroute complète; ils les placèrent derrière les enseignes, à la réserve. Au commencement de l'action, le consul voua un temple à Junon Sospita, si, ce jour-là, les ennemis étaient vaincus et obligés de fuir. Un cri que poussèrent ses soldats, lui assura l'accomplissement de son vœu; l'attaque fut vive et prompte. Les Insubriens ne soutinrent pas le premier choc : si l'on en croit certains auteurs, les Cénomans, au fort de la mêlée, les chargèrent tout à coup par derrière, manœuvre qui jeta la confusion dans leurs rangs; on leur tua trente-cinq mille hommes; cinq mille sept cents furent faits prisonniers, et, dans le nombre, Amilcar, général carthaginois, premier moteur de cette guerre : on s'empara de cent trente étendards et de plus de deux cents charriots. Les villes des Gaulois, qui avaient pris part à la révolte des Insubriens, envoyèrent leur soumission.

XXXI. Le consul Minucius avait d'abord, par de rapides incursions, ravagé les frontières des Boïens : ensuite, quand ils eurent quitté les Insubriens pour courir à la défense de leur pays, il se tint dans ses retranchemens, persuadé qu'il faudrait bientôt en venir aux mains; et les Boïens n'auraient pas refusé le combat, si la nouvelle de la défaite des Insubriens n'eût abattu leur courage. Alors ils abandonnent leur chef et leur camp, et se dispersent dans les bourgs, pour défendre chacun ses propriétés; ce qui obligea le consul à suivre un autre plan de campagne : en effet, désespérant de terminer la guerre par une seule bataille, il se mit de nouveau à dévaster le territoire, à brûler les maisons, à forcer les bourgades. Vers ce temps, Clastidium fut

non parebant, legiones ductæ. Ea quoque gens, ut Insubres acie victos, Boios, ita ut tentare spem certaminis metuerent, territos audivit, in ditionem venit. Litteræ consulum amborum de rebus in Gallia prospere gestis, sub idem tempus, Romam adlatæ. M. Sergius, prætor urbis, in senatu eas, deinde, ex auctoritate patrum, ad populum recitavit; supplicatio in quatriduum decreta. Hiems jam, eo tempore, erat.

XXXII. Quum T. Quinctius, capta Elatia, in Phocide ac Locride hiberna disposita haberet, Opunte seditio orta est. Factio una Ætolos, qui propiores erant, altera Romanos arcessebat. Ætoli priores venerunt: sed opulentior factio, exclusis Ætolis, missoque ad imperatorem romanum nuncio, usque in adventum ejus, tenuit urbem. Arcem regium tenebat præsidium: neque, ut descenderent inde, aut Opuntiorum minis, aut auctoritate imperantis consulis romani, perpelli potuerunt. Mora, cur non extemplo obpugnarentur, ea fuit, quod caduceator ab rege venerat, locum ac tempus petens conloquio. Id gravate concessum regi est; non quin cuperet Quinctius per se partim armis, partim conditionibus confectum videri bellum: necdum enim sciebat, utrum successor sibi alter ex novis consulibus mitteretur; an, quod, summa vi ut tenderent, amicis et pro-

incendié. De là, les légions marchèrent contre les Ilvates, seule peuplade qui refusait de se soumettre. Mais lorsqu'elle apprit que les Insubriens avaient été vaincus en bataille rangée, et que les Boïens étaient frappés de terreur au point de n'oser tenter la chance d'un combat, elle capitula comme les autres. Des lettres, où les deux consuls annonçaient leurs heureux succès contre les Gaulois, arrivèrent à Rome, à cette époque. M. Sergius, préteur de la ville, les lut d'abord dans le sénat, et ensuite, par l'ordre des sénateurs, dans l'assemblée du peuple; on décréta quatre jours de prières publiques. Déjà l'hiver était commencé.

XXXII. Lorsque T. Quinctius, après la réduction d'Élatie, avait pris ses cantonnemens dans la Phocide et dans la Locride, une sédition éclata à Opunte. Un parti appelait les Étoliens, qui étaient le plus à proximité, un autre les Romains. Les Étoliens arrivèrent les premiers; mais la faction la plus puissante les exclut, envoya un courrier au général romain, et, jusqu'à son arrivée, resta maîtresse de la ville. La citadelle était occupée par une garnison macédonienne, que toutes les menaces des Opuntiens, que les sommations impérieuses du consul ne purent déterminer à en sortir. On l'aurait attaquée à l'instant même, sans l'arrivée d'un héraut, porteur d'un caducée, qui vint, au nom du roi, demander une entrevue, dont le consul fixerait le temps et le lieu. Quinctius y consentit avec peine, malgré le désir qu'il avait de terminer la guerre, ou par la force des armes, ou par un traité de paix. Car il ignorait encore si on lui donnerait pour successeur l'un des nouveaux consuls, ou si les démarches et les efforts de ses parens et de ses amis réussiraient à faire proroger ses pouvoirs:

pinquis mandaverat, imperium prorogaretur: aptum autem fore conloquium credebat, ut sibi liberum esset, vel ad bellum manenti, vel ad pacem decedenti rem inclinare. In sinu Maliaco prope Nicæam litus elegere; eo rex ab Demetriade, cum quinque lembis et una nave rostrata, venit. Erant cum eo principes Macedonum, et Achæorum exsul vir insignis Cycliadas. Cum imperatore romano rex Amynander erat, et Dionysodorus, Attali legatus, et Agesimbrotus, præfectus rhodiæ classis, et Phæneas, princeps Ætolorum, et Achæi duo, Aristænus et Xenophon. Inter hos Romanus, ad extremum litus progressus, quum rex in proram navis in anchoris stantis processisset, « Commodius, inquit, si in terram egrediaris, ex propinquo dicamus in vicem, audiamusque. » Quum rex facturum se id negaret; « Quem tandem, inquit Quinctius, times? » Ad hoc ille superbo et regio animo : « Neminem equidem timeo, præter deos inmortales; non omnium autem credo fidei, quos circa te video, atque omnium minime Ætolis. — Istud quidem, ait Romanus, par omnibus periculum est, qui cum hoste ad conloquium congrediuntur, si nulla fides sit. — Non tamen, inquit rex, T. Quincti, par perfidiæ præmium est, si fraude agatur, Philippus et Phæneas; neque enim æque difficulter Ætoli prætorem alium, ac Macedones regem in meum locum substituant. » Secundum hæc, silentium fuit.

or, une conférence lui offrait l'avantage de continuer la guerre en toute liberté, s'il restait, ou, s'il était rappelé, d'amener une pacification. Le bord de la mer, dans le golfe de Malée, près de Nicée (*ville de Locride, très-voisine des Thermopyles*), fut choisi pour le rendez-vous : le roi y vint de Démétriade avec cinq esquifs et un vaisseau à éperon. Il était suivi de ses principaux courtisans (*Apollodore* et *Démosthène*) et de Cycliadas, illustre exilé achéen. Le consul avait avec lui le roi Amynander, Dionysodore, ambassadeur d'Attale, Agesimbrotus, commandant de la flotte de Rhodes, Phénéas, préteur d'Étolie, et deux Achéens, Aristène et Xénophon. Quinctius, au milieu de ce cortège, s'avança jusqu'au bord de la mer, et Philippe parut sur la proue de son vaisseau, qui était à l'ancre. « Si vous descendiez à terre, lui dit Quinctius, nous serions plus à portée de converser et de nous entendre. » Le roi s'y refusa. « Que craignez-vous donc? » reprit Quinctius. Philippe répondit avec toute la fierté d'un roi : « Je ne crains que les dieux immortels; mais je n'ai pas confiance en tous ceux que je vois autour de vous, et, plus que tous les autres, les Étoliens me sont suspects. — Dans une conférence entre ennemis, répliqua Quinctius, le danger est le même de part et d'autre, si la défiance est réciproque. — Oui, repartit le roi; mais en cas de perfidie, de trahison, la partie n'est pas égale entre Philippe et Phénéas : car il est moins difficile aux Étoliens de remplacer leur préteur, qu'aux Macédoniens de mettre un autre roi à ma place. » Après ce début, il y eut un moment de silence.

XXXIII. Quum Romanus eum æquum censeret priorem dicere, qui petisset conloquium; rex, ejus esse priorem orationem, qui daret pacis leges, non qui acciperet; tum Romanus, « Simplicem suam orationem esse; ea enim se dicturum, quæ ni fiant, nulla sit pacis conditio. Deducenda ex omnibus Græciæ civitatibus regi præsidia esse; captivos et transfugas sociis populi romani reddendos; restituenda Romanis ea Illyrici loca, quæ post pacem in Epiro factam occupasset. Ptolemæo, regi Ægypti, reddendas urbes, quas post Philopatoris Ptolemæi mortem occupasset. Suas populique romani conditiones has esse : ceterum et sociorum audiri postulata verum esse. » Attali regis legatus, « Naves captivosque, quæ ad Chium navali prœlio capta essent, et Nicephorium, Venerisque templum, quæ spoliasset evastassetque, pro inconruptis restitui. » Rhodii Peræam (regio est continentis adversus insulam, vetustæ eorum ditionis) repetebant, postulabantque « præsidia deduci ab Iasso, et Bargyliis, et Euromensium urbe, et in Hellesponto Sesto atque Abydo, et Perinthum Byzantiis in antiqui formulam juris restitui, et liberari omnia Asiæ emporia portusque. » Achæi Corinthum et Argos repetebant. Prætor Ætolorum, Phæneas quum eadem fere, quæ Romani, ut Græcia decederetur, postulasset, redderenturque Ætolis urbes, quæ quondam juris ac ditionis eorum fuis-

XXXIII. Quinctius fit ensuite observer que c'était à celui qui avait demandé l'entrevue à s'expliquer le premier ; mais Philippe objecta que c'était à celui qui donnait la loi, et non pas à celui qui la recevait. Alors le consul répliqua « qu'il avait peu de chose à dire : sans les conditions qu'il allait dicter, il n'y avait pas de traité de paix possible. Le roi retirerait ses garnisons de toutes les villes de la Grèce ; il rendrait aux alliés de Rome leurs prisonniers et leurs transfuges, et aux Romains les places de l'Illyrie dont il s'était emparé depuis la paix d'Épire ; enfin au roi Ptolémée (*Épiphane*) les villes que Philippe avait envahies après la mort de Ptolémée Philopator. C'étaient là les conditions qu'il proposait en son nom et en celui du peuple romain ; mais il était juste aussi d'entendre les demandes des alliés. » L'ambassadeur du roi Attale réclama « la restitution des vaisseaux et des prisonniers tombés au pouvoir de Philippe dans le combat naval de Chio, et la restauration complète du bois de Nicephorium et du temple de Vénus, que les Macédoniens avaient dévastés et mis au pillage. » Les Rhodiens redemandaient Perée, domaine du continent, en face de leur île, naguère dans leur dépendance ; ils exigeaient encore « l'évacuation d'Iassus, de Bargylies (*villes de Carie*), d'Eurome, de Sestos et d'Abydos dans l'Hellespont ; la restitution de Périnthe aux Byzantins au même titre qu'autrefois, et l'affranchissement de tous les marchés, de tous les ports de l'Asie. » Les Achéens revendiquaient la possession de Corinthe et d'Argos. Phénéas, préteur des Étoliens, insista, à peu près dans les mêmes termes que le consul, sur ce que les garnisons du roi fussent retirées de la Grèce, et sur ce qu'on rendît à ses concitoyens les villes

sent; excepit orationem ejus princeps Ætolorum, Alexander, vir, ut inter Ætolos, facundus. « Jam dudum se reticere, ait, non quo quidquam agi putet eo conloquio, sed ne quem sociorum dicentem interpellet. Neque de pace cum fide Philippum agere, neque bella vera virtute umquam gessisse. In conloquiis, insidiari et captare: in bello, non congredi æquo campo, neque conlatis signis dimicare, sed refugientem incendere ac diripere urbes, et vincentium præmia victum conrumpere. At non sic antiquos Macedonum reges, sed acie bellare solitos, urbibus parcere, quantum possent, quo opulentius imperium haberent. Nam de quorum possessione dimicetur tollentem, nihil sibi præter bellum relinquere, quod consilium esse? Plures, priore anno, sociorum urbes in Thessalia evastasse Philippum, quam omnes, qui umquam hostes Thessaliæ fuerint; ipsis quoque Ætolis eum plura socium, quam hostem, ademisse. Lysimachiam, pulso prætore et præsidio Ætolorum, occupasse eum. Cium item suæ ditionis urbem funditus evertisse ac delesse. Eadem fraude habere eum Thebas, Phthias, Echinum, Larissam, et Pharsalum. »

précédemment soumises à leurs lois, à leur domination. Après lui, Alexandre, un des principaux Étoliens, assez éloquent pour un peuple qui comptait peu d'orateurs, prit la parole et dit : « qu'il avait jusqu'alors gardé le silence, non dans l'espoir que cette conférence pût amener quelque résultat, mais pour ne pas interrompre ceux des alliés qui avaient parlé. Philippe n'apportait pas plus de franchise à cette négociation qu'il n'avait déployé dans la guerre de véritable courage. Dans les conférences, il n'avait en vue que de tendre des pièges, que de surprendre la bonne foi : à la guerre, il ne combattait point en rase campagne; il ne marchait pas, enseignes déployées, à l'ennemi; tout son talent consistait à fuir, à brûler les villes, à les livrer au pillage, et, lorsqu'il était vaincu, à faire perdre au vainqueur le fruit de sa victoire. Ce n'était pas ainsi qu'agissaient les anciens rois de Macédoine : accoutumés à livrer des batailles régulières, ils épargnaient les villes, autant que possible, afin d'avoir des états plus florissans. Quel était le but de Philippe en détruisant les possessions qui forment l'objet de la guerre, et en ne se réservant que la guerre même? L'année d'auparavant, le roi avait, dans la Thessalie, ravagé plus de villes alliées, que tous les ennemis qui l'avaient jamais attaquée. Son alliance avait été plus fatale aux Étoliens eux-mêmes que ses hostilités. Ne s'était-il pas rendu maître de Lysimachie (*ici ville de la Chersonèse : il y avait une autre Lysimachie en Étolie*), après avoir chassé la garnison étolienne et son commandant? Cios n'avait passé sous ses lois que pour être détruite et renversée de fond en comble. C'est à la même perfidie qu'il devait la possession de Thèbes, de Phthies, d'Échine, de Larisse et de Pharsale. »

XXXIV. Motus oratione Alexandri, Philippus navem, ut exaudiretur, propius terram adplicuit. Orsum eum dicere, in Ætolos maxime, violenter, Phæneas interfatus, « Non in verbis rem verti, ait : aut bello vincendum, aut melioribus parendum esse. — Adparet id quidem, inquit Philippus, etiam cæco; » jocatus in valetudinem oculorum Phæneæ; et erat dicacior natura, quam regem decet, et ne inter seria quidem risu satis temperans. Indignari inde cœpit, « Ætolos, tamquam Romanos, decedi Græcia jubere : qui, quibus finibus Græcia sit, dicere non possint. Ipsius enim Ætoliæ Agræos, Apodotosque, et Amphilochos, quæ permagna eorum pars sit, Græciam non esse. An, quod a sociis eorum non abstinuerim, justam querelam habent, quum ipsi pro lege hunc antiquitus morem servent, ut adversus socios ipsi suos, publica tantum auctoritate demta, juventutem suam militare sinant, et contrariæ persæpe acies in utraque parte Ætolia auxilia habeant? Nec ego Cium expugnavi, sed Prusiam socium et amicum obpugnantem adjuvi : et Lysimachiam ab Thracibus vindicavi; sed, quia me necessitas ad hoc bellum a custodia ejus avertit, Thraces habent. Et Ætolis hæc. Attalo autem Rhodiisque nihil jure debeo; non enim a me, sed ab illis, principium belli ortum est. Romanorum autem honoris caussa, Peræam Rhodiis, et naves Attalo cum

XXXIV. Piqué des reproches d'Alexandre, Philippe fit avancer son vaisseau plus près de la terre, afin d'être plus facilement entendu. Il commençait à s'emporter, surtout contre les Étoliens, lorsque Phénéas l'interrompit, en disant « qu'il ne s'agissait pas d'un assaut de paroles : à la guerre, il fallait vaincre, ou se soumettre au plus fort. — La chose est claire, même pour un aveugle, » répliqua Philippe, par une allusion satirique aux yeux malades de Phénéas; car le prince était naturellement railleur, plus qu'il ne convient à un roi; et, au milieu même des affaires sérieuses, il ne pouvait s'abstenir de plaisanter. Ensuite, il témoigna son indignation « de ce que les Étoliens le sommaient, comme les Romains, d'évacuer la Grèce; les Étoliens! qui seraient embarrassés pour en fixer seulement les limites. En effet, les Agréens, les Apodotes et les Amphiloques, dont le territoire formait la majeure partie de l'Étolie, n'étaient pas Grecs. — Je n'ai pas respecté leurs alliés! poursuivit-il; certes les Étoliens sont fondés à m'adresser un tel reproche, lorsqu'un usage, qui a chez eux force de loi, permet, de tout temps, à leur jeunesse de prendre parti contre leurs alliés; il ne manque à cette coutume que l'autorisation du gouvernement! Aussi voit-on souvent deux armées en présence avoir chacune des Étoliens auxiliaires. Quant à Cios, ce n'est pas moi qui suis venu l'assiéger; je n'ai fait que secourir Prusias, mon allié et mon ami. J'ai arraché Lysimachie aux Thraces; mais la nécessité où m'a réduit la guerre actuelle d'en abandonner la défense, a fait retomber cette ville en leur pouvoir. Voilà ma réponse aux Étoliens. Pour ce qui touche Attale et les Rhodiens, je ne leur dois rien légitimement, car ils ont été les agresseurs. Toutefois,

captivis, qui comparebunt, restituam. Nam quod ad Nicephorium Venerisque templi restitutionem adtinet, quid ea restitui postulantibus respondeam? nisi, quo uno modo luci silvæque cæsæ restitui possunt, curam inpensamque sationis me præstaturum: quoniam hæc inter se reges postulare et respondere placet. » Extrema ejus oratio adversus Achæos fuit: in qua, orsus ab Antigoni primum, suis deinde erga eam gentem meritis, recitari decreta eorum jussit, omnes divinos humanosque honores complexa; atque eis adjecit recens decretum, quo ab se descivissent; invectusque graviter in perfidiam eorum, « Argos tamen se redditurum eis, dixit. De Corintho cum imperatore romano deliberaturum esse; quæsiturumque simul ab eo, utrum iis tantum urbibus decedere se æquum censeat, quas a se ipso captas jure belli habeat, an iis etiam, quas a majoribus suis accepisset. »

XXXV. Parantibus Achæis Ætolisque ad ea respondere, quum prope occasum sol esset, dilato in posterum diem conloquio, Philippus in stationem, ex qua profectus erat, Romani sociique in castra redierunt. Quinctius, postero die, ad Nicæam (is enim locus placuerat), ad constitutum tempus venit. Philippus nullus usquam, nec nuncius ab eo, per aliquot horas, veniebat: et jam desperantibus venturum repente adparuerunt naves. Atque

en considération des Romains, je rendrai Perée aux Rhodiens, et à Attale ses vaisseaux et les prisonniers qu'on pourra retrouver. En ce qui concerne le bois de Nicephorium et le temple de Vénus, la seule réponse, la seule satisfaction possible que j'aie à donner sur cet article, c'est de m'engager à faire de nouvelles plantations, puisque de pareils objets deviennent matière à discussions entre des rois. » La fin de son discours fut une sortie contre les Achéens : après avoir rappelé d'abord les bienfaits d'Antigone, puis ceux dont il les avait lui-même comblés, il fit lire les anciens décrets où ces peuples lui avaient accordé tous les honneurs que l'on peut prodiguer aux dieux et aux mortels; et, par opposition à ces flatteries, il ajouta le décret tout récent qui prescrivait de renoncer à son alliance. Lorsqu'il eut, en termes énergiques, flétri la trahison des Achéens, il promit cependant « de leur rendre Argos. A l'égard de Corinthe, il se réservait d'en conférer avec le général romain, et de lui demander s'il aurait seulement à restituer les villes qui lui appartenaient par droit de conquête, ou s'il lui faudrait encore céder les places même que ses ancêtres lui avaient laissées. »

XXXV. Les Achéens et les Étoliens se préparaient à répondre au discours du roi; mais comme le soleil était sur son déclin, on remit la conférence au jour suivant : Philippe retourna dans la position qu'il avait quittée; les Romains et leurs alliés rentrèrent dans leur camp. Le lendemain, à l'heure convenue, Quinctius se rendit à Nicée, lieu qu'on avait choisi pour la réunion. Mais Philippe ne s'y trouva point, et, pendant quelques heures, il n'envoya pas même le moindre message; enfin, on désespérait de le voir, lorsque tout à coup ses vais-

ipse quidem, « quum tam gravia et indigna imperarentur, inopem consilii diem se consumsisse deliberando, » aiebat. Vulgo credebatur, de industria rem in serum tractam, ne tempus dari posset Achæis Ætolisque ad respondendum; et eam opinionem ipse adfirmavit, petendo, ut, submotis aliis, ne tempus altercando tereretur, et aliquis finis rei inponi posset, cum ipso imperatore romano liceret sibi conloqui. Id primo non acceptum, ne excludi conloquio viderentur socii : deinde, quum haud absisteret petere, ex omnium consilio, romanus imperator cum Ap. Claudio, tribuno militum, ceteris submotis, ad extremum litus processit. Rex cum duobus, quos pridie adhibuerat, in terram est egressus. Ibi quum aliquamdiu secreto locuti essent, quæ acta ad suos Philippus retulerit, minus compertum est. Quinctius hæc retulit ad socios : « Romanis eum cedere tota Illyrici ora, perfugas remittere, ac si qui essent captivi. Attali naves, et cum iis captos navales socios; Rhodiis regionem, quam Peræam vocant, reddere : Iasso et Bargyliis non cessurum. Ætolis Pharsalum Larissamque reddere, Thebas non reddere. Achæis, non Argis modo, sed etiam Corintho cessurum. » Nulli omnium placere, partium, quibus cessurus, aut non cessurus esset, destinatio : « plus enim amitti in iis, quam adquiri ; nec umquam, nisi tota deduxisset Græcia præsidia, caussas certaminum defore. »

seaux apparurent. Il assura « que l'extrême dureté, que la rigueur excessive des lois qu'on lui imposait, l'avait jeté dans une irrésolution telle, qu'il avait passé tout le jour à délibérer. » L'opinion générale fut que ce retard avait été calculé pour ôter aux Achéens et aux Étoliens le temps de répondre; et le roi lui-même confirma ce soupçon en demandant l'exclusion de tous les alliés, pour ne pas perdre les instans en altercations inutiles, et pour arriver enfin à un résultat : l'entrevue se passerait entre le général romain et lui. D'abord cette proposition ne fut point acceptée, parce qu'elle semblait fermer aux alliés toute discussion; mais sur les instances réitérées de Philippe et de l'aveu de tous les alliés, le consul, seul avec Ap. Claudius, tribun des soldats, s'avança jusqu'au bord de la mer : de son côté, le roi descendit à terre, avec les deux courtisans qu'il avait la veille auprès de lui. Il y eut alors quelques momens d'entretien secret; on ne sait trop le compte que Philippe en rendit aux siens; voici quel fut le rapport de Quinctius aux alliés : « Philippe abandonnait aux Romains toute la côte de l'Illyrie; leur renvoyait les transfuges et les prisonniers qu'il pouvait avoir; il restituait à Attale ses vaisseaux et leur équipage; il rendait aux Rhodiens le pays de Perée; mais il gardait Iassus et Bargylies; il laissait aux Étoliens Pharsale et Larisse, et conservait Thèbes; il accordait aux Achéens Argos et même Corinthe. » Personne ne fut satisfait de le voir décider ainsi de ce qu'il voulait céder ou retenir. « On avait, dans tout cela, plus à perdre qu'à gagner; et tant qu'il resterait en Grèce une seule garnison macédonienne, les sujets de contestations ne manqueraient jamais. »

XXXVI. Quum hæc toto ex concilio certatim omnes vociferarentur, ad Philippum quoque procul stantem vox est perlata; itaque a Quinctio petit, ut rem totam in posterum diem differret : profecto aut persuasurum se, aut persuaderi sibi passurum. Litus ad Thronium conloquio destinatur; eo mature conventum est. Ibi Philippus primo et Quinctium et omnes, qui aderant, rogare, ne spem pacis turbare vellent. Postremo petere tempus, quo legatos Romam ad senatum mittere posset. « Aut his conditionibus se pacem inpetraturum, aut, quascunque senatus dedisset, leges pacis accepturum. » Id ceteris haudquaquam placebat; nec enim aliud, quam moram et dilationem ad conligendas vires, quæri. Quinctius, « verum id futurum fuisse, dicere, si æstas et tempus rerum gerendarum esset; nunc, hieme instante, nihil amitti, dato spatio ad legatos mittendos. Nam neque sine auctoritate senatus quidquam eorum ratum fore, quæ cum rege ipsi pepigissent; et explorari (dum bello necessariam quietem ipsa hiems daret) senatus auctoritatem posse. » In hanc sententiam et ceteri sociorum principes concesserunt : induciisque datis in duos menses, et ipsos mittere singulos legatos ad edocendum senatum, ne fraude regis caperetur, placuit. Additum induciarum pacto, ut regia præsidia Phocide ac Locride extemplo deducerentur. Et ipse Quinctius cum sociorum

XXXVI. Comme toute l'assemblée se récriait à l'envi sur les propositions du roi, les clameurs arrivèrent jusqu'à Philippe, bien qu'il fût assez éloigné. Il pria donc Quinctius de remettre au lendemain la décision de toute l'affaire, assurant qu'il ferait goûter ses raisons, ou qu'il se rendrait à celles qu'on lui donnerait. Thronium, sur la côte, fut assigné pour le lieu du rendez-vous; on s'y réunit de bonne heure. Là, Philippe commença par conjurer Quinctius et tous les assistans de ne pas faire évanouir toute espérance de paix. Enfin, il demanda le temps d'envoyer des ambassadeurs au sénat romain : « ou il obtiendrait la paix aux mêmes conditions, ou il accepterait toutes celles que le sénat lui aurait dictées. » Ces offres ne plaisaient guère aux alliés : « Philippe, disaient-ils, ne cherchait qu'à gagner du temps, afin de pouvoir, dans l'intervalle, réunir de nouvelles forces. » Quinctius répondit « que ces objections seraient justes, si l'on était au commencement de la campagne, et dans la saison des opérations actives; mais, à la veille de l'hiver, on n'avait rien à risquer en laissant au roi le temps d'envoyer à Rome des ambassadeurs. Aussi bien, tous les articles stipulés avec lui ne seraient reconnus valables qu'autant qu'ils auraient été ratifiés par l'autorité du sénat, et la suspension des hostilités, nécessitée par l'hiver, permettrait de connaître à fond les intentions des sénateurs. » Cet avis fut adopté par les chefs des alliés, et l'on accorda à Philippe une trève de deux mois : cependant chacun de ces chefs jugea à propos d'envoyer des députés à Rome, afin d'éclairer le sénat, et de le mettre en garde contre les artifices du roi. Une clause additionnelle de la trève fut que les garnisons macédoniennes évacueraient sur-le-champ la Phocide et

legatis Amynandrum, Athamanum regem, ut speciem legationi adjiceret, et Q. Fabium (uxoris Quinctii sororis filius erat), et Q. Fulvium, et Ap. Claudium misit.

XXXVII. Ut ventum Romam est, prius sociorum legati, quam regis, auditi sunt; cetera eorum oratio conviciis regis consumta est. Moverunt eo maxime senatum, demonstrando maris terrarumque regionis ejus situm; ut omnibus adpareret, si Demetriadem in Thessalia, Chalcidem in Eubœa, Corinthum in Achaia rex teneret, non posse liberam Græciam esse: et ipsum Philippum, non contumeliosius, quam verius, compedes eas Græciæ adpellare. Legati deinde regis intromissi; quibus, longiorem exorsis orationem, brevis interrogatio, cessurusne iis tribus urbibus esset, sermonem incidit, quum mandati sibi de his nominatim negarent quidquam; sic infecta pace, regii dimissi. Quinctio liberum arbitrium pacis ac belli permissum. Quod ut satis adparuit, non tædere belli senatum, et ipse, victoriæ, quam pacis, avidior, neque conloquium postea Philippo dedit, neque legationem aliam, quam quæ omni Græcia decedi nunciaret, admissurum dixit.

XXXVIII. Philippus, quum acie decernendum videret, et undique ad se contrahendas vires, maxime de

la Locride. De son côté, Quinctius, pour donner plus de pompe à l'ambassade, adjoignit aux envoyés des alliés Amynander, roi des Athamanes, et fit partir avec eux Q. Fabius, neveu de sa femme, Q. Fulvius et Ap. Claudius.

XXXVII. Dès que la députation fut arrivée à Rome, les ambassadeurs des alliés eurent audience avant ceux du roi. Leur discours ne fut guère qu'une violente diatribe contre Philippe; mais ce qui frappa surtout le sénat, ce fut le plan figuré des mers et des terres de leur pays, dont l'inspection prouvait évidemment que, si le roi restait maître de Démétriade en Thessalie, de Chalcis dans l'Eubée, et de Corinthe en Achaïe, la Grèce ne pouvait être libre : Philippe lui-même, avec autant d'insolence que de vérité, appelait ces villes les entraves de la Grèce. Ensuite les ambassadeurs macédoniens furent introduits : ils avaient commencé une harangue fort longue, lorsque deux mots interrompirent leur discours; on leur demanda si leur maître consentait à rendre les trois villes déjà nommées. Sur leur réponse que cet article n'était pas spécialement désigné dans leurs instructions, ils furent congédiés sans obtenir la paix. On laissa à Quinctius toute liberté de faire, à son choix, la paix ou la guerre. Quinctius, à peu près sûr que le sénat n'était pas rebuté par la longueur de l'expédition, et plus sensible lui-même à l'honneur de vaincre qu'à celui de conclure un traité, n'accorda plus par la suite d'entrevue à Philippe, et lui signifia qu'il n'admettrait de sa part d'autre ambassade que celle qui lui annoncerait l'entière évacuation de la Grèce.

XXXVIII. Philippe reconnut alors que les armes seules devaient décider la querelle, et qu'il lui fallait

Achaiæ urbibus, regionis ab se diversæ, et magis tamen de Argis, quam de Corintho, sollicitus, optimum ratus Nabidi eam, Lacedæmoniorum tyranno, velut fiduciariam dare, ut victori sibi restitueret; si quid adversi accidisset, ipse haberet, Philocli, qui Corintho Argisque præerat, scribit, ut tyrannum ipse conveniret. Philocles, præterquam quod jam veniebat cum munere, adjicit ad pignus futuræ regi cum tyranno amicitiæ, filias suas regem Nabidis filiis matrimonio conjungere velle. Tyrannus primo negare, aliter urbem eam se accepturum, nisi Argivorum ipsorum decreto arcessitus ad auxilium urbis esset: deinde, ut frequenti concione non adspernatos modo, sed abominatos etiam nomen tyranni audivit, caussam se spoliandi eos nactum ratus, tradere, ubi vellet, urbem, Philoclem jussit. Nocte, ignaris omnibus, acceptus in urbem est tyrannus; prima luce, occupata omnia superiora loca, portæque clausæ. Paucis principum inter primum tumultum elapsis, eorum absentium direptæ fortunæ: præsentibus aurum atque argentum ablatum; pecuniæ imperatæ ingentes; qui non cunctanter contulere, sine contumelia et laceratione corporum sunt dimissi: quos occulere aut retrahere aliquid suspicio fuit, in servilem modum lacerati atque extorti. Concione inde advocata, rogationes promulgavit; unam de tabulis novis, alteram de agro viritim

réunir toutes ses forces; il éprouvait des craintes assez vives au sujet des places de l'Achaïe, région éloignée de la Macédoine; Argos cependant l'inquiétait plus encore que Corinthe : aussi dans la persuasion que le meilleur parti était de remettre Argos, comme un dépôt, entre les mains de Nabis, tyran de Lacédémone, pour reprendre cette ville, s'il était vainqueur, et la lui laisser, en cas de revers, il mande à Philoclès, gouverneur de Corinthe et d'Argos, d'aller lui-même trouver Nabis. Philoclès, outre le présent qu'il venait faire, ajouta que le roi, pour gage de son amitié future avec le tyran, avait l'intention de donner ses filles en mariage aux fils de Nabis. D'abord le tyran refusa l'offre de la ville, à moins qu'un décret des Argiens eux-mêmes ne l'appelât à leur secours : mais lorsqu'il sut qu'une assemblée nombreuse avait témoigné du mépris et même de l'horreur au seul nom du tyran, jaloux d'avoir un prétexte de s'emparer de leurs biens, il dit à Philoclès qu'il pouvait lui livrer la ville, quand il lui plairait. Pendant la nuit, à l'insu de tous les habitans, Nabis est introduit à Argos : au point du jour, il s'empare de toutes les hauteurs et fait fermer les portes. Quelques-uns des principaux citoyens s'échappèrent au milieu du premier tumulte; absens, ils furent dépouillés de leurs trésors. Ceux qui étaient restés, se virent enlever ce qu'ils avaient d'or et d'argent, et furent imposés pour des sommes considérables : ceux qui s'exécutèrent sans délai, n'éprouvèrent ni outrages ni cruautés; mais quiconque fut soupçonné de soustraire ou de retenir quelque objet, fut, comme un vil esclave, déchiré par les plus affreuses tortures. Ensuite Nabis convoqua le peuple et proposa deux projets de loi, l'un pour le renou-

dividendo; duas faces novantibus res ad plebem in optimates accendendam.

XXXIX. Postquam in potestate Argivorum civitas erat, nihil ejus memor tyrannus, a quo eam civitatem, et quam in conditionem accepisset, legatos Elatiam ad Quinctium, et Attalum Æginæ hibernantem mittit, qui nunciarent, « Argos in potestate sua esse; eo si veniret Quinctius ad conloquium, non diffidere, sibi omnia cum eo conventura. » Quinctius, ut eo quoque præsidio Philippum nudaret, quum adnuisset se venturum, mittit ad Attalum, ut ab Ægina Sicyonem sibi obcurreret, ipse ab Anticyra decem quinqueremibus, quas, iis forte ipsis diebus, L. Quinctius, frater ejus, adduxerat ex hibernis Corcyræ, Sicyonem transmisit. Jam ibi Attalus erat; qui, quum tyranno ad romanum imperatorem, non Romano ad tyrannum, eundum diceret, in sententiam suam Quinctium traduxit, ne in urbem ipsam Argos iret. Haud procul urbe Mycenica vocatur; in eo loco ut congrederentur, convenit. Quinctius cum fratre et tribunis militum paucis, Attalus cum regio comitatu, Nicostratus, Achæorum prætor, cum auxiliaribus paucis venit : tyrannum ibi cum omnibus copiis opperientem invenerunt; progressus armatus cum satellitibus armatis est in medium fere interjacentis campi :

vellement des registres publics (*l'abolition des dettes*), l'autre pour le partage des terres; deux torches incendiaires dont s'arment les novateurs, pour allumer la fureur du peuple contre les grands.

XXXIX. Une fois en possession d'Argos, le tyran oublia aussitôt de qui et à quelles conditions il la tenait. Il envoya donc, à Élatie, des députés à Quinctius, et d'autres à Attale, alors en quartiers d'hiver à Égine, pour leur annoncer « qu'il était maître d'Argos : si Quinctius voulait s'y rendre pour avoir une conférence avec lui, il espérait que l'on serait bientôt d'accord sur tous les points. » Quinctius, pour ôter encore cette ressource à Philippe, y consentit, fit dire à Attale de venir d'Égine à sa rencontre jusqu'à Sicyone, partit lui-même d'Anticyre, avec dix quinquerèmes, que, par un effet du hasard, son frère L. Quinctius avait amenées, ces jours-là même, de ses cantonnemens de Corcyre, et passa à Sicyone. Attale y était déjà, et sur l'observation de ce prince que c'était au tyran à venir trouver le général romain, et non pas au général à se rendre auprès du tyran, Quinctius se décida à ne pas entrer dans la ville. On choisit pour lieu de réunion Mycenica, près d'Argos. Quinctius y vint avec son frère et quelques tribuns des soldats, Attale avec sa cour, et Nicostrate, préteur des Achéens, avec un petit nombre d'officiers des auxiliaires. Le tyran les y attendait avec toutes ses troupes; il s'avança, bien armé, à la tête de ses gardes armés comme lui, et s'arrêta au milieu de la plaine qui séparait les deux partis. Quinctius, sans armes, était accompagné de son frère et de deux tribuns des légions; Attale, également sans armes, avait à sa droite le préteur des Achéens, et à sa gauche un de ses courtisans.

inermis Quinctius cum fratre et duobus tribunis militum; inermi item regi prætor Achæorum et unus ex purpuratis latus cingebant. Initium sermonis ab excusatione tyranni ortum, « quod armatus ipse armatisque septus, quum inermes romanum imperatorem regemque cerneret, in conloquium venisset; neque enim se illos timere, dixit, sed exsules Argivorum. » Inde, ubi de conditionibus amicitiæ agi cœptum est, Romanus duas postulare res : unam, ut bellum cum Achæis finiret; alteram, ut adversus Philippum mitteret secum auxilia. Ea se missurum dixit; pro pace cum Achæis, induciæ inpetratæ, donec bellum cum Philippo finiretur.

XL. De Argis quoque disceptatio ab Attalo rege est mota : quum fraude Philoclis proditam urbem vi ab eo teneri argueret; ille, ab ipsis Argivis, ut se defenderet, adcitum. Concionem Argivorum rex postulabat, ut id sciri posset. Nec tyrannus abnuere : sed, deductis ex urbe præsidiis, liberam concionem, non inmixtis Lacedæmoniis, declaraturam, quid Argivi vellent, præberi debere dicebat rex. Tyrannus negavit deducturum. Hæc disceptatio sine exitu fuit. De conloquio discessum, sexcentis Cretensibus ab tyranno datis Romano, induciisque inter Nicostratum, prætorem Achæorum, et Lacedæmoniorum tyrannum in quatuor menses factis. Inde Quinctius Corinthum est profectus; et ad portam cum Cretensium

Nabis commença par s'excuser « de paraître avec des gens armés, et en armes lui-même, à une entrevue où le général romain et le roi Attale venaient désarmés : ce n'était pas eux qu'il redoutait, ajouta-t-il, mais les exilés d'Argos. » Lorsqu'ensuite il fut question de l'alliance projetée, Quinctius y mit deux conditions : l'une, que Nabis cesserait de faire la guerre aux Achéens ; l'autre, qu'il enverrait aux Romains des troupes auxiliaires contre Philippe. Le tyran promit les secours demandés ; au lieu de la paix avec les Achéens, on obtint seulement une trêve, qui devait se prolonger jusqu'à la fin de la guerre de Macédoine.

XL. Le roi Attale éleva, au sujet d'Argos, une difficulté nouvelle : Nabis, disait-il, n'en devait la possession qu'à la perfidie de Philoclès, et il ne s'y maintenait que par la force ; le tyran prétendait, au contraire, que les Argiens eux-mêmes l'avaient appelé à leur défense. Le roi demandait une assemblée générale des habitans d'Argos, pour connaître la vérité ; Nabis y consentit ; mais Attale voulait qu'on fît sortir la garnison lacédémonienne, pour que les Argiens pussent manifester leurs sentimens en toute liberté, et sans être gênés par la présence de troupes étrangères : Nabis s'y refusa formellement, et la contestation n'eut point de résultat. Après la conférence, le tyran donna aux Romains six cents Crétois, et fit une trêve de quatre mois avec Nicostrate, préteur des Achéens. De là, Quinctius partit pour Corinthe, et parut aux portes de la ville avec la cohorte des Crétois, pour que Philoclès, gouverneur de

coborte accessit, ut Philocli, præfecto urbis, adpareret, tyrannum a Philippo descisse. Philocles et ipse ad imperatorem romanum in conloquium venit; hortantique, ut extemplo transiret, urbemque traderet, ita respondit, ut distulisse rem magis, quam negasse, videretur. A Corintho Quinctius Anticyram trajecit: inde fratrem ad tentandam Acarnanum gentem misit. Attalus ab Argis Sicyonem est profectus. Ibi et civitas novis honoribus veteres regis honores auxit: et rex ad id, quod sacrum Apollinis agrum grandi quondam pecunia redemerat eis; tum quoque, ne sine aliqua munificentia præteriret civitatem sociam atque amicam, decem talenta argenti dono dedit, et decem millia medimnum frumenti: atque ita Cenchreas ad naves rediit. Et Nabis, firmato præsidio Argis, Lacedæmonem regressus, quum ipse viros spoliasset, ad feminas spoliandas uxorem Argos remisit. Ea nunc singulas inlustres, nunc simul plures genere inter se junctas domum arcessendo, blandiendoque ac minando, non aurum modo iis, sed et postremo vestem quoque mundumque omnem muliebrem ademit.

la place, vît clairement que Nabis avait abandonné la cause de Philippe. Philoclès vint lui-même conférer avec le général romain, qui le pressa de changer de parti, et de lui livrer la ville; mais Philoclès lui fit une réponse évasive qui avait plutôt l'air d'un délai que d'un refus. De Corinthe, Quinctius prit la route d'Anticyre, d'où il envoya son frère sonder les dispositions des Acarnaniens. Attale passa d'Argos à Sicyone, dont les habitans ajoutèrent de nouveaux honneurs à tous ceux qu'ils lui avaient rendus précédemment. Le roi, qui naguère avait déjà racheté pour eux à grands frais un champ consacré à Apollon, ne voulut point alors quitter une ville alliée et amie, sans marquer son passage par quelque largesse, et lui fit don de dix talens d'argent et de dix mille médimnes (*environ cinq mille de nos septiers*) de blé; puis il alla rejoindre sa flotte à Cenchrées. Pour Nabis, après avoir renforcé la garnison d'Argos, il retourna à Lacédémone; et, peu content d'avoir lui-même dépouillé les hommes, il renvoya son épouse exercer sur les femmes d'Argos les mêmes spoliations. Elle invita les dames de la ville les plus distinguées par leur naissance à venir la visiter, tantôt une à une, tantôt plusieurs ensemble, lorsqu'elles étaient unies par les liens du sang; et, par ses flatteries et ses menaces, leur enleva non-seulement leur or, mais aussi leurs vêtemens les plus précieux, et enfin toutes leurs parures de femme.

NOTES

DU LIVRE XXXII.

CHAP. I. *L'Italie échut à L. Cornelius Lentulus, la Macédoine à P. Villius.* La guerre de Macédoine, longue et diffuse dans Tite-Live, est résumée, en quelques pages brèves et énergiques, dans notre jeune historien, M. Michelet. On ne lira pas sans intérêt le récit de l'auteur français après la narration de l'historien-rhéteur latin. La manière si neuve d'écrire l'histoire qu'a adoptée M. Michelet, semble redonner tout l'éclat de la jeunesse à la vieille histoire romaine.

« Ce fut avec indignation et surprise, dit M. Michelet, qu'après seize ans de lutte contre Annibal, le peuple romain s'entendit proposer par le sénat la guerre contre la Macédoine. Les trente-cinq tribus la repoussèrent unanimement. Chacun s'était remis à relever sa cabane en ruine, à tailler sa vigne noircie par la flamme, à labourer son petit champ. Le peuple avait assez de guerres.

« Et cependant, la guerre était partout. Si Carthage était abattue, Annibal vivait et attendait. L'Espagne et la Gaule, dans leur fougue barbare, n'avaient rien attendu. Les Espagnols venaient d'exterminer le préteur Sempronius Tuditanus et son armée. Les Liguriens, les Gaulois d'Italie, Insubriens, Boïens, Cénomans même, brûlèrent la colonie de Plaisance, encouragés par un Carthaginois. Philippe enfin n'avait fait la paix que pour préparer la guerre, pour se former une marine contre Rhodes et le roi de Pergame, alliés de Rome, pour s'assurer du rivage de la Thrace, seul côté par où la Macédoine fût accessible.

« La guerre ne manquait point aux projets du sénat : il la voulait, et la voulait éternelle. Depuis que la défaite de Cannes avait mis en ses mains un pouvoir dictatorial, il lui en coûtait trop

de redescendre. Il fallait que le peuple fût à jamais exilé du Forum, que la race indocile des anciens citoyens allât mourir dans les terres lointaines. Des Latins, des Italiens, des affranchis suppléeront ; les plébéiens de Rome disperseront leurs os sur tous les rivages : des camps, des voies éternelles, voilà tout ce qui doit en rester.

« Rome se trouvait entre deux mondes. L'occidental, guerrier, pauvre et barbare, plein de sève et de verdeur, vaste confusion de tribus dispersées ; l'oriental, brillant d'or et de civilisation, mais faible et corrompu. Celui-ci, dans son orgueilleuse ignorance, s'imaginait occuper seul l'attention et les forces du grand peuple. L'Étolie se comparait à Rome. Les Rhodiens voulaient tenir la balance entre elle et la Macédoine. Les Grecs ne savaient pas que Rome n'employait contre eux que la moindre partie de ses forces. Il suffira de deux légions pour renverser Philippe et Antiochus, tandis que, pendant plusieurs années de suite, on enverra les deux consuls, les deux armées consulaires contre les obscures peuplades des Boïens et des Insubriens. Rome raidit ses bras contre la Gaule et l'Espagne ; il lui suffit de toucher du doigt les successeurs d'Alexandre pour les faire tomber.

« Quelle qu'ait été l'injustice des attaques de Rome, il faut avouer que ce monde alexandrin méritait bien de finir. Après les révolutions militaires, les guerres rapides, les bouleversemens d'états, il s'était établi dans le désordre, dans la corruption et l'immoralité, une espèce d'ordre où s'endormaient ces vieux peuples ; le parjure, le meurtre et l'inceste étaient la vie commune. En Égypte, les rois, à l'exemple des dieux du pays, épousaient leurs sœurs, régnaient avec elles, et souvent Isis détrônait son Osiris. Un général de Philippe avait élevé à Naxos un autel à l'impiété et à l'injustice, les véritables divinités de ce siècle ; mais pour être injuste, il faut au moins être fort : rien n'était plus faible que ces orgueilleuses monarchies. Théocrite avait beau vanter les trente-trois mille villes de l'Égypte grecque ; il n'y avait en réalité qu'une ville, la prodigieuse Alexandrie. A cette tête monstrueuse, pendaient, comme par des fils, des membres disproportionnés : l'interminable vallée du Nil, Cyrène, la Syrie, Chypre, séparées de l'Égypte par la mer ou les déserts. L'empire des Séleucides n'avait pas plus d'unité. Séleucie et Antioche formaient

deux provinces isolées et hostiles. Entre ces contrées, les barrières naturelles sont si fortes, que, depuis, les Romains et les Parthes, les Turks et les Persans ne sont jamais parvenus à les franchir.

« Les Séleucides et les Lagides n'étaient soutenus que par des troupes européennes qu'ils faisaient venir à grands frais de la Grèce, et qui, bientôt, énervées par les mœurs et le climat de l'Asie et de l'Égypte, devenaient semblables à nos *poulains* des croisades. C'est ainsi que les mameluks d'Égypte étaient obligés de renouveler leur population en achetant des esclaves dans le Caucase. Lorsque Rome défendit à la Grèce cette exportation de soldats, elle trancha d'un coup le nerf des monarchies syrienne et égyptienne.

« Ces pauvres princes cachaient leur faiblesse sous des titres pompeux : ils se faisaient appeler *le Vainqueur*, *le Foudre*, *le Bienfaisant*, *l'Illustre*. Peu à peu, leur misère démasquée leur fit donner des noms mieux mérités : Physcon, Aulétès, *le Ventru*, *le Joueur de flûte*, *etc.*

« La Grèce et la Macédoine, tout autrement belliqueuses, trouvaient dans leur hostilité une cause de faiblesse. Depuis Alexandre, la Macédoine était, en quelque sorte, suspendue sur la Grèce, et toute prête à la conquérir. La vaine faconde d'Athènes, qui n'étonnait plus le monde que par ses flatteries envers les rois ; la gloutonnerie et la stupidité béotienne qui décrétait la paix perpétuelle, et ruinait la cité en festins ; enfin l'épuisement de Sparte et la tyrannie démagogique d'Argos, tout cela ne pouvait tenir contre les intrigues, l'or et les armes de la Macédoine. Mais, dans cet affaissement des principales cités de la Grèce, les vieilles races si long-temps comprimées, les Achéens, les Arcadiens avaient repris force dans le Péloponnèse. Le génie aristocratique et héroïque des Doriens s'étant lassé, le génie démocratique du fédéralisme achéen s'était levé à son tour. Aratus avait fait entrer dans la ligue achéenne Sicyone, Corinthe, Athènes, enfin Mégalopolis, la grande ville de l'Arcadie. C'est de là que sortit l'habile général de la ligue achéenne, le Mégalopolitain Philopémen : ainsi la fin de la Grèce rappela ses commencemens. Le dernier des Grecs fut un Arcadien.

« La jeune fédération achéenne et arcadienne se trouvait placée

entre deux populations jalouses, ennemies de l'ordre et de la paix. Au nord, les Étoliens, peuple brigand, pirates de terre, toujours libres de leur parole et de leurs sermens. Quand on leur demandait de ne plus prendre *les dépouilles des dépouilles*, c'est-à-dire de ne plus piller à la faveur des guerres de leurs voisins, ils répondaient : *Vous ôteriez plutôt l'Étolie de l'Étolie.* Au midi, la vieille Sparte, barbare et corrompue, venait de reprendre, dans une révolution sanglante, son organisation militaire. Les stoïciens, esprits durs, étrangers à la réalité et à l'histoire, avaient fait, dans la cité de Lycurgue, le premier essai de cette politique classique qui se propose l'imitation superstitieuse des gouvernemens républicains de l'antiquité. Ce sont eux qui firent à Sparte l'éducation du jeune Cléomène, à Rome, celle des Gracques et de Brutus. Les moyens violens ne leur répugnaient pas : poursuivant en aveugles leur étroit idéal, ils faisaient aisément abstraction des bouleversemens politiques et de l'effusion du sang humain. Pour rétablir l'égalité des biens et l'organisation militaire de Sparte, Cléomène n'avait pas craint de commencer par massacrer les éphores. Tout ce qu'il y avait de turbulent et de guerrier dans le Péloponnèse, trouvait à Sparte des terres et des armes : les pacifiques Achéens périssaient, s'ils ne se fussent donné un maître. Aratus appela contre Cléomène le Macédonien Antigone Doson, puis contre les Étoliens le roi Philippe, qui obtint un instant sur la Grèce une sorte de suprématie. Il en usa fort mal ; au moment où il avait besoin de s'assurer des Grecs contre Rome, il se les aliéna par des crimes gratuits. Il déshonora la famille d'Aratus, l'empoisonna lui-même, tenta d'assassiner Philopémen, s'empara d'Ithome en trahison. Les Étoliens et les Spartiates appelaient contre Philippe le secours de Rome, et le reste de la Grèce se défiait trop de lui pour le soutenir.

« Toutefois Philippe était bien fort. Retranché derrière les montagnes presque inaccessibles de la Macédoine, il avait pour garde avancée les fantassins de l'Épire et les cavaliers de la Thessalie. Il possédait, dans les places d'Élatée, de Chalcis, de Corinthe et d'Orchomène, *les entraves de la Grèce*, comme disait Antipater. La Grèce était son arsenal, son grenier, son trésor. C'était d'abord la Grèce qu'il fallait détacher de lui, pour le combattre avec avantage. Le premier consul envoyé contre lui, ne sentit point cela,

et perdit une campagne à pénétrer dans la Macédoine, pour en sortir aussitôt. Son successeur, Flamininus, le vrai Lysandre romain, qui savait, comme l'autre, coudre la peau du renard à celle du lion, s'y prit plus adroitement : un fait caractérise toute sa conduite en Grèce. Lorsqu'il voulut s'emparer de Thèbes, il embrassa les principaux citoyens qui étaient venus au devant de lui, continua sa marche en devisant amicalement jusqu'à ce qu'il fût entré chez lui et les siens dans leur ville : il en fit partout à peu près de même. Lorsqu'un traître, vendu aux Romains, lui eut donné des guides pour tourner le défilé d'Antigone, d'où Philippe lui fermait la Macédoine et la Grèce, il eut l'adresse de détacher de lui l'Épire, en même temps que les Achéens, pressés par les Spartiates, abandonnaient la Macédoine qui les abandonnait eux-mêmes sans secours. Des villes thessaliennes, Philippe avait ruiné les petites pour défendre le pays ; les grandes s'en indignèrent, et se livrèrent aux Romains. La Phocide, l'Eubée, la Béotie, échappèrent à son alliance. Philippe, réduit à la Macédoine, demanda la paix, et ne fit que réfroidir les siens pour la guerre : c'est alors que Flamininus lui livra bataille en Thessalie, au lieu appelé Cynoscéphales. Les Cynoscéphales, ou *têtes de chiens*, étaient des collines qui rompirent toute l'ordonnance de la phalange. Ce corps redoutable, où la force de seize mille lances se trouvait portée à une merveilleuse unité, n'était rien, dès qu'il se rompait. La légion, mobile et divisible, pénétra dans les vides, et décida la grande question de la tactique dans l'antiquité. Philippe n'avait qu'une armée, qu'une bataille à livrer : vaincu sans ressource, il demanda la paix.

« Les Étoliens, à qui, selon leur traité avec Rome, toute ville prise devait appartenir, insistaient pour que l'on ruinât Philippe. Flamininus déclara que l'humanité du peuple romain lui défendait d'accabler un ennemi vaincu. « Voulez-vous, leur dit-il, ren- « verser avec la Macédoine le rempart qui défend la Grèce des « Thraces et des Gaulois ? » Ainsi, les Étoliens ne gagnèrent rien à la victoire qu'ils avaient préparée. Flamininus déclara que les Romains n'avaient passé la mer que pour assurer la liberté de la Grèce. Il présida lui-même les jeux Isthmiques, et fit proclamer par un héraut le sénatus-consulte suivant : « Le sénat et le peuple « romain, et T. Q. Flamininus, proconsul, vainqueur de Philippe

« et des Macédoniens, déclarent libres et exempts de tout tribut « les Corinthiens, les Phocidiens, les Locriens, les Eubéens, les « Achéens Phtiotes, les Magnètes, les Thessaliens et les Perrhèbes. » Les Grecs en croyaient à peine leurs oreilles; ils firent répéter la proclamation, et tels furent leurs transports, que Flamininus faillit être étouffé. En vain les Étoliens essayaient de montrer les desseins cachés de Rome; comment ne pas croire les paroles d'un homme qui parlait purement le grec, qui faisait en cette langue des épigrammes contre les Étoliens, et suspendait au temple de Delphes un bouclier dans l'inscription duquel il faisait remonter les Romains à Énée? Les Grecs rendirent des honneurs divins au Barbare. Ils dédièrent des offrandes *à Titus et Hercule, à Titus et Apollon*.

« Leur enthousiasme fut au comble, lorsque Flamininus retira les garnisons des places de Corinthe, Chalcis et Démétriade, et qu'il ne laissa pas un soldat romain en Grèce. Toutefois il avait refusé de délivrer Sparte du tyran Nabis; il avait maintenu Nabis contre les Achéens, Philippe contre les Étoliens, et laissait chez les Grecs plus de factions et de troubles qu'auparavant.

« La modération de Rome n'était pas sans motif. L'Espagne et la Gaule lui demandaient alors les plus grands efforts. Le préteur Caton combattait les Espagnols, prenait et démantelait quatre cents villes. Les Insubriens, défaits en trois sanglantes batailles où ils perdirent plus de cent mille hommes, n'avaient pas découragé par leur soumission les Boïens et les Liguriens. Les premiers prolongèrent jusqu'en 192, les seconds plus long-temps encore, leur héroïque résistance. Dans la même année où Rome, menacée par les Boïens, déclarait qu'*il y avait tumulte*, les Étoliens éclataient dans la Grèce par une tentative contre Sparte, Chalcis et Démétriade. Ils appelaient en Grèce Antiochus-le-Grand. Annibal projetait une confédération universelle contre Rome. Les Romains, en demandant aux Carthaginois qu'il leur fût livré, n'avaient fait que l'envoyer à Antiochus en Syrie, d'où il continuait de mettre le monde en mouvement contre Rome. »

Chap. XXVII. *La Sicile avait pour gouverneur M. Marcellus, et la Sardaigne M. Porcius Caton.* Deux professeurs du plus grand talent et d'une érudition aussi variée que brillante, M. Joseph

Victor Le Clerc, doyen de la faculté des lettres, dont je m'honore d'avoir été l'élève, et M. Michelet, professeur d'histoire moderne à la même faculté, ont donné sur Caton les détails les plus curieux et les moins connus, fruits de leur longue et laborieuse patience. Je croirais priver les lecteurs, en ne citant pas ces deux morceaux dignes du plus haut intérêt. Voici d'abord ce que M. J. V. Le Clerc dit au sujet de Caton :

« La Grèce envahissait l'Italie et Rome même sous le tout-puissant patronage des Scipions. Le sénat souffre que ses envoyés parlent grec au sénat. L'histoire romaine même est depuis long-temps écrite en cette langue. Quand le peuple est assemblé au Forum, un jour de fête, c'est une tragédie grecque qu'on y représente; les héros, la scène, tout est grec, à l'exception de l'idiome que le peuple n'eût pas compris. Les arts de la Grèce sont l'objet de l'admiration de ses vainqueurs. L'ignorant Mummius lui-même ne veut pas qu'on perde un seul des chefs-d'œuvre qu'il rapporte de la voluptueuse Corinthe. Deux ambassadeurs se présentent au sénat, Carnéade l'Académicien, le stoïcien Diogène. (Plut., *Cat. M.*, ch. xxii.) C'est la Grèce qui les a députés vers Rome. Introduits dans cette assemblée de rois, ces deux messagers de l'éloquence et de la philosophie font entendre des accens si doux, si enchanteurs, si séduisans, que les pères conscrits, comme enivrés de plaisir et transportés d'admiration, les accueillent par d'unanimes applaudissemens. Les orateurs sortent, et la jeune noblesse, avide d'entendre ces hommes divins, se presse sur leurs pas. Où est donc le vieux génie romain? est-il mort, ou pleure-t-il sa honteuse défaite? la Grèce vaincue a-t-elle donc à jamais subjugué et conquis ceux qui l'ont attachée à leurs chars de triomphe? Bientôt un homme se présente pour combattre cette influence étrangère; il accourt des montagnes de Tibur : c'est Marcus Porcius Caton, élevé à la campagne dans toutes les traditions des mœurs antiques, comptant parmi les tribus rustiques qui firent si long-temps la force de Rome. Il résume en lui la native originalité de l'esprit italique et la mâle vigueur du génie romain; il en est le type le plus parfait. « Que « sur-le-champ, s'écrie-t-il, on congédie ces étrangers! leurs doc« trines, qui commencent à infecter Rome, perdront la république. « Qu'ils disparaissent, dis-je, et que la jeunesse reprenne ses exer-

« cices accoutumés, et s'applique, comme auparavant, aux af-« faires publiques. » Tout cède à cette parole puissante, et les philosophes ont déjà repris la route d'Athènes.

Tivoli (aujourd'hui Frascati, dont le charmant séjour fait maintenant les délices du prince de Canino) fut illustré par plus d'un grand nom. Fulvius Nobilior, *qui Aitolia cepit*, comme porte une inscription sépulcrale récemment trouvée, y avait une *villa*; mais les deux grands souvenirs de Tivoli sont Cicéron et Caton. On y montre encore l'*école* de Cicéron, près de l'endroit où il composa ses fameuses *Tusculanes*; de même que près de Naples aussi on trouve l'école de Virgile. On voit encore à Tivoli le mont et les prés de Porcius; c'est là qu'il naquit, et qu'il passa ses premières années dans les durs exercices de la campagne. Il avait une terre dans la Sabinie, où il se rendait quelquefois : elle était située près de l'habitation de l'illustre Curius Dentatus, qui soumit les Sabins, les Samnites, et chassa Pyrrhus de l'Italie. Le jeune Caton y allait admirer cette sévère économie des anciens Romains, ces goûts si simples, cet ameublement si pauvre, ces vertus si rigides des beaux temps de la république. A son retour, sa maison lui semblait un palais en comparaison de l'humble chaumière du vainqueur de Pyrrhus. Ces impressions dûrent saisir l'imagination du jeune homme, et il est à croire qu'elles ne fûrent pas sans influence sur l'ensemble de sa vie. C'est ce que Plutarque, qui l'a écrite d'après ses ouvrages, nous atteste formellement. Aussi, Caton fut-il toujours un modèle accompli des belles vertus qu'il admirait dans celui qui triompha des Samnites. Il se livrait aux travaux les plus pénibles avec ses esclaves, et usait des mêmes alimens. Ennemi du luxe et de la mollesse qui se glissaient insensiblement dans le patriciat; sobre, dur pour lui-même, ami ardent des lois et de la justice, c'est avec de telles armes qu'il descendit au Forum, pour disputer aux patriciens, si dédaigneux pour les hommes nouveaux, les prix de l'ambition, les honneurs et les grandes dignités auxquelles il pouvait prétendre comme citoyen romain d'un ville municipale. Valerius Flaccus, de l'illustre famille *Valeria*, qui, depuis Valerius Publicola, était toujours restée populaire, et se faisait un devoir de pousser aux honneurs ceux des plébéiens qui s'en montraient dignes par un mérite éminent, avait une villa à Tibur. Il entendit parler de

Caton, de sa patience admirable, de son application à tous les travaux utiles, de sa vertu sévère, voulut le voir, et lui conseilla d'aller à Rome, et de s'y exercer au talent de la parole. A l'âge de dix-sept ans, il se rendait, tous les jours, à Rome, et défendait tous ceux qui réclamaient son secours; et, à midi, quand les tribunaux se fermaient, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en Italie, il retournait à Tivoli reprendre ses exercices accoutumés. A Rome, on ne pouvait parvenir aux grandes charges publiques, sans passer par les camps. Caton comprit ce qu'il avait à faire, et quitta les débats judiciaires pour ceindre l'armure du guerrier. Son ardent patriotisme lui en faisait, d'ailleurs, une étroite obligation. C'était le temps des grands succès d'Annibal en Italie : la patrie menacée de toutes parts, épuisée de ressources, jetait le cri d'alarme, et faisait à tous ses enfans un appel que ne pouvait manquer d'entendre l'âme généreuse de Caton, lui qui devait compter parmi ses plus intrépides défenseurs. Il fit ses premières armes sous ce sage Fabius Maximus, de qui on a dit avec raison :

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Seul, il sut à pas lents ramener la victoire.

Les camps sont une épreuve dangereuse pour un homme ordinaire; la vertu y trouve souvent un écueil funeste : mais l'âme si ferme de Caton, loin de s'y amollir et de se relâcher en rien de ces principes si sévères, de cette âpreté stoïque qui l'a distingué entre tous, sembla redoubler d'énergie pour ses habitudes austères. Suivi d'un seul esclave chargé de ses provisions, et qu'il soulageait même de temps en temps, il ne mangeait que du pain, ne buvait que de l'eau, y mêlait un peu de vinaigre, seulement lorsque la chaleur était excessive. C'est un bonheur bien rare pour un cœur voué au culte de la vertu, de rencontrer une âme saintement éprise de ses attraits : Caton le goûta, ce bonheur si doux, lorsqu'au siège de Tarente, il rencontra le philosophe Néarque (Plut., *Cat.*, ch. ii; Cic., *de Senect.*, cap. xii), disciple des disciples de Pythagore, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Quel délicieux entretien pour un homme tel que Caton, aussi ardent pour le bien, que celui où il entendait dire : « Il n'y a pas

dans la nature de fléau plus funeste que la volupté; c'est elle qui entraîne l'homme avec impétuosité et frénésie; de là les complots sacriléges contre la patrie, le renversement des états, les intelligences clandestines avec les ennemis; point de crime, point de forfait auquel ne pousse cette exsécrable passion. » (Cic., *de la Vieillesse*, l. cit.)

La valeur de Caton le fit bientôt nommer tribun des soldats, il se couvrit de gloire à la bataille de Sena, qui fut si favorable aux Romains. « Magni ejus opera existimata est in prœlio apud Senam, quo cecidit Asdrubal, frater Annibalis. » (Corn. Nepos., *Caton*, ch. I.)

Nommé questeur, le sort le fit passer en Sicile auprès de Cornelius Scipion, qui préparait sa brillante expédition en Afrique. Tout occupé de ses vastes projets, ne rêvant que victoires et conquêtes, le jeune vainqueur de Carthagène ne calculait pas très-minutieusement ses dépenses, et ne tenait pas des comptes fort réguliers, pensant que Rome serait amplement dédommagée par une victoire décisive. Le rigide Caton ne pouvait guère s'accommoder de la magnificence un peu dispendieuse du brillant général; il voulait avant tout de la régularité dans les comptes et une sévère économie dans les dépenses. De son côté, le grand capitaine eût cru s'avilir à ses propres yeux, que de descendre à de si misérables détails. De là, haine profonde entre ces deux illustres personnages; elle ne se termina que par la mort de l'un d'eux. Caton accusa Scipion; mais bien qu'il fût soutenu de tout le crédit de Fabius Maximus, il échoua dans ses poursuites. Les Romains pressentaient que Scipion seul pouvait les délivrer d'Annibal toujours en Italie; ils ne pouvaient condamner le capitaine que la victoire devait couronner à Zama. (Plut., *Vie de Caton*, ch. III.)

Préteur en Sardaigne, Caton fit chérir le nom romain en même temps qu'il le rendit redoutable. Loin d'imiter les gouverneurs romains qui, par leurs excessives dépenses, la magnificence de leur table et la pompe de leur cortége, ruinaient les villes alliées qu'ils visitaient, il allait à pied d'une ville à l'autre, accompagné d'un seul homme, et il ne voulait être à charge à personne; mais il déployait une inflexible rigueur dans le commandement, et se montra sévère en rendant la justice, si bien que jamais pré-

teur ne fut plus aimé ni plus respecté. Après son consulat, il fut envoyé en Espagne, où il prit plus de villes qu'il n'y passa de jours, suivant son expression (PLUT., *Vie de Caton*, ch. x) : là on le vit toujours sobre, simple, vigilant, toujours ami du travail et de la justice.

Pour qui connaît la véritable grandeur, le véritable patriotisme, il est toujours honorable de servir son pays, ne fût-ce qu'en qualité de simple légionnaire. Pénétré de ces sentimens élevés, Caton de consulaire se fit tribun des soldats, et, par une manœuvre aussi habile qu'audacieuse, il eut la gloire de déterminer en faveur des Romains la bataille des Thermopyles. (PLUT., *Vie de Caton*, ch. XIII.)

Hâtons-nous d'arriver à son plus beau titre de gloire, celui qui l'a surtout recommandé à la postérité. Bien des hommes ignorent Caton consul, Caton vainqueur aux Thermopyles; tout le monde ne sait pas qu'il prononça plus de cent cinquante discours au sénat ou devant le peuple; qu'il fut accusé quarante-quatre fois, et que son innocence fut proclamée quarante-quatre fois : mais, qui ne connaît pas Caton le Censeur? nom proverbial qui partout indique l'ami sévère de la vertu.

Quand Caton se mit sur les rangs pour demander cette imposante magistrature, il eut à lutter contre de nombreux et redoutables concurrens. Le patriciat, indigné qu'un homme nouveau, dont il redoutait d'ailleurs l'inflexible sévérité, se présentât, pour lui disputer ce sacerdoce qu'il croyait exclusivement réservé à son ordre, fit d'incroyables efforts pour écarter Caton. Celui-ci, loin d'imiter les avilissantes intrigues des candidats ordinaires, prit une attitude menaçante (TITE-LIVE, liv. XXXIX, ch. 40), et imposa ses conditions au peuple. Le seul homme qu'il jugeât digne d'être son collègue, Valerius Flaccus, son ami, fut nommé censeur avec lui; déjà il avait été son collègue dans le consulat. Les sinistres pressentimens de la noblesse ne tardèrent pas à se réaliser. Jamais on ne vit un censeur plus impitoyable. Il retrancha sept citoyens du nombre des sénateurs, entre autres un personnage consulaire, frère de l'illustre T. Flamininus. Épris d'une honteuse passion pour un jeune débauché qui, afin de le suivre en Gaule, s'était privé du plaisir, si vif pour un Romain, de voir un combat de gladiateurs; Lucius Q. Flamininus, voulant le

dédommager d'un si grand sacrifice, avait fait frapper de la hache, ou, selon Tite-Live, avait égorgé lui-même en sa présence un Gaulois qui venait se rendre aux Romains avec sa famille. Cicéron (*de la Vieillesse*, ch. XII) et Plutarque disent que c'était un homme condamné à mort. Le sévère censeur crut, avec raison, qu'une si honteuse faiblesse, dont l'ignominie semblait rejaillir jusque sur les faisceaux consulaires, devait être exemplairement réprimée; et tous les efforts du vainqueur de la Macédoine furent impuissans pour arracher son frère à l'infamie. (TITE-LIVE, liv. XXXIX, ch. 42.)

Caton consacra les dernières années de sa vie à la culture des lettres, sans jamais cesser de se rendre au sénat ou au Forum, lorsque sa présence y était réclamée par quelque grand intérêt public ou privé. « Si je n'ai pas autant de vigueur, lui fait dire Cicéron (*de la Vieillesse*, ch. XI), que quand je combattis aux Thermopyles, la vieillesse ne m'a point tout-à-fait abattu et épuisé. Le sénat ne regrette pas mes forces, ni la tribune aux harangues, ni mes amis, ni mes cliens. » Accusé, quatre ans avant sa mort, il se défendit lui-même, et remporta la victoire (TITE-LIVE, liv. XXXIX, ch. 40); et l'année même de sa mort, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, selon Tite-Live, et de quatre-vingt-cinq, si l'on en croit Cicéron (TITE-LIVE, *l. cit.*; et CIC., *Brutus*, ch. XX), il prononça devant le peuple, contre Serv. Galba, un discours plein de chaleur et de véhémence, qui existait encore du temps de Cicéron.

Il fut même chargé d'une mission lointaine, dans un âge fort avancé; il passa en Afrique pour régler quelques démêlés entre Masinissa et Carthage. Effrayé des accroissemens et de l'état florissant de cette rivale de Rome, qui ne semblait nullement se ressentir des désastres de la guerre, Caton, à son retour, excita les Romains à faire naître une occasion pour exterminer cette ville redoutable. C'était comme une idée fixe, une manie chez lui; et, dans toutes les délibérations du sénat, il ne terminait jamais son discours sans ajouter : « Je suis aussi d'avis que l'on détruise Carthage. » On sait qu'il n'eut pas la satisfaction de voir ce vœu accompli; on peut dire cependant qu'il influa sur la détermination des Romains.

Tel fut cet homme extraordinaire qui réunit tous les genres

d'illustrations : grand orateur pour son temps (Plutarque, *Vie de Caton*, ch. IV, dit qu'on le nommait *le Démosthène en toge*), historien profond et original, agriculteur distingué, bon général, rien n'a manqué à sa gloire. Homme obscur, homme nouveau, il parvint aux plus hautes dignités, et mérita d'être à jamais le modèle de tous les hommes nouveaux (CIC., *de la Rép.*, liv. I, ch. I). Fronton et son illustre ami (Marc-Aurèle) auraient voulu que des statues fussent érigées dans toutes les villes à Caton. Sénèque, les deux Plines, Silius Italicus, en ont fait le plus brillant éloge. Salluste, cet admirable historien, le proclamait le plus éloquent et le plus concis des écrivains romains (SERVIUS et ACRON, *Frag.*): il semble même l'avoir pris pour modèle, et avoir reproduit jusqu'aux formes un peu surannées de son style :

> Et verba antiqui multum furate Catonis,
> Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ.

L'orateur romain l'a dignement célébré en mille endroits de ses immortels écrits : « Quel homme, grands dieux! s'écrie-t-il. Ne cherchons point en lui le citoyen, le sénateur, le capitaine; je ne veux parler ici que de l'orateur. Qui jamais sut louer avec plus de noblesse, blâmer avec une plus mordante énergie? quelle finesse dans les pensées! quelle ingénieuse simplicité dans l'exposition des faits et des argumens! Tous ses discours sont remplis d'idées et d'expressions brillantes.... il est à peine croyable combien Caton étincelle souvent des beautés dont les Grecs aiment à embellir leurs discours. » (CIC., *Brutus*, ch. XVII.) Mais son plus éloquent panégyriste est, sans aucun doute, l'élégant historien de Rome. « Ce grand homme, dit-il, réunissait au plus haut degré la force du génie et l'énergie du caractère, et, dans quelque condition que le sort l'eût fait naître, il devait être lui-même l'artisan de sa fortune. Il ne lui manquait aucun des talens qui honorent l'homme privé, ou qui illustrent l'homme public. Les uns ont dû leur élévation à la science du droit, d'autres au talent de la parole, d'autres à l'éclat de leur gloire militaire : Caton s'est illustré par sa brillante valeur et son génie militaire; à Rome, la gloire et l'oracle du barreau, comme jurisconsulte et comme orateur; également terrible dans la lutte et dans la défense, il excellait à parer les coups de ses adversaires, à leur en porter de re-

doutables. Sa lutte continuelle contre les grands fut aussi fatigante pour eux que pour lui. Invulnérable aux passions, d'une probité rigide, simple dans ses goûts, patient dans les travaux, intrépide dans les périls, il semblait avoir reçu de la nature un corps et une âme de fer, *ferrei prope corporis animique.* (TIT.-LIV., lib. XXXIX, cap. 40.)

M. Michelet, dans le portrait qu'il trace de Caton, est remarquable, comme dans tout ce qu'il écrit, par une concision énergique et brillante :

« A l'époque de la gloire et de la toute-puissance des Scipions, dit-il, un patricien de la famille toujours populaire des Valerii, Valerius Flaccus, fit venir de Tusculum, et établit près de lui à Rome, un jeune Italien d'un génie singulièrement énergique, d'un courage éprouvé et d'une éloquence mordante. C'était un homme roux, aux yeux bleus, d'un aspect barbare, et d'un regard qui défiait ami et ennemi. Son nom de famille était Porcius (le Porcher); mais il était si avisé, dès son enfance, qu'on l'avait surnommé Caton. A dix-sept ans, il avait servi contre Annibal. Depuis, il cultivait un champ voisin de celui du vieux Manius Curius, le vainqueur des Samnites. Le matin, il allait répondre sur le droit et plaider dans les petites villes voisines de Tusculum. Puis, il revenait, se mettait tout nu, labourait avec ses esclaves, mangeait avec eux, buvait comme eux de l'eau, du vinaigre ou de la piquette. Toutefois ce n'était pas un maître tendre. *Le père de famille*, dit-il dans son livre sur l'Agriculture, *doit vendre les vieilles charrettes, les vieilles ferrailles, les vieux esclaves.* »

Établi à Rome par Valerius, appuyé par Fabius, il devint successivement tribun d'une légion, questeur, préteur, enfin consul et censeur avec son ancien patron.

Envoyé comme préteur en Espagne, il commença par renvoyer les fournisseurs des vivres, déclarant que la guerre nourrirait la guerre. En trois cents jours, il prit quatre cents villes ou villages, qu'il fit démanteler tous à la même heure. Il rapporta dans le trésor une somme immense, et, au moment de se rembarquer, vendit son cheval de bataille, pour épargner à la république les frais du transport. Dans toute l'expédition, il avait toujours été à pied, avec un esclave qui portait les provisions, et qu'il aidait dans l'occasion à les préparer. Après avoir obtenu le triomphe, il

n'en partit pas moins comme simple tribun, pour combattre Antiochus en Grèce. Aux Thermopyles, le général romain embrassa Caton devant toute l'armée, avoua qu'on lui devait la victoire, et le chargea d'en porter la nouvelle à Rome.

Tant de rigueur et de sévérité pour lui-même, prêtait une autorité merveilleuse à l'âpreté cynique de ses attaques contre les mœurs des nobles. C'était surtout contre les Scipions que les Fabius et les Valerius semblaient l'avoir lâché, dès son arrivée à Rome. Dans sa questure en Sicile, il accusa les dépenses de l'Africain, et sa facilité à imiter les Grecs. Scipion le renvoya en disant: « Je n'aime pas un questeur si exact. »

Il ne fallait pas moins que l'énergie de Caton pour réprimer l'insolence et la tyrannie des grandes familles qui se tenaient étroitement unies pour l'oppression du peuple. Il n'y avait plus de république, si quelqu'un n'avait le courage de tenir tête aux Scipions, et d'exiger qu'ils rendissent compte comme citoyens. Caton en trouva l'occasion après la guerre d'Antiochus. On sait comment l'Africain se défendit : Lucius Scipion parut justifié par sa pauvreté. On ne trouva pas chez lui la somme qu'il était condamné à payer. Mais l'aristocratie n'en reçut pas moins un coup terrible. Caton fut bientôt, malgré les efforts des nobles, élevé à la censure, et chargé de poursuivre ces recherches sévères que personne ne pouvait plus éluder depuis l'humiliation des Scipions.

Voici quelques fragmens curieux de l'ouvrage de Caton, *de Re rustica :* « Vendat oleum, si pretium habeat, vinum frumentumque quod supersit. Vendat boves vetulos, armenta delicula, oves deliculas, lanam, pelles, plaustrum vetus, ferramenta vetera, servum senem, servum morbosum, et, si quid aliud supersit, vendat. Patrem familias vendacem, non emacem esse oportet. »

« Que le père de famille vende l'huile, si elle a du prix, et ce qui lui reste de vin et de blé. Qu'il vende les vieux bœufs, les veaux, les petites brebis, la laine, les peaux, les vieux chariots, les vieux fers, l'esclave vieux, l'esclave malade, et tout ce qui peut être vendu. Il faut que le père de famille soit vendeur, et non acheteur. »

« Est interdum præstare mercaturis rem quærere, ni tam periculosum siet; et item fœnerari, si tam honestum siet. Majores enim nostri hoc sic habuerunt, et ita in legibus posuerunt : *furem*

dupli condemnari, fœneratorem quadrupli. Quanto pejorem civem existimaverint fœneratorem quam furem hinc licet existimare; et virum bonum quum laudabant, ita laudabant : bonum agricolam bonumque colonum. Amplissime laudari existimabatur, qui ita laudabatur. Mercatorem autem strenuum studiosumque rei quærendæ existimo; verum periculosum et calamitosum. At ex agricolis et viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur, maximeque pius quæstus stabilissimusque consequitur, minimeque invidiosus; minimeque male cogitantes sunt, qui in eo studio occupati sunt. ».

« Il n'y aurait rien de mieux que de s'enrichir par le négoce, si cette voie était moins périlleuse; ou que de prêter à usure, si le moyen était plus honnête : mais telle est sur ce point l'opinion de nos ancêtres et la disposition de leurs lois, qu'ils condamnent le voleur à restituer le double, et l'usurier à rendre le quadruple. Vous pouvez juger par là combien l'usurier leur paraît un citoyen pire que le voleur. Voulaient-ils, au contraire, louer un homme de bien; ils le nommaient bon laboureur et bon fermier, et cet éloge paraissait le plus complet que l'on pût recevoir. Quant au marchand, je le trouve homme actif et soigneux d'amasser, mais de condition périclitante et calamiteuse. Pour les laboureurs, ils engendrent les hommes les plus courageux et les soldats les plus robustes : c'est de leur profession que l'on tire le profit le plus légitime, le plus sûr et le moins attaquable; et ceux qui y sont occupés, sont le moins sujets à penser mal. » (*Traduction de* M. Villemain.)

« Quant à moi, dit Plutarque, je n'aurais jamais le cœur de vendre mon vieux bœuf laboureur, encore moins mon vieil esclave. » Caton, dit M. Villemain, dont les réflexions sont toujours ingénieuses et piquantes, Caton n'entendait pas ces délicatesses; il songeait seulement à faire une bonne maison.

« Dicam de istis Græcis suo loco, Marce fili. Quid Athenis exquisitum habeam, et quod bonum sit illorum litteras inspicere, non perdiscere, vincam. Nequissimum et indocile genus illorum; et hoc puta vatem dixisse : quandocumque ista gens suas litteras dabit, omnia conrumpet; tum etiam si medicos suos huc mittet. Jurarunt inter se Barbaros necare omnes medicina; et hoc ipsum mercede faciunt, ut fides iis sit et facile disperdant. Nos quoque

dictitant Barbaros; et spurcius nos quam alios populos opicorum adpellatione fædant; interdixi tibi de medicis. »

« Je parlerai de ces Grecs en temps et lieu, mon fils Marcus. Je dirai ce que j'ai observé à Athènes; il peut être bon d'effleurer leurs arts, mais non de les approfondir, et je le prouverai. Cette race est du monde la plus perverse et la plus intraitable; et crois entendre un oracle: toutes les fois que cette nation nous apportera ses arts, elle corrompra tout; et c'est pis encore, si elle envoie ici ses médecins. Ils ont juré entre eux d'exterminer, par la médecine, tous les Barbares jusqu'au dernier, et ils n'exigent le salaire de leur métier que pour usurper la confiance et tuer plus à l'aise. Nous aussi, ils nous appellent Barbares, et nous outragent plus ignominieusement que tous les autres peuples, en nous traitant d'opiques. Mon fils, je t'interdis les médecins. »

Caton, dit Plutarque (*Vie de Caton*, ch. XXXII), avait toujours un grand nombre d'esclaves qu'il achetait parmi les prisonniers; il choisissait les plus jeunes, comme plus susceptibles d'éducation. Aucun de ses esclaves n'allait jamais dans une maison étrangère qu'il n'y fût envoyé par Caton ou par sa femme, et toutes les fois qu'on demandait à l'esclave ce que faisait son maître, il répondait : « Je n'en sais rien. » Il voulait qu'un esclave fût toujours occupé dans la maison, ou qu'il dormît. Il aimait les esclaves dormeurs, parce qu'il les croyait plus doux que ceux qui aimaient à veiller : après que le sommeil avait réparé leurs forces, ils étaient plus propres à remplir les tâches qu'on leur donnait. Persuadé que rien ne portait plus les esclaves à mal faire que l'amour des plaisirs, il avait établi que les siens pourraient voir, en certain temps, les femmes de la maison pour une pièce d'argent qu'il avait fixée, en leur défendant d'approcher d'aucune autre femme. Dans les commencemens, lorsqu'il était encore pauvre, et qu'il servait comme simple soldat, il ne se fâchait jamais contre ses esclaves, et trouvait bon tout ce qu'on lui servait. Rien ne lui paraissait plus honteux, que de quereller des esclaves pour sa nourriture. Dans la suite, quand sa fortune fut augmentée, et qu'il donnait à manger à ses amis et aux officiers de son armée, il faisait, aussitôt après le dîner, donner les étrivières à ceux de ses esclaves qui avaient servi négligemment ou mal apprêté quelques mets. Il avait soin d'entretenir toujours parmi eux des querelles

et des divisions : il se méfiait de leur bonne intelligence, et en craignait les effets. Si un esclave avait commis un crime digne de mort, il le jugeait en présence des autres, et, s'il était condamné, il le faisait mourir devant eux.

Devenu enfin trop ardent à acquérir des richesses, il négligea l'agriculture, qui lui parut un objet d'amusement plutôt qu'une source de revenus; et, voulant placer son argent sur des fonds plus sûrs et moins sujets à varier, il acheta des étangs, des terres, où il y eût des sources d'eaux chaudes, des lieux propres à des foulons, des possessions qui occupassent beaucoup d'ouvriers, qui eussent des pâturages et des bois, dont il retirât beaucoup d'argent, et dont Jupiter, comme il le disait lui-même, ne pût diminuer le revenu. Il excerça la plus décriée de toutes les usures, l'usure maritime, et voici comment il s'y prenait. Il exigeait de ceux à qui il prêtait son argent qu'ils fissent, au nombre de cinquante, une société de commerce, et qu'ils équipassent autant de vaisseaux, sur chacun desquels il avait une portion qu'il faisait valoir par un de ses affranchis, qui, étant comme son facteur, s'embarquait avec les autres associés, et avait sa part dans tous les bénéfices. Par là il ne risquait pas tout son argent, mais seulement une petite portion dont il tirait de gros intérêts. Il prêtait aussi de l'argent à ses esclaves pour acheter de jeunes garçons; et, après les avoir exercés et instruits aux frais de Caton, ils les revendaient, au bout d'un an. Caton en retenait plusieurs qu'il payait au prix de la plus haute enchère. Il excitait son fils à ce commerce usuraire, en lui disant qu'il ne convenait tout au plus qu'à une femme veuve de diminuer son patrimoine.

Plutarque, dans ce chapitre, nous montre le revers de la médaille de ce Caton tant vanté, trop vanté peut-être ; car une vertu si âpre, si austère, effraie plus qu'elle ne charme la faible humanité. Mais, d'ailleurs, la vertu de Caton resta-t-elle toujours pure et sans tache ? Non ; elle s'est enluminée de Falerne ; elle s'est avilie par l'avarice et par l'usure, que d'abord elle avait si sévèrement condamnées ; elle s'est même laissé séduire par les charmes de la volupté contre lesquels elle paraissait inébranlable. On sait qu'une esclave de Caton, usant de cette liberté que lui donnait le commerce illicite qu'elle avait avec son maître, traversait la chambre nuptiale où Marcus Caton le fils reposait avec son

épouse légitime, et cela pour aller passer dans les bras du vieux Caton. Plus d'une fois, à ce sujet, Marcus fit à son père des reproches bien mérités : alors Caton n'était plus *censeur*, mais *homme*, avec toutes les passions, tous les écarts de la nature humaine.

Chez nous, il a existé un homme que l'on peut, sur plusieurs points, comparer à Caton : c'est le célèbre vigneron Paul-Louis Courier. Dans une république, Paul Louis aurait sans doute fait renaître Caton, comme il le rappela plus d'une fois dans ses écrits et dans sa vie privée.

Chap. XXXIV. *La chose est claire même pour un aveugle, répliqua Philippe.* Plusieurs princes du nom de Philippe ont eu ce caractère railleur et caustique. On sait qu'une plaisanterie coûta un œil à Philippe de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand. *A l'œil droit de Philippe*, avait mis sur la flèche fatale l'archer Aster, dont Philippe n'appréciait l'habileté que pour faire la guerre aux *étourneaux*.

Dans notre histoire, nous trouvons aussi le roi Philippe 1er, *dicacior natura, quam regem decet*, comme le dit Tite-Live. Un mot piquant de Philippe 1er alluma, en 1087, une guerre entre ce prince et Guillaume dit le Conquérant, d'abord duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. Guillaume était excessivement gros, incommodé de son embonpoint, et obligé, depuis quelque temps, de garder le lit. Philippe, à ce sujet, dit un jour à ses courtisans : *Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ?* Guillaume l'apprit, et, outré de colère, il s'écria : « J'irai faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges. » Guillaume ne plaisantait pas : il commença par assiéger Mantes, qu'il brûla. Il y tomba malade, heureusement pour Philippe, et se fit transporter à Rouen, où il mourut.

Chap. XL. *Pour Nabis, après avoir renforcé la garnison d'Argos, il retourna à Lacédémone; et, peu content d'avoir lui-même dépouillé les hommes, il envoya son épouse exercer sur les femmes d'Argos les mêmes spoliations.* Cette épouse du tyran Nabis se nommait Apéga. Rollin (*Hist. anc.*, tome VIII, page 199) donne, d'après Polybe, les détails suivans sur cette Apéga. « Nabis avait fait faire une statue à ressorts qui la représentait. Toutes les fois

qu'il faisait venir quelqu'un pour tirer de lui de l'argent, d'abord il lui parlait avec beaucoup de douceur et d'honnêteté des périls dont Sparte était menacée par les Achéens; du nombre des étrangers qu'il était obligé d'entretenir pour la sûreté de l'état; des dépenses qu'il faisait pour le culte des dieux et pour le bien commun. Si l'on se laissait toucher par ses discours, il n'allait pas plus loin; mais quand le refus était obstiné: « Peut-être, disait le « tyran, n'ai-je pas le talent de vous persuader; mais j'espère « qu'Apéga sera plus persuasive. » A peine avait-il achevé ces paroles, que la statue paraissait. Nabis, la prenant par la main, la levait de sa chaise et la conduisait à son homme. Elle avait les mains, les bras et le sein hérissés de pointes de fer aiguës, cachées sous les habits magnifiques dont elle était revêtue. La prétendue Apéga embrassait la victime, la serrait entre ses bras, l'approchait de sa poitrine, lui appuyant les mains sur le dos, et lui faisant jeter les hauts cris. Le tyran fit périr de cette manière quantité de ceux dont il n'avait pu extorquer autrement ce qu'il demandait. » L'Apéga de Nabis était un moyen violent, mais ingénieux, de lever des contributions forcées, et d'augmenter les revenus de la couronne.

FIN DU TOME DOUZIÈME.


Digitized by Google

